This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

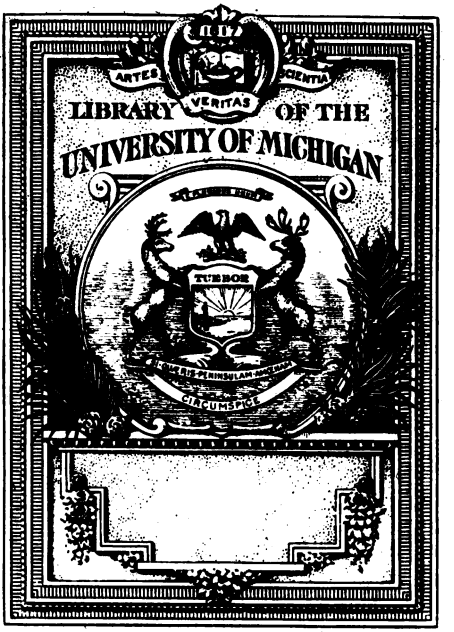
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

D
13
.D

NON
CIRCULAT

SUITE
DES ANECDOTES
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME SECOND.

BIENFAISANCE FRANÇOISE, OU MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CE SIÈCLE.

Par M. DAGUES DE CLAIRFONTAINE, de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres d'Angers, & de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours.

Homines ad Deos nullâ re propiùs accedunt, quàm salutem hominibus dando. *Cicero. Orat. Pro. Ligario. Cap.* 12.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez J. F. BASTIEN, Libraire, rue du Petit-Lyon, fauxbourg St.-Germain.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

DC
131.8
.D13
v.2

Violet Coll.
10-19-45

BIENFAISANCE FRANÇOISE, OU MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CE SIÈCLE.

ANNÉE 1750.

SI la guerre eſt l'école de la valeur, elle doit être en même-tems la ſource de la Nobleſſe. Sacrifier ſes jours à la gloire de ſon Prince, défendre ſa Patrie au prix même de ſon ſang, n'eſt-ce pas mériter ces titres précieux qui doivent illuſtrer tout Citoyen qui ſe voue par ſa profeſſion au ſalut & au bonheur de l'Etat. Louis le

Bien-Aimé, ce Monarque juſte & bienfaiſant, ſentit qu'il étoit de ſon équité de donner à la valeur & au courage les marques de ſon eſtime, en honorant les Militaires des titres & prérogatives de la Nobleſſe. L'Edit donné à Fontainebleau au mois de Novembre de cette année, eſt une époque mémorable de la ſageſſe de cet Auguſte Monarque:

» LOUIS, &c. Les grands exemples » de zèle & de courage que la Nobleſſe » de notre royaume a donnés pendant le » cours de la dernière guerre, on été ſi » dignement ſuivis par ceux qui n'avoient » pas les mêmes avantages du côté de la » naiſſance, que nous ne perdrons jamais » le ſouvenir de la généreuſe émulation » avec laquelle nous les avons vus com- » battre & vaincre nos ennemis. Nous leur » avons déja donné des témoignages au- » thentiques de notre ſatisfaction, par les » grades, les honneurs & les autres récom- » penſes que nous leur avons accordés; » mais nous avons conſidéré que ces graces » perſonnelles à ceux qui les ont obte- » nues, s'éteindront un jour avec eux, & » rien ne nous a paru plus digne de la bon- » té du Souverain, que de faire paſſer juſ- » qu'à leur poſtérité les diſtinctions qu'ils » ont ſi juſtement acquiſes par leurs ſervi- » ces. La nobleſſe la plus ancienne de nos

» Etats, qui doit sa première origine à la » gloire des armes, verra sans doute avec » plaisir que nous regardions la communi- » cation de ses privilèges comme le prix le » plus flateur que puissent obtenir ceux qui » ont marché sur ses traces pendant la guer- » re. Déja annoblis par leurs actions, ils » ont le mérite de la Noblesse s'ils n'en » ont pas encore le titre; & nous nous por- » tons d'autant plus volontiers à le leur » accorder, que nous suppléerons par ce » moyen à la perfection des Loix précéden- » tes, en établissant dans notre royaume » une Noblesse Militaire qui puisse s'acqué- » rir de droit par les armes, sans lettres » particulières d'annoblissement. Le Roi » Henri IV avoit eu le même objet dans » *l'Article* 25 de l'Edit sur les Tailles en » 1600; mais la disposition de cet article » ayant essuyé plusieurs changemens par » des Loix postérieures, nous avons cru » devoir, en y statuant de nouveau par » une Loi expresse, renfermer cette grace » dans de justes bornes. Obligés de veil- » ler avec une égale attention au bien gé- » néral & particulier des différens ordres » de notre royaume, nous avons craint de » porter trop loin un privilége dont l'effet » seroit de surcharger le plus grand nom- » bre de nos sujets qui supportent le poids » des tailles & des autres impositions. C'est

» cette considération qui nous a forcés de
» mettre des limitations à notre bienfait,
» pour concilier la faveur que méritent nos
» Officiers Militaires avec l'intérêt de nos
» sujets taillables, au soulagement des-
» quels nous serons toujours disposés à
» pourvoir de la manière la plus équitable,
» la plus conforme à notre affection pour
» nos peuples. A ces Causes, &c. Tous
» Officiers-généraux non nobles, actuelle-
» ment à notre service, seront & demeu-
» reront annoblis avec leur postérité née &
» à naître en légitime mariage. Voulons
» qu'à l'avenir le grade d'Officier-général,
» confère la noblesse de droit à ceux qui
» y parviendront, & à toute leur postérité
» légitime, &c. Tout Officier non noble
» d'un grade inférieur à celui de Maré-
» chal de Camp, qui aura été créé par nous
» Chevalier Royal & Militaire de St.-Louis,
» qui se retirera après 30 ans de service non
» interrompus, dont il en aura passé vingt
» avec la commission de Capitaine, jouira
» sa vie durant de l'exemption de la tail-
» le, &c. Les Officiers Chevaliers de l'Or-
» dre de St.-Louis, que leurs blessures met-
» tront hors d'état de nous continuer leurs
» services, demeureront dispensés de droit
» du tems qui en restera lors à courir.
» Voulons en ce cas que le certificat men-
» tionné, &c. spécifie la quantité des bles-

» ſures, les occaſions de guerre dans leſ-
» quelles ils les ont reçues, & la néceſſité
» dans laquelle ils ſe trouvent de ſe reti-
» rer; ceux qui mourront à notre ſervice
» après être parvenus au grade de Capi-
» taine, ſans avoir rempli les conditions
» impoſées, &c. Tout Officier né en légi-
» time mariage, dont le père & l'ayeul
» auront acquis l'exemption de la taille,
» &c. ſera noble de droit, après toutefois
» qu'il aura été par nous créé Chevalier de
» l'Ordre de St.-Louis, qu'il nous aura
» ſervi le tems preſcrit, &c. Pourront noſ-
» dits Officiers dépoſer pour minutes, chez
» tels Notaires Royaux, les Lettres, Bre-
» vets & Commiſſions de leurs grades,
» certificats de nos Secrétaires d'Etat char-
» gés du Département de la guerre, dont
» leur ſera délivré des expéditions qui leur
» ſerviront ce que de raiſon «.

TOUT homme qui a de grandes vertus ou de grand talens, a droit de prétendre à nos hommages, quand même placé loin de nous par la nature, dit M. Thomas, il n'eût jamais influé ſur notre bonheur. Le fondement de cette eſpèce de culte, c'eſt la gloire que les grands hommes répandent ſur l'humanité qu'ils honorent, & le be-

ſoin que nous avons de ces êtres ſupérieurs pour ſuppléer à notre foibleſſe ; mais ſi, né parmi nous, ou fixé par choix dans notre patrie, il a ſervi l'Etat par ſes talens, s'il l'a éclairé par ſes lumières, s'il l'a orné par ſes vertus, alors la reconnoiſſance nous fait un devoir ſacré de ce tribut de vénération & d'amour ; l'intérêt même du genre humain exige & reclame cet éloge.

Maurice, Comte de Saxe, Duc de Courlande & de Sémigalle, Maréchal général des Camps & armées du Roi, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle blanc, mourut le 30 de Novembre au Château de Chambord, âgé de cinquante-quatre ans. Il avoit été comblé de marques d'eſtime & de bienfaits de la part de Louis XV qu'il avoit bien ſervi, & de louanges par toute la nation qui s'étoit empreſſée de rendre juſtice à ſon mérite. Objet d'amour & de confiance pour les troupes qu'il commandoit & animoit par ſon exemple, il s'étoit rendu redoutable à celles qu'il avoit à combattre. Auſſi ſavant par théorie dans toutes les parties de l'art de la guerre, qu'habile à réduire en pratique tout ce qu'il peut enſeigner ; auſſi propre aux attentions de la guerre défenſive qu'à l'activité de l'offenſive ; incapable d'être retardé dans la carrière de la gloire, ni par le dé-

rangement de sa santé, ni par les obstacles des saisons, ni par les difficultés imprévues; il joignoit au courage le plus intrépide, la sagesse & l'étendue des vues dans les projets; la vivacité, l'ordre & le coup-d'œil dans l'exécution & la solidité des mesures pour assurer les suites des succès.

La campagne de 1744, les batailles de Fontenoy, de Raucoux & de Lawfeld; Bruxelles & dix-huit bataillons emportés au milieu de l'hyver; l'incomparable marche qui conduisit l'armée Françoise devant Maestricht, & mit les ennemis hors d'état de secourir cette place; quantité d'autres actions éclatantes assurent à la mémoire de ce grand Général, une immortalité due à la supériorité de ses talens.

Louis le Bien-Aimé, dont l'ame sensible fut pénétrée de la mort de ce généreux Guerrier, répondit à l'Ambassadeur d'Espagne qui lui faisoit part d'une perte considérable de vaisseaux que son Maître avoit faite: » M. l'Ambassadeur, je viens d'en » faire une plus grande. On peut refaire » des vaisseaux; mais on ne refait pas des » hommes tels que le Maréchal de Saxe.

Le nom & les glorieux exploits de ce Héros, lui assurent une place des plus distinguées parmi les hommes illustres de la France. Louis XV lui a fait élever un superbe mausolée, dont le modèle a été

long-tems exposé à la curiosité & à l'admiration du public, monument immortel de l'estime du Monarque pour ce grand homme, de la vive reconnoissance & de la tendre affection de la nation pour ce Héros! Ce magnifique Mausolée a été placé à Strasbourg dans le Temple des Protestans. On rapporte à cette occasion un trait qui prouve combien ce Général étoit aimé des soldats, & l'impression que son grand courage avoit faite sur leur esprit.

Deux soldats François qui avoient servi sous ses ordres, passant par Strasbourg, ne peuvent se refuser aux hommages que leur dicte leur amour pour ce Héros. Ils entrent dans le Temple, l'image du Maréchal les frappe & renouvelle leurs justes regrets; saisis par le respect & la douleur, les yeux baissés, ils approchent du tombeau dans un morne silence, tirent leurs sabres, l'aiguisent sur le marbre.... Quelle Oraison funèbre plus sublime & plus éloquente!

M. d'Arnaud, ce peintre estimable de la vertu & du sentiment, a décrit dans son Poëme intitulé, *la mort du Maréchal de Saxe*, cette belle action de deux Grenadiers Royaux:

On voit de vieux Guerriers couverts de cicatrices,
Courbés sous soixante ans d'exploits & de services,

Se traîner au tombeau, le baiſer en pleurant;
S'écrier; des Héros, *c'eſt ici le plus grand*:
D'autres, de qui le bras moins affoibli par l'âge,
Peut aider les tranſports & ſervir le courage,
Accourent aiguiſer à ce marbre ſacré,
Un glaive étincelant de vengeance altéré;
Invoquant à grands cris les mânes de Maurice,
Impatients d'offrir un ſanglant ſacrifice,
Comme au Dieu de la guerre ils lui portent leurs vœux;
Dans leur ſein intrépide, il verſe tous ſes feux.

M. Bleſſig, Orateur de Strasbourg, en célébrant dans un Diſcours l'humanité du Maréchal de Saxe, rapporte l'anecdote ſuivante qui prouve cette vertu qui caractériſoit ce Héros, & qui montre en même-tems la grandeur d'ame d'un de ſes ſoldats.

A la bataille de Raucoux, un boulet de canon emporte la jambe à un Grenadier, il nage dans ſon ſang; c'étoit au fort de la mêlée. Dans ce moment déciſif, le Maréchal paſſe & s'arrête: » Qu'on ſauve » ce brave homme, dit-il, qu'on lui ap- » porte des ſecours! — Que vous importe » ma vie, lui répond le Grenadier? Allez » & gagnez la bataille «.

Une anecdote qu'on ne doit point oublier; c'eſt que le Comte de Saxe ayant écrit de Courlande en France pour avoir un ſecours d'hommes & d'argent, Mademoiſelle le Couvreur, fameuſe Actrice, mit ſes bijoux & ſa vaiſſelle en gage pour ſecourir le Comte, & lui envoya une ſomme de 40,000 liv.

M. de Saxe étant repaſſé en France en qualité de Maréchal de Camp, ſe rendit ſur le Rhin à l'armée du Maréchal de Berwick. Ce Général, ſur le point d'attaquer les ennemis à Ethlinghen, voit arriver le Comte de Saxe dans ſon camp: » Comte, » lui dit-il auſſi-tôt, j'allois faire venir » 3000 hommes, mais vous me valez ſeul » ce renfort «. Ce grand homme en effet décida la victoire par des actes ſurprenans de bravoure & d'intrépidité.

Il alla prendre, quoique très malade, le commandement de l'armée Françoiſe dans les Pays-Bas. Quelqu'un le voyant dans cet état de foibleſſe avant ſon départ de Paris, lui demanda comment il pourroit ſe charger d'une ſi grande entrepriſe? —» Il ne s'agit pas de vivre, répondit-il, » mais de partir «.

Dans le tems de la bataille de Fontenoy, le Maréchal étoit preſque mourant, il ſe fit traîner dans une voiture d'oſier pour viſiter tous les poſtes. Pendant l'action il

monte à cheval, mais ſon extrême foibleſſe faiſoit craindre qu'il n'expirât à tout moment; c'eſt ce qui fit dire au Roi de Pruſſe dans une lettre qu'il lui écrivit longtems après : » Agitant il y a quelques jours » la queſtion, quelle étoit la bataille de » ce ſiècle qui avoit fait le plus d'honneur » au Général; tout le monde tomba d'ac- » cord que c'étoit ſans contredit celle dont » le Général étoit à la mort lorſqu'elle ſe » donna «.

Lorſque le Maréchal de Saxe couvert de lauriers, revint dans la Capitale, les talens de toute eſpèce s'empreſsèrent de lui rendre leurs hommages. Tout Paris retentit de ſes louanges, & les acclamations publiques interrompirent pluſieurs fois les ſpectacles lorſqu'il y arrivoit. Un jour, entre autres, qu'il étoit à une repréſentation d'*Armide*, l'Actrice, Mademoiſelle de Metz, qui faiſoit le rôle de la Gloire, après avoir chanté les paroles du Prologue qui pouvoient s'appliquer au Maréchal, ſaiſit un moment favorable pour lui préſenter une couronne de laurier qu'elle portoit comme un des attributs de ſon rôle. Cette ingénieuſe allégorie fut reçue du public avec les plus grands tranſports de joie.

La même choſe étoit arrivée au Maréchal de Villars, la première fois qu'il vint

à l'Opéra après l'affaire de Denain. On donnoit la même pièce, & c'étoit la Demoiſelle Antier, tante de la Demoiſelle de Metz, qui faiſoit le rôle de la Gloire. Le Maréchal de Villars fit préſent à Mademoiſelle Antier d'une tabatiere d'or; le Maréchal de Saxe envoya à la nièce pour 10,000 liv. de pierreries.

Le Comte de Saxe, en préſence de pluſieurs perſonnes, faiſoit un jour l'éloge le plus diſtingué d'un Officier de ſon armée alors abſent, & qui eſt mort depuis Lieutenant-Général avec la réputation d'un excellent Militaire. Cet éloge affecta peu agréablement un des Officiers préſens, qui ſans doute ſe connoiſſoit aſſez pour ſentir qu'il n'en mériteroit jamais un pareil: » Oui, dit-il, mais Chevert eſt un Offi» cier de fortune «. Le Maréchal qui le ſavoit bien, feignit de l'ignorer, & démêlant, au ton & à l'air du Dépréciateur, le motif de ſa remarque, répliqua bruſquement: » Vous me l'apprenez; je n'avois » pour lui que de l'eſtime, je vois que » je lui dois du reſpect, & j'en aurai «.

Le Maréchal, au retour d'une partie de plaiſir qu'il avoit faite aux environs de Paris, fit arrêter le fiacre dans lequel il étoit, à la barrière St.-Denis, pour donner le tems de faire la viſite. Il ſe préſente un Commis qui, en ouvrant la portière, le

le reconnut ſur-le-champ. Celui-ci, en refermant la portière, lui dit : » Excuſez, » Monſeigneur, les lauriers ne payent » point de droit «.

Il avoit demandé que ſon corps fût brûlé dans de la chaux vive, » afin, dit-il, qu'il » ne reſte rien de moi dans le monde, que » ma mémoire parmi mes amis «.

ARMAND-Louis Dupleſſis de Richelieu, Duc d'Aiguillon, connu d'abord ſous le *nom* de Comte d'Agénois, reçut de ſon père le Marquis de Richelieu, tous les ſoins & les attentions poſſibles pour recevoir une excellente éducation.

Parvenu à l'âge où ſa naiſſance & ſa qualité *l'appelloient* au ſervice de la Patrie; ſon ardeur martiale l'arracha promptement aux faveurs que les Muſes lui prodiguoient, & le fit entrer aux Mouſquetaires. Il ne quitta cette Ecole que pour prendre une Compagnie dans le Régiment de Toulouſe. A la malheureuſe journée de Ramillies, ce Régiment fut fort maltraité, la troupe du Comte d'Agénois y fut enveloppée & taillée en pièces. Quoique chargé de bleſſures, le Capitaine ne voulut jamais ſe rendre, & avec le peu de monde qui lui reſtoit, il ſçut ſe dégager des Eſ-

cadrons ennemis & retourner au camp. A la fin de la campagne, il fut mis à la tête du Régiment qu'il avoit eu pour témoin de ſa valeur. Il quitta enſuite le ſervice & ſe retira en même-tems de la Cour où ſon nom & ſon mérite pouvoient lui acquérir la plus haute conſidération.

Ce Seigneur vraiment eſtimable n'avoit ni ces dignités qui flattent le Courtiſan, ni ces ſentimens qui les font déſirer. Ainſi quand les bienſéances de ſon rang le faiſoient paroître à la Cour; il n'y montra qu'un Grand ſans intrigue & ſans ambition, un ſage ſans fard & ſans artifice : ami zèlé, bon père, aimant à obliger en toute occaſion; voilà en deux mots le caractère de cet homme illuſtre.

Un mérite ſi précieux & ſi modeſte n'échappa pas aux yeux du Monarque. Ce fut en ſa faveur que Louis XV érigea la terre d'Aiguillon en Duché-Pairie l'an 1731.

M. de Pouilly, né à Reims, fit remarquer en lui dès ſa plus grande jeuneſſe les diſpoſitions heureuſes qui annoncent les hommes ſupérieurs.

Après avoir voyagé, de retour dans ſa Patrie, il comptoit paſſer ſa vie dans une terre, & s'y occuper uniquement de ſes

livres & des plaiſirs champêtres ; mais frappé de la vertu & du mérite d'une Demoiſelle de ſes parentes, il l'épouſa. Il vivoit à Reims, paſſant la plus grande partie de ſon tems à l'étude, lorſque ſes Concitoyens, à qui ſes grands talens étoient connus, ſouhaitèrent de le voir à la tête du Conſeil de Ville. Quelque répugnance qu'il eût pour un état qui l'arrachoit à ſes inclinations, il accepta la propoſition, perſuadé qu'un homme de bien ſe doit à l'utilité des autres hommes. Il ne fut pas plutôt dans cette place, qu'il imagina les projets les plus avantageux pour le bien de la Ville, il en a exécuté une partie avec les ſecours du célèbre M. Godinot, qui, dès qu'il apperçut les grandes vues de M. de *Pouilly*, le rendit dépoſitaire des tréſors qu'il conſacroit au bonheur de ſes Concitoyens. On vit en peu de tems des fontaines ſalutaires couler dans la Ville & faire ceſſer les maladies que les eaux malſaines, dont on uſoit auparavant, avoient cauſées juſqu'alors. Des Profeſſeurs appellés de Paris, établirent à Reims des Écoles de Mathématiques & de Deſſin, tant pour donner une meilleure éducation à la jeuneſſe, que pour favoriſer la perfection des Manufactures. Si M. de Pouilly montra l'étendue de ſes vues par la grandeur de ſes projets, il ne la montra pas

moins par ſon habileté dans l'exécution. Les différens obſtacles qu'il eut à ſurmonter, lui donnèrent lieu de faire connoître qu'il avoit une adreſſe merveilleuſe pour manier les eſprits, une fécondité inépuiſable de reſſources, un courage d'eſprit & une conſtance qui égaloient ſon amour pour le bien public.

Il étoit occupé de pluſieurs nouveaux projets également utiles & intéreſſans, entre autres, de faire bâtir des Carſernes & des Magaſins de bled, lorſqu'il mourut d'une fluxion de poitrine. Les regrets univerſels & ſincères de toute la ville de Reims le louèrent mieux que n'auroit pu faire les Panégyriſtes les plus éloquens. Il n'y a eu aucun de ſes Compatriotes qui n'ait cru avoir perdu un bienfaiteur, un ami, un père; & toutes les perſonnes qui l'ont connu, conviennent qu'il eſt rare d'allier une ſi belle ame avec un eſprit ſi ſupérieur.

EXTRAIT de l'Eloge de M. Godinot, prononcé par M. de Pouilly, le 17 Février dans l'Hôtel de Ville de Reims.

» Qu'il me ſoit permis ici, Meſſieurs, » d'être l'Interprète de notre reconnoiſſan» ce commune envers un Bienfaiteur dont

» la perte nous eſt auſſi préſente que s'il
» venoit de nous être enlevé. Profitons de
» la circonſtance qui nous raſſemble pour
» célébrer à l'envi ſes bienfaits ; mais ne
» nous bornons point à lui rendre un hom-
» mage ſtérile, formons le tableau de ſon
» zèle pour le bien public ; ce tableau, s'il
» eſt fidèle, ſera le Monument le plus glo-
» rieux qu'on puiſſe élever à ſa mémoire
» & un modèle pour les bons Citoyens.

» Mais par quels coups de pinceau pour-
» rois-je vous peindre aſſez noblement un
» homme que vous avez vu marquer tous
» les jours de ſa vie par des bienfaits ; in-
» ſenſible à tout autre plaiſir qu'à celui de
» conſacrer ſon loiſir & ſes biens à l'em-
» belliſſement ou à l'utilité de la Ville qui
» *lui avoit* donné la naiſſance !

» Ici il décore un Temple auguſte par
» des ouvrages qui en découvrent toutes
» les beautés & y en ajoutent de nouvelles.
» (Les ſommes conſacrées par ce Religieux
» Citoyen pour les différentes décorations
» de l'égliſe de Reims, montent à plus de
» quarante mille écus).

» Là, il ouvre un aſyle à des malades
» infortunés, qui portent dans leur ſein
» toutes les horreurs de la mort, & qui
» par la cruauté d'un mal dont on redoute
» les plus légères influences, trouvoient
» d'autant moins de ſecours, qu'elles en

» avoient plus de besoin. (Il a donné à
» l'Hôtel-Dieu quarante-deux mille livres,
» tant pour la fondation de l'hospice des-
» tiné aux personnes attaquées de cancers,
» que pour d'autres bonnes œuvres).

» Ailleurs il donne de l'écoulement à
» des eaux croupissantes qui répandoient
» dans les airs des vapeurs empoisonnées.
» Des bâtimens ajoutés à vos Hopitaux,
» l'embellissement de vos promenades pu-
» bliques, annocent ses attentions géné-
» reuses. (Il fit faire des aqueducs, des
» embellissemens de promenades publi-
» ques, des bâtimens ajoutés aux Hopitaux
» pour la somme de vingt mille livres).

» Les enfans, dans quelques-unes de vos
» Paroisses, manquent-ils des secours né-
» cessaires à leur éducation ? sa charité
» bienfaisante leur ouvre des Ecoles. (Vingt-
» sep mille livres pour les Ecoles gratui-
» tes).

» Enfin est-il convaincu que la nature
» du terrein ne fournit à la plupart de vos
» Concitoyens que des eaux pernicieuses ?
» Il en fait couler dans vos murs d'aussi
» excellentes pour la santé que favorables
» pour les opérations du commerce. (La
» dépense des fontaines amenées dans la
» Ville, monte à cent mille livres, &
» pour continuer cet ouvrage si utile, M.
» Godinot a laissé à sa mort le reste de
» ses biens).

» Enfin ce Bienfaiteur a consacré pour » le bien public plus de 500,000 liv. Qu'il » est digne de vos regrets, ce Citoyen vé- » nérable, qui observant à son égard une » parfaite égalité, étoit si attentif à vous » combler de ses bienfaits, à les assortir à » vos besoins & à en assurer la durée! Les » Annales de la Grèce ont éternisé le sou- » venir d'un riche Athénien qui ouvroit à » ses Compatriotes ses jardins, ses greniers » & ses trésors. C'étoit dans le sein de la » magnificence qu'il exerçoit sa libéralité, » & il ne l'étendit jamais qu'à ses Con- » temporains. Votre Bienfaiteur, Mes- » sieurs, l'emporte sur le Citoyen le plus » généreux dont l'histoire fasse mention. » Avare envers lui-même pour être prodi- » gue envers vous, à peine eût-il cru vous » obliger, s'il n'eût obligé tous vos descen- » dans.

» Sa générosité a été pure & irréprocha- » ble. Il est des hommes, qui injustes pour » être bienfaisans, enrichissent des étran- » gers par la ruine de leur propre famille, » à qui ils enlèvent des biens que l'inten- » tion de leurs Ancêtres & l'ordre de la » société leur avoient destinés. Votre Bien- » faiteur, Messieurs, bien loin de croire » qu'on pût jamais commettre cette injusti- » ce envers ses proches, a pensé que nous » étant présentés par les mains même de la

» nature pour être les premiers objets de
» notre affection, ils doivent toujours être
» les premiers objets de nos largeſſes. Il
» ouvrit donc la diſtribution de ſes biens
» par celle qu'il fit en leur faveur; il leur
» rendit beaucoup plus qu'il n'avoit reçu
» de ſes pères. Quitte envers eux par ce
» trait de libéralité, il a cru qu'il pouvoit
» regarder les biens qui lui reſtoient,
» comme des dépôts entièrement conſacrés
» à l'utilité publique. Ce génie ferme &
» élevé avoit penſé que la loi qui défend
» aux Miniſtres des Autels de travailler à
» augmenter leurs richeſſes, devoit en cer-
» taines circonſtances, recevoir des excep-
» tions, & céder à la loi éternelle, qui
» ordonne de faire aux autres hommes
» tout le bien dont on eſt capable. Il avoit
» donc cru devoir exercer en leur faveur
» tous les dons ſinguliers qu'il avoit re-
» çus de la nature, & dans cette vue,
» il renouvella en partie ce qu'ont exécuté
» autrefois dans une ſphère beaucoup plus
» étendue, les Sugger, les Jacques Cœur
» & les Médicis. Il nous a rendu croyable
» le ſuccès prodigieux de leurs talens;
» mais il y aura-t-il dans toute la ſuite des
» tems aucun homme dont l'exemple au-
» toriſe la poſtérité à croire qu'un de vos
» Citoyens a, par l'excellence de ſes vins,
» tiré des tributs immenſes de toute l'Eu-

» rope, ſans en avoir jamais voulu recueil-» lir d'autre avantage que les dons qu'il » en faiſoit à vos Hopitaux, à l'Egliſe & » à ſa Patrie « ?

L'entrepriſe des fontaines dans la ville de Reims, avoit été tentée inutilement du tems du grand Colbert; elle s'eſt réveillée par M. de Pouilly, Lieutenant de cette Ville, ſecondée par les bienfaits de M. de Godinot, Chanoine de l'Egliſe de Reims, & a été heureuſement exécutée par le Père Fery, Minime. Ce ſçavant Religieux réunit en ſa perſonne les connoiſſance les plus étendues du ſçavant profond, toute la modeſtie de ſon état, & tout le zèle d'un bon Citoyen.

M. Godinot, par l'uſage qu'il a fait de ſes biens, a laiſſé un exemple de bienfaiſance pour ſa Patrie, qu'on ne peut trop répandre, ni aſſez louer: ce généreux vieillard, après avoir fondé des Ecoles Chrétiennes, un Hopital pour des cancers, embelli les promenades publiques & décoré le chœur de l'Egliſe de Reims par des grilles, un pavé, des ſtalles & un Autel, a voulu terminer tant de bienfaits par l'abandon du reſte de ſes biens pour conduire les fontaines dans cette Ville qui manquoit d'eaux ſalutaires. Le Roi à ſon paſſage à Reims ſouhaita voir cet ami du bien public, & S. M. le combla d'éloges.

On a établi vers l'an 1747 à Reims, par les ſoins de M. de Pouilly, les Mathématiques, le Deſſin & tout ce qui a rapport aux Arts méchaniques.

JEAN-Louis Petit, Chirurgien célèbre, né à Paris, fit paroître dès la plus tendre enfance une vivacité d'eſprit & une pénétration peu communes.

Appellé en 1726 par le Roi de Pologne, & en 1734 par Dom Ferdinand, depuis Roi d'Eſpagne, il rétablit la ſanté de ces deux Princes qui lui offrirent de grands avantages pour le retenir dans leurs Etats; mais il préféra ſa Patrie qu'il chériſſoit.

Plus d'un Souverain voulut avoir de ſa main un Chirurgien de confiance. Lorſqu'en 1744 le Roi de Pruſſe appella des Chirurgiens François pour ſes armées & ſes Hopitaux, il s'adreſſa pour le choix à M. Petit, dont la réputation étoit répandue par toute l'Europe.

Il fit honneur à ſon Art par les qualités de ſon cœur. Sa ſenſibilité pour les pauvres étoit extrême, ſoins, remèdes, attentions, tout étoit prodigué par ce généreux Citoyen.

JEAN Terraſſon, né à Lyon, fut quelque tems de la Congrégation de l'Oratoire, qu'il quitta enſuite à la mort de ſon père pour ſe livrer entièrement à ſon goût pour les ſciences. Son caractère étoit un grand fonds de probité, de candeur & de ſincérité.

Un jour qu'il paſſoit dans les rues vêtu d'une manière biſarre & négligée, quelques enfans & quelques gens du peuple le ſuivoient avec des huées. Un de ſes amis le rencontra & voulut écarter ces inſolens: » Eh! mon ami, laiſſez-les faire, cela les » amuſe, & je ne peux leur faire que ce » *bien-là* «.

Généreux & bienfaiſant, il ſaiſiſſoit toujours l'occaſion d'obliger & de faire le bien.

JEAN-Baptiſte Languet, né à Dijon, Curé de St.-Sulpice, conçut & exécuta le vaſte deſſein de rebâtir ſon égliſe, n'ayant d'autres fonds qu'une ſomme de 300 liv. Il reçut des ſecours de toutes parts; le Duc Régent lui accorda une Loterie, & ce Prince poſa la première pierre de cette vaſte & magnifique Baſilique.

Il se distingua encore par l'établissement de la Maison de l'Enfant-Jésus, composée de 25 à 30 Demoiselles pauvres, qui font preuve de noblesse ; on donne la préférence à celles dont les parens ont été au service. On leur administre une éducation digne de leur naissance ; on les occupe en même-tems tour à tour aux différens soins que demandent la boulangerie, les basse-cours, les laiteries, le blanchissage, le jardin, l'Apothicairerie, la lingerie, les filleries & les autres objets du ménage.

Un autre but de cet établissement est de servir de retraite à plus de 800 pauvres femmes & filles, qui vont y chercher de quoi vivre, soit qu'elles soient de la ville ou de la campagne ou des provinces. On les y nourrit & on leur fait gagner leur vie par leur travail, en les employant sur-tout à filer du coton & du lin.

Il y avoit à l'Enfant-Jésus en 1741, plus de 1400 femmes & filles de cette espèce, & M. Languet employoit tous les moyens convenables pour les établir. Ce digne Pasteur ne cessa de soutenir cette Maison jusqu'à sa mort.

Jamais homme ne fut plus ingénieux que lui à se procurer d'abondantes aumônes & des legs considérables. On dit qu'il distribuoit environ un million chaque année. Il préféroit toujours les familles no-

bles réduites à l'indigence, & l'on a découvert qu'il y avoit dans sa Paroisse quelques familles de distinction à chacune desquelles il donnoit jusqu'à 30,000 liv.* par an; généreux par caractère, il donnoit grandement & savoit prévenir les besoins.

Dans le tems de la cherté du pain, en 1725, il vendit pour soulager les pauvres ses meubles, ses tableaux, d'autres effets rares & curieux. Il n'eut depuis ce tems-là que trois couverts d'argent, point de tapisserie & un simple lit de serge que Madame de Cavois ne fit que lui prêter, ayant vendu auparavant pour les pauvres tous ceux qu'elle lui avoit donnés en différens tems.

Bien loin d'enrichir sa famille, il distribua *jusqu'à* son patrimoine. Sa charité ne se bornoit point à sa Paroisse; dans le tems de la peste à Marseille, il envoya des sommes considérables en Provence pour soulager ceux qui étoient affligés de ce fleau.

Il ne cessa de s'intéresser avec zèle à l'avancement & aux progrès des Arts, au soulagement du peuple & à la gloire de la Nation.

Il établit dans sa Paroisse une Manufacture de mousseline aussi fine que celles qui nous viennent des Indes. Cet établissement intéresse d'autant plus, que l'inten-

tion du Fondateur étoit de retirer par ce moyen un grand nombre de fainéans de la misère & du libertinage, & ne peut qu'être d'une très grande utilité pour le royaume.

Il refusa constamment plusieurs Evêchés qui lui furent offerts par Louis XIV & par Louis XV, sous le Ministère du Cardinal de Fleury.

Sa piété & son application continuelle aux œuvres de charité, ne l'empêchoient point d'être gai, agréable dans la conversation où il montroit beaucoup d'esprit & de finesse.

Les Marguilliers & le sieur Dulau son Successeur, lui ont érigé un superbe Mausolée pour transmettre à la postérité les qualités & les vertus de ce Pasteur respectable.

On ne sauroit refuser de justes louanges à l'Auteur de ce riche tombeau, Michel-Ange Slodtz, Sculpteur habile & renommé.

JEAN-Baptiste Boyer, Médecin célèbre, rendit de grands services à sa Patrie par son zèle & son expérience consommée dans le traitement des épidémies & des contagions. Il fut chargé pendant 30 ans

du détail de ces maladies dans la Généralité de Paris; on le vit voler plusieurs fois au secours des Villes & des Provinces infectées.

La ville de Beauvais en particulier se ressouviendra toujours des services qu'il a rendus à ses Habitans dans un tems d'épidémie. Pour lui donner un gage de sa reconnoissance, elle arrêta par délibération du 21 Décembre de cette année, de lui envoyer tous les ans un mouton. Ce présent que le Roi ne dédaigne pas d'accepter, fut une distinction très-flatteuse pour cet homme illustre.

Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, né en Périgord, fut élevé par son mérite à l'Evêché de Tulles, ensuite transféré à l'Archevêché de Tours. Généreux & bienfaisant, ce digne Prélat ne se servoit de son crédit que pour faire du bien. Dans le tems des inondations de la Loire, on le vit fournir la nourriture & des logemens à tous les pauvres Habitans des Campagnes voisines de Tours, avec leurs troupeaux, & à tout le menu peuple de la Ville. Il se plaisoit à cultiver à ses frais les talens des jeunes Ecclésiastiques, & à inspirer à son clergé le goût des sciences. Es-

prit juſte & conciliant, il ſe ſervoit de ſes lumières pour terminer les différends & prévenir les diſſenſions. Des mœurs douces, un commerce sûr, un cœur né pour l'amitié, lui avoient attaché les amis les plus illuſtres.

CLAUDE Deshaies Gendron, d'une illuſtre famille de Beauce, après avoir été reçu Docteur dans la Falculté de Montpellier, fut ſucceſſivement Médecin de Monſieur, frère unique de Louis XIV, & du Duc d'Orléans ſon fils. Il pratiqua la Médecine à Paris avec le plus grand ſuccès, & ſe fit des amis de la plus haute conſidération. Il eut des liaiſons habituelles avec les plus grands eſprits de ſon tems, & entre autres avec le célèbre Boileau Deſpréaux, qu'il venoit ſouvent voir à Auteuil. Après la mort de ce grand Poète, il acheta ſa maiſon & y vécut dans la plus grande retraite, ne s'occupant que de l'affaire importante de ſon ſalut, & ne ſe communiquant au dehors que pour le ſervice des pauvres, auxquels il donnoit abondamment des ſecours de toute eſpèce ; il y mourut âgé de 87 ans.

On raconte que M. de Voltaire étant un

un jour allé rendre visite à M. Gendron, il fit cet *impromptu* sur sa maison :

C'est ici le vrai Parnasse
Des vrais enfans d'Apollon.
Sous le nom de Boileau, ces lieux virent Horace ;
Esculape y paroît sous celui de Gendron.

UN Citoyen de Toul constitué en dignité, se ruina entièrement par les dépenses excessives qu'il fit pour se soutenir dans son poste ; son épouse, par honneur & par tendresse, s'étoit engagée solidairement à satisfaire aux dettes de son mari. A la vente de tous leurs effets, la femme se dépouilla de *tous ses bijoux*, elle exigea même que sa montre qui étoit d'un très-grand prix, fût également vendue. Un Juif, qui assistoit à la vente, informé du malheur de cette famille désolée, achette la montre & la remet généreusement sans aucun intérêt à l'épouse infortunée. Ce trait sublime de grandeur d'âme de la part du Juif, le généreux sacrifice de cette femme vertueuse & équitable, excitèrent l'admiration générale de toute la ville.

PARIS nous a fourni à peu-près dans le même tems un trait d'équité & de délicateſſe de conſcience de la part d'une jeune Dame dont le mari étoit mort fort endetté. Elle ſacrifia généreuſement toute ſa fortune & tous les bijoux par reſpect & par tendreſſe pour la mémoire de ſon mari, & afin qu'aucun des créanciers n'euſſent à ſe plaindre de quelque perte. Un Magiſtrat frappé d'admiration du procédé noble de cette vertueuſe veuve, ſe décida ſur-le-champ à la prendre pour ſon épouſe. Il offrit à cette Dame ſa main & ſa fortune qui étoit très-conſidérable. Ainſi le Ciel récompenſa la vertu de cette veuve eſtimable.

ANNÉE 1751.

LE 13 de Septembre fut l'époque de la naiſſance du Duc de Bourgogne. Elle fut célébrée à la Cour & à la Ville par des fêtes publiques & particulières; & la joie cauſée par un évènement ſi déſiré, s'annonça de toutes parts avec le plus grand éclat. Le 19 du même mois ayant été fixé pour ſe conformer aux intentions de S. M. le Roi & ſon auguſte famille honorèrent

de leur préſence la Capitale, & y furent accueillis par de vives & de continuelles acclamations de ſes habitans.

La ville de Paris s'étoit propoſée de donner d'autres fêtes, & ſur-tout de faire tirer un ſuperbe feu d'artifice ſur la Seine, lorſque la Dauphine ſeroit relevée de ſes couches. Elle avoit deſtiné ſix cent mille livres à cette dépenſe, & avoit déja même demandé au Roi la permiſſion de la faire; S. M. y conſentit, mais en changea l'objet. Au lieu d'un feu d'artifice qui donne au peuple un plaiſir de quelques heures, ce bon Prince ſouhaita que les ſix cent mille livres fuſſent employées à marier 600 pauvres filles de la Capitale ou des fauxbourgs. La Ville en conſéquence s'aſſembla & délibéra de ſe conformer aux intentions du Monarque; c'eſt ce qui réſulte d'une Ordonnance que les Officiers Municipaux firent publier & afficher dans tous les Carrefours. Cet arrangement attira l'applaudiſſement général de la Nation, & parut digne de la bonté du Prince à qui l'on en étoit redevable.

Cette Ordonnance s'exécuta à la grande ſatisfaction de quantité de pauvres filles, & toutes les autres villes du royaume ſuivirent cet exemple.

Le Duc de Geſvres, Gouverneur de Paris, ſignala en cette occaſion ſa généreuſe

bienfaiſance, en faiſant à ſes dépens trois mariages à St.-Ouen, quatre à Mareil, dix à Geſvres, ſept à Blérancourt & un dans toutes ſes terres.

Le Comte de Noailles, indépendamment des autres marques éclatantes qu'il donna de ſes ſentimens, dota pluſieurs filles dans ſes terres d'Arpajon, de Poix & de Mouchy, & non-content des ſommes qu'il avoit données pour cet effet, il ſe chargea encore de payer pendant 5 ans la taille des nouveaux mariés.

Le Cardinal de Tencin couronna les divertiſſemens de la ville de Lyon par une œuvre de charité qui fut généralement applaudie, en diſtribuant 15 ou 20 dots à 20 pauvres filles.

L'Evêque de Metz prouva ſon zèle en donnant à dîner à 1500 pauvres dans les cours de ſon Palais, & la Ville donna des dots à 50 filles.

La Marquiſe de Pompadour dota & maria dans ſes terres toutes les filles nubiles.

M. de Montmartel, Garde du Tréſor Royal, en fit autant.

Les Jurats de la ville de Bordeaux ayant à leur tête M. de Tourny, Intendant de la Province, & la Milice bourgeoiſe étant ſous les armes, allèrent au milieu des acclamations du peuple & au bruit de l'artil-

ſerie, tant de la Ville que des Vaiſſeaux, poſer la première pierre d'une nouvelle porte que la ville avoit fait conſtruire, & à laquelle les Bourdelais, avec la permiſſion du Roi, donnèrent le nom de *Porte du Duc de Bourgogne*. Il y eut enſuite un feu devant l'Hôtel-de-Ville, dont les Officiers Municipaux réſolurent de doter 170 filles, & à cet acte de libéralité ſi avantageux au bien public, joindre pluſieurs autres largeſſes conſidérables pour être diſtribuées dans toutes les Paroiſſes de la Ville & de ſa juriſdiction.

Nous voudrions pouvoir rendre compte de toutes les charités & libéralités du Cardinal de la Rochefoucault à l'occaſion de cet heureux évènement.

La ville de Bourges maria 14 filles, celle de Châteauroux 6, celle d'Iſſoudun 4, celle de la Chaché 2, celle de St.-Amand 1, celle de la Charité 2, outre 10 filles de campagne qui furent mariées, ſoit par l'Intendant, ſoit par les Receveurs-généraux de la Province.

Il y eut à Perpignan de brillantes fêtes pendant huit jours, & on y fit quarante mariages.

La ville de Reims toujours diſtinguée par ſon empreſſement à ſignaler ſon zèle dans les circonſtances qui intéreſſent le Roi & la félicité de ſon royaume, voulut

donner un ſpectacle digne de l'amour & de la reconnoiſſance dont elle étoit ſi vivement pénétrée pour les bienfaits dont S. M. l'avoit comblée en lui accordant une ſomme de 80,000 liv. pour accélérer l'exécution des fontaines dans l'enceinte de ſes murs. Elle crut devoir profiter des circonſtances de la joie publique pour reconnoître une faveur auſſi honorable en ſe conformant aux intentions de S. M. ſur l'objet des dots. La Ville conclut qu'il ſeroit pris ſur les deniers dont l'adminiſtration lui étoit confiée, la ſomme de 4000 liv. pour marier 20 filles.

La ville du Havre dota 21 pauvres filles, elle donna à chacune 400 liv. & afin de rendre cet évènement plus mémorable, les réjouiſſances furent différées juſqu'au jour de leurs mariages, & les époux furent traités ſplendidement à l'Hôtel de Ville.

L'eſpérance de pouvoir, à l'exemple des Grands & des Riches, célébrer par quelque ſolemnité religieuſe, la naiſſance du Duc de Bourgogne, ſembloit être interdite aux pauvres de la ville de Fontainebleau; mais il ſe trouva à la Cour quelques perſonnes charitables, qui ſachant combien la voix de l'indigent vertueux eſt agréable à Dieu & capable d'attirer de nouvelles bénédictions ſur la Famille Royale, mirent par leurs largeſſes & leurs libéralités,

ces infortunés en état de donner l'essor à leur zèle par un *Te Deum* chanté avec pompe. L'Abbé de la Chataigneraye, Comte de Lyon & Aumônier du Roi, y officia, & le motet fut exécuté par les Musiciens de S. M. qui se firent honneur de servir d'organes aux pauvres dans cette cérémonie remarquable. La Reine, le Dauphin & Mesdames de France, en assistant à une cérémonie si touchante, contribuèrent par leurs bienfaits à la rendre encore plus intéressante.

MM. les Echevins de Marseille se distinguèrent dans les fêtes qu'ils donnèrent. Empressés à seconder les pieuses intentions du Roi, ils relevèrent leurs réjouissances par la célébration du mariage de 70 filles qu'ils avoient dotées, & par un festin donné dans l'Hôtel de Ville, auquel se trouvèrent les nouveaux époux & tous leurs parens.

Le Marquis de Benincasa, Consul de France à Ancone, fit distribuer le jour de la fête du pain & de l'argent à environ 2000 pauvres.

TANDIS que Louis XV, à l'exemple de son Auguste bisayeul, s'occupoit du soin de rendre plus commode & plus gracieuse

la retraite deſtinée aux Officiers que leur âge & leurs bleſſures mettoient hors d'état de ſervir; ce Prince méditoit un projet très-important & vraiment digne de ſa ſageſſe & de ſa magnificence; c'étoit l'établiſſement d'une Ecole Militaire, dans laquelle cinq cens jeunes Gentilshommes ſeroient nourris, inſtruits & formés à tous les exercices convenables aux perſonnes, qui par leur état & leur naiſſance, ſemblent ſpécialement deſtinées à la défenſe & à la ſûreté de l'Etat.

Au mois de Janvier le Roi donna un Edit dans lequel en rappellant ce qui avoit déja été fait pour maintenir & même pour augmenter la ſplendeur de l'Hôtel Royal des Invalides, S. M. donna de nouvelles preuves de ſon affection à ceux de la Nobleſſe, qui ayant conſumé leurs biens à la défenſe de l'Etat, ſe trouvoient malheureuſement réduits à négliger l'éducation des enfans, qui par-là ſe trouvoient incapables de rendre aucun ſervice & à la Patrie & à leur famille.

Pour remédier à cet inconvénient, le Monarque déclara qu'il fondoit une Ecole pour l'entretien & l'éducation de cinq cens jeunes Gentilhommes, dans le choix deſquels ſeroient préférés, ceux qui en perdant leur père à la guerre, ſont cenſés être devenus les enfans de l'Etat.

» Nous avons considéré, dit ce Monar-
» que, que le feu Roi a fait construire
» l'Hôtel des Invalides pour être le terme
» honorable où viendroient finir paisible-
» ment leurs jours, ceux qui auroient vieilli
» dans la profession des armes, Nous ne
» pouvions mieux seconder ses vues qu'en
» fondant une Ecole où la jeune Noblesse
» qui doit entrer dans cette carrière, pût
» apprendre les principes de l'art de la
» guerre, les exercices & les opérations-
» pratiques qui en dépendent & les scien-
» ces sur lesquelles ils sont fondés; c'est
» par des motifs aussi pressans, que nous
» nous sommes déterminés à faire bâtir
» incessamment auprès de notre bonne
» ville de Paris, & sous le titre d'*Ecole*
» *Royale Militaire*, un Hôtel assez grand
» & assez spacieux pour recevoir, non-seu-
» lement les cinq cens jeunes Gentilshom-
» mes nés sans biens pour lesquels nous le
» destinons, mais encore pour loger les
» Officiers de nos troupes, auxquels nous
» en confions le commandement, & les
» Maîtres en tout genre, &c. «

Quoique cet établissement fût fondé en général pour la Noblesse indigente, Louis XV cependant jugea à propos d'ordonner dans la réception des sujets, des préférences d'autant plus justes, qu'elles sont fondées sur le mérite plus ou moins important des services militaires.

Cette Ecole Royale, quant au ſpirituel, eſt abſolument ſous les ordres de l'Archevêque de Paris. Ce Prélat donna en conſéquence au mois de Février 1761, un Règlement très-étendu, concernant les fonctions & les exercices ſpirituels qui doivent être pratiqués par les Elèves de cet Hôtel.

A l'égard des fonds néceſſaires pour la conſtruction des logemens, pour leur entretien & pour la ſubſiſtance des Elèves & de ceux qui veillent à leur éducation, S. M. eut la bonté d'y pourvoir par différens moyens. Après avoir accordé à cet Hôtel les mêmes franchiſes & exemptions qu'à l'Hôtel Royal des Invalides, le Roi aliéna en ſa faveur le droit ſur les cartes à jouer par forme de première dotation, & l'augmenta même à ſon profit par une Déclaration donnée à Verſailles le 13 de Janvier de cette année, laquelle fut enregiſtrée le 12 du même mois.

Six ans après ce Prince accorda en faveur de cet Hôtel, une Loterie compoſée dans les mêmes principes que celles qui ſont établies à Rome, à Gênes, à Veniſe, à Milan, à Naples & à Vienne en Autriche. L'Arrêt du Conſeil qui porte cet établiſſement, eſt du 15 Octobre 1757.

En 1762, fut conſommée l'affaire de la réunion de la Manſe Abbatiale de St. Jean-de-Laon, Ordre de St. Benoît, à la

Chapelle de l'Hôtel. La Bulle de Clément XIII, concernant cette union, fut donnée à Rome le 31 Juillet 1760, & fulminée à Laon au mois d'Octobre ſuivant. Le Roi donna des Lettres-Patentes en conſéquence de la Sentence de fulmination au mois de Novembre 1761, leſquelles furent enregiſtrées au Parlement au mois de Juillet 1762.

Pendant le cours des formalités qu'exigeoit cette réunion, les revenus de l'Ecole Militaire reçurent un nouvel accroiſſement par le don que lui fit le Maréchal Duc de Belleiſle, des ſix Charges d'Affineurs & Départeurs d'or & d'argent des Monnoies de Paris & de Lyon, dont ce Seigneur avoit fait l'acquiſition, & dont par ſon teſtament il fit préſent au Roi, à condition que le produit en appartiendroit à l'Ecole Militaire après la mort du Donataire. S. M. confirma ce don par des Lettres-Patentes du mois de Février 1760.

Dans la même année, le 25 d'Août, le Roi accorda à l'Ecole Militaire deux deniers pour livre ſur le montant des dépenſes des marchés, concernant la ſubſiſtance, l'entretien & le ſervice, tant des troupes, que des places appartenant à S. M.

Le Roi ſe rendit le 5 de Juillet 1769, à ſon Ecole Militaire pour poſer la première pierre de la Chapelle. Les Elèves

bordoient la haie droite depuis le nouveau bâtiment juſqu'au de-là du modèle en plâtre de la ſtatue pédeſtre de S. M. qui a été exécutée & placée dans la Cour, ſur le piédeſtal de laquelle on lit cette inſcription : *Hic amat dici pater atque princeps.*

HENRI-François d'Agueſſeau, né à Limoges, fut un grand Magiſtrat, un ſavant profond, un Juge intègre & un homme juſte ; c'eſt ſous ces qualités ſublimes qu'on peut enviſager cet homme, un des plus grands & des plus célèbres de notre ſiècle. Il fit le premier eſſai de ſes talens dans la charge d'Avocat du Roi au Châtelet ; il y entra à l'âge d'environ 21 ans, & ne l'exerça que quelques mois. On créa en 1690 une troiſième Charge d'Avocat-Général au Parlement ; M. d'Agueſſeau le père l'ayant demandée pour ſon fils, Louis XIV la lui accorda par préférence à un autre ſujet, en diſant : » Qu'il connoiſſoit aſſez » le père pour être aſſuré qu'il ne voudroit » pas le tromper même dans le témoignage » qu'il avoit rendu de ſon fils «. Reçu Avocat-Général le 12 de Janvier 1691, il exerça ſa Charge avec tant d'éclat, que le célèbre Denis Talon, alors Préſident à mortier, dit : » Qu'il voudroit finir comme

» ce jeune homme commençoit «. Il occupa cette place juſqu'au 19 Novembre 1700, qu'il fut nommé Procureur-Général, il n'avoit alors que 32 ans. Il remplit toutes les fonctions de cette grande Charge avec autant d'intelligence & de lumières que de ſageſſe & d'activité. Les affaires du Domaine formèrent un champ vaſte à ſes recherches; il déterra un grand nombre d'anciens titres enſevelis juſqu'alors dans l'obſcurité ; il les fit valoir par des écrits ſolides qu'on peut regarder comme d'excellens morceaux d'hiſtoire & d'érudition. Dans toute l'étendue du reſſort du Parlement, il régloit les Juriſdictions, maintenoit l'ordre des Magiſtratures, entretenoit la diſcipline dans les Tribunaux, prévenoit l'effet des paſſions, arrêtoit même les excès du zèle. Ses réponſes aux lettres par leſquelles on le conſultoit, formoient comme une ſuite de déciſions ſur la juriſprudence. Il fut Auteur de pluſieurs Règlemens autoriſés par des Arrêts. Chargé de la rédaction de pluſieurs loix par le Chancelier de Pontchartrain, celui-ci lui prédit qu'il le remplaceroit un jour.

Il étoit ſouvent conſulté par les Miniſtres, par Louis XIV lui-même, ſur les affaires d'Etat. Il compoſoit des Mémoires auſſi profonds que bien écrits. Il traita d'une manière ſupérieure l'inſtruction criminelle.

On a remarqué que pendant tout le tems qu'il fut Procureur-Général, les exécutions furent extrêmement rares; c'eſt l'éloge de ſa vigilance & de ſon humanité. On lui conſeilloit un jour de prendre du repos: » Puis-je me repoſer, répondit-il, tandis » que je ſcais qu'il y a des hommes qui ſouf- » frent «.

» Pourquoi ne puis-je louer un grand » homme, dit M. Thomas, ſans retracer » les maux de la France? Attaquée par des » ennemis heureux & implacables, elle » ſoutenoit avec peine une guerre ruineu- » ſe; huit ans de combat avoient été huit » ans de déſaſtre. Ce fut alors qu'un hyver » cruel reſſerrant les entrailles de la terre, » fit périr toute l'eſpérance des moiſſons; » & Louis XIV preſque chancelant ſur ſon » trône ébranlé, voyoit d'un côté ſes trou- » pes fugitives & ſes remparts qui s'écrou- » loient; de l'autre, un peuple immenſe » & mourant, dont les mains tremblantes » tendues vers lui, demandoient inutile- » ment du pain. D'Agueſſeau croit voir la » France baignée de larmes ſe préſenter à » lui avec tous les malheureux qu'elle a » dans ſon ſein. Il porte leurs cris au pieds » du trône. Les canaux de l'abondance » qu'une cruauté avare tenoit fermés, s'ou- » vrent à ſa voix. Ces hommes affreux qui » calculent la misère publique pour con-

» noître le profit qu'on en peut tirer; qui, » pour amaſſer de l'or, égorgeroient la Pa» trie, ſont forcés par la ſévérité des Loix » à rendre la vie aux malheureux «. L'adminiſtration des Hopitaux fut également l'objet le plus cher de ſes ſoins.

Sur la fin du règne de Louis XIV on crut M. Dagueſſeau menacé d'une diſgrace parce qu'il refuſa conſtamment de donner ſes concluſions pour une Déclaration qu'il regardoit comme contraire aux libertés de l'Egliſe Gallicane. Mandé à Verſailles, il arrive, parle au Roi avec tout le reſpect d'un ſujet & toute la fermeté d'un Magiſtrat, & revient tranquillement à Paris.

A la mort du Chancelier Voiſin, dans la nuit du 2 Février 1717, dès le matin le Régent le mande au Palais Royal, & en le voyant il lui donne le nom de Chancelier: Dagueſſeau s'en défend, fait des repréſentations au Prince, allègue ſon incapacité. Le Duc d'Orléans pour la première fois, refuſe de le croire, & Dagueſſeau ſe voit enfin obligé de conſentir à ſon élévation. Il parut encore plus grand que ſa dignité.

Perſonne n'a plus approfondi que M. Dagueſſeau, la ſcience des Loix. Il avoit depuis long-tems de grandes vues ſur la Juriſprudence Françoiſe. Son deſſein étoit d'établir une entière conformité dans l'exécution des anciennes loix, ſans en changer

le fonds, & d'y ajouter ce qui pouvoit manquer à leur perfection. Pour bien exécuter un plan si vaste, il se proposa de travailler successivement à des Loix qui se rapportoient à trois objets principaux, les *questions de droit*, la *forme de l'instruction judiciaire*, & *l'ordre des Tribunaux*. Il ne se contenta pas de ses propres lumières, toutes les Cours Souveraines, à son invitation l'aidèrent dans son travail. Il créa un Bureau de Législation auquel il présidoit, douze Loix importantes émanèrent de ce Tribunal. Pendant 40 ans le Chancelier travailla sans relâche à reconstruire quelques parties de ce grand édifice. C'est là sans contredit le plus beau monument de sa gloire. Quel bonheur pour la France, si une vie plus longue, selon le vœux de la nation, lui eût permis d'exécuter ce Code précieux qu'il avoit si sagement projetté.

Il eut le malheur de perdre Anne Lefebvre d'Ormesson, cette épouse si respectable par sa vertu, par son mérite & par le nom qu'elle portoit. Coulange avoit dit au sujet de ce mariage si heureusement assorti : » Qu'on avoit vu pour la première » fois, les graces & la vertu, s'allier en- » semble ». Cette dame illustre mourut à Auteuil le premier Décembre 1735. La douleur de M. d'Agueſſeau égala sa tendresse pour elle. On craignit que le poids des

des affaires, joint à celui de l'affliction, ne l'accablât. » Je me dois au Public, di-» soit-il, & il n'eſt pas juſte qu'il ſouffre » de mes malheurs domeſtiques «.

M. le Chancelier jouit juſqu'à plus de 81 ans, d'une ſanté qui avoit réſiſté aux plus pénibles occupations, & qu'il avoit conſervée par la ſobriété & par l'égalité d'ame. Dans le cours de l'année 1750, des infirmités douloureuſes l'obligèrent d'interrompre ſouvent ſon travail : il réſolut de quitter ſa place, parce qu'il ne pouvoit plus remplir qu'une partie de ſes devoirs. Il y avoit près de 34 ans qu'il étoit Chancelier. Il dicta lui-même ſa démiſſion ; il en ſigna l'acte le jour qu'il finiſſoit ſa quatre-vingt-deuxième année. Il la remit à M. le Comte de Saint-Florentin, Secrétaire d'Etat, & ſes deux fils allèrent avec ce Miniſtre, remettre les Sceaux au Roi, qui lui conſerva les honneurs de Chancelier de France, avec une penſion de 100,000 liv.

Ce grand homme mourut le 9 de Février de cette année. Il porta juſqu'au de-là du tombeau, la ſimplicité qui formoit ſon caractère. Il voulut que ſes cendres fuſſent mêlées & confondues parmi celles des pauvres, dans le Cimetière de la Paroiſſe d'Auteuil, à côté de ſon épouſe. Leurs enfans ont fait élever une Croix au pied de leur

ſépulture, dont les marbres ont été donnés par Louis XV.

Tous ceux qui meurent, ſont honorés par des larmes : l'ami eſt pleuré par ſon ami ; l'époux par l'épouſe ; le père de famille par ſes enfans. Un grand homme eſt pleuré par le genre-humain.

Lorſque ſa pompe funèbre traverſoit la Capitale, quels étoient à ſa vue les ſentimens des Citoyens ! l'admiration & la douleur. Le corps où avoit habité cette grande ame, quoique froid & inanimé, imprimoit encore le reſpect. Le vieillard diſoit à ſes enfans : » Mes fils, l'homme juſte eſt mort. » Le foible & le malheureux s'écrioient : » nous n'avons plus d'appui «.

MICHEL-Etienne Turgot, étoit né à Paris, d'une famille originaire de Normandie, qui jouit depuis long-temps dans cette Province de la juſte conſidération que donnent de grands établiſſemens & la notoriété d'une nobleſſe immémoriale. Le goût des Lettres s'eſt tranſmis dans cette ancienne Maiſon, des pères aux enfans, ainſi que l'amour de la vertu. Ce mérite héréditaire eſt le ſeul que M. Turgot ſe permit d'enviſager avec complaiſance dans une origine illuſtre. Il ſe glorifioit à ce titre de compter

parmi ſes Ayeux maternels le célèbre Pierre Pithou.

Les heureuſes diſpoſitions que le jeune Turgot montra dès ſes plus tendres années, furent cultivées avec ſoin.

En 1711, il fut reçu Conſeiller au Parlement; Commiſſaire en la ſeconde Chambre des Requêtes du Palais. Au bout de ſix ans, il paſſa de cette charge à celle de Préſident en la même Chambre, & s'y diſtingua par toutes les qualités qui rendent un Magiſtrat recommandable.

Une nouvelle carrière plus vaſte, plus difficile, & qui demandoit des talens d'un ordre différent, s'ouvrit pour lui en 1729. La mort de M. Lambert laiſſa vacante la place de Prévôt des Marchands de la ville de Paris; & M. Turgot y fut nommé. Il réuniſſoit dans ſa perſonne, tout ce qui prévient le peuple en faveur des Magiſtrats; une taille avantageuſe, de beaux traits, une phyſionomie qui reſpiroit la douceur. Cet extérieur, ſoutenu par une grande réputation de probité, fixa ſur lui tous les regards, la première fois qu'il parut à la tête du Corps de Ville; & le peuple l'aima dès qu'il le vit.

Le début de ſon adminiſtration eut un éclat qui ſembloit en préſager la ſplendeur. La naiſſance du Dauphin qui combloit les vœux de la France & de l'Europe, fut célé-

brée par des fêtes que le Roi honora de sa présence. Ce Monarque vint souper à l'Hôtel-de-Ville, & témoigna toute sa satisfaction du zèle de M. Turgot. C'étoit un ancien usage que les Prévôts des Marchands reçussent en pareil cas une gratification de 40,000 liv.; mais M. Turgot se crut assez récompensé par l'approbation de son Prince.

Les soins qu'il lui fallut donner d'abord aux préparatifs de cette fête; ne l'avoient pas distrait de l'étude de ses autres devoirs. Il s'attacha, dès qu'il fut en place, à s'en former une juste idée; & cet examen, en lui dévoilant la nature & l'étendue de ses fonctions, redoubla son ardeur.

Depuis 1738 jusqu'au moment où il sortit de place, les Ports de la Ville qui sont de son ressort, fournirent presque seuls à la subsistance de Paris. Dans les tems malheureux, il rassembloit toutes les forces de son génie, & le succès couronna toujours ses efforts. Tel fut l'effet des mesures qu'il sçut prendre, c'est qu'il attira dans la Capitale, & qu'il y soutint en 1740, l'affluence des bleds, au point de faire juger superflus par le peuple même les secours extraordinaires que sa prévoyance lui avoit préparés, & d'étouffer par-là tout prétexte de plainte. C'est ce qu'il vouloit; car ce n'étoit pas assez pour lui qu'on dût être content, il desiroit qu'on le fût; il aspiroit à rendre les mur-

mures, non-seulement injustes, mais encore impossibles.

La police pour le bois de chauffage que M. Turgot trouva établie sur ce point, tout essentiel qu'il est, avoit été jusqu'alors assez négligée. Cette consommation n'est devenue excessive que vers le commencement de la Prévôté de M. Turgot. Dans le cours de ses onze années d'exercice, il la vit s'accroître d'un tiers. Quelle que soit la cause de cet abus dangereux, il s'agissoit de remplacer par un excès d'abondance ce que l'excès du luxe enlève journellement aux besoins du peuple. M. Turgot y réussit. On vit presque toujours par ses soins la provision de deux ans rassemblée dans les Chantiers de Paris, tandis qu'il auroit pu répondre au besoin d'une troisième qui se préparoit dans les Ports & dans les ventes éloignées.

Ce Magistrat vigilant voyoit d'un œil inquiet, le luxe toujours croissant, épuiser d'une manière déja sensible les Forêts du Morvant & du Nivernois. L'amour du bien public lui fit former, en 1739, le projet d'ouvrir aux bois de la Lorraine, une route jusqu'à Paris, en établissant une communication entre la Meuse & l'Oyse, par la rivière d'Aisne, que quelques canaux joindroient à la Meuse. Tous les plans de ce projet avoient été dressés avec soin; mais

des obſtacles en empêchèrent l'exécution.

M. Turgot ſe ſurpaſſa lui-même dans les trois dernières années qui furent les plus difficiles de ſa geſtion. Forcé de combattre à la fin, l'inclémence des ſaiſons & les obſtacles qui naiſſoient de l'avidité des hommes, il dut ſes ſuccès à ſa conſtance, à ſon génie & au zèle infatigable de ſon Secrétaire, digne confident de ſes vues, comme lui, plein de droiture, de déſintéreſſement, d'ardeur pour le bien public, & qui, par un dernier trait de reſſemblance, ſacrifia comme lui, ſa ſanté dans cette occaſion. Un travail outré les réduiſit l'un & l'autre à l'état le plus affreux. M. Houſſemaine, ce digne Secrétaire, ce vertueux Citoyen devint paralytique dès 1740. M. Turgot, ſujet à la goutte, dont les fréquens accès l'euſſent empêché de vaquer à tout, eſſaya des remèdes qui la firent refluer dans le ſang; & telle fut l'époque de la langueur dans laquelle il a traîné le reſte de ſes jours. Le cas qu'il a fait d'un homme ſi propre à le ſeconder, montre aſſez combien il eſtimoit la vertu. Jamais il ne donna ſa confiance qu'à des gens de bien, il aimoit à les employer, il ſçavoit les diſtinguer.

Après avoir employé les premières années de ſa Prévôté à rétablir les affaires de la Ville, & à rendre poſſible ce qu'il vou-

loit faire un jour; lorſqu'il ſe vit en état de pouvoir l'entreprendre avec ſuccès, il déploya, pour l'avantage & l'ornement de la Capitale, toutes les richeſſes des Arts qu'il avoit toujours chéris & encouragés. Ce fut alors qu'on vit éclore au milieu des tems les plus difficiles, ces monumens admirables qui lui aſſurent l'immortalité. Alors, au lieu de ce foſſé croupiſſant, dont les exhalaiſons infectoient l'air & cauſoient des maladies mortelles, parut ce canal, conſtruit pour l'écoulement des eaux & des immondices qu'elles entraînent, travail digne des Romains, & qui joint au mérite de l'utilité, celui d'une très-grande difficulté vaincue. En même-tems s'élevoit un Quai, dont la hardieſſe étonne les connoiſſeurs; mais ne peut étonner ceux qui préſens à la conſtruction de cet ouvrage immortel, en étudioient la méthode, & voyoient M. Turgot, ſans ceſſe à la tête des Travailleurs, les animer, les diriger, les inſpirer en quelque ſorte. D'un autre côté le génie & le ciſeau du célèbre Bouchardon, ornoient à l'envi des plus riches tréſors de l'Architecture & de la Sculpture, la Fontaine de Grenelle, monument qu'on eût admiré dans Athènes.

Mais ce qu'a fait M. Turgot, n'eſt qu'une partie de ce qu'il avoit projetté. Il vouloit rendre praticable & d'un abord

facile le labyrinthe que forment tant de rues étroites aux environs du Palais, en prolongeant le Quai de l'Horloge, jusqu'à la pointe de l'Isle de Notre-Dame. Il vouloit rapprocher l'Isle Saint-Louis du centre de la Ville, en bâtissant un Pont de pierre, à la place du Pont-rouge ; porter abondamment l'eau de la Seine dans tous les quartiers de Paris, en construisant au-dessus de la Porte Saint-Bernard, une machine qui auroit élevé l'eau jusqu'au sommet de la montagne de Sainte-Geneviève, d'où rassemblée dans un réservoir immense, elle eût été facilement conduite par-tout. Il vouloit encore offrir à l'admiration du Public le spectacle intéressant du Portail de Saint-Gervais. Il se proposoit enfin de faire enforte que la Ville fût chargée de finir les plus beaux Palais de l'Univers, & qu'elle obtînt pour récompense, la face de ce Palais qui s'étend sur la rivière. Cette face eût donné à la ville de Paris, un Hôtel plus vaste, plus commode, mieux situé, plus digne d'elle, tandis que les trois autres côtés eussent logé plus magnifiquement le Grand-Conseil, les Académies, la Bibliothèque du Roi, & contenu tous les Dépôts des Secrétaires d'Etat. Tous les plans de ces grands ouvrages avoient été travaillés avec soin & profondément médités. S'ils n'ont point été exécutés, c'est

qu'avec les idées du grand Colbert, M. Turgot n'avoit ni la diſpoſition des mêmes ſommes, ni la même indépendance.

A l'exemple de ce Mecène illuſtre des Arts & des talens, M. Turgot favoriſoit les Artiſtes & les encourageoit. Il viſitoit les Atteliers, & s'inſtruiſoit à fond du détail des Manufactures. Il a toujours protégé & ſoutenu les Auteurs des découvertes utiles. Il s'exerçoit lui-même avec ſuccès, à perfectionner des machines, à les ſimplifier, à les rendre d'un uſage plus sûr ou plus étendu. Plus d'une fois ſon imagination féconde a concouru dans les réjouiſſances publiques, avec les talens des Artiſtes qu'il employoit. Rien n'égale la pompe des fêtes qu'il a données, que la politeſſe aiſée, noble, attentive avec laquelle il en faiſoit les honneurs. Dans ces fêtes ſomptueuſes, l'ordre, la variété, la nouveauté des Spectacles, ſe diſputoient les applaudiſſemens du Public.

Il eſt à remarquer que les Portes Saint-Denis & Saint-Martin, le Quai neuf & les Remparts, ſont dus aux ſoins de M. le Pelletier, Miniſtre d'Etat, grand-oncle de M. Turgot; que M. de Souzi eut la direction du Pont-Royal, & qu'ainſi depuis près d'un ſiècle, preſque tous les embelliſſemens de Paris, ſont l'ouvrage, ou de M. Turgot, ou d'une famille à laquelle il appartenoit.

M. Turgot, dans l'entrepriſe de ces travaux ſi capables de lui faire un nom, l'eſpérance de la gloire agiſſoit moins ſur ſon cœur, que le deſir d'être utile. Que d'ouvrages inconnus, inviſibles en quelque ſorte, dont Paris, ſans le ſçavoir, eſt redevable à ſes ſoins. Ici ſa prévoyance faiſoit placer une rampe, un parapet, une barrière; là, c'étoient des pompes, des pieux qui puſſent indiquer la hauteur de l'eau; des filets qui retinſſent ceux qui y ſeroient tombés par accident. Il faiſoit exactement couper les joncs qui croiſſent dans la rivière au-deſſus de Paris, parce qu'on s'étoit apperçu que la graine ou la mouſſe qu'ils produiſent, a la qualité d'un poiſon froid.

Qu'on parcoure les Prévôtés de M. Turgot, on comptera les jours par ſes ſervices ſignalés! On verra le lit de la Seine nettoyé, dégagé de ſables en pluſieurs endroits; les attériſſemens qui s'y formoient, détruits avec ſoin; ſes eaux conduites dans des fontaines que des ſources moins bonnes avoient remplies juſqu'alors; un long travail entrepris pour régler les différentes meſures de liqueurs; des chauſſées conſtruites ou réparées; des Corps-de-Gardes établis ſur les Ports & ſur les Remparts; mille précautions priſes pour rendre la navigation plus facile; les incendies moins fréquents ou moins dangereux; la voie pu-

blique plus sûre ou plus libre; des embellissemens, des réparations sans nombre dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville; l'ordre mis dans les Archives; enfin, l'amélioration de tant de parties, dont chacune est insensible; mais dont le bon état néanmoins est le seul fondement du bien général.

Tant de fêtes, tant d'embellissemens, de libéralités, de travaux de toute espèce, la plupart exécutés dans des temps dont la rigueur n'avoit pu être adoucie qu'à force de dépenses, paroissoient devoir épuiser le tréfor de la Ville. Cependant, & c'est ce qui met le comble à sa gloire, il l'a remise à ses Successeurs libre de dettes, avec des fonds considérables dans ses caisses, & beaucoup plus riche qu'elle n'étoit avant sa Prévôté. Ses revenus étoient presque doublés en 1740. Une économie inépuisable en ressources, une administration éclairée, qui proportionnoit les entrepriſes aux moyens; la réunion de plusieurs droits, faite de son temps au Domaine de la Ville, le produit de quelques droits anciens augmenté naturellement, ou porté par une sage régie à sa valeur réelle, ont été les causes de cet accroissement prodigieux; ajoutons enfin son exactitude sévère & scrupuleuse à renfermer les revenus de sa place dans les limites les plus étroites, & à refuser

ſouvent ce qu'un long uſage auroit pu lui faire accepter à titre de droit.

L'humanité fut encore un des traits principaux qui caractériſent l'ame ſenſible & généreuſe de ce grand homme. Le ſoin d'arrêter & de réparer les calamités publiques, de calmer les tumultes, de remédier aux incendies & aux ſuites des débordemens de la rivière, rien n'échappoit à ſa vigilance.

Parmi les fléaux qui peuvent ravager cette Ville immenſe, l'incendie eſt un des plus redoutables & des plus communs, auſſi M. Turgot n'a-t-il rien oublié pour le prévenir. De-là ces pompes diſtribuées dans tous les quartiers, de-là ces regards placés de diſtance en diſtance pour ouvrir les grands tuyaux des fontaines, & par le moyen deſquels on peut en un inſtant porter dans le lieu de l'incendie cette maſſe prodigieuſe d'eau que la Pompe du Pont-Notre-Dame élève inceſſamment de la rivière, & que tant de ruiſſeaux ſouterrains font circuler dans Paris; mais ce vigilant Magiſtrat ne ſe repoſoit pas ſur ces précautions générales. Au premier bruit d'un embraſement, il voloit lui-même par-tout où l'appelloit le danger des Citoyens. Ils le voyoient actif, intrépide, infatigable, préſent par-tout, expoſer ſa

vie pour ſauver la leur, donner ſes ordres de ſang froid, les faire exécuter ſans confuſion, animer les travailleurs par ſon exemple & par ſes largeſſes. Tel il parut dans l'embraſement de l'Hôtel-Dieu en 1737. Ce terrible accident fut accompagné de circonſtances les plus propres à développer la bonté de ſon ame & l'activité de ſon courage. Un peuple d'infortunés incapables de ſe ſecourir eux-mêmes & de ſe dérober aux flammes, attendoient dans leurs lits une mort cruelle & qui ſembloit inévitable; mais un génie tutélaire veilloit à leur conſervation. M. Turgot apprend leur péril & court le partager ou les en garantir; il obtient de l'Archevêque ſon agrément pour faire tranſporter les malades dans l'Egliſe de Notre-Dame; le tranſport ſe fait ſous ſes yeux avec une diligence incroyable, & tandis qu'on l'exécute il pourvoit à leurs beſoins de toute eſpèce. Graces à la ſageſſe & à l'efficacité de ſes meſures, tout ſe trouva raſſemblé de manière qu'en moins de ſix heures, les malades eurent le bouillon, la nourriture, les médicamens & les ſecours ordinaires avec cette abondance qui peut ſeule raſſurer dans une pareille criſe. Lorſque le ſort des malades fut établi, M. Turgot ſe livra tout entier au ſoin de conſerver les bâtimens; il paſſa la nuit au milieu du péril,

& ne ſe permit aucun repos que lorſqu'il eut vu les flammes éteintes. Le peuple, témoin de ſon courage, de ſon activité, de ſes attentions généreuſes, voyoit alors combien l'homme animoit en lui le Magiſtrat, auſſi en eſt-il peu qui ayent été chéris autant que M. Turgot. Sa préſence inſpiroit au peuple le reſpect & la joie, maintenoit la police, arrêtoit les tumultes les plus violens. L'autorité de ſa vertu le diſpenſoit de recourir à celle de ſa place.

On peut ſe rappeller le démêlé ſanglant qui s'excita ſur le Port Saint-Nicolas, entre les Soldats des deux Régimens des Gardes, au mois de Janvier 1736, il s'agiſſoit de la décharge d'un batteau, dont les Suiſſes s'étoient emparés au préjudice des François. Ceux-ci vinrent attaquer les travailleurs qui ſe défendirent; & la querelle s'échauffoit, lorſque l'arrivée de M. Turgot rétablit le calme; mais ce calme n'étoit qu'apparent. Sur les quatre heures après midi, les Suiſſes s'étant rangés en bataille dans le Carouſel, marchèrent le ſabre à la main vers le Port. dans ce moment quatre Compagnies aux Gardes Françoiſes paſſoient ſur le Pont-Neuf, en revenant de Verſailles. Elles mettent ſur-le-champ la bayonnette au bout du fuſil, & s'avancent en ordre contre les Suiſſes. Ils ſe joignent, & le combat s'engage. Des cris confus l'annoncent à M. Tur-

got, qu'un heureux preſſentiment ramenoit alors vers le lieu de la ſcène. Il vole, ſe jette au fort de la mêlée, leur crie de mettre bas les armes. Au même inſtant, toutes les armes ſont à ſes pieds. Il fait ranger les combattans ſur deux lignes, écoute leurs plaintes, prononce entre eux, & les appaiſe.

Une place de Conſeiller d'Etat avoit été dès 1737 la récompenſe de ſes ſervices; & c'eſt à ce titre qu'il fut en 1745 premier Préſident du Grand-Conſeil.

Une Goutte cruelle le conduiſit enfin au tombeau. La Religion, pour laquelle il avoit eu toute ſa vie un attachement ſincère, fortifia ſon courage dans l'épreuve longue & douloureuſe de ſa maladie.

Notre ſiècle a vu peu d'hommes auſſi vertueux que M. Turgot. Sa vertu avoit la ſimplicité d'un inſtinct naturel & la ſolidité des principes. Bon père, bon citoyen, bon ami. Bienfaiteur modeſte, mais vif & ſincère, il n'attendoit pas que les beſoins vinſſent mandier un appui dont il ne fut jamais avare; il alloit au devant des déſirs. Il a quelquefois eu pour ſes amis une ambition qu'il ne ſe ſentoit pas pour lui-même. Il s'oublioit véritablement & ne voyoit qu'eux.

M. le Pelletier des Forts, ſon oncle, lui apprit un jour qu'il avoit à donner une place importante, & qui dépendoit de lui. Le

premier mouvement de M. Turgot, fut de la ſolliciter pour un de ſes amis. Il l'obtint auſſi-tôt, & courut annoncer à ſon ami ce qu'il avoit fait; à ſon retour chez lui, on lui demanda pourquoi il ne s'étoit pas propoſé lui-même; ſa reponſe fut : *je n'y ai pas penſé.* Sera-t-on ſurpris qu'un homme capable d'un tel oubli de ſoi-même, ait fait brûler un teſtament fait en ſa faveur, au préjudice des héritiers naturels? cette action n'étoit que juſte pour M. Turgot, dont la morale pure & ſublime comptoit la généroſité parmi les devoirs.

DANS la Séance publique de l'Académie Royale de la Rochelle, tenue le 28 Avril de cette année, le Père Valois, Directeur, prononça un Diſcours ſur les Bibliothèques publiques, à l'occaſion de celle qu'on ſe propoſoit d'établir dans cette ville. Ce qui occaſionna ce diſcours, c'eſt le don que M. Richard, Tréſorier de France, fit de ſon Cabinet à la Ville, pour ſervir de premier fonds à une Bibliothèque publique. L'Académie, qui compte au nom de ſes Membres, ce citoyen zélé pour la gloire de la Patrie, & pour le progrès des lettres, crut devoir lui payer le tribut de louanges que mérite une action auſſi généreuſe.

LA

LA reconnoiſſance, & tous les ſentimens qui nous attachent à M. Paliſſot de Montenoy, nous font ſaiſir avec empreſſement une circonſtance des plus heureuſes, que nous fourniſſent ſes Mémoires de Littérature, dont il a bien voulu nous gratifier, pour rendre hommage à la ſenſibilité de ſon cœur, à ſa tendreſſe filiale & à ſon reſpect pour la mémoire d'un Père illuſtre & célèbre dans la profeſſion du Barreau.

Hubert Paliſſot, Chevalier, ancien Conſeiller d'Etat du Duc de Loraine, Léopold, eut à Nancy, en 1723, l'affaire la plus mémorable & la plus glorieuſe, peut-être, qui *fût jamais* arrivée à aucun particulier de ſon état.

Le changement qui ſe fit en Loraine, en 1729, la paſſion de l'éloquence, firent abdiquer la Magiſtrature à M. Paliſſot, pour reprendre les fonctions d'Avocat. A peine rentré dans la carrière, il eut l'avantage dangereux d'avoir à ſoutenir les intérêts d'un homme ſans fortune, & dénué de tout crédit, contre un homme puiſſant par ſon opulence, & par ſa faveur. Il étoit eſſentiel au bien de ſa cauſe, qu'il ne s'interdît aucun des moyens qui pouvoient établir les droits du Particulier dont il avoit pris la

défense. Parmi ces moyens, il y en avoit d'humilians pour l'homme puissant; mais ils étoient victorieux pour le pauvre, & M. Palissot étoit incapable de garder des ménagemens qui auroient pu nuire aux intérêts de son client. Il parla, il écrivit avec la force & l'éloquence qui lui étoient naturelles; l'homme puissant fut condamné.

Ce dernier ne put pardonner au généreux défenseur de l'opprimé. Il cabala sourdement dans l'ordre des Avocats, se plaignit des expressions trop dures qui, selon lui, étoient échappées à M. Palissot, dans ses plaidoyers & dans ses mémoires. Enfin, il réussit par ses intrigues, & M. Palissot fut mandé au nom de son Ordre, pour recevoir une espèce de réprimande, & une injonction d'être à l'avenir plus circonspect. Persuadé qu'il n'avoit fait que remplir les devoirs de son état; non-seulement, il ne se rendit point à l'invitation du Bâtonnier; mais il lui échappa, dit-on, quelques paroles piquantes, qui furent recueillies par l'envie, & peut être exagérées. Tous les Avocats se crurent offensés. L'Ordre se rendit par députés chez le Procureur-Général, pour se plaindre de leur Confrère, pour déclarer que désormais aucun d'eux n'occuperoit plus avec lui dans aucune affaire, & pour demander que son nom fût rayé du tableau.

Le Procureur-Général estimoit & considéroit M. Palissot ; mais allarmé de l'animosité de ses Confrères, il crut devoir lui conseiller un accommodement, & voulut bien offrir sa médiation. M. Palissot ne put accepter une proposition qui lui paroissoit injurieuse. Sa digne & vertueuse épouse imita son courage, ou plutôt le surpassa. Elle eut la noble assurance de dire au Procureur-Général, qu'il falloit, ou que son mari triomphât, s'il étoit innocent, ou qu'il fût puni, s'il étoit coupable. On se prépara de part & d'autre à la guerre ; M. Palissot, seul contre tous, & tous ses Confrères contre lui. Les Avocats choisirent entr'eux quatre des plus célèbres Membres de leur Corps, pour plaider contre M. Palissot ; & en effet ils plaidèrent tous les quatre dans autant d'audiences consécutives.

Cependant le bruit de cette cause singulière se répandit non-seulement en Loraine ; mais aux environs. Enfin, arriva le jour où M. Palissot devoit répondre, & où l'affaire devoit être jugée. Le concours fut prodigieux. Les dehors du Palais furent assiégés par une foule immense de peuple ; & le dedans, par tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la Province ; les Dames de la Cour & de la ville les plus qualifiées, occupoient les Lanternes. Enfin M. Palissot parut. Son Discours, plein de véhémence

& de graces, accabla ſes Adverſaires. Les Magiſtrats furent aux opinions; on n'attendit pas leur Arrêt; l'acclamation publique retentit de toutes parts. Une circonſtance, ſervit à rendre cette journée plus flatteuſe encore, pour l'Orateur; on étoit dans les premiers jours du Printems; preſque toutes les Dames avoient des bouquets; en un inſtant M. Paliſſot ſe vit, pour ainſi dire, aſſailli d'une pluie de fleurs. L'Arrêt, enfin, fut prononcé. Une gloire nouvelle l'attendoit au ſortir du Barreau. Ramené chez lui comme en triomphe, par M. de Gondrecourt, premier Préſident, le peuple fit arrêter la voiture. Les femmes des Halles vinrent le complimenter, & couronnèrent ſa tête d'une branche de laurier. Il s'établit depuis à la gloire de ce grand homme, une eſpèce de proverbe, dans la Province & dans les communautés villageoiſes, qui ne déſignoient M. Paliſſot, quand elles venoient lui confier leurs intérêts, que par le nom de *l'Avocat qui avoit gagné tous les autres.*

Quelque tems après ce glorieux triomphe, M. Paliſſot s'étant rencontré ſur le paſſage du Prince Charles, ce Prince daigna s'arrêter pour le féliciter de ſa victoire.

Perſonne ne fut plus à portée que ce célèbre Orateur, d'après cet évènement même, de faire la fortune la plus brillante;

mais trop généreux, trop noble, trop désintéressé, il ne laissa, en mourant, à ses enfans, d'autre héritage qu'une excellente éducation, son mérite & l'exemple de ses vertus.

LA Comtesse de Vertillac réunissoit en sa personne toutes les qualités propres à inspirer l'estime & la vénération. Née à Paris d'une ancienne & illustre noblesse originaire de Périgord, elle étoit fille unique de Nicolas de la Brousse, Comte de Vertillac, Maréchal des camps & armées du Roi, Lieutenant dans la Province du Périgord, Gouverneur de Mons & du Hainault, lequel après avoir mis en fuite les ennemis à la journée de Bossu sous Valcourt, y fut frappé de plusieurs coups mortels. L'éloge qu'un grand Roi qui connoissoit le mérite & qui savoit le récompenser, fit de cet excellent Officier, est un sûr garant que s'il n'eût pas été enlevé de ce monde à la fleur de son âge, il pouvoit se flatter de parvenir aux plus grands honneurs de la guerre. Louis XIV dit à sa veuve, qu'il avoit perdu dans le Comte de Vertillac le meilleur Officier d'Infanterie qu'il y eût eu depuis le Maréchal de Turenne.

Mademoiſelle de Vertillac très-jeune, reſta entre les mains d'une mère d'un mérite diſtingué, qui lui donna la meilleure éducation. Elle avoit reçu de la nature de ſi heureuſes diſpoſitions, qu'elle ſe livra avec le plus grand ſuccès à la connoiſſance de toutes les ſciences & de tous les Arts.

Son cœur n'étoit pas moins admirable que ſon eſprit. On n'a jamais porté plus loin le déſir d'obliger; elle n'étoit occupée qu'à diminuer le mérite de la reconnoiſſance, & par cette raiſon même, elle l'augmentoit. Elle regardoit le monde entier comme une ſociété de frères qui ne devoient être occupés qu'à ſe rendre ſervice mutuellement, & elle agiſſoit en conſéquence. Jamais elle n'a différé une occaſion d'être utile, & l'on peut dire d'elle avec vérité qu'elle n'a jamais perdu un jour de ſa vie. On ne pouvoit la voir ſans déſirer d'avoir part à ſon amitié, auſſi acquéroit-elle tous les jours de nouveaux amis, & ce qu'il y a de rare, ce n'étoit jamais aux dépens des anciennes amitiés que ces acquiſitions ſe faiſoient.

Il eſt ſurprenant combien, par ſes avis & par ſes leçons les plus efficaces, elle a favoriſé de talens naiſſans que, ſans elle, l'indigence auroit étouffés; mais elle avoit grand ſoin de prendre les plus grandes précautions pour que ſes bonnes actions fuſ-

ſent ignorées. Sa modeſtie a ſouvent été trahie innocemment par la reconnoiſſance de quelques-uns qui ont mieux aimé être indiſcrets qu'ingrats.

Une égalité conſtante rendoit ſa ſociété délicieuſe, & ce n'étoit jamais qu'avec peine qu'on ſe ſéparoit d'elle. Une ſi digne femme mérita d'être pleurée de tous ſes amis & de tous les gens de bien.

GUILLAUME Bouhier, Chevalier de l'Ordre de St.-Jean de Jéruſalem, Commandeur des Commanderies de Robaicourt & de Bellecroix, mourut à Neufchâteau en Lorraine, âgé de près de 90 ans; il étoit frère du premier Evêque de Dijon & du Préſident à Mortier du Parlement de cette Ville. Ce brave Commandeur avoit donné de grandes marques de courage en tenant galère dans les expéditions de l'iſle de Candie, & ſe fit extrêmement regretter à Neufchâteau par toutes les perſonnes diſtinguées, auſſi bien que par les malheureux auxquels il étoit d'un grand ſecours.

CATHERINE Cahouet mourut à Orléans, Paroiſſe & fauxbourg St.-Marceau, âgée de 92 ans. Cette Demoiſelle vertueuſe & bienfaiſante en avoit paſſé ſoixante dans des Ecoles de Charité qu'elle avoit établies en 1691, conjointement avec deux de ſes ſœurs. Leur charité ne connoiſſant point de bornes, elles ſe chargeoient avec zèle d'autant de filles qu'il leur étoit poſſible d'en recevoir. M. Hannet, alors Curé de St. Marceau, charmé de la bénédiction que Dieu répandoit ſur les travaux de ces pieuſes filles, n'appuya pas ſeulement la bonne œuvre, mais réſolut de l'affermir & de l'étendre autant qu'il lui ſeroit poſſible. Il acquit une maiſon ſur ſa Paroiſſe, y fit bâtir des claſſes & y établit les Demoiſelles Cahouet. Dès-lors le nombre des enfans, dont on leur confia le ſoin & l'inſtruction, fut conſidérablement augmenté, & leurs claſſes tellement remplies, qu'elles ſe virent preſque toujours à la tête de deux cens enfans. M. Hannet leur donna un nouveau ſecours en leur aſſociant deux de ſes propres ſœurs. Ainſi elles étoient cinq Maitreſſes toutes animées du même eſprit. A meſuré que la mort enlevoit quelqu'une d'entre elles, la Demoiſelle Ca-

houet, qui donne lieu à cet éloge, avoit soin de se procurer un sujet capable de la remplacer.

Un si bel établissement a long-tems subsisté sans autre fonds que l'abondante charité des sujets qui le composoient. Ce qui leur revint en 1707 de la succession de M. Hannet, & plusieurs années après de l'une des sœurs de ce charitable Pasteur, ne leur procura outre la maison, qu'environ 200 liv. de rente. Cependant avec une si modique somme, Mademoiselle Cahouet, aidée par les épargnes volontaires de ses Compagnes, & par les charitables libéralités de plusieurs personnes dont elle avoit mérité la confiance, trouvoit le moyen de fournir des livres à la plupart de ses enfans, d'en nourrir plusieurs, de les habiller selon leur état, & même de secourir leurs parens qu'elle savoit dans l'indigence; mais ce n'étoit encore là en quelque sorte que l'accessoire de l'œuvre admirable pour laquelle Dieu avoit donné à Mademoiselle Cahouet un talent si extraordinaire, elle avoit de plus le discernement des esprits, une adresse merveilleuse pour s'accommoder aux différens caractères des enfans, un mêlange de douceur & de fermeté propre à contenir les uns & à encourager les autres; une patience inépuisable, un zèle toujours nouveau; & avec toutes

ces qualités, le précieux ſecret d'exciter & d'entretenir parmi ſes Elèves une grande émulation: C'étoit ſur-tout pour les préparer à la première communion que ſon ardeur redoubloit ; depuis l'Avent juſqu'à Pâques elle leur parloit ſur cet important objet deux heures par jour, travail qu'elle a ſoutenu juſqu'à ſa quatre-vingt-dixième année ; & dans un âge ſi avancé, par le froid le plus rigoureux, il falloit que ſes dignes coopératrices plus attentives qu'elle-même à ſes beſoins, lui fiſſent violence pour l'engager à ſe laiſſer ſoulager.

On laiſſe à penſer quels fruits devoient produire de pareilles Ecoles, ſoutenues pendant 60 ans dans un ſi excellent goût. Auſſi n'y avoit-il dans toute la ville d'Orléans qu'une voix d'applaudiſſement & d'admiration de l'œuvre de Mademoiſelle Cahouet & de ſes vertueuſes Compagnes. Non-ſeulement des perſonnes de tout état étoient charmées de leur confier l'éducation de leurs filles, on leur en envoyoit encore de différens endroits, de Tours, de Blois, de Rouen, de Paris même. Pluſieurs Curés de la Campagne les prioient d'y admettre les Maitreſſes de leurs Ecoles, afin qu'elles appriſſent la vraie manière d'inſtruire les enfans. Souvent ils ſe procuroient la ſatisfaction d'y aſſiſter eux-mêmes, & ils n'en ſortoient jamais qu'avec une nouvelle admiration.

L'illuſtre Inſtitutrice tomba dangereuſement malade les premiers jours de Septembre; elle redoubla de ferveur & mourut enfin dans une paix inexprimable, édifiant juſqu'au dernier ſoupir par les grands ſentimens de piété qui l'avoient animée & ſoutenue toute ſa vie. Elle fut inhumée au milieu d'un concours extraordinaire de tous les gens de bien; & les Marguilliers, en reconnoiſſance des importans ſervices rendus à la Paroiſſe par la reſpectable défunte, firent célébrer un ſervice ſolemnel.

M. de Cramezel, d'une famille noble de Guerrande, fut honoré le 18 de Décembre, d'une gratification de 500 liv. que Louis XV lui convertit en penſion, tant pour les ſervices qu'il avoit rendus à la Marine, que pour quelques Ouvrages Littéraires qu'il avoit donnés au public.

Ce Monarque, en conſidération des grands talens & des découvertes intéreſſantes que M. Morand, Chirurgien célèbre, avoit faites dans ſon Art, accorda à ce Citoyen des Lettres de Nobleſſe, ainſi

qu'à M. Puzos, Directeur de l'Académie de Chirurgie. Il décora depuis M. Morand du Collier de l'Ordre de St.-Michel.

Ce Prince annoblit également M. Bagieu, Chirurgien-Major de la Compagnie des Gendarmes de la Garde.

ANNÉE 1752.

LA France eut à pleurer cette année la perte d'une grande Princeſſe. Anne-Henriette de France mourut à l'âge de 24 ans, emportant dans le tombeau l'amour, l'eſtime & les regrets publics.

Soumiſe par ſon état & par ſa naiſſance, mais avec une diſtinction que ſa naiſſance & ſon état demandoient, quelle grandeur ne mit-elle pas dans ſa dépendance, quelle réſerve dans l'uſage de ſon autorité!

Quelle ſatisfaction pour Louis XV, lorſqu'au retour de ſes glorieuſes campagnes, dépoſant ſes lauriers au milieu de ſes enfans, il les voyoit raſſemblés autour de lui, ſe réunir pour lui plaire, & lui plaire véritablement par cette union dont il étoit l'objet & le principe! Combien de fois dans ces converſations particulières & intimes, dont les droits de l'âge & ceux d'une première tendreſſe le portoient à honorer Madame Henriette; combien de fois admira-t-il la droiture de ſon cœur,

les agrémens de ſon eſprit, la juſteſſe de ſes vues, & cette ſageſſe de Conſeil qui entre rarement dans le caractère de la jeuneſſe, & qui faiſoit ſpécialement le ſien ! Quel uſage fit-elle de cette confiance du Roi ! Que de graces obtenues l'ont rendue favorable à l'indigence, glorieuſe à l'humanité, chère à la Religion !

Son extrême affabilité, ſon humeur bienfaiſante, & les autres vertus ſolides qui formoient ſon caractère, lui avoient acquis le reſpect & l'affection des perſonnes qui avoient l'honneur de l'approcher. LL. M. & la famille Royale, témoignèrent la plus grande affliction de cette perte. Remplie de religion & de cet eſprit de ſageſſe qui la guidoit dans ſes paroles & ſes actions, elle diſoit un jour au Dauphin : » Nous » ſommes environnés de flatteurs intéreſſés » à nous déguiſer la vérité ; notre intérêt » eſt de la connoître ; rendez-moi ce ſer- » vice, je vous le rendrai à mon tour : que » je ſache mes défauts ; vous ſçaurez les » vôtres « ! Quel langage ſublime ! quelle connoiſſance profonde des hommes dans une Princeſſe qui n'étoit alors âgée que de quinze ans ! Elle parloit ainſi à un Prince moins âgé encore ; mais rempli d'amour pour la vérité.

La Reine peignit encore en deux mots ſon Auguſte fille : » Quelque bien que l'on

ſans diſtinction, les beſoins de l'indigence. La ſageſſe a trouvé auprès de lui autant de reſſources que le libertinage en a dans le monde. Il a enlevé au vice de jeunes perſonnes qui en auroient accru l'empire. Enfin, ſes mains libérales ont réparé l'injuſtice de la fortune & l'inclémence des airs. La terre, dans les Provinces de ſon appanage, pouvoit être ſtérile impunément.

La charité tendre & compatiſſante de ce Prince religieux, le conduiſoit dans ces triſtes lieux, où la faim, la nudité, la misère, accablent des malheureux ſouvent tentés d'accuſer la mort de lenteur.

Coucy eſt une petite ville ſur une montagne, ſituée entre Laon & la rivière d'Oyſe. Louis XIV. la donna en appanage à Philippe de France, Duc d'Orléans ſon frère unique, & le Duc d'Orléans, ſon petit-fils, y laiſſa des marques éclatantes de ſa libéralité & de ſa charité. Il y fit bâtir, en 1743, un Hôtel-Dieu, y établit ſix lits pour les pauvres malades de ce lieu; y fit placer quelques Sœurs pour les ſoigner, & pour tenir une Ecole de jeunes filles. Le Prince ſollicita & obtint la réunion de trois Maladreries des environs, pour doter cet Hôtel-Dieu, & il affecta du ſien 2000 livres de rente, à prendre ſur ſes Domaines de Coucy.

Le Père Bernard, Chanoine-Régulier de Sainte

Sainte-Geneviève, Prédicateur célèbre, rapporte dans l'Oraison Funèbre qu'il fit de ce Prince, un trait admirable, dont il n'y a peut-être jamais eu d'exemple, & qui décèle bien la grande ame de ce généreux Prince.

Forcé, malgré lui, de plaider dans une affaire litigieuse, il porta le désintéressement & l'amour de l'équité, jusqu'à fournir à un particulier de l'argent pour soutenir ses droits contre lui, & qui, après avoir perdu son procès, rendit graces encore à sa Partie, de ce que, en le poursuivant, elle lui avoit épargné une injustice.

De pareilles actions ne sont pas seulement d'un Chrétien, elles sont d'un Citoyen, d'un Philosophe, d'un homme d'Etat. La mémoire du Duc d'Orléans sera éternellement précieuse à l'humanité, aux mœurs, à la Religion & aux Lettres.

Le premier d'Août M. le Dauphin fut attaqué de la petite vérole. Sa maladie donna d'abord de très-vives allarmes; mais le 10 étant hors de danger, la France fut rassurée. Pendant tout le cours de cette maladie, Madame la Dauphine s'attira l'admiration, le respect & l'estime générale par le courage & la tendresse avec lesquels

elle rendit à ſon Auguſte époux les ſoins les plus aſſidus, lui apporta les ſecours les plus utiles, & lui donna les marques les plus tendres de ſon affection.

Des Lettres de Languedoc marquent, que le Marquis du Viviers, pour marquer ſa joie du rétabliſſement de ce Prince, avoit donné un fond pour faire apprendre des métiers à quatre jeunes garçons des Terres qu'il poſsède dans la Province.

Il avoit déja fondé l'année précédente, en actions de graces de la naiſſance du Duc de Bourgogne, une Meſſe, pour être célébrée tous les ans le 15 de Septembre, dans la Chapelle du Château de Viviers, pendant la vie de Louis XV.

LA ville de Valenciennes fit éclater ſon zèle & ſon amour pour le Roi, en faiſant la dédicace d'une Statue pédeſtre de Louis XV, en marbre, ouvrage du ſieur Saly, célèbre Sculpteur. Le piédeſtal ſur lequel elle fut poſée, eſt orné de deux bas-reliefs, repréſentans, l'un la victoire de Fontenoy, remportée par ce Monarque; & l'autre, ſon entrée dans la ville de Valenciennes.

L'ACADÉMIE des Sciences, Arts & Belles-Lettres, établie à Besançon par Lettres-Patentes du mois de Juin, proposa dans une de ses premières séances, deux Prix, fondés par le Duc de Tallard son protecteur, dont le premier est une Médaille d'or de 350 livres; & le second, une de 250 livres.

LA ville de Besançon voulant également concourir par des moyens qui pussent seconder les talens, aux progrès & à la gloire de cette Académie, dont elle avoit augmenté les revenus, fonda un Prix des Arts, pour être distribué avec ceux d'Eloquence & de Littérature; ce prix est une Médaille d'or de 200 liv.

FRANÇOIS Chicoyneau, né à Montpellier, se livra avec ardeur à l'étude de la Médecine. Le Roi voulant qu'il succédât à son père, déja très-âgé, & privé de la vue, le pourvut de la place de Chancelier de l'Université & des deux Chaires d'Anato-

mie & de Botanique, qui y ſont ordinairement jointes. Cette faveur du Prince ne fit que redoubler ſon zèle. Jamais perſonne n'exerça ſa profeſſion d'une manière plus noble & plus déſintéreſſée. En état par ſa fortune de ſe paſſer de la reconnoiſſance due à ſes ſoins; il n'en voulut jamais accepter aucune. Il accordoit volontiers ſes ſoins à tous ceux qui les lui demandoient; mais c'étoit toujours les pauvres qu'il voyoit par préférence. Il les aidoit de ſes conſeils & de tout ce dont ils avoient beſoin. La gloire de ſes ſuccès, & la réputation de ſes vertus, furent toute ſa récompenſe.

La ville de Marſeille étant affligée de la peſte, le Régent qui connoiſſoit les talens & le cœur de ce généreux Médecin, le plaça à la tête de ceux qu'il y envoya. Nous ne répéterons point ici toutes les bonnes œuvres qu'il y fit, & de la manière dont il ſe ſacrifia pour le bien de l'humanité. Le Roi, ſatisfait de la manière dont il s'étoit comporté, lui donna des marques de ſa bienfaiſance par un Brevet honorable, accompagné d'une penſion.

La réception qu'on lui fit à Montpellier, ne fut pas moins flatteuſe. Ce n'étoient qu'acclamations & réjouiſſances; on lui dreſſa des Arcs de triomphe; les Habitans de la Ville & les Etudians en Médecine, vinrent le féliciter.

Appellé à la Cour en 1731, pour être Médecin des Enfans de France, il ne garda ce poſte qu'environ neuf mois. La place de premier Médecin du Roi étant venue à vaquer par la mort de M. Chirac ſon beau-père, il en fut auſſi-tôt pourvu. Cette place ſi honorable & ſi diſtinguée, ne changea rien à ſa manière de vivre; elle le mit en état de faire plus de bien. Toujours également affable & modeſte, il fut chéri & eſtimé des Grands & des petits; mais ce qui eſt au-deſſus de toute louange, c'eſt le ſoin & le zèle avec leſquels il veilla toujours à la ſanté de Louis XV. On le voyoit courbé ſous le faix des années, ſuivre le Roi dans ſes voyages, & même dans ſes Campagnes. Il étoit à Metz lorſque la maladie de ce Prince allarma ſi vivement tous les François.

Enfin, après avoir vécu juſqu'à l'âge de 80 ans, il mourut de travaux & de fatigues, regretté de ſon Roi, & de tous ceux qui le connoiſſoient.

CHARLES-Antoine Coypel, Ecuyer, premier Peintre du Roi & du Duc d'Orléans, Garde des Deſſins du Cabinet de S. M., Directeur & Recteur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture,

Censeur Royal, mourut à Paris âgé d'environ 58 ans.

Tant de titres si flatteurs pour le talent, & qui réuniſſoient ſur ſa tête les grades les plus diſtingués dans les Arts, étoient la récompenſe d'un mérite univerſellement reconnu. Les qualités du cœur relevoient encore en lui les avantages de l'eſprit. Son ame s'imprimoit ſur la toile; ame ſenſible, généreuſe, élevée, vertueuſe ſans effort. Il chériſſoit la peinture avec l'enthouſiaſme d'un grand Artiſte, & l'Ecole Françoiſe avec la tendreſſe d'un Citoyen.

Depuis que la place de premier Peintre du Roi, & la confiance de M. Tournehem l'avoient mis à la tête de l'Académie, elle vit croître ſon éclat. On n'ignore pas quelle part il eut à la fondation de la nouvelle Ecole Royale de Peinture, établiſſement digne de Louis XIV & de Colbert.

La Société n'a pas moins perdu que les Arts. Les talens de Coypel étoient la moindre partie de ſon mérite. Vrai modèle de la tendreſſe filiale, bon parent, bon Citoyen, bon ſujet, ami ſincère & bienfaiſant, il aimoit ſes devoirs comme la plupart des hommes aiment leurs plaiſirs. Jamais il ne fut avare que de ſon tems, & ſçavoit même le prodiguer, dès qu'il s'agiſſoit de rendre ſervice. Ses vertus étoient conſacrées par un chriſtianiſme ſimple &

ſolide, par une piété tendre ; mais éclairée qui régla toujours en lui l'uſage des talens.

JEAN-Charles Folard, Colonel d'Infanterie, ci-devant Commandant de Bourgogne, mourut à Avignon dans la quatre-vingt-quatrième année de ſon âge. Les Commentaires célèbres qu'il publia en 1727, ſur Polybe, lui avoient acquis une grande réputation dans la république des Lettres & parmi les Militaires.

Par ſon teſtament, il laiſſa ſes Manuſcrits, ſes Plans & ſes Cartes, au Maréchal Duc de Belle-Iſle ; on ſçait que le Maréchal de Saxe le conſultoit ſouvent pendant le cours des Campagnes de Flandres. Ce commerce eſt également honorable à l'un & à l'autre.

ROULLIN de Belle-Bac, Commandant du Château de Sedan, mourut âgé de 92 ans. Il avoit ſervi cinquante ans avec beaucoup de diſtinction, s'étoit trouvé à dix batailles & à vingt-quatre ſiéges. Pendant celui de Lerida, il avoit ſauvé la vie au Duc Régent.

MARIE-Anne-Elisabeth de Rochechouart, veuve de Paul-Louis Duc de Rochechouart, Prince de Tonnay-Charente, mourut à Tours âgée de 41 ans. Cette Dame plus respectable encore par son éminente piété, que par sa naissance, emporta avec elle les regrets des pauvres de la Province dont elle étoit la mère & l'appui.

ANNÉE 1753.

LE Collége de Navarre, établi dès le commencement du quatorzième siècle dans la Capitale, est un monument de l'amour de nos Rois pour le progrès des Lettres. Fondateurs de cette Maison, ils se sont portés dans tous les tems à la soutenir par leur protection & par leurs bienfaits. Louis XV, héritier des sentimens de ses Prédécesseurs, honora de la même attention tout ce qui peut concerner l'intérêt des sciences. S. M. jugea à propos de réunir les deux places de principaux en une seule, & d'affecter les revenus de celle qu'il avoit supprimée à l'établissement d'une Chaire de Physique expérimentale en faveur du célèbre Abbé Nollet.

LA ville de Marseille vit établir dans ses murs une Académie de Peinture & de Sculpture, sous la protection du Duc de Villars, Gouverneur de Provence. L'ouverture de cette Académie se fit le 23 de Février.

M. Rogier, Conseiller de la Cour des Monnoies de Paris, & Chef du Conseil de la ville de Reims, fonda une distribution de prix pour entretenir l'émulation des jeunes Elèves de l'Ecole de Dessin établie dans cette Ville de Champagne.

M. Blondel, Architecte, très-avantageusement connu dans la république des Arts, & distingué dans celles des Lettres, forma le dessin d'établir à Paris une Ecole dans laquelle il rassembleroit toutes les Sciences & les Arts nécessaires à l'accroissement de l'Architecture, où les Etrangers & les Citoyens pourroient trouver tous les secours convenables pour se perfectionner dans cet Art aussi utile qu'agréable.

En 1743, M. Blondel obtint l'agrément de l'Académie Royale d'Architecture, pour donner des leçons publiques ; mais pour les rendre plus solides & plus profitables, il en joignit pour les Mathématiques le dessin en général, la coupe des pierres, la Charpenterie, la Menuiserie, la Serrurerie & autres Arts dont l'Architecture emprunte du lustre, & à qui elle en prête. Il choisit pour cela des Professeurs d'un mérite reconnu, dont les talens & l'application répondant aux désirs du Fondateur, attirèrent bien-tôt chez lui un grand nombre de Disciples, dont les uns ont passé au service de divers Princes étrangers ; d'autres en Italie où ils jouissent des bienfaits de nos Rois dans l'Académie fondée par Louis XIV, & protégée par son auguste Successeur, dont quelques-uns même de retour dans leur Patrie, se ressentent de la faveur du Monarque & de l'estime des Connoisseurs.

Ces premiers succès ayant encore plus encouragé le célèbre Instituteur, il établit dans son Ecole douze places gratuites, où les Citoyens qui ont de véritables dispositions pour les Beaux-Arts, & que la fortune n'a point favorisés, trouvent tous les secours suffisans pour en réparer les caprices, en se mettant en état d'exceller dans une carrière dont on leur ouvre si facilement

l'entrée. Quel ſurcroît d'émulation, des ſoins ſi nobles, ſi conſtans, ſi généreux, ne durent-ils pas produire ! Et quels ſuccès ne dûrent pas en être le fruit ! Ils furent en effet ſi heureux, qu'ils ne tardèrent pas à parvenir aux oreilles de M. de Trudaine, Miniſtre éclairé, dont le bien public fit toujours la plus douce occupation, & fut l'objet de toutes ſes démarches. Il venoit lui-même de former un Bureau pour l'inſtruction des Elèves des Ponts & Chauſſées ſous la direction de M. Perronnet, dont le mérite véritablement reconnu, n'a pas beſoin d'éloges, & ce Miniſtre reconnoiſſant combien les leçons de M. Blondel leur ſeroient utiles, il les confia auſſi-tôt à cet habile Maître pour la partie de l'Architecture. Content de leurs progrès, M. Trudaine encouragea par ſes libéralités pluſieurs de ces Elèves ; mais non moins ſenſible au mérite du Maître, il l'honora d'une bienveillance particulière ; il voulut bien parler en ſa faveur au Garde-des-Sceaux, qui obtint du Roi le 4 Février, une gratification pour M. Blondel.

Une grace ſi diſtinguée, par laquelle le Roi lui-même ſe déclaroit protecteur du nouvel établiſſement, ne pouvoit que prêter de nouvelles forces au zèle d'un cœur tel que celui de ce digne Citoyen, qui ne ſe ſervit des bienfaits de ſon Prince

que pour les partager avec ſes Diſciples, dont l'avancement étoit une de ſes plus douces récompenſes. A cet effet il leur diſtribua la même année des prix qui furent donnés publiquement en préſence des Inſpecteurs-Généraux des Ponts & Chauſſées, de pluſieurs Architectes du Roi, de ſon Académie Royale, & d'un grand nombre d'Amateurs des Beaux-Arts.

LE Comte de Kercado, Brigadier des armées du Roi, Colonel du Régiment de Breſſe Infanterie, perſuadé que les Sciences, en ornant l'eſprit, concourent à former le cœur & à ranimer le courage; d'ailleurs plein de zèle pour ſa Patrie & d'affection pour ceux que le ſervice avoit rangés ſous ſes ordres, établit une Bibliothèque des plus complettes, dans laquelle ſe trouvent raſſemblés la religion, la morale, la Philoſophie, les Mathématiques, la ſcience Militaire, la Politique, l'Hiſtoire, les vies des grands hommes, la Géographie avec les cartes & les plans.

Cette Bibliothèque eſt ouverte à tous les Officiers, & même aux ſimples ſoldats du Régiment. L'Etat-Major en eſt dépoſitaire, elle eſt rangée dans de grandes caiſſes conſtruites de manière, qu'elles s'ou-

vrent, pour ainſi dire, en ſe déployant & formant elles ſeules le corps même de la Bibliothèque, invention très-commode pour le tranſport; lors des campemens & des changemens de garniſon; les Livres ſont marqués au nom & aux armes du Régiment. On ne peut refuſer un juſte tribut de louange à l'Illuſtre Auteur de cet établiſſement dont il eſt aiſé de ſentir toute l'importance.

Pluſieurs Colonels ſe ſont empreſſés à imiter cet exemple. Il n'eſt point de moyen plus efficace pour bannir les vices que l'oiſiveté entraîne ſur-tout en tems de paix dans les troupes en garniſon.

Le 8 de Septembre, Madame la Dauphine étant accouchée d'un Prince, auquel S. M. donna le titre de Duc d'Aquitaine; les François toujours empreſſés de ſignaler leur zèle pour leur Souverain, firent éclater leur joie par toutes ſortes de fêtes.

Celles que les Généraux donnèrent dans leurs camps que le Roi avoit établis dans différens endroits du Royaume pour exercer ſes troupes pendant la paix, furent remarquables; ſur-tout celle du Marquis de St.-Pern, qui ſe réunit avec M. de Lucé, Intendant d'Alſace, pour doter ſix filles

Alſaciennes qu'ils marièrent avec ſix ſoldats Alſaciens. Cette fête Militaire étoit dans le goût des intentions bienfaiſantes de Louis XV, qui en avoit donné l'idée à la ville de Paris, lors de la naiſſance du Duc de Bourgogne.

Les Fermiers-Généraux, au lieu de dépenſes de pure décoration, employèrent en bonnes œuvres les ſommes deſtinées dans ces circonſtances aux fêtes publiques. Par une délibération, ces ſommes furent envoyées à St.-Euſtache leur Paroiſſe, afin de contribuer à la perfection des nouveaux édifices de cette Egliſe, pour l'utilité & la commodité des Paroiſſiens.

Le Grand Colbert ayant donné de ſon vivant à cette Egliſe Paroiſſiale, pluſieurs chandeliers d'argent, & fait la dépenſe de la grille du chœur, avoit légué par ſon teſtament la ſomme de 40,000 liv. à la fabrique pour faire conſtruire une nouveau portail. Ce Miniſtre jugeant que cette ſomme n'étoit pas ſuffiſante pour ſa conſtruction, permit d'en différer l'exécution juſqu'au tems où les intérêts de la ſomme pourroient y ſuppléer.

M. Secouſſe & MM. les Marguilliers, empreſſés de remplir les intentions de ce grand Miniſtre, voyant les intérêts de la ſomme léguée monter à près de 50,000 écus cette année, réſolurent d'en com-

mencer l'édification. Le ſieur Manſart de Jouy en fut choiſi l'Architecte, & le Duc d'Orléans poſa la première pierre.

On ne doit pas oublier ici un trait de généroſité du ſieur Manſart, qui prouve ſa piété & ſon déſintéreſſement. Avant que de travailler au Portail, il dit à la Fabrique qu'il ne prétendoit retirer aucune retribution pour ſes honoraires, qui auroient monté à près de 40,000 liv., s'eſtimant heureux d'employer ſon tems & ſes talens à la décoration de l'Egliſe de ſa paroiſſe.

Les Marguilliers touchés d'un tel acte de généroſité, lui aſſurèrent ſon logement *gratis* pendant ſa vie dans une maiſon qui leur appartient dans la rue Montmartre.

ANNE-Louiſe-Bénédictine de Bourbon, Ducheſſe du Maine, Princeſſe de grand mérite & de beaucoup d'eſprit, mourut cette année dans la ſoixante-ſeizième année de ſon âge. Elle joignoit à mille vertus héréditaires qui la rendirent l'ornement & les délices de la Cour de Louis XIV & de celle de Louis XV, un goût vif pour les Sciences & pour les Arts qu'elle recueillit à Sceaux & qu'elle honora de ſa protection juſqu'à ſa mort.

BERNARD-François Mahé de la Bourdonnois, né à St.-Malo, n'a dû qu'à lui ſeul la gloire dont il s'eſt couvert. Entraîné dès l'enfance par un goût irréſiſtible pour le ſervice de mer, il apprit de lui-même ou plutôt devina les ſciences les plus abſtraites. Son génie Militaire, ſon activité, ſa bravoure, eurent bien-tôt occaſion de paroître avec le plus grand éclat; mais malgré ſes expéditions couronnées par la victoire, malgré la priſe de Mahé, Ville ſituée ſur la côte de Malabar, & celle de Madras ſur les Anglois, ſon nom reſteroit peut-être confondu avec celui de tant d'autres Guerriers, dont les exploits échappent au ſouvenir de la poſtérité. Ce qui le lui rendra véritablement recommandable, ce qui méritera toujours ſon admiration; ce ſont les grandes choſes qu'il fit à l'Iſle de France, & à l'Iſle de Bourbon.

» M. de la Bourdonnois, dit M. Turpin, » Auteur de ſon Eloge, tranſplanté dans » une iſle preſque déſerte, y crée un peu» ple nombreux. Son exemple fait naître » l'induſtrie; des hommes engourdis par la » pareſſe, ſont transformés en cultivateurs » infatigables. Le ſol long-tems inculte & » dédaigné, donne de riches moiſſons;

où

» où croissoient des ronces, s'élèvent des » tiges de café; un pays qui manquoit de » tout, produit le nécessaire & fournit mê- » me au luxe des Nations; de la nuit de » l'ignorance il fait éclore les Arts utiles; » nouveau Prométhée, il dérobe le feu des » Cieux pour éclairer une contrée ténébreu- » se «.

Les services importans que cet homme célèbre avoit rendus à l'Etat, lui méritèrent des distinctions & des récompenses flatteuses; mais l'envie, toujours attachée à la destinée des grands hommes, s'acharna contre lui. Pour prix de tant de travaux, il fut mis à la Bastille, où il contracta une maladie qui fit chaque jour de nouveaux ravages, & 3 ans après sa pleine justification & le recouvrement de sa liberté, il mourut dans la cinquante-quatrième année de son âge, emportant dans la tombe, dit M. Turpin, le titre de *Vengeur & de victime de la Patrie.*

FRANÇOIS Firmin de Trudaine, Evêque de Senlis, mourut généralement estimé & regretté. Nous extrairons ici l'éloge de ce vertueux Prélat, du Mandement mémorable que donnèrent ses grands-Vicaires à l'occasion de ce triste évènement.

» Vous n'ignorez pas, M. T. C. F., le » triſte évènement qui nous plonge tous » dans un deuil amer..... Notre Evêque » n'eſt plus.... Le Ciel qui nous l'avoit » donné dans ſa miſéricorde, vient de nous » le retirer dans ſa juſtice. Que de talens! » Quel zèle ! Quelle charité ! Et pour tout » dire en un mot, quel Evêque nous per- » dons !

» Né avec toutes les qualités de l'eſprit » & du cœur qui annoncent & qui prépa- » rent les grands hommes, formé par la » plus excellente éducation, il fut bien-tôt » placé ſur le chandelier, & la Providence » qui veilloit à notre bonheur, le deſtina » pour être le ſel & la lumière de ce Dio- » cèſe.

» Que dirons-nous de ſon tendre atta- » chement pour ſon troupeau ! Bienfaiſant » par principe & par inclination, a-t-il » jamais refuſé à perſonne les ſecours de » ſa protection ou de ſes biens ? Tantôt, » c'étoit une famille déſolée par la perte » d'un chef, dont il ranimoit les eſpéran- » ces ; ici c'étoit un jeune Miniſtre qu'il » faiſoit élever dans la ſcience des Saints ; » là, c'étoit un Hopital dont il groſſiſſoit » le revenu par ſes aumônes ordinaires. Il » étoit, comme le ſaint homme Job, » *l'œil de l'aveugle, le pied du boîteux, le* » *protecteur de la veuve & de l'orphelin, le*

» *père des pauvres*..... Nous disons le *père* » *des pauvres*, il le fut en effet dans tout » le cours de sa vie, par des charités abon- » dantes & multipliées, & à sa mort, par » ses dernières dispositions, puisqu'il leur » a tout donné; mais il ne fut pas seule- » ment leur père par ses bienfaits, il fut » encore leur modèle par son détache- » ment. Il répétoit souvent à ceux qui » avoient l'honneur de sa confiance, qu'il ne » mourroit pas content si l'on trouvoit de » l'argent après lui «.

La vertu vraiment héroïque consiste à pardonner généreusement à ses ennemis. Le vrai Héros est celui qui punit l'injustice & les forfaits des hommes par de nouveaux actes de vertu.

François! O mes généreux Concitoyens! Quel exemple de sagesse & de modération votre conduite pleine d'humanité n'offre-t-elle pas à tous les peuples de la terre, & à vos ennemis mêmes forcés de vous admirer!

L'attentat commis par les Anglois, le meurtre de Jumonville est, dit M. Fréron, une violation sacrilége du droit des gens. Les Anglois franchirent cette année les Monts Apalaches, limites de leurs posses-

ſions & des nôtres dans l'Amérique ſeptentrionale, & bâtirent ſur nos terres un fort qu'ils nommèrent le *Fort de néceſſité*. Le Commandant François leur députe M. de Jumonville pour les ſommer de ſe retirer. Cet Officier part avec une eſcorte; il étoit encore à une certaine diſtance du fort, lorſque tout-à-coup les Anglois font ſur lui un feu terrible. Il fait ſigne de la main au Commandant, il montre ſes dépêches, il demande à être entendu. Le feu ceſſe, on l'entoure, il annonce ſa qualité d'Envoyé; il lit la ſommation dont il eſt porteur, on ne lui laiſſe pas le tems d'achever ſa lecture, les Anglois l'aſſaſſinent; la troupe qui l'eſcortoit eſt enveloppée, huit hommes ſont tués, & le reſte eſt fait priſonnier. Un ſeul Canadien ſe ſauve & porte au Commandant François cette affreuſe nouvelle.

M. de Villiers, frère de M. de Jumonville, eſt chargé d'un détachement pour venger ſon propre ſang & l'outrage fait à la France. Quels puiſſans motifs d'uſer des plus cruelles repréſailles! mais de Villiers étoit François, il étoit généreux.

En vengeant ſa Patrie, il devoit l'honorer.
C'eſt toi, qui fus choiſi, généreux de Villiers,
Toi, dans qui la valeur unie à la ſageſſe

N'eſt point ce fol inſtinct, cette farouche ivreſſe,
Dont les fougueux accès, fruits de l'emportement,
Ne cherchent que le meurtre & le ſaccagement;
Mais cette fermeté courageuſe & tranquile,
Qui voit tous les dangers d'un regard immobile,
Les cherche par devoir, les brave ſans fureur,
Active avec prudence, & ſage avec lenteur.

De Villiers part, il arrive. En moins de deux heures le fort eſt inveſti, attaqué, forcé de capituler. De Villiers voit à ſes pieds les ennemis vaincus; que dis-je! les aſſaſſins de ſon frère. Il renvoie généreuſement ces ennemis cruels & perfides avec les honneurs de la guerre, & ſacrifie ſon reſſentiment à la tranquilité des Nations, à ſa propre gloire, à l'honneur de la Patrie, aux devoirs de l'humanité.

Louis XV annoblit M. du Boccage de Bleville, Négociant du Havre, pour les ſervices qu'à l'exemple de feu ſon père, il avoit rendus au Commerce, & particuliérement à la ville du Havre pendant ſon Echevinage.

Draveil, village situé à 5 lieues de Paris, entre la forêt de Senart & la rivière de Seine, étoit autrefois assez peu remarquable; mais il mérite quelque considération par les dépenses prodigieuses qu'y a faites depuis M. Marin de la Haye, Fermier-général. Cet excellent Citoyen, pour donner plus d'étendue à son Château, acheta différens terreins qui donnèrent lieu à des travaux immenses, & qui firent un bien infini aux Habitans de Draveil & à ceux des environs, sur-tout durant l'hiver de 1740; la plupart de ces infortunés seroient péris de misère si on ne les avoit mis en situation de gagner leur vie.

Ce n'est pas seulement par sa magnificence que M. de la Haye se distinguoit, il aimoit aussi à soulager les pauvres. Il a fait à cet égard différens établissemens fort utiles pour les Habitans de Draveil; il en méditoit même de plus considérables, lorsqu'il fut arrêté par sa mort arrivée au mois d'Octobre.

Dans une Mine de Charbon en Forez, près du Château de Clapier, appartenant

au Baron de Vaux, des Charbonniers ayant imprudemment percé une masse de plus de cent pieds de hauteur, quoiqu'on leur eût recommandé de sonder avec la Tarière avant que d'y travailler; il sortit de cet endroit de l'eau en si grande abondance, que la tonne où étoient les Ouvriers fut submergée; trois hommes se noyèrent avec une femme & sept chevaux. L'accident eût été encore plus considérable, s'il n'y avoit pas eu deux issues par lesquelles 50 Charbonniers échapèrent au péril, & si 10 autres Ouvriers n'eussent pas été promptement secourus par un Plongeur qui exposa sa vie pour les sauver. Le Baron de Vaux, pénétré du malheur de ces infortunés, signala en cette occasion sa générosité envers les veuves de ceux qui périrent dans le désastre.

Un enfant de très-bonne naissance, originaire du Limosin, placé à l'Ecole Royale Militaire, se contentoit pendant plusieurs jours de manger de la soupe & du pain sec avec de l'eau. Le Gouverneur averti de cette singularité, l'en reprit, attribuant cela à quelque excès de dévotion mal entendue. Le jeune enfant continuoit toujours, sans dévoiler son secret. M. Paris Duverney

instruit par le Gouverneur de cette persévérance, le fit venir; & après lui avoir doucement représenté combien il étoit nécessaire d'éviter toute singularité & de se conformer à l'usage de l'École, voyant que cet enfant ne s'expliquoit point sur les motifs de sa conduite, fut contraint de le menacer, s'il ne la réformoit, de le rendre à sa famille. » Hélas! Monsieur, dit alors » l'enfant, vous voulez savoir la raison » que j'ai d'agir comme je fais, la voici. » Dans la maison de mon père, je man» geois du pain noir, & en petite quanti» té; nous n'avions souvent que de l'eau » à y ajouter. Ici, je mange de bonne sou» pe, le pain y est bon, blanc & à discré» tion. Je trouve que je fais grande chère, » & je ne puis me déterminer à manger » davantage par l'impression que me fait » le souvenir de l'état de mon père & de » ma mère «. M. Paris & le Gouverneur ne pouvoient retenir leurs larmes par la sensibilité & la fermeté qu'ils trouvoient en cet enfant. » Monsieur, reprit M. Paris, » si Monsieur votre père a servi, n'a-t-il » pas de pension? — Non, répondit l'en» fant. Pendant un an il en a sollicité une; » le défaut d'argent l'a contraint d'en aban» donner le projet, & pour ne pas faire » de dettes à Versailles, il a mieux aimé » languir. — Eh bien, dit M. Duverney,

» ſi le fait eſt auſſi prouvé qu'il paroît vrai » dans votre bouche, je promets de lui » obtenir 500 liv. de penſion. Puiſque vos » parens ſont ſi peu à leur aiſe, vraiſem- » blablement ils ne vous ont pas beaucoup » garni le gouſſet; recevez pour vos menus » plaiſirs ces trois louis que je vous pré- » ſente de la part du Roi; quant à Mon- » ſieur votre père, je lui enverrai d'avance » les ſix premiers mois de ſa penſion que » je ſuis aſſuré de lui obtenir de la bonté » du Monarque. — Monſieur, reprit l'en- » fant, comment pourrez-vous lui envoyer » cet argent? — Ne vous inquiétez point » répondit M. Duverney, nous en trouve- » rons les moyens. — Ah! Monſieur, ré- » partit auſſi-tôt l'enfant, puiſque vous » avez cette facilité, remettez-lui auſſi les » trois louis que vous venez de me don- » ner. Ici j'ai tout en abondance, ils me » deviendroient inutiles, & ils feront grand » bien à mon père pour ſes autres enfans «.

Ce beau trait de piété filiale en rappelle un autre qu'on peut caractériſer *Charité Françoiſe*, pour ſervir de pendant à la *Charité Romaine*. Un Officier François allant rejoindre ſon Régiment, s'occupa pendant ſa route à faire quelques recrues dont il avoit beſoin pour completter ſa compagnie. Il trouva pluſieurs hommes dans une petite Ville où il ſéjourna quelque-tems. Deux

jours avant ſon départ, il ſe préſente un jeune homme de belle taille & d'une figure agréable; un air de candeur & d'honnêteté prévenoient en ſa faveur. L'Officier, dès la première entrevue, déſira cet homme pour ſa Compagnie. Le jeune homme tremblant demande à s'engager, l'Officier tâche de le raſſurer. » Ah! Monſieur, lui » dit le jeune homme, n'attribuez pas mon » déſordre à des motifs bas & honteux. » Vous ne voudrez peut-être pas de moi, » & mon malheur ſeroit affreux «. Il lui échappa quelques larmes en achevant ces mots. L'Officier empreſſé de le ſatisfaire, lui demande ſes conditions. » Je ne vous » les propoſe qu'en tremblant, répondit le » jeune homme; elles vous dégoûteront » peut-être. Je ſuis jeune, vous voyez ma » taille; j'ai de la force, je me ſens tou- » tes les diſpoſitions néceſſaires pour ſervir; » mais la circonſtance malheureuſe dans » laquelle je me trouve, me force de me » mettre à un prix que vous trouverez ſans » doute exorbitant, je ne puis rien dimi- » nuer. Croyez que ſans des raiſons très- » preſſantes, je ne vendrois point mon » ſervice; mais la néceſſité m'impoſe une » loi rigoureuſe. Je ne puis vous ſuivre à » moins de 500 liv.; & vous me percez » le cœur ſi vous me refuſez. — 500 liv., » reprit l'Officier! la ſomme eſt conſidéra-

» ble, je l'avoue, mais vous me convenez; » je vous crois de bonne volonté, je ne » marchanderai point avec vous. Je vais » vous compter votre argent, signez & te- » nez-vous prêt à partir après demain avec » moi «. Le jeune homme fut pénétré de la facilité de l'Officier, il signa gaiement son engagement & reçut les 500 liv. Il pria son Capitaine de lui permettre d'aller remplir un devoir sacré, & lui promit de revenir à l'instant. L'Officier curieux de s'éclaircir de la démarche de son nouveau soldat, le suivit, le vit voler à la prison, frapper avec la plus grande vivacité, & se précipiter dès que la porte fut ouverte; il l'entendit dire au Geolier: » Je vous » apporte la somme pour laquelle mon » père a été arrêté, je la dépose entre vos » mains, conduisez-moi vers lui, que j'aye » le plaisir de briser ses fers «. L'Officier s'arrête un moment pour lui laisser le tems d'arriver seul auprès de son père, & s'y rend ensuite après lui; il voit ce jeune homme dans les bras d'un vieillard qu'il couvre de ses caresses & de ses larmes, à qui il apprend qu'il vient d'engager sa liberté pour lui procurer la sienne; le prisonnier l'embrasse de nouveau. L'Officier attendri s'avance: » Consolez-vous, dit-il » au vieillard, je ne vous enleverai point » votre fils, je veux partager le mérite de

» ſon action. Il eſt libre ainſi que vous ;
» & je ne regrette point une ſomme dont
» il a fait un ſi noble uſage ; voilà ſon en-
» gagement, je le lui remets «. Le père & le fils tombent aux pieds de leur généreux Bienfaiteur. Le fils refuſe la liberté qu'on lui rend ; il conjure le Capitaine de lui permettre de le ſuivre, ſon père n'a plus beſoin de lui, il ne pourroit que lui être à charge, l'Officier y conſent enfin. Le jeune homme remplit les années de ſon ſervice, épargnant ſur ſa paye quelques petits ſecours qu'il faiſoit paſſer à ſon père ; & lorſqu'il eut ſon congé, il s'empreſſa d'aller ſervir ce même père, & de le nourrir du travail de ſes mains. A la lecture de pareils traits, peut-il y avoir des enfans ingrats ?

LE mariage pour un cœur honnête & délicat qui ne veut rien devoir, ni à la fortune, ni à l'intérêt, eſt le vrai bonheur ſur la terre. Ce bonheur conſiſte dans la douceur d'une tendreſſe vivement ſentie & partagée ; d'une union ſainte dont la vertu forme les liens, que l'eſtime & l'amitié reſſerrent de plus en plus.

Un jeune homme de Normandie, de bonne famille, mais dont la fortune ſe

bornoit à une terre de 1500 liv. de rente, regardoit ce bien dont il avoit hérité de ſes pères, comme ſuffiſant, parce qu'il avoit peu de beſoins, & qu'il avoit appris de bonne heure à modérer ſes deſirs. Il vivoit content & heureux, & il avoit pour toute ſociété dans ſon voiſinage un Gentilhomme dont il étoit chéri & eſtimé. Celui-ci avoit une fille unique dont le caractère & les mœurs ſympathiſoient parfaitement avec les inclinations douces & honnêtes du jeune homme. Ces deux cœurs, faits l'un pour l'autre, s'aimoient, mais ſans eſpoir de s'unir : trop d'obſtacles s'oppoſoient à leur félicité mutuelle; la naiſſance & une fortune médiocre : le Ciel ſe chargea de récompenſer la vertu de ces deux jeunes amants : un Notaire de Paris mande au jeune homme de ſe rendre dans la Capitale, pour lui communiquer des affaires de la dernière importance. Le jeune homme ſe rend à cette invitation preſſante. Le Notaire, après quelques queſtions préliminaires ſur ſon nom & ſa famille, lui demande s'il n'a pas un oncle dans les Iſles, & ſur ſa réponſe lui apprend que cet oncle, arrivé depuis quelque temps à Paris, venoit de mourir, & l'avoit chargé de lui remettre un million dont il l'avoit laiſſé dépoſitaire. Le jeune homme, agréablement ſurpris, moins cependant de ſon opulence que char-

mé du moyen de pouvoir franchir l'intervalle que la naiſſance mettoit entre ſa maîtreſſe & lui; vole auprès d'elle, & dépoſe à ſes pieds ſon cœur & ſa fortune; moins timide par ſes nouvelles reſſources, encouragé d'ailleurs par les aſſurances de ſa maîtreſſe; il s'adreſſe au père, qui, pénétré d'une telle générosité, s'empreſſa de l'unir à ſa famille, par des liens ſi heureuſement aſſortis.

ANNÉE 1754.

CETTE année eſt l'époque du projet de la réédification de la nouvelle Egliſe de Sainte-Geneviève. Le 9 de Décembre de cette année, les Abbé & Chanoines Réguliers de cette Abbaye, préſentèrent une Requête au Roi, diſant que le bâtiment de leur Egliſe menaçoit d'une ruine ſi prochaine, que les Fidèles n'y étoient point en ſûreté, & que ſa réédification étoit indiſpenſable; que leſdits Abbé & Chanoines, n'étant point en état de fournir à une dépenſe ſi conſidérable, ils avoient recours à la piété de S. M. pour y pourvoir de la façon la plus convenable.

Sur quoi Louis XV, voulant conſerver une Egliſe précieuſe aux habitans de la Capitale, & deſirant, à l'exemple des Rois ſes prédéceſſeurs, donner des marques de

ſa protection à une Abbaye auſſi diſtinguée, ne jugea point de moyen plus facile, & moins onéreux que celui qui avoit déja été employé pour le ſoutien de ſemblables établiſſemens ; ſçavoir le produit des Loteries. Il ordonna à cet effet, qu'à compter du premier Mai 1755, les Billets des trois Loteries qui ſe tiroient chaque mois dans Paris, & dont le prix étoit alors de vingt ſols, ſeroient à vingt-quatre ſols, pour être le produit de cette augmentation, appliqué au profit deſdits Abbé & Chanoines, pour être employé par eux uniquement à la reconſtruction de leur Egliſe ; lequel produit ſeroit remis au Procureur de ladite Abbaye, & conſtaté véritable par des bordereaux vérifiés & approuvés par le Lieutenant-Général de Police, auquel ſeul S. M. attribue la juriſdiction & connoiſſance de l'exécution du préſent Arrêt, donné à Verſailles le 9 Avril de cette année.

Le ſieur Soufflot, Architecte du Roi, Contrôleur de ſes Bâtimens, & Chevalier de l'Ordre de St.-Michel, reçut des ordres de S. M. de faire des plans de ladite Egliſe. Cet Artiſte célèbre en fit pluſieurs qui furent préſentés au Roi par le Marquis de Marigny, Directeur-général des Bâtimens, Arts & Manufactures du Royaume, parmi leſquels S. M. choiſit celui qui s'exécute actuellement, & nomma ledit ſieur

Soufflot, par Arrêt du Conſeil & Lettres-Patentes, pour préſider à la conſtruction de ladite Egliſe juſqu'à ſon entière perfection. C'eſt à la ſcience & au goût exquis de ce grand Artiſte déjà connu par pluſieurs excellens ouvrages élevés ſur ſes deſſins, entre autres la ſuperbe façade de l'Hôtel-Dieu de Lyon, du côté du Rhône, que Paris ſera redevable du plus bel édifice en ce genre.

LE Maréchal Duc de Belleiſle, Gouverneur-général des trois Evêchés, ayant attiré les Chanoines Réguliers de Lorraine dans la ville neuve de Metz, bâtie par ſes ſoins; ces Religieux y formèrent une penſion pour l'éducation de la jeune Nobleſſe qui a mérité la confiance des Nationaux & des Etrangers. Le ſuccès de ces Chanoines engagèrent M. Pillevel, alors Abbé Régulier de St.-Pierremont, depuis élevé au Généralat de la Congrégation, qui avoit fait les frais de tous les bâtimens, & pourvu juſques-là à l'entretien de cet établiſſement, à chercher les moyens de lui procurer des fonds pour l'avenir. Dans cette vue, par un exemple unique de déſintéreſſement & de zèle pour le bien public, il ſe démit volontairement de ſon Abbaye

Abbaye entre les mains du Roi ſans aucune réſerve, demandant que le titre en fût ſupprimé, & que tous les biens & revenus en fuſſent unis à la Maiſon qu'il avoit fait bâtir à Metz. En conſéquence, par la protection & les bons offices du Maréchal de Belleiſle, le Roi informé des progrès de cet établiſſement, donna ſon conſentement pour l'union des biens de la Manſe Abbatiale à la Maiſon des Chanoines Réguliers. Le Roi chargea ladite Maiſon à perpétuité, de loger, nourrir & enſeigner douze jeunes Gentilshommes à ſa nomination; il la décora du titre de *Collége Royal de St-Louis*, lui accorda tous les priviléges utiles & honorables que pouvoit déſirer cet établiſſement.

L'Hôtel de Ville de Villefranche, ayant réſolu par délibération du 4 Décembre de contribuer à l'encouragement de l'étude de la Rhétorique & des Humanités dans le Collége Royal des Pères de la Doctrine-Chrétienne, par l'établiſſement de deux prix pour chacune de ſes claſſes; la première diſtribution ſolemnelle fut faite le 31 Août 1759, par le Maire & les Conſuls; le premier prix eſt une médaille d'or, & les autres ſont des médailles d'argent.

L'Evêque de Mâcon désirant depuis long-tems d'établir la réforme de son Abbaye de Valmont, présenta une Requête au Conseil pour cet effet, & en obtint les Lettres-Patentes nécessaires. En conséquence le Supérieur général de la Congrégation de St.-Maur envoya des Députés fondés de procuration pour prendre possession de cette Abbaye. Ces Religieux furent reçus par les Officiers du Prince de Monaco, Seigneur du Duché d'Estouteville, ainsi que par le Clergé & la Noblesse.

Pour rendre ce jour plus recommandable, on distribua des aumônes considérables aux pauvres que la cérémonie y avoit attirés de toutes parts.

Louis XV toujours porté à favoriser les talens & à récompenser le mérite, décora cette année, du Cordon de St.-Michel, Jean Rousseau, Maître en fait d'armes du Dauphin & des enfans de France. S. M. voulut récompenser ce célèbre Artiste de la perfection qu'il avoit acquis dans son art, ainsi que de ses services & de ceux de

sa famille, qui, depuis plus d'un siècle, possèdent la place de Maître en fait d'armes des Princes de la Maison Royale.

CHARLES-Gabriel de Caylus, après avoir fait son cours de Théologie avec la plus grande distinction, fut pourvu d'une charge d'Aumônier du Roi; il parut à la Cour avec cette simplicité & cette pureté de mœurs qu'il conserva toute sa vie. Il y vécut avec la même régularité que dans un séminaire. Etroitement lié avec le grand Bossuet qu'il honoroit & respectoit comme son maître, il mettoit à profit tous les momens que cet illustre Prelat pouvoit lui donner.

Louis XIV qui aimoit principalement & estimoit dans les Ecclésiastiques le bon exemple d'une conduite sage & réglée, témoignoit beaucoup de bonté & d'affection à l'Abbé de Caylus. Le Cardinal de Noailles, qui connoissoit par lui-même son mérite & sa vertu, le fit son Grand-Vicaire; il lui confia la supériorité du Collége des Lombards, & il eut lieu d'être satisfait du bon ordre qu'il y établit.

En 1704, André Colbert, Evêque d'Auxerre étant mort sur la fin de la même année, M. de Caylus fut nommé à cet

Evêché, & fut sacré le 1 Mars 1705; le 22 du même mois il prit possession de son église. La Bourgeoisie d'Auxerre s'étoit mise sous les armes pour le recevoir; une Compagnie de trente jeunes gens à cheval alla au-devant de lui jusqu'à Régennes, mais il renonça au cérémonial de l'entrée solemnelle des Evêques d'Auxerre, qui étoient portés par les Barons.

L'un des principaux devoirs d'un bon Pasteur, est de connoître ses Brebis, pour se mettre en état de procurer des secours proportionnés à leurs besoins; c'est à quoi M. de Caylus donna toute son application & ses soins. Ayant fait assembler tous les Curés de son Diocèse, il conféra avec eux sur l'état de leurs Paroisses, & se prépara ainsi à faire plus utilement la visite de son Diocèse. Il le parcourut tout entier, visitant chaque Eglise Paroissiale, sans distinction de petite ou de grande, y disoit la messe, montoit en chaire & faisoit aux fidèles assemblés, qu'il appelloit ses chers enfans, une instruction vraiment paternelle. Dans ses visites, il donnoit toujours aux Curés pour les pauvres de leurs Paroisses. Les premières années de son Episcopat se passèrent ainsi à parcourir & à étudier son Diocèse, pour y affermir & y établir le bon ordre & la discipline, conformément aux Saints-Canons.

Nommé Elu Général du Clergé aux Etats de Bourgogne, pour la Triennalité qui commençoit en 1706, il fut député l'année ſuivante par ſa Province à l'Aſſemblée générale pour les beſoins de l'Etat qui étoient alors très-preſſans.

L'affreuſe ſtérilité de 1709, jointe au fleau de la guerre, mit le comble aux maux de la France, & exerça long-tems le zèle & la charité de M. de Caylus. Il commença par diſtribuer de la ſoupe & du pain dans la cour de l'Evêché aux pauvres de la Ville & à ceux de la Campagne que la misère y attiroit. Quelque grande que fût la multitude, la diſtribution ſe fit toujours avec beaucoup d'ordre, & en même-tems il ordonnoit des prières publiques, & recommandoit à ſes Diocéſains, par les motifs les plus touchans, de venir au ſecours des malheureux. Joignant l'exemple à l'inſtruction, il vendit toute ſa vaiſſelle d'argent. Pluſieurs de ſes Diocéſains, & ſpécialement de la Ville Epiſcopale, ne conſultant que leur zèle, apportèrent à ſes pieds ce qui leur reſtoit de biens.

Après avoir pourvu aux beſoins de la Ville, il ſe tranſporta dans les principaux endroits de ſon Diocèſe pour y procurer les mêmes ſecours. Il ne voyoit par-tout que des ſpectres brûlés, traînant à peine les reſtes d'une vie languiſſante, des mou-

sans & même des morts sur les chemins. Quel spectacle pour un cœur aussi bon & aussi tendre ! Il finit ses courses par la ville de Gien, où il avoit un peuple nombreux à soulager. Il racontoit souvent qu'étant prêt à en partir, il vit la rue pleine d'une multitude de pauvres, qu'il en fut affligé, ayant donné tout ce qu'il pouvoit avoir, & qu'il leur dit : » Je suis bien fâché, mes » enfans, de n'avoir rien à vous donner «. » — Eh, Monseigneur, lui dirent-ils, nous » ne sommes pas venus pour vous deman- » der, mais pour vous remercier «. Ils se mirent à genoux & reçurent sa bénédiction.

Les aumônes d'un Evêque distribuées par lui-même avec ordre & sagesse, en attirent d'ailleurs. On se fait un mérite de concourir à la bonne œuvre. M. de Pardiac vint à Auxerre avec un Compagnon de sa charité, offrir ses services & sa bourse à M. de Caylus. Il les envoya à Vermanton & à Cravan pour y distribuer des potages, c'étoit son terme & son aumône favorite. Ces deux Ecclésiastiques faisoient en même-tems des exhortations aux pauvres qu'ils nourrissoient, & leur distribuoient des livres de piété.

Il parvint à faire un établissement qu'il avoit fort à cœur. Dans l'hyver de l'année 1715, il faisoit beaucoup d'aumônes; ses

exhortations & ſes exemples avoient excité dans ſa Ville Epiſcopale une ſainte émulation pour le ſoulagement des pauvres. Il voulut entretenir & perpétuer cette ſource précieuſe, & la rendre plus utile & plus féconde par le bon ordre d'une ſage adminiſtration, à laquelle tous les Corps de la Ville auroient part. Il forma ſous le nom d'aumône générale un Bureau compoſé de Chanoines de la Cathédrale, de Curés de la Ville, d'Officiers du Baillage & de l'Hôtel de Ville qui s'aſſemblent à l'Évêché certains jours de chaque mois. L'objet du Bureau eſt de procurer du pain aux pauvres de la Ville, dont chaque Curé donne un état détaillé pour ſa Paroiſſe; les pauvres compris dans l'état ſe trouvent tous les Dimanches dans une Chapelle près la Cathédrale, où le Chanoine prépoſé leur dit la Meſſe, leur fait une inſtruction & leur diſtribue la quantité de pain fixée par le Bureau, à proportion des beſoins de chaque famille; on leur donne du bois en hyver. Pour ſubvenir à ces beſoins, on fait une quête dans toutes les maiſons de la Ville, partagée à cet effet en trois quartiers, la ſurveille de Pâques, de l'Aſſomption & de Noël. Les Quêteurs, qui ſont des Chanoines, des Officiers du Bailliage & de l'Hôtel de Ville, vont deux à deux dans le quartier qui leur a été aſſigné. Ils

portent enſuite leur bourſe au Tréſorier, lequel rend compte au prochain Bureau du produit de la quête; on en diſtrait une partie pour le Chanoine chargé des pauvres honteux qui ne ſont connus que de lui & de l'Evêque. Pour ſanctifier l'établiſſement, on en fait tous les ans l'anniverſaire le Dimanche après la fête de St.-Vincent, par l'expoſition du St.-Sacrement, une Meſſe ſolemnelle, Vêpres, Sermon & Salut. Ce ſont les Chanoines de la Cathédrale qui font cet Office dans l'une des deux principales Paroiſſes de la Ville alternativement. M. d'Auxerre ne manquoit jamais de ſe trouver à cet Office, où la quête ſe fait par un Magiſtrat du Bailliage & un Officier de la Ville. Et que n'a-t il pas fait pour ſoutenir cette bonne œuvre? Les fonds n'ont jamais manqué, parce que dans le beſoin il en faiſoit le ſupplément.

Outre l'aumône générale, il y a dans chaque Paroiſſe de la Ville, ce qu'on appelle la charité, qui a pour objet les malades, les femmes en couche, les petits enfans. C'eſt à quoi un certain nombre de Dames ont ſoin de pourvoir de concert avec le Curé, elles font auſſi des quêtes; elles venoient en certains tems préſenter leur bourſe à M. d'Auxerre, qui leur faiſoit toujours l'accueil le plus gracieux, & en leur donnant ſon aumône qu'il propor-

tionnoit aux beſoins de chaque Paroiſſe, il louoit leur zèle & leur charité.

L'Hopital-Général avoit été bâti par ſon Prédéceſſeur immédiat, qui n'avoit pu lui donner qu'une dot aſſez modique. Un Adminiſtrateur propoſa à M. de Caylus de demander une Loterie en faveur de cet Hopital, & l'aſſura qu'il ſeroit facile de l'obtenir. Il lui répondit : » qu'il ne » conſentiroit jamais à cet expédient pour » ſubvenir aux beſoins des pauvres; qu'un » Hopital ne doit être fondé que ſur la » Providence & ſur la charité des fidèles, » & non ſur les reſſources de la cupidité «. Sa confiance ne fut point trompée, l'Hopital d'Auxerre nourrit & entretient trois fois plus de pauvres que dans le tems de la fondation. Les garçons & les filles y ſont très-bien élevés & utilement occupés.

L'Aſſemblée générale du Clergé ſe tenoit à Paris lors de la mort de Louis XIV, M. d'Auxerre en étoit. Elle ne finit que le 30 Décembre, & M. de Caylus fut chargé de haranguer le jeune Roi, Louis XV étoit alors à Vincennes; la harangue fut courte comme il convenoit. L'Orateur exprima avec énergie toute la vivacité de ſes ſentimens.

Il établit ſon Séminaire dans ſon Palais Epiſcopal pour former les jeunes gens ſous ſes yeux aux fonctions du St. Miniſtère. Il

étoit témoin de leurs progrès par les exercices qui se faisoient en sa présence, & où il leur distribuoit des prix suivant le mérite de chacun.

Il faisoit régulièrement ses visites dont il voyoit de plus en plus l'utilité pour le maintien de l'ordre & de la paix. Il employoit contre les scandales tous les moyens que la charité & la vigueur Epiſcopales pouvoient lui suggérer.

Il y avoit dans une Paroisse à 5 lieues d'Auxerre, un Garde-du-Corps qui vivoit dans un désordre notoire & public. Les avis & les exhortations étant inutiles, il se transporta dans le lieu où il avoit fait annoncer une visite, il monta en chaire, & après une instruction très-pathétique où il rendit compte au peuple assemblé des démarches qu'il avoit faites pour faire cesser le scandale, & de la triste nécessité où les coupables le mettoient de prononcer contre eux nommément les censures de l'Eglise; il fit sonner les cloches comme on fait pour un mort, se mit à genoux & commença les Pseaumes *Miserere* & *De profundis*, qui furent récités bien posément par le Clergé & les fidèles; après quoi il dit l'Oraison pour la conversion des Pécheurs, & déclara que c'étoit pour la première monition. Le coupable informé de ce qui s'étoit passé, fit entendre qu'il s'embarrassoit fort peu de

l'excommunication; cependant il alla trouver son Commandant, qui lui dit qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que d'aller trouver M. d'Auxerre, & le prier de lui indiquer un Prêtre auquel il s'adresseroit pour la confession & dont il lui rapporteroit un certificat. M. d'Auxerre le reçut avec les sentimens du père de l'Enfant-Prodigue de l'Evangile, & l'envoya à un Prêtre plein de charité & capable de le mettre dans les voies du salut.

Le soulagement des pauvres étoit l'objet continuel de sa sollicitude; & tout le monde sait qu'à cet égard, comme pour tout autre bien, il prêchoit d'exemple, & qu'il ne négligeoit aucun des moyens qui pouvoient l'aider à les secourir dans les pressans besoins. Il les exposoit aux Ministres & en particulier au Cardinal de Fleury, à qui il écrivoit sur ce ton d'ancienne amitié qui se soutenoit parfaitement de part & d'autre. Il arriva vers ce tems-là un incendie dans un quartier de la ville d'Auxerre, habité par des Vignerons qui y fit beaucoup de ravage. M. de Caylus en écrivit au Cardinal, & lui marqua que pareil incendie arrivé peu de tems avant, l'avoit tellement épuisé, qu'il ne pouvoit venir au secours que d'une partie des plus malheureux. Le Cardinal lui répondit sur-le-champ en ces termes.

» Je ne puis, Monsieur, qu'être édifié de » votre charité envers les pauvres incendiés » de votre Ville ; mais nous sommes si » pressés de toutes parts, que je ne puis » faire ce que je souhaiterois. En attendant, » j'ai l'honneur de vous envoyer 2000 liv. » par le billet ci-joint «. M. d'Auxerre en fut d'autant plus flatté, que le Cardinal tiroit cette aumône de sa propre cassette.

M. d'Auxerre, quoique toujours résident dans son Diocèse, avoit plus de crédit que ceux qui paroissoient être le plus en faveur à la Cour. Ses recommandations n'étoient pas moins efficaces auprès des Magistrats & des Ministres. On a trouvé parmi ses papiers la lettre d'un de ses Diocésains, déserteur de la Marine, dont il avoit obtenu la grace par M. de Maurepas ; il lui marquoit : » Mes parens, suivant le cours de la nature, me donnèrent le jour. Votre Grandeur, suivant le » torrent de sa charité, me retire des mains » d'une mort ignominieuse à laquelle j'étois condamné «.

M. Orry, Contrôleur-Général, à qui M. d'Auxerre avoit exposé l'extrême misère d'un grand nombre de ses Diocésains, lui fit toucher 4000 liv., en lui marquant que S. M. espéroit qu'il en feroit lui-même la distribution aux plus indigens. Comme le besoin étoit général, toutes

les Paroiſſes du Diocèſe eurent part à l'aumône au prorata du nombre des pauvres.

Etant parti pour Paris à l'âge de 73 ans, dans l'intention de conſulter ſur ſa ſanté, il y fut accueilli dès les premiers jours de ſon arrivée par un concours perpétuel de perſonnes de tous états qui s'empreſſoient de lui témoigner leur joie.

Un jour paſſant par le fauxbourg St.-Antoine, il fut obligé de mettre pied à terre, parce qu'il y eut une réparation à faire à ſon carroſſe, & il entra dans la boutique d'un Miroitier; le Charron que le cocher voulut payer, lui demanda quel étoit l'Evêque pour qui il avoit travaillé, & ayant entendu prononcer le nom de M. d'Auxerre, il déclara qu'il ne recevroit point d'argent, qu'il étoit trop content d'avoir eu le bonheur de travailler pour ce bon Evêque; on ne put rien lui faire accepter. Il ne reſta dans la Capitale que très-peu de tems & s'en retourna dans ſon Diocèſe.

En 1754, étant dans l'uſage de faire l'Ordination le ſamedi de la ſemaine de la Paſſion, ce jour tomboit le 30 de Mars & le froid étoit très-rigoureux; quelque inſtance qu'on lui fît pour ne pas aller à Auxerre, il voulut s'y rendre; ce qui l'y détermina plus abſolument, c'eſt que le Curé de Coulanges l'avoit prié de confirmer

un grand nombre de ſes Paroiſſiens; on lui propoſa de les faire venir à Régennes, mais il ſe récria contre cette propoſition & dit: » Ces bonnes gens auront fait trois lieues » pour venir recevoir un ſacrement, & je » leur en ferois faire encore deux? C'eſt à » moi d'aller les trouver, je ſuis aſſez bien » payé pour cela «. Il partit en effet, il confirma après avoir fait une exhortation; le lendemain il célébra la Meſſe & fit l'Ordination. Il retourna à Régennes, paroiſſant bien ſe porter; mais il avoit pris un refroidiſſement de cerveau, & dès le dimanche, la maladie ſe déclara; l'oppreſſion devint très-violente, & ce vertueux Evêque ne s'occupa plus dès lors qu'à ſe préparer à la mort

Le Chapitre de la Cathédrale informé du danger de ſa maladie, avoit commencé les prières des quarante heures; toute la Ville y accourut. Il envoya le mercredi matin à Régennes quatre Députés de ſon Corps; ils arrivèrent fort à propos, car le reſpectable malade qui ſe diſpoſoit à recevoir les derniers Sacremens, avoit témoigné qu'il auroit voulu qu'ils lui fuſſent adminiſtrés par ſon Chapitre; il les reçut de la main de M. Clément, Tréſorier, qui étoit à la tête de la Députation. Après avoir donné ſa bénédiction à ſon Chapitre dans la perſonne de ſes Députés & à tout

son peuple dans tous ceux qui étoient présens, il mourut le 3 Avril âgé de 85 ans presque accomplis. Son corps fut porté le lendemain à Auxerre, & exposé sur un lit de parade dans la salle du Synode jusqu'au 9 du même mois, jour fixé pour l'inhumation. La salle fut arrosée des larmes que répandirent les Habitans de la ville & de la campagne des environs qui s'entre-succédoient sans interruption.

Quelques jours après son décès, on reçut à Auxerre une lettre du Duc de Caylus son frère. C'étoit une réponse qui fit connoître que M. d'Auxerre lui avoit écrit qu'il sentoit la mort approcher; que les besoins de son Diocèse ne lui avoient pas permis d'amasser de quoi récompenser d'anciens Domestiques qui l'avoient bien servi, qu'il le prioit de vouloir bien y suppléer.

» Pourquoi donc, mon cher ami, lui » répond le Duc de Caylus, vous occupez-» vous des idées de la mort? je sais que » vous vous portez très-bien. Jouissez de » votre santé & ne vous laissez pas aller à » ces tristes pensées. Pour ce qui est de vos » domestiques, n'en ayez point d'inquié-» tude; envoyez-moi un état signé de vous, » de leurs noms, du tems de leurs services » & de ce que vous souhaitez que je leur » donne, soit en une somme une fois

» payée, ſoit en penſions, & j'exécuterai » vos intentions ſur l'argent que j'ai ici, & » ſur les terres que j'ai en France «.

Le Comte de Caylus envoya l'état des noms & du tems de ſervice à ſon oncle, qui récompenſa noblement chacun des domeſtiques.

Nous ajouterons à ce dernier trait de ſon éloge, le témoignage éclatant que Louis XV voulut bien donner à la mémoire de ce Prélat. Un Courtiſan annonce à S. M. la mort de M. d'Auxerre; le Roi répondit: » Qu'il regrettoit ſincèrement ce vertueux » Prélat, & qu'il avoit toujours été très- » bien ſervi par tous ceux de ſa Maiſon «.

MARIE-Therèſe-Félicité d'Eſt de Modène, Ducheſſe de Penthièvre, fut enlevée cette année dans la fleur de ſon âge, à la tendreſſe d'un Prince à qui elle étoit ſi chère. Quel coup, quelle ſéparation, où celui qui ſurvit s'eſtime le plus à plaindre!

M. Deon de Beaumont a compoſé une Epitaphe Latine qui renferme le plus bel éloge de cette Princeſſe vertueuſe. Elle y paroit peinte & caractériſée avec autant de préciſion que d'élégance; nous en donnerons ici la traduction.

» O mort impitoyable! ſourde aux prières

» prières que la vertu même ne peut flé-
» chir ! Pourquoi, au milieu des plaisirs
» d'un chaste hymenée, arraches-tu des
» bras d'un tendre époux, une épouse jeune
» & chérie, digne d'un meilleur sort, dont
» tous les discours & les actions étoient
» embellis par la pudeur & consacrés par
» la Religion ! Grave sans tristesse, dévouée
» à la pénitence sans avoir fait de vœux ;
» humble au milieu des honneurs, même
» au milieu des vertus ; indigente au sein
» des richesses, prodigue envers les pau-
» vres, plus d'une fois en les enrichissant
» elle s'est elle-même appauvrie. Par l'agré-
» ment de son esprit, par la force de son
» jugement qui se soumettoit tout, par la
» douceur de son visage, par sa taille élé-
» gante, par sa beauté qu'elle seule ne
» voyoit pas, elle fut l'exemple & les dé-
» lices de la Cour & de la Ville. Elle vit
» approcher sa dernière heure avec cette
» fermeté d'ame qui lui avoit fait supporter
» patiemment les douleurs les plus lon-
» gues & les maux les plus incurables. Au
» milieu des soins assidus & des larmes
» d'un tendre époux, après avoir long-tems
» lutté contre la mort ; vaincue par les
» douleurs de la maladie & de l'enfante-
» ment, elle envoya devant elle un fils au
» Ciel, qui déja se réjouissoit de voir
» qu'elle alloit le suivre ; elle s'y envola

» bien-tôt elle-même âgée de 28 ans, di-
» gne d'une plus longue vie, ſi elle n'eût
» été digne de l'éternelle. Paſſant, arrête
» tes larmes: *Celui qui croit en Dieu, quoi-
» que mort, vivra toujours* «.

Le Duc de Penthièvre, l'eſprit & le cœur toujours remplis de ſa perte, prit le parti de voyager, moins pour ſe conſoler que pour s'inſtruire; non ſans doute, pour diſtraire, mais plutôt pour entretenir ſa douleur, puiſqu'il viſita les lieux qui ont vu naître le vertueux objet qui faiſoit couler ſes larmes; il ne s'éloignoit de ſon tombeau que pour approcher de ſon berceau; il gémit dans les bras d'un illuſtre beau-père qui lui avoit remis ce dépôt précieux dans l'eſpérance ſi bien fondée d'un bonheur plus durable.

L'ACADÉMIE des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Beſançon, ſignala ſa reconnoiſſance dans ſon aſſemblée publique du 31 Janvier, par l'éloge funèbre de la Ducheſſe de Tallard, prononcé par M. Defraſne, Avocat-Général honoraire du Parlement de cette Ville.

Cette illuſtre Dame, dit-il, accordoit ſon eſtime à cette Compagnie; c'étoit l'ouvrage du Duc de Tallard. Elle voyoit

que cet établiſſement n'avoit pour objet que le bien public, le progrès des ſciences dans cette Province ; en falloit-il davantage pour une ame auſſi généreuſe que la ſienne ?

La nature, en répandant des graces ſur ſa perſonne, ne ſe borna pas à ces préſens ſouvent trop peu durables ; elle lui prodigua ſes dons les plus précieux. Un eſprit juſte & pénétrant, mais qui par ſes agrémens ſe rendoit propre à tout ; un caractère ferme & rempli de dignité, mais qui ne prit jamais rien ſur les douceurs de la ſociété ; une ame élevée & naturellement courageuſe, mais qui ſe diſtingua toujours par ſa bonté, firent appercevoir de bonne heure ces talens rares qui devoient un jour la faire choiſir pour remplir la place importante qui lui fut confiée.

Dans cet évènement où toute la France fit éclater ſa joie, parce qu'il rempliſſoit ſes plus ardens déſirs, la naiſſance du Dauphin ; le Roi, par une attention digne de ſa bonté, marqua à la Ducheſſe de Tallard l'eſtime qu'il en faiſoit, en choiſiſſant ces premiers momens de l'allégreſſe publique pour déclarer qu'il lui avoit accordé la ſurvivance de Gouvernante des Enfans de France. Le jeune Prince, objet des délices & des eſpérances de la nation, ne fut plus dès-lors celui de ſes craintes, l'on ſavoit

que la Ducheſſe de Tallard veilloit à ſa conſervation.

Cette illuſtre Dame poſſédoit un talent dont on trouvera peu d'exemples. On n'oubliera jamais ces réponſes pleines de grandeur & de majeſté qu'elle inſpiroit au Dauphin & aux Princeſſes, lorſque les Ambaſſadeurs des Puiſſances étrangères étoient admis à leurs audiences; ils en ſortoient toujours pénétrés d'admiration & de reſpect.

La bonté de ſon cœur prévenoit ceux qui déſiroient avoir l'honneur de s'approcher de nos auguſtes Princes. Pour peu que l'on fût d'un rang connu, cette faveur n'étoit refuſée à perſonne. » Approchez, dit-» elle un jour à un Officier de la Provin-» ce de Franche-Comté, connu par ſon » mérite & par ſes belles actions, appro-» chez, Monſieur, vous ſervez ſi bien vos » Maîtres, qu'ils ne peuvent trop-tôt re-» cevoir votre hommage.

La Ducheſſe de Tallard à la mort, montra ſa réſignation aux décrets de la Providence, & ſon courage au milieu des douleurs les plus aiguës. *La bonne Ducheſſe*, c'eſt ainſi qu'on la qualifioit à cauſe de ſa bienfaiſance envers tout le monde & de ſes libéralités, reçut, de Louis XV & de toute la Cour, dans ces derniers momens, les plus grands témoignages de ſenſibilité.

La Reine ayant marqué à la Ducheſſe combien elle étoit édifiée de ſa fermeté, elle lui répondit : » Je ſerois bien plus » ferme, Madame, ſi j'avois vécu comme » V. M. «. Ce ſentiment, digne d'une Héroïne Chrétienne, rappellera à jamais les vertus de cette femme illuſtre, nos juſtes regrets & le ſouvenir des ſervices importans qu'elle a rendus à l'Etat.

QU'IL eſt glorieux, qu'il eſt conſolant en même-tems pour la Littérature de pouvoir quelquefois tracer le portrait de quelques hommes célèbres qui l'ont honorée par des talens diſtingués, & plus encore illuſtrée par des vertus qui caractériſent l'honnête homme & le vrai Citoyen. Négociateur éclairé, utile à ſon Roi, à l'Etat, à la Patrie; fils tendre & reſpectueux, dont les yeux toujours ouverts ſur les beſoins d'un père ſurchargé de famille, & peu favoriſé de la fortune, ſçut tirer de ſes épargnes de quoi ſatisfaire ſon généreux penchant, de quoi remplir ces devoirs ſacrés preſcrits par la nature; époux fidèle, ami ſincère & conſtant; c'eſt ſous ces principaux traits qu'on peut reconnoître Philippe-Néricault Deſtouches. Iſſu d'une ancienne famille originaire d'Amboiſe, & né à Tours, il

lui prit envie d'entrer au service à l'exemple de ſes frères. Il fit ſa première campagne en qualité de volontaire dans un Régiment d'Infanterie ; Sous-Lieutenant au ſiége de Barcelone, il fut enterré avec toute ſa Compagnie par une fougaſſe, eſpèce de mine en forme de puits, large de 8 à 10 pieds, & profond de 10 ou 12 ; il en revint lui cinquième.

Lorſque le Régiment paſſa par Soleure, il fut préſenté au Marquis de Puyſieux, Ambaſſadeur de France auprès du Corps Helvétique. Ce Miniſtre trouva beaucoup d'eſprit à M. Deſtouches, lui fit quitter le ſervice & ſe l'attacha. S'étant rendu fort habile dans l'étude des négociations, il fut nommé peu de tems après Secrétaire de l'Ambaſſade.

Le Régent l'ayant beaucoup goûté, l'envoya à Londres en 1717 ; il y fut quelque tems avec l'Abbé Dubois, & vit conclure le Traité de la quadruple alliance, auquel il eut lui-même beaucoup de part.

Rappellé en France à la mort du Cardinal Dubois, le Régent lui témoigna combien il étoit content de lui. « Deſtou-» ches, lui dit-il, perſonne n'a mieux ſervi » le Roi que vous ; perſonne ne le ſait » mieux que moi, je vous en donnerai des » preuves qui vous étonneront, ainſi que » toute la France «. Il le mit en effet à la

tête des Bureaux & lui promit une gratification de cinquante mille écus qui furent convertis en 6000 liv. de rente viagère sur la Ville. Ce Prince le destinoit au Département des affaires étrangères ; mais cette haute fortune s'évanouit par la mort de son Protecteur.

Destouches se retira. Né peu Courtisan, jouissant d'une fortune honnête, il n'eut d'autre ambition que de cultiver paisiblement les Lettres. Il acheta la terre de Fortoiseau, proche de Melun, à 10 lieues de la Capitale ; il y vécut 20 ans, s'occupant du bien de sa famille & de l'éducation de ses enfans, cultivant l'Agriculture qu'il aimoit passionnément, entretenant un commerce suivi avec plusieurs Gens de Lettres, sur-tout avec M. Tavenot son ami de tous les tems, si connu lui-même par d'excellentes productions. Les sentimens les plus tendres unissoient ces deux ames pleines de candeur, & formées l'une pour l'autre.

Le premier emploi qu'il fit de son aisance, fut d'envoyer à son père, dont il connoissoit le goût décidé pour la campagne, 40,000 liv. sur ses épargnes pour acheter une terre en Tourraine, & pour le mettre en état de soutenir sa nombreuse famille. C'est par ce dernier trait que nous terminerons son éloge. Ses talens & ses ou-

vrages lui assurent la réputation d'homme célèbre dans l'empire des Lettres ; sa tendre générosité envers son père lui assure de plus l'admiration, l'estime & les hommages de la postérité.

M. Tavenot rendit le dernier tribut d'amitié aux mânes de son illustre ami par son élégie touchante intitulée : le *Tombeau de M. Néricault Destouches*, imprimée cette année, & qui termine avec honneur la superbe édition des Œuvres de M. Destouches, dont Louis XV scella la réputation en la faisant imprimer à son imprimerie Royale. Ainsi s'exprime à la fin de son Elégie M. Tanevot :

L'honnête homme se peint dans ses productions,
Comme l'astre du jour dans ses brillans rayons :
Tes Drames précieux portent ton caractère ;
Citoyen, tendre Epoux, fidèle Ami, bon Père :
Par-tout on te retrouve, & les plus beaux portraits
De ton cœur, de ton ame, ont emprunté leurs traits.

Il n'est d'amitié solide & véritable, que celle qui est fondée sur la religion & la vertu. Tel étoit le caractère de celle de

l'illuſtre Néricault Deſtouches, pour un de ſes amis, qui, entraîné dans le tourbillon d'un monde frivole & pervers, s'étoit écarté des bons principes, des avis ſages & néceſſaires d'une amitié ſage & éclairée. Nous nous empreſſons de conſigner dans nos faſtes une lettre précieuſe de ce célèbre Auteur, avec d'autant plus de raiſon, qu'elle conſtate & ſa religion, & ſa généreuſe ſenſibilité. Cette lettre eſt adreſſée à une Dame, belle-ſœur du jeune homme.

» Préparez votre raiſon & votre vertu, » Madame, à ſoutenir un malheur que » vous ne prévoyiez pas, & que je pré- » voyois depuis plus de ſix mois. Le pau- » vre Chevalier..... cet aimable beau- » frère eſt mort. Une maladie de peu de » jours vient de l'emporter, & nous le » ravit au plus beau de ſon âge. Ses faux » amis, ſa complaiſance aveugle pour eux, » les veilles, la diſſipation, les plaiſirs ou- » trés l'ont conduit à ſa perte; & les mé- » decins qui auroient dû s'appercevoir de » ſon épuiſement, lui ont fait tirer le peu » de ſang qui lui reſtoit; au lieu que le » repos & le régime, ſans autres remèdes, » auroient ſuffi pour me conſerver un ami » ſi précieux. Hélas! je lui ai prédit cent » & cent fois ſon malheur. Entraîné par » la fureur du plaiſir, il a mépriſé mes

» remontrances. Il n'écoutoit plus que d'in-
» dignes flatteurs, qui l'ont fait expirer
» dans le sein de la volupté. A la première
» nouvelle de sa maladie, j'ai couru, j'ai
» volé à son secours ; j'arrive, il n'étoit
» plus.

» La première chose que j'ai sue chez
» lui ; c'est que dès l'instant qu'il a déses-
» péré de sa guérison, ils s'est fait appor-
» ter tous ses papiers, & les a condamnés
» au feu. Tant de jolis Ouvrages qu'il
» avoit composés, & que je me serois
» empressé de recueillir, & de donner un
» jour au public, car ils n'étoient nulle-
» ment licentieux, grace à mes correc-
» tions, ont péri tout-à-la-fois dans les
» flammes. Il ne nous reste plus de lui que
» le regret de sa perte, & qu'une succession
» assez considérable qu'il s'est dépêché d'as-
» surer à M. votre fils, par un testament
» fait à la hâte, mais dans la meilleure
» forme, de sorte que j'ai un compliment
» de condoléance, & un compliment de
» félicitation à vous faire. Je m'en acquitte
» en peu de mots, car je n'ai pas la force
» de m'étendre sur cette matière.

» Vous aurez deux grandes raisons de
» vous consoler de la perte du Chevalier ;
» l'une par rapport à M. votre fils, l'autre
» par rapport à vous-même. Je viens de
» vous marquer la première. La seconde,

» que vous m'aviez confiée dans l'amer-
» tume de votre cœur, & qu'il eſt à-pro-
» pos que je ne rappelle point ici, eſt in-
» finiment plus puiſſante que l'autre, par-
» ce que la vertu vous eſt infiniment plus
» précieuſe que les plus riches ſucceſſions.
» Vous voilà délivrée de la triſte néceſſité
» de bannir loin de vous, & de haïr un
» homme eſtimable, que vous vous efor-
» ciez depuis long-tems, mais par mal-
» heur inutilement, de remettre dans la
» voie où il faut marcher ſans écart, pour
» ſe conſerver votre eſtime & votre amitié.
» A quels excès, à quelles odieuſes paſſions
» le plus honnête homme ne ſe livre-t-il
» point, dès qu'il n'a plus de religion?
» J'ai vu le Chevalier ſage, modeſte, re-
» tenu, pénétré pour vous d'une amitié
» tendre & reſpectueuſe, fondée ſur l'eſ-
» time & la vénération, & telle que vous
» ne manquez jamais de l'inſpirer à tous
» ceux qui ont le bonheur de vous con-
» noître : mais il y a près d'un an que je
» le voyois diſtrait, diſſipé, livré à ſon
» imagination perverſe, & à tous les déſirs
» qu'elle lui ſuggéroit, après avoir étouffé
» en lui ces heureux principes qui diri-
» geoient ſes inclinations & ſa conduite,
» & qui le rendoient les délices des hon-
» nêtes gens.

» Je ne pouvois comprendre un chan-

» gement ſi prodigieux. Je fis mes efforts » pour en pénétrer la cauſe, & j'eus la » douleur de reconnoître enfin que votre » beau-frère, autrefois ſi intimement con- » vaincu de la vérité de la religion chré- » tienne, avoit écouté les dangereux ſo- » phiſmes des libertins; & que, faute de » ſcience pour les réfuter & les détruire, » ce qu'un homme éclairé peut faire aiſé- » ment, il avoit eu la foibleſſe & l'impru- » dence de les adopter, juſqu'au point de » ſecouer les plus légitimes ſcrupules, & » de ſe livrer au crime ſans aucun remords.

» Dès que je ne pus douter de cette » funeſte révolution, je fis tout ce qui dé- » pendoit de moi pour y remédier, & je » ne ceſſai d'employer tous mes ſoins & » toute mon adreſſe, pour guérir cet eſprit » malade, & pour le rappeller à ſes pre- » mières maximes.

» Quelquefois je m'appercevois avec un » plaiſir inexprimable, que mes exhorta- » tions & mes preuves invincibles le fai- » ſoient chanceler; mais la mauvaiſe com- » pagnie détruiſoit bientôt mes progrès, » & l'attrait du plaiſir achevoit de le ſé- » duire. C'étoit toujours à recommencer; » cependant je ne me laſſois point de com- » battre, & je ſentois quelquefois que mes » attaques ébranloient ſon intrépidité, & » mêloient de l'amertume aux délices dont

» il s'enyvroit. Le germe des bons prin-
» cipes n'étoit pas mort dans ſon cœur, où
» mes argumens continuels le faiſoient
» encore ſubſiſter; mais il y étoit affaiſſé,
» & preſque étouffé ſous le poids des paſ-
» ſions & des habitudes vicieuſes.

» Comme je m'attachois ſans ceſſe à
» r'ouvrir les yeux de cet homme égaré,
» & qu'il perſiſtoit opiniâtrement à les tenir
» fermés, je lui devenois à charge; & il
» s'emportoit contre moi. Enfin ſon mal
» devint incurable; & n'oſant plus eſpérer
» de le guérir, je l'abandonnai à la Pro-
» vidence. Il prit le parti de me railler, &
» de me tourner en ridicule, reſſource
» ordinaire des libertins contre tout homme
» qui oſe leur repréſenter l'affreux péril
» auquel ils s'expoſent. *Mon pauvre ami*,
» me dit-il un jour, *je vous prédis que vous*
» *mourrez comme un ſot; & moi*, lui ré-
» pondis-je, *mon cher Chevalier, je vous*
» *prédis que vous mourrez en déſeſpéré, &*
» *peut-être plutôt que vous ne penſez, ſi*
» *vous ne changez pas de conduite.* Ma ré-
» ponſe ſembla l'attérer. Il tomba dans un
» profond ſilence, qu'il rompit quelques
» momens enſuite, pour me prier de le
» laiſſer en repos, & de lui faire la grace
» de ne le plus voir. Je ne me le fis pas
» dire deux fois, & je le quittai bruſ-
» quement les larmes aux yeux. Il s'en ap-

» perçut, & me rappella ; mais un peu
» trop ſenſible au dépit, je n'écoutai plus
» ce miſérable ami, & je me ſéparai de
» lui pour jamais ; car je ne l'ai pas revu
» depuis ce triſte moment ; du moins je
» ne l'ai revu qu'au fatal inſtant où il ve-
» noit d'expirer, âgé de 32 ans, & plus
» vieux qu'un homme de 70. Pernicieux
» effets de l'infâme volupté qui avoit cor-
» rompu le meilleur cœur du monde, & le
» corps le plus robuſte que la nature eût for-
» mé de nos jours, qui ne produiſent preſque
» plus que de foibles avortons, fruits hon-
» teux des mœurs de notre ſiècle !

» Il n'y avoit que deux mois, tout au
» plus, qu'il m'avoit forcé de l'abandon-
» ner à ſa dépravation. Délivré d'un trop
» fidèle ami qui le retenoit encore, en ſe
» faiſant tout à ſon aiſe un malheureux
» point d'honneur de ſecouer tous les prin-
» cipes de la religion, il s'eſt livré jour
» & nuit aux plus dangereux excès, qui
» l'ont fait périr à la fin de ſon printems.
» Le ſecond jour de ſa maladie, il m'é-
» crivit d'une main tremblante, le billet
» que je vais vous tranſcrire, & que je
» reçus par un exprès :

» Que ne vous ai-je cru, mon fidèle
» ami, hélas ! Tout ce que vous m'avez
» prédit m'arrive. Je meurs par ma faute ;
» & graces à Dieu, je meurs Chrétien ;

» mais n'oſant eſpérer miſéricorde. Venez
» me raſſurer, s'il eſt poſſible, & accor-
» dez-moi la conſolation d'expiter dans vos
» bras. Pardon, mon Dieu ! pardon, mon
» cher ami. Si vous arrivez trop tard, mon
» bon ami, ſauvez-moi du moins après
» ma mort, & obtenez de ma vertueuſe
» belle-ſœur, qu'elle oublie mes crimi-
» nelles intentions, & qu'elle joigne ſes
» prières aux vôtres. Accourez, je vous en
» conjure ; le tems preſſe ; je tremble. Je
» ſuis perdu pour l'éternité. Malheureux
» que je ſuis ! que vais-je devenir ! quelle
» horreur ! je n'en puis plus ; mes frayeurs
» me tuent. Adieu pour jamais ! vous arri-
» verez trop tard. Ah ! je me meurs ! miſé-
» ricorde ! encore quelques momens ; mon
» Dieu ! & j'eſpère.....

» Le pauvre Chevalier ne put achever
» ce billet, & n'eut que la force de faire
» ſigne à ſon valet de-chambre de le fer-
» mer, & de l'envoyer en poſte. Je le lus
» en frémiſſant ; je partis dans l'inſtant
» même ; & cependant je ne pus arriver
» aſſez-tôt pour recueillir les derniers ſou-
» pirs de mon déplorable ami. Je perdis
» connoiſſance au premier aſpect de ce
» triſte cadavre, que les ſouffrances & les
» convulſions avoient rendu hideux, ef-
» frayant, méconnoiſſable ; & ſi-tôt qu'on
» m'eut fait revenir à moi, je m'éloignai

» précipitamment de cet affreux ſpectacle » qui me perçoit le cœur & m'épouvantoit.

» Un bon Eccléſiaſtique qui me voyoit » dans cette triſte ſituation, & que le mo- » ribond avoit fait appeller, dès qu'il ſe crut » en danger, m'aſſura que ce libertin ſi » furieux, ſi déterminé, avoit enfin ouvert » les yeux dans ſes derniers momens, & » témoigné par ſes frayeurs, par ſes ſoupirs, » par ſes larmes, & par les actes les plus » ſincères d'un chrétien pénitent, un ſi vif » repentir de ſes coupables égaſemens, » qu'il y avoit encore quelque lieu d'eſpé- » rer que Dieu lui avoit fait miſéricorde.

» Eſpérons-le donc, Madame, & fon- » dons notre conſolarion ſur cette eſpé- » rance, en nous écriant avec le Prophète; » *Suavis Dominus univerſis; & miſerationes* » *ejus ſuper omnia opera ejus.* Bien témé- » raire, néanmoins celui qui s'autoriſe de » ces paroles ſi conſolantes, pour s'aban- » donner à la fureur de ſes penchans & de » ſes paſſions! Un délire ou une mort ſu- » bite peuvent emporter l'impie, ſans qu'il » ait le bonheur de ſe reconnoître; & quel » eſt ſon ſort? Je frémis d'y penſer. Une » éternité de ſouffrances, un déſeſpoir, une » fureur, une rage ſans fin, ſans conſola- » tion, ſans rémiſſion «.

PARMI les étrangers illuſtres qui ont dévoué leur ſang & leurs ſervices au ſalut & à la défenſe de notre patrie, on doit compter Woldemar, Comte de Lowendal, Maréchal de France, Commandeur des Ordres du Roi, né à Hambourg. Ses talens militaires ſe développèrent de bonne heure, & paroiſſoient nés avec lui.

Après avoir ſervi avec la plus grande diſtinction dans les armées de pluſieurs couronnes, il fit enfin offrir ſes ſervices à celle de France. Louis XV qui connoiſſoit & apprécioit le mérite du Comte de Lowendal, lui conféra le premier de Septembre 1743, le grade de Lieutenant-Général de ſes armées; dès l'année ſuivante, il juſtifia la confiance du Roi par la manière diſtinguée dont il ſervit aux ſiéges de Menin, d'Ypres & de Furnes. De-là il paſſa en Alſace avec le détachement deſtiné pour renforcer l'armée du Rhin. Ce fut-là qu'il mit en uſage toute la ſcience militaire pour empêcher les progrès du Prince Charles qui commandoit l'armée Autrichienne. Il étoit à la tête de notre avant-garde, lorſqu'on marcha contre ce Général, & repouſſa, pendant trois jours de marche, les troupes légères ennemies

qui le harceloient continuellement. Quelques jours après, étant à la tête de deux mille chevaux & de mile fantaſſins, il ſut ſi bien ſe poſter, qu'un corps double du ſien ne put l'entamer, & donna par ce moyen le tems aux Maréchaux de Noailles & de Coigny d'arriver ſur l'ennemi avec des forces ſuffiſantes, pour l'obliger à repaſſer le Rhin. La retraite du Prince Charles fut ſuivie du ſiége de Fribourg; & quoique le Comte de Lowendal ne fût pas de tranchée le jour qu'on attaqua le chemin couvert, ſon zèle & ſon ardeur le conduiſirent à cette attaque, où il fut dangereuſement bleſſé d'un coup de feu. Guéri de ſa bleſſure, il demanda en 1745 des lettres de naturalité pour lui, pour ſa femme, & pour trois enfans qu'ils avoient eus en pays étranger. Il les obtint, adopta la France pour ſa patrie, montra, par ſon zèle pour la gloire du Roi, & pour les intérêts de la nation, qu'en acquérant les priviléges des ſujets nés dans le Royaume, il avoit pris leurs ſentimens.

Dans la campagne de cette même année, il commanda le corps de réſerve à la bataille de Fontenoy, chargea à la tête de la brigade de Normandie, la colonne Angloiſe qui avoit pénétré dans le centre de notre armée, & contribua beaucoup à la victoire. De-là s'étant avancé ſur Oude-

narde, à la tête de 5000 hommes, comme pour bloquer cette place, il en partit la nuit si secrètement, qu'il arriva aux portes de Gand, sans que les ennemis en eussent la moindre connoissance, surprit la ville par escalade, y fit 400 prisonniers, entre lesquels se trouvèrent 70 Officiers Anglois, s'empara des équipages, des munitions de guerre & de bouche qui y étoient en très-grande abondance, & obligea, deux jours après, la garnison du château, composée de 700 hommes, à mettre les armes bas, & à se rendre prisonnière.

Le succès de cette expédition engagea le Roi à lui confier la conduite de celles qu'il avoit projettées sur Oudenarde, Ostende & Nieuport. La seconde de ces places, fameuse autrefois par sa résistance contre les Espagnols, échoua contre la bravoure & l'habileté du Général des François. Il disposa si avantageusement ses troupes & ses batteries, que l'entrée du port fut fermée, & que le Gouverneur craignant d'être emporté d'assaut, capitula le jour même de l'attaque du chemin couvert, tous les ouvrages du corps de la place étant encore en leur entier. Nieuport ne tint pas long-temps, quoique défendue par les eaux qui l'environnent, à l'exception d'une petite langue de terre. La garnison se rendit également prisonnière de guerre.

Au retour de cette campagne glorieuſe, le Roi récompenſa le Comte de Lowendal d'une place de Chevalier de ſes ordres. Il étoit déja revêtu de l'ordre de St.-Hubert, & de celui de St.-Alexandre Neufski, il étoit même décoré de la Croix de Malthe; car, quoique élevé dans le Luthéraniſme, il avoit été chargé de quelques affaires de l'Ordre Teutonique auprès de la Religion de Malthe. Le Grand-Maître & le Conſeil furent ſi contens de ſa négociation, qu'ils voulurent lui en témoigner leur reconnoiſſance en éclairant ſon eſprit pour lui faire embraſſer la Religion Catholique, & en lui accordant le droit de porter la Croix de leur ordre toute ſa vie.

L'année ſuivante, les ennemis s'étant avancés au ſecours de Charleroi, le Maréchal de Saxe les arrêta au débouché des cinq étoiles, & les reſſerrant toujours ſur la Méhaigne, les força de repaſſer la Meuſe. M. de Lowendal pendant toute cette marche, commanda l'arrière-garde, & manœuvra ſi habilement, que jamais l'ennemi ne put l'attaquer. De-là, il alla ſervir au ſiége de Namur ſous les ordres du Comte de Clermont, & eut grande part à la rapidité avec laquelle cette place fut enlevée.

La campagne de 1747, lui fut encore plus avantageuſe. Il la commença par la

priſe de l'Ecluſe & du Sas de Gand, & fit de ſi belles diſpoſitions pour la défenſe d'Anvers, que les ennemis n'osèrent l'attaquer. Bergoop-zoom, l'une des plus fortes barrières de la Hollande, inacceſſible & très-bien fortifiée, l'écueil contre lequel échouèrent les efforts & les entrepriſes des plus grands Guerriers, cette redoutable place fut emportée d'aſſaut par l'habile manœuvre de M. de Lowendal. Cette ſuperbe conquête valut au vainqueur le bâton de Maréchal de France. Le Roi y joignit une diſtinction bien flatteuſe, ce fut le don de deux pièces de canon de 5 livres de balle, faiſant partie de l'artillerie trouvée à Bergoop-zoom, dont Sa Majeſté lui permit d'orner ſon château de la Fertè.

La paix qui ſe fit peu de tems après, termina la carrière militaire de ce grand homme. Rendu à lui-même, il partageoit ſon tems entre ſes amis & les ſciences; il mourut enfin le 27 Mai agé de 55 ans, avec toute la fermeté d'un Héros, la piété & la réſignation d'un Chrétien. La candeur étoit le fonds de ſon caractère; jamais enivré de ſa gloire, il ne ſongeoit à ſes actions que pour en méditer de plus grandes.

Louis XV diſpoſa du Régiment d'Infanterie Allemande qu'avoit le Maréchal, en faveur de ſon fils qui étoit Capitaine

dans le même Régiment, & augmenta de 14000 liv. la pension de 2000 écus dont jouissoit déja son illustre veuve.

CHARLES de Secondat de Montesquieu, né au Château de la Brède près de Bordeaux, annonça dès son enfance ce qu'il devoit être un jour. Dès l'âge de 20 ans il préparoit déja les matériaux de l'esprit des Loix par un extrait raisonné des volumes immenses qui composent le corps du Droit Civil.

Président à Mortier du Parlement de Bordeaux, il fut chargé par sa Compagnie d'aller présenter des remontrances au Roi à l'occasion d'un nouvel impôt. Placé entre le trône & le peuple, il remplit en sujet respectueux & en Magistrat plein de courage, l'emploi si noble de faire parvenir au Souverain le cri des malheureux; & la misère publique représentée avec autant d'habileté que de force, obtint la justice qu'elle demandoit.

Sa santé naturellement délicate commençoit à s'altérer depuis long-tems par l'effet lent & presque infaillible des études profondes auxquelles ce grand homme s'étoit livré. Attaqué d'une fluxion de poitrine, à peine la nouvelle du danger où il

étoit ſe fut-elle répandue, qu'elle devint l'objet des converſations & de l'inquiétude publique ; la Cour & la Ville en furent touchées. Sa maiſon ne déſempliſſoit point de perſonnes de tout rang qui venoient s'informer de ſon état. Le Roi y envoya pluſieurs fois le Duc de Nivernois.

Le Préſident parla & agit dans ſes derniers momens en Philoſophe Chrétien. *J'ai toujours reſpecté la Religion*, dit-il, *la morale de l'Evangile eſt le plus beau preſent que Dieu pût faire aux hommes.*

Comme le Père Rhouth, Jéſuite Irlandois qui le confeſſa, le preſſoit de livrer les corrections qu'il avoit faites aux lettres Perſanes, il donna ſon manuſcrit à la Ducheſſe d'Aiguillon, en lui diſant : *Je ſacrifierai tout à la Religion & à la raiſon ; voyez avec mes amis ſi ceci doit paroître.* Cette illuſtre amie ne le quitta qu'au moment où il perdit toute connoiſſance, & ſa préſence fut d'un grand ſecours au repos du malade.

Ce grand homme fut regretté autant pour ſon génie que pour ſes qualités perſonnelles. Lorſqu'il étoit à ſa terre, on le voyoit ſous un arbre, converſant en patois gaſcon avec ſes payſans, aſſoupiſſant leurs querelles, & prenant part à leurs peines.

Digne de toutes les diſtinctions & de toutes les récompenſes, il ne demandoit

rien pour lui ; mais il osa, même dans des circonstances délicates, protéger à la Cour des Hommes de Lettres célèbres & malheureux, & leur obtint des graces. Rien n'honore plus sa mémoire que l'économie sage avec laquelle il vivoit. Bienfaisant & juste, il ne vouloit rien prendre sur sa famille, ni des secours qu'il donnoit aux malheureux, ni des dépenses considérables auxquelles ses longs voyages, la foiblesse de sa vue & l'impression de ses ouvrages l'avoient obligé. Il transmit à ses enfans, sans diminution ni augmentation, l'héritage qu'il avoit reçu de ses pères.

Nous terminerons cet éloge par un acte de bienfaisance qui immortalise à jamais le nom de ce grand homme.

Un jeune homme nommé Robert, attendoit sur le rivage, à Marseille, que quelqu'un entrât dans son batelet. Un inconnu s'y place, mais un instant après il se préparoit à en sortir, malgré la présence de Robert qu'il ne soupçonnoit pas d'en être le Patron. Il lui dit que, » puisque le » conducteur de cette barque ne se montre » point, il va passer dans une autre.—Mon» sieur, dit le jeune homme, celle-ci est la » mienne, voulez-vous sortir du Port? — » Non, il n'y a plus qu'une heure de » jour; je voulois seulement faire quelques

» tours dans le bassin pour profiter de la
» fraîcheur & de la beauté de la soirée...
» Mais vous n'avez pas l'air d'un Marinier,
» ni le ton d'un homme de cet état? —
» Je ne le suis pas en effet, ce n'est que
» pour gagner de l'argent que je fais ce
» métier les dimanches & fêtes. — Quoi!
» avare à votre âge! Cela dépare votre
» jeunesse, & diminue l'intérêt qu'inspire
» d'abord votre heureuse physionomie. —
» Ah! Monsieur, si vous saviez pourquoi
» je désire si fort gagner de l'argent, vous
» n'ajouteriez pas à ma peine celle de me
» croire un caractère sordide. — J'ai pu vous
» faire tort; mais vous ne vous êtes point
» expliqué. Faisons notre promenade &
» vous me conterez votre histoire. — L'in-
» connu s'assied. Eh bien! poursuit-il, di-
» tes-moi quels sont vos chagrins? Vous
» m'avez disposé à y prendre part. — Je
» n'en ai qu'un, dit le jeune homme, ce-
» lui d'avoir un père dans les fers sans
» pouvoir l'en tirer. Il étoit Courtier dans
» cette Ville, il s'étoit procuré de ses
» épargnes & de celles de ma mère dans
» le commerce des modes un intérêt sur un
» vaisseau en charge pour Smyrne. Il a
» voulu veiller lui-même à l'échange de sa
» pacotille & en faire le choix. Le vaisseau
» a été pris par un Corsaire & conduit à
» Tétuan, où mon malheureux père est

» eſclave avec le reſte de l'équipage ; il faut
» deux mille écus pour ſa rançon ; mais
» comme il s'étoit épuiſé afin de rendre
» ſon entrepriſe plus importante, nous
» ſommes bien éloignés d'avoir cette ſom-
» me ; cependant ma mère & mes ſœurs
» travaillent jour & nuit ; j'en fais de mê-
» me chez mon maître dans l'état de joail-
» lier que j'ai embraſſé, & je cherche à
» mettre à profit, comme vous voyez, les
» dimanches & fêtes. Nous nous ſommes
» retranchés juſques ſur les beſoins de pre-
» miere néceſſité ; une ſeule petite cham-
» bre forme tout notre logement. Je croyois
» dabord aller prendre la place de mon
» père, & le délivrer en me chargeant de
» ſes fers ; j'étois prêt à exécuter le projet,
» lorſque ma mère qui en fut informée,
» je ne ſçais comment, m'aſſura qu'il étoit
» auſſi impraticable que chimérique, & fit
» défendre à tous les Capitaines du Levant
» de me prendre ſur leur bord. — Et rece-
» vez-vous quelquefois des nouvelles de
» votre père ? Savez-vous quel eſt ſon Pa-
» tron à Tétuan, quels traitemens il y
» éprouve ? — Son Patron eſt Intendant
» des Jardins du Roi ; on le traite avec
» humanité, & les travaux auxquels on
» l'emploie, ne ſont pas au-deſſus de ſes
» forces ; mais nous ne ſommes pas avec
» lui pour le conſoler & pour le ſoulager.

» Il eſt éloigné de nous, d'une épouſe » chérie & de trois enfans qu'il aima tou» jours avec tendreſſe. — Quel nom por» te-t-il à Tétuan ? — Il n'en a pas chan» gé, il s'appelle Robert comme à Mar» ſeille. — Robert.... chez l'Intendant des » Jardins ? — Oui, Monſieur, — Votre » malheur me touche ; mais d'après vos » ſentimens qui le méritent, j'oſe vous » préſager un meilleur ſort, & je vous le » ſouhaite bien ſincèrement «. En jouiſſant du frais, l'inconnu voulut ſe livrer à la ſolitude, & dit à Robert. « Ne trouvez pas » mauvais, mon ami, que je ſois tranquile » un moment «.

Lorſqu'il fut nuit, Robert eut ordre d'aborder ; alors l'inconnu ſort du bateau, lui remet une bourſe entre les mains, & ſans lui laiſſer le tems de le remercier, s'éloigne avec précipitation. Il y avoit dans cette bourſe huit doubles louis en or, & dix écus en argent. Une telle généroſité donna au jeune homme la plus haute opinion de celui qui en étoit capable ; mais ce fut envain qu'il fit des vœux pour le rejoindre & lui en rendre graces.

Six ſemaines après cette époque, cette famille honnête qui continuoit ſans relâche à travailler pour completter la ſomme dont elle avoit beſoin, prenoit un dîner frugal compoſé de pain & d'amandes sè-

ches. Elle voit arriver Robert le père très-proprement vêtu, qui la surprend dans sa douleur & dans sa misère. Qu'on juge de l'étonnement de sa femme & de ses enfans, qu'on juge de leur joie & de leurs transports ! Le bon Robert se jette dans leurs bras & s'épuise en remercîment sur les 50 louis qu'on lui a comptés en s'embarquant dans le vaisseau, où son passage & sa nourriture étoient acquités d'avance, sur les habillemens qu'on lui a fournis, &c. Il ne sait comment reconnoître tant de zèle, tant d'amour. Une nouvelle surprise tenoit cette famille immobile ; ils se regardoient les uns & les autres. La mère rompt le silence, elle imagine que c'est son fils qui a tout fait. Elle raconte à son mari comment dès l'origine de son esclavage, il a voulu aller prendre sa place, & comment elle l'en avoit empêché. » Il falloit » 6000 liv. pour la rançon, nous en avions, » lui dit-elle, un peu plus de moitié, dont » la meilleure partie étoit le fruit de son » travail ; il aura trouvé des amis qui l'au- » ront aidé «. — Tout-à-coup rêveur & taciturne, le père paroit consterné, puis s'adressant à son fils : » Malheureux ! qu'as- » tu fait ? Comment puis-je te devoir ma » délivrance sans la regretter ? Comment » pouvoit-elle rester un secret pour ta mè- » re, sans être achetée aux prix de la ver-

» tu ? A ton âge, fils d'un infortuné, » d'un eſclave, on ne ſe procure point » naturellement les reſſources qu'il te fal- » loit. Je frémis de penſer que l'amour » filial t'a rendu coupable. Raſſure-moi, » ſois vrai, & mourons tous ſi tu as pu » ceſſer d'être honnête. — Tranquiliſez- » vous, mon père, répondit-il en l'embraſ- » ſant, votre fils n'eſt pas indigne de ce » titre, ni aſſez heureux pour avoir pu » vous prouver combien il lui eſt cher. » Ce n'eſt point à moi que vous devez » votre liberté, je connois notre bienfai- » teur. Souvenez-vous, ma mère, de cet » inconnu qui me donna ſa bourſe; il me » fit bien des queſtions. Je paſſerai ma vie » à le chercher; je le trouverai, & il vien- » dra jouir du ſpectacle de ſes bienfaits «. Enſuite il raconte à ſon père l'anecdote de l'inconnu, & le raſſure ainſi ſur ſes craintes.

Rendu à ſa famille, Robert trouva des amis & des ſecours. Les ſuccès ſurpaſsèrent ſon attente. Au bout de deux ans, il acquit de l'aiſance; ſes enfans qu'il avoit établis, partageoient ſon bonheur entre lui & ſa femme; & il eût été pour eux ſans mêlange, ſi les recherches continuelles du fils avoient pu lui faire découvrir ce bienfaiteur qui ſe déroboit avec tant de ſoin à leur reconnoiſſance & à leurs vœux. Il le

rencontra enfin un Dimanche matin ſe promenant ſeul ſur le Port. — » Ah mon » Ange Tutélaire « ! C'eſt tout ce qu'il put » prononcer en ſe jettant à ſes pieds où il » tombe ſans connoiſſance. L'inconnu s'empreſſe de le ſecourir & de lui demander la cauſe de ſon état. » Quoi, Monſieur, » pouvez-vous l'ignorer, lui répondit le » jeune homme ? Avez-vous oublié Robert » & ſa famille infortunée que vous rendites à la vie en lui rendant ſon père ? — » Vous vous méprenez, mon ami, je ne » vous connois point, & vous ne ſauriez » me connoître. Etranger à Marſeille, je » n'y ſuis que depuis peu de jours. — Tout » cela peut être; mais ſouvenez-vous qu'il » y a 26 mois que vous y étiez auſſi; rappellez-vous cette promenade dans le Port, » l'intérêt que vous prîtes à mon malheur, » les queſtions que vous me fîtes ſur les » circonſtances qui pouvoient vous éclairer » & vous donner les lumières néceſſaires » pour être notre bienfaiteur. Libérateur » de mon père, pouvez-vous oublier que » vous êtes le ſauveur d'une famille entière » qui ne déſire plus rien que votre préſence ? Ne vous refuſez pas à ſes vœux, & » venez voir les heureux que vous avez » faits.... venez... — Je vous l'ai déja » dit, mon ami, vous vous méprenez. — » Non, Monſieur, je ne me trompe point,

» vos traits ſon trop profondément gravés » dans mon cœur, pour que je puiſſe vous » méconnoître ; venez de grace.....«. En même-tems il le prenoit par le bras & lui faiſoit une ſorte de violence pour l'entraîner. Une multitude de peuple s'aſſembloit autour d'eux; alors l'inconnu d'un ton plus grave & plus ferme : » Monſieur, cette » ſcène commence à être fatigante; quel- » que reſſemblance occaſionne votre er- » reur ; rappellez votre raiſon, & allez » dans votre famille profiter de la tranqui- » lité dont vous me paroiſſez avoir beſoin. » — Quelle cruauté, s'écrie le jeune hom- » me! Bienfaiteur de cette famille, pour- » quoi altérer par votre réſiſtance le bon- » heur qu'elle ne doit qu'à vous ? Reſterai- » je en vain à vos pieds ? Serez-vous aſſez » inflexible pour rebuter le tribut que nous » réſervons depuis ſi long-tems à votre » ſenſibilité ? Et vous qui êtes ici préſens, » vous, que le trouble & le déſordre où » vous me voyez, doivent attendrir, joi- » gnez-vous tous à moi, pour que l'auteur » de mon ſalut vienne contempler lui- » même ſon propre ouvrage «. A ces mots, l'inconnu parut ſe faire quelque violence ; mais comme on s'y attendoit le moins, réuniſſant toutes ſes forces & rappellant ſon courage pour réſiſter à la ſéduction de la jouiſſance délicieuſe qui lui eſt offerte,

il échappe comme un trait au milieu de la foule, & disparoit en un instant.

On tient ce trait de M. Mayn de Cadix, fameux Banquier, qui avoit été chargé de délivrer l'argent pour tirer de l'esclavage le nommé Robert dans les fers à Tétuan.

HENRI-François de Belsunce de Castelmoron, Evêque de Marseille, signala sa charité, son courage & son zèle pendant la peste qui affligea son Diocèse pendant les années 1720 & 1721; il couroit de rue en rue pour porter les secours spirituels & temporels à ses ouailles. Ce nouveau Borromée sauva les tristes restes de ses Diocésains par cette générosité héroïque. Le Roi l'ayant nommé en 1723 à l'Evêché de Laon, Duché-Pairie du Royaume, il refusa, ne voulant point abandonner son Eglise que le sacrifice de sa vie & de ses biens lui avoient rendue si chère. Il continua de blanchir dans les travaux Apostoliques, parcourant son Diocèse en simple Missionnaire, & versant par-tout avec profusion ses instructions & ses aumônes. Clément XI lui envoya le Pallium & l'honora de plusieurs Brefs. Ce Pape mourut au moment

moment qu'il alloit décorer ce Prélat de la pourpre.

M. de Belſunce refuſa depuis l'Archevêché de Bordeaux. Le Roi, pour le dédommager des dignités qu'il avoit refuſées, lui donna le privilége de porter en première inſtance à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, toutes ſes cauſes, tant pour le ſpirituel que pour le temporel de ſes bénéfices. Il mourut le même jour auquel la ville de Marſeille renouvelle tous les ans la conſécration qu'il fit pendant les horreurs de la peſte, de lui & de tout ſon peuple, au *ſacré cœur de Jeſus*. Les regrets de tous ſes Diocéſains & les honneurs rendus à cet illuſtre Prélat, éterniſeront à jamais ſa mémoire & leur reconnoiſſance.

ANNÉE 1755.

L'EGLISE de France nous offre encore dans un de ſes Evêques, un ſpectacle des plus touchans de charité & de zèle vraiment apoſtoliques. On ſe ſent tranſporté dans ces ſiècles heureux où les revenus eccléſiaſtiques étoient adminiſtrés avec tant de ſageſſe, que dans les tems de calamités, ils devenoient une reſſource abondante pour tous ceux qui étoient dans l'affliction.

Sur la fin de cette année, dans le Diocèse d'Acqs, douze villages ou hameaux, diverses maisons de campagne, & un grand nombre de moulins furent réduits en cendres ; plusieurs personnes & quantité de bestiaux périrent dans les flammes. On faisoit monter à plus d'un million la perte causée par cet incendie.

Suarez d'Aulan, Evêque d'Acqs, ressentit alors aussi vivement que l'exigeoit de lui sa qualité de Pasteur, la désolation d'une partie de son Diocèse. Voyant d'honnêtes familles réduites à la dernière misère, il en prit les enfans sous sa protection, les plaça à ses dépens dans des pensions pour les y faire élever suivant leur état & leur condition. La charité du vertueux Prélat s'étendit sur tous les autres malheureux auxquels il fit distribuer du bled, de l'argent & tous les secours nécessaires.

PIERRE de Laurent, Evêque de Belley, Capitale du Bugey, animé d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu & le salut des ames confiées à sa conduite, résolut en 1700 d'ériger un séminaire dans la Ville où son siége étoit établi, & où les jeunes Elèves qui se présenteroient pour être admis aux ordres sacrés pussent être instruits dans les

fonctions ecclésiastiques, & élevés dans la saine doctrine. Dans cette vue, il fit quelques arrangemens qui furent approuvés par Lettres-Patentes du Roi, & il appliqua à cette œuvre une somme provenant de la liquidation des biens que M. d'Arcollières, Prêtre du Diocèse, avoit laissés pour la même cause par testament du 19 Novembre 1696.

Divers obstacles suspendirent l'effet de ces dispositions jusqu'en 1742, que Jean Doucet, successeur de Pierre Laurent, s'efforça d'en procurer l'exécution, en y faisant quelques changemens qui lui parurent nécessaires. Sans abandonner le projet de l'érection d'un séminaire, le Prélat se proposa pour objet principal, l'établissement d'un Collége où la jeunesse de la Province qui étoit obligée d'en sortir & d'aller étudier à grands frais dans le pays étranger, pût désormais recevoir l'éducation & l'enseignement jusques & compris la Théologie. Pour y parvenir, il fit un testament le 23 Mai de la même année, par lequel il légua une somme considérable à la Communauté, qui sera chargée de la direction de ce Collége, déclarant que la même Communauté pourra être pareillement chargée, si son successeur le juge à propos, de la direction du Séminaire, & jouir des revenus destinés à cette fin. Ce

premier fonds fut augmenté dans la ſuite par un Codicile du même Prélat du 23 Décembre 1743, & par un légs de Jacques Flavier, Curé de Flavieux.

Après la mort de Jean du Doucet, Jean Antoine de Tinzeau, depuis Evêque de Nevers, lui ayant ſuccédé dans le ſiége de Belley, ſe hâta de faire exécuter l'utile fondation de ſon prédéceſſeur; & pour en remplir l'objet, il fit choix des Chanoines réguliers de l'ordre de St.-Antoine, dont l'Abbaye, chef-lieu, ſituée dans le Dauphiné, n'eſt éloignée que d'environ 15 lieues de la ville de Belley. Etienne Galland, Abbé-Général de cet Ordre, ayant accédé aux pieuſes intentions du Prélat & de MM. les Maires, Syndics & Communauté de la même ville, paſſa contrat ſous le bon plaiſir du Roi, le 27 Mars 1751, dans lequel tout ce qui concerne l'exécution de la fondation de Jean du Doucet, fut proviſoirement arrêté. La ville de Belley s'engagea par cet acte à fournir le terrein néceſſaire pour la conſtruction des bâtimens du Collége. Le contrat & l'érection du Collége furent confirmés par Lettres-Patentes de S. M. en date de Février 1753, regiſtrées au Parlement de Dijon le 28 Juin de la même année, & à la Chambre des Comptes le 6 de Février 1754. Ce traité fut con-

senti par M. Courtois de Quincy, successeur de M. de Tinzeau. Les Régens ouvrirent leurs classes dès 1751. M. Joly de Fleury, Intendant de Bourgogne, dont le zèle pour le bien de la Province a été généralement reconnu, témoigna sa satisfaction au sujet de cet établissement si utile, lorsqu'il se rendit à Belley en Septembre 1754, & sur la requisition de MM. les Syndics-généraux, il permit que l'on désignât pour la construction du nouveau Collége, un emplacement plus commode & plus étendu que celui qui y avoit été destiné auparavant.

JEAN-BAPTISTE Gaultier, Prêtre du Diocèse d'Evreux, après s'être consacré au service des ames dans les fonctions du Ministère, se rendit également recommandable par sa science & ses écrits sur la Religion. Plein d'amour pour la simplicité & la pauvreté, il se refusoit jusqu'au nécessaire pour répandre le peu de bien qu'il avoit, dans le sein des pauvres.

LE 23 de Mai mourut le Pere Louis de Convenance, Prêtre de la doctrine chré-

tienne, & célèbre Prédicateur, âgé de 71 ans, universellement respecté & regretté, tant par sa Congrégation, que par toutes les personnes qui eurent quelque liaison avec lui. Il s'intéressoit à quantité de bonnes œuvres, pour lesquelles une charité ingénieuse, & l'amour de la pauvreté lui fournissoient des ressources assurées.

NICOLAS Lenglet du Frenoy, né à Beauvais, s'adonna à la politique. En 1705, le Marquis de Torcy, Ministre des affaires étrangères, l'envoya à Lille où étoit la Cour de l'Electeur de Cologne, Joseph Clément de Bavière. Il y fut chargé de la correspondance étrangère de Bruxelles & de Hollande. Cette correspondance le mit à portée d'être informé des trames secrettes de plusieurs traîtres que les ennemis avoient su gagner en France. La découverte la plus importante qu'il fit dans ce genre, fut celle d'un Capitaine des portes de Mons, qui devoit livrer aux ennemis, moyennant cent mille piastres, non seulement la ville, mais encore les Electeurs de Cologne & de Bavière qui s'y étoient retirés. Le traître fut convaincu, & subit le crime de sa félonie.

Il se signala encore dans le même genre

en 1718, lorſque la conſpiration du Prince de Cellamare, tramée par le Cardinal Alberoni, fut découverte. Pluſieurs Seigneurs furent arrêtés ; mais on ignoroit le nombre & les deſſeins des conjurés. Le Correſpondant fut chargé par le Miniſtère de pénétrer cette intrigue. Il ne voulut s'en charger que ſur la promeſſe qu'aucun de ceux qu'il découvriroit, ne ſeroit condamné à mort. Il rendit de grands ſervices à cet égard ; & non-ſeulement on lui tint parole par rapport à la condition qu'il avoit exigée, mais encore le Roi le gratifia dès-lors d'une penſion dont il a joui toute ſa vie.

Son amour pour la liberté & l'indépendance ; ſon parfait déſintéreſſement lui firent refuſer tous les avantages de fortune qu'on lui propoſoit en France & chez l'étranger. Après avoir utilement ſervi l'Etat par ſes opérations, il mourut d'une manière tragique à l'âge de 82 ans.

LA nuit du 2 au 3 du mois de Juin, le feu prit au Château de Moulins, dans l'appartement occupé par le Marquis Deſgouttes, Capitaine des vaiſſeaux du Roi. Les ſecours ne purent être auſſi prompts que l'exigeoit la circonſtance ; & le corps

du Château fut presque totalement réduit en cendres. Il y eut deux hommes de tués, & plusieurs blessés par l'écroulement des charpentes.

M. de l'Herbouché, un des Aumôniers de la Gendarmerie, dont l'Etat-Major étoit en quartier à Moulins, rendit à cette occasion des services très-importans. Touché des cris de la Marquise Desgouttes, qui demandoit qu'on sauvât ses enfans, il se rendit courageusement, avec un seul domestique, à l'appartement qui étoit déja tout en feu, & les tira du milieu des flammes. Il se porta avec la même intrépidité dans tous les lieux les plus périlleux, où sa présence pouvoit être de quelque utilité.

Le 11 de Novembre il y eut un fameux combat entre le vaisseau du Roi *l'Espérance*, commandé par le Vicomte de Bouville, armé en flûte, & monté seulement de 24 canons, contre le vaisseau *l'Oxford* de 74 canons, & ensuite contre toute l'escadre de l'Amiral West. Ce combat inégal dura plus de cinq heures, par la valeur inexprimable du Capitaine François & de son équipage; il ne finit que lorsque le vaisseau François, criblé de coups, fut près

de couler à fonds ; alors le brave de Bouville se rendit à l'Amiral Anglois, qui n'eut que le tems de sauver tous les François qui avoient fait une si belle défense. Le Capitaine de ce vaisseau se fit encore une grande réputation par les soins qu'il prit des marelots François prisonniers en Angleterre, & par la fermeté héroïque avec laquelle il refusa les passe-ports qui lui étoient offerts comme prisonnier de guerre, osant soutenir aux Anglois qu'ils étoient des Pirates, & qu'ils l'avoient pris en tems de paix contre le droit des Gens.

ANNÉE 1756.

DEPUIS le commencement des hostilités de la part des Anglois, Louis XV, occupé à rétablir sa marine, avoit fait construire 15 gros vaisseaux neufs, & réparer les vieux qui étoient encore en état de servir. Il fait armer trois fortes escadres, une pour porter des renforts en Amérique ; une autre dans la rade de Brest, prête à partir au premier ordre ; & la troisième dans le port de Toulon, destinée à l'attaque de Minorque. 80000 hommes des meilleurs troupes du Roi reçoivent ordre de passer sur les rives des deux mers, ayant à leur tête deux Généraux actifs & vigilans. Le Maréchal de Belle-Isle est nommé

Commandant Général des côtes maritimes de l'Océan, depuis Dunkerque juſqu'à Bayonne; & le Maréchal Duc de Richelieu, Commandant de toutes celles de la Méditerranée. Un nombre prodigieux de barques & de bâtimens de tranſport arrivent au Havre de toutes parts.

Une eſcadre conduite par le Marquis de la Galiſſonnière, compoſée de 12 vaiſſeaux de guerre, de 5 frégates, & d'environ 150 bâtimens de tranſport, prenant 12000 hommes commandés par le Maréchal de Richelieu; & ſous ſes ordres, par le Comte de Maillebois, & le Marquis du Meſnil, Lieutenants-Généraux, mit à la voile des Iſles d'Hière pour celle de Minorque, où elle arrive le 17 Avril. L'armée y débarque ſans obſtacle, ſe rend maître le 19 de la ville de Ciutadella, marche de-là à celle de Mahon, la trouve abandonnée par les Anglois qui avoient raſſemblé toutes leurs forces dans le fort Saint-Philippe, que la ſituation, la nature & l'art rendoient imprenable ſuivant l'opinion des Anglois. Cependant aux premières approches de la flotte Françoiſe, en ſix ſemaines de tems, cette forteresſe fut forcée de ſe rendre. Parmi les actions de bravoure & d'intrépidité, on remarqua un canonnier, qui ayant eu le bras droit emporté dans le moment qu'il alloit faire feu,

ramassa la mèche de la main gauche, se repoſte à ſon canon, & dit en faiſant feu : » ces gens-là croyoient donc que je n'avois » qu'un bras ? «.

EN Canada, les François commandés par le Marquis de Montcalm, prennent ſur les Anglois pluſieurs forts importans. La manœuvre hardie de M. de Vaudreuil, à la tête d'un corps de Canadiens, décida cette importante conquête. Les François y firent 1600 priſonniers, s'emparèrent de 9 vaiſſeaux de guerre, de 2 bâtimens de tranſport, de 10 pièces de canon, 14 mortiers, 5 obuſiers, 47 pierriers, & d'un magaſin immenſe de boulets, munitions & vivres de toute eſpèce. Cette action mémorable déconcerta les entrepriſes des Anglois, & ne coûta au Marquis de Montcalm que cinq ou ſix hommes.

UN extrait du Greffe de l'Amirauté de Marſeille, renferme une eſpèce de déclaration de guerre contre les Anglois, de la part du ſieur Georges Roux, Marquis de Brüe, célèbre Négociant de cette ville. Il fit en conſéquence des armemens con-

ſidérables pour donner des marques de la continuation de ſon zèle, pour tirer raiſon des inſultes & pirateries exercées par les vaiſſeaux Anglois, & notamment des priſes faites dans la précédente guerre, ou dans celle-ci de 8 de ſes vaiſſeaux ; ſavoir, le *Bien-Aimé*, le *Saint-Georges*, le *Soleil*, l'*Aurore*, la *Cérès*, la *Thétis*, la *Marie déſirée* & l'*Amitié*.

Voici les conditions que ce généreux citoyen fit aux Officiers & autres qui devoient compoſer les équipages des vaiſſeaux de ſon armement. Outre leur ſalaire, ils partageront le dixième des priſes attribué à l'Amiral, & dont le Roi a ſuſpendu la perception. Veut & entend M. Roux, que ſes Armateurs attaquent les vaiſſeaux ennemis, & les frégates de guerre Angloiſes qu'ils rencontreront ; & il cède en conſéquence ce que le Roi a nouvellement accordé aux Armateurs, pour être partagé à l'équipage de l'armement qui aura fait la priſe. Les caiſſes de médecine trouvées ſur les vaiſſeaux ennemis appartiendront aux Chirurgiens, les cloches à l'Aumônier, les voiles aux Maîtres, contre-Maîtres, Capitaines des matelots, quartier-Maîtres, &c. Les poudres aux Canonniers, les batteries de cuiſine aux Cuiſiniers, les tonneaux aux Tonneliers, &c. Le premier qui fera la découverte de la priſe aura

30 liv. de gratification, ainſi que celui qui ſautera le premier à l'abordage des vaiſſeaux ennemis.

On ne peut s'empêcher d'admirer dans la conduite de ce généreux Négociant, juſqu'où il a porté ſon zèle patriotique : le Marquis de Roux ayant demandé au Roi la permiſſion d'employer à la culture de ſes terres, 200 des familles étrangères qui traverſoient le Royaume pour ſe rendre à Cayenne ; S. M. la lui accorda, & donna ſes ordres en conſéquence.

Ce généreux citoyen fit bâtir dans le terrein qui étoit dans ſa poſſeſſion, un grand nombre de maiſons pour loger les malheureux Saxons, expatriés par la misère & par la dévaſtation de leur patrie. Il les nourrit, & leur fournit tous les moyens de ſe faire un ſort honnête. Voilà le digne uſage que cet homme vertueux a ſu faire de ſes richeſſes ; c'étoit de les répandre dans le ſein des indigens, mais de manière qu'ils tournaſſent au bien de l'Etat.

Une relation de la Martinique rapporte le fait ſuivant.

Le Chevalier d'Aubigny étant parti de Rochefort ſur le vaiſſeau le *Prudent* de 74 canons, pour ſe rendre à la Martini-

que, accompagné de 2 frégates, l'*Atlante* de 34 canons, commandée par M. Duchaffaut, Capitaine de vaiſſeau; & le *Zéphir* de 30 canons, montée par M. de la Touche Tréville, Lieutenant de vaiſſeau, & Commandant de la Compagnie des Cadets à Rochefort. La frégate le *Zéphir* s'étant ſéparée des deux autres bâtimens, rencontra le vaiſſeau Anglois le *Warwick* de 64 canons, commandé par le Capitaine Shuldam, qui croiſoit depuis quelque tems dans ces mers, & qui avoit enlevé aux François pluſieurs navires. M. de Tréville manœuvra ſi habilement, qu'il laiſſa croire au Capitaine Anglois, qu'il ne commandoit qu'un vaiſſeau marchand. L'Anglois le mépriſa, & ne daigna pas faire ouvrir ſes ſabords. M. de Tréville ſe laiſſa approcher à la portée du piſtolet: alors il arbora le pavillon blanc, & lâcha toute ſa bordée ſur l'Anglois, qui, voyant ſa mépriſe, ordonna qu'on ouvrît promptement ſes ſabords. M. de Tréville qui devina auſſi-tôt le commandement de l'ennemi, fit tirer ſi à-propos toute ſa mouſqueterie, que l'équipage Anglois n'oſa manœuvrer, & prit la fuite. Au bruit de l'artillerie, le vaiſſeau le *Prudent* vint au ſecours de la frégate le *Zéphir* avec la frégate l'*Atlante*. Le Capitaine Anglois voyant qu'il ne pouvoit échapper, fit dire qu'il ſe rendroit;

mais au Commandant seulement. Le Chevalier d'Aubigny fit pour lors un signal, afin d'interrompre le feu de la frégate le *Zéphir*; c'étoit pour faire savoir à M. de Tréville qu'il eût à combattre le vaisseau, si ce bâtiment refusoit de se rendre à la frégate. Le Capitaine Anglois craignant l'évènement du combat, se rendit à M. de Tréville.

On ne sauroit trop louer la valeur & la conduite de ce brave Officier; & sur-tout le procédé généreux du Chevalier d'Aubigny, qui crut devoir lui laisser la gloire entière de cette prise. Le vaisseau le *Warwick* fut conduit à la Martinique.

La lettre suivante est si favorable pour le commerce, que nous croyons devoir la consacrer dans nos fastes, & pour la gloire du Ministre qui l'a dictée, & pour l'honneur du Négociant qu'elle décore. Cette lettre de M. de Sechelles, Contrôleur-Général, en date du 24 de Février, est adressée à M. Polycard, Trésorier de France, & Négociant à Bordeaux, dont on vouloit arrêter la réception de Président honoraire des Trésoriers de France, sous prétexte qu'il faisoit le commerce.

» Je reconnois, Monsieur, dit ce sage

» Miniſtre, dans votre lettre, les ſentimens
» d'un vrai Négociant, qui ſont toujours
» ceux de l'honnête homme & du bon
» citoyen. On ne voit que trop de commer-
» çans quitter la profeſſion de leurs ancê-
» tres par une fauſſe ambition, & une oiſi-
» veté encore plus condamnable, perdre
» la vraie conſidération & les richeſſes
» réelles de leur état. Ainſi, loin de vous
» détourner de ſuivre cette route tracée
» par vos peres, je ſouhaiterois que tout
» ce qu'il y a de nobleſſe en France, tant
» par extraction que par charges, ſe portât
» à l'embraſſer; & le Roi qui vient ſur
» cela de manifeſter ſes intentions, en
» accordant les lettres de nobleſſe les plus
» diſtinguées, à M. le Couteulx, famille
» très-ancienne de Normandie, qui exerce
» le commerce de pere en fils depuis 200
» ans, eſt dans la diſpoſition d'accorder
» les mêmes prérogatives à ceux qui auront
» ſuivi cette profeſſion avec la même conſ-
» tance & la même intégrité, perſuadé
» qu'il n'en eſt point de plus utile & de
» plus précieuſe à l'État, que celle qui tend
» à augmenter ſes richeſſes, ſa puiſſance
» au-dehors, & ſa félicité au-dedans. Vous
» ne devez donc regarder les oppoſitions
» que l'on vous annonce de la part du Par-
» lement & de la Cour des Aides à votre
» réception, que comme des diſcours fort
» haſardés

» hasardés de gens qui sont peu instruits des » vrais sentimens de ces deux corps. Je » rends trop de justice aux sentimens des » Magistrats pour ne pas croire qu'ils con- » courront avec leur Souverain dans toutes » les circonstances, à honorer le commerce » & ceux qui le professent; & vous pouvez » même leur faire part de ce que je vous » mande à ce sujet, après avoir pris les » ordres de S. M. Je suis, &c. «.

Les lettres de Noblesse dont MM. le Couteulx furent gratifiés, sont si honorables pour ces Négocians vertueux, sont si propres en même-tems à exciter l'émulation dans le commerce, que nous croyons devoir les insérer dans nos fastes comme un monument de la bienfaisance de Louis XV, & de son attention à récompenser le mérite.

» Louis, &c. le Commerce a toujours » été regardé comme une des sources les » plus pures & les plus fécondes de la » force & de la puissance des Etats; & » l'importance dont il est de le protéger & » de l'étendre, une des maximes les plus » essentielles du Gouvernement. Attentifs » que nous sommes à le rendre florissant, » nous avons donné à cet objet distingué,

» parmi ceux qui partagent notre appli-
» cation ; mais, ſi d'un côté nous voyons
» avec ſatisfaction le ſuccès répondre à nos
» ſoins ; & le nombre des Négocians s'ac-
» croître dans notre Royaume ; nous re-
» marquons d'un autre côté que la plupart
» des familles qui s'adonnent au commerce,
» ne l'enviſagent que comme un moyen
» de paſſer à des emplois, qui, décorés de
» titres & de prérogatives, leur paroiſſent
» communiquer un état plus honorable. Ce
» préjugé, ſi nuiſible au progrès du com-
» merce, n'a que trop excité de nos ſujets
» à le quitter, dans le tems même où leurs
» facultés, leur crédit & leur expérience
» les mettoient à portée de former des en-
» trepriſes beaucoup plus conſidérables que
» les précédentes ; & de ſupporter, ſans
» ruiner leur fortune, les pertes ſouvent
» inſéparables des plans les mieux con-
» certés. Le feu Roi, notre très-honoré
» Seigneur & biſayeul, touché de l'objet
» dangereux qu'un préjugé de cette eſpèce
» ne pouvoit manquer de produire, avoit
» réſolu de faire connoître à la Nation
» qu'elle pouvoit trouver dans le com-
» merce l'honorable, comme l'utile ; & ce
» fut dans cette vue qu'il permit aux Gen-
» tilshommes de l'exercer en gros, ſans
» déroger à leur nobleſſe. Les mêmes mo-
» tifs nous ont portés à prendre une con-

» noissance particulière des familles qui se
» sont signalées dans le commerce, & qui
» l'ont pratiqué pendant une longue suite
» de générations, avec autant de probité
» que d'intelligence; & dans le dessein où
» nous sommes de les encourager toutes,
» en décernant à l'une d'elles la récom-
» pense la plus précieuse, que le mérite
» puisse espérer de l'estime & de la justice
» d'un Souverain, nous avons reconnu que
» personne n'en étoit plus digne que nos
» chers & bien-aimés Jean-Etienne le Cou-
» teulx, & Barthelemi le Couteulx son
» frère, issus d'une famille de notre Pro-
» vince de Normandie, qui, depuis plus
» de trois siècles, exerce de pere en fils,
» sans interruption, le commerce mari-
» time, & en gros, tant dans notre
» Royaume, que chez les Nations les plus
» éloignées, & qui, de tout tems, a fourni
» des sujets distingués dans les Juridictions
» de Paris & de Rouen, & dans les charges
» Municipales; qui tient par des alliances
» à plusieurs familles anciennes & nobles,
» & dont une branche aînée qui possédoit
» les Terres de *Bois-l'Evêque*, d'*Obbeville*,
» & de *Genouville* dans le Pays de Caux,
» eut l'avantage d'être annoblie en 1505.
» Ils sont entrés, dès leur jeunesse, dans
» la carrière que leurs ancêtres leur avoient
» ouverte, & pendant le cours d'une vie

» longue & laborieuſe, ils ſe ſont égale-
» ment rendus recommandables, ſoit par
» leurs profondes connoiſſances & appli-
» cation ſuivie qu'ils en ont faite au bien
» général de l'Etat & du commerce, ſoit
» par la probité la plus exacte, & le zèle
» le plus déſintéreſſé. C'eſt ainſi qu'ils ont
» formé des établiſſemens dans pluſieurs
» Etats maritimes, qu'ils ont porté leur
» réputation au plus haut degré de crédit;
» & que par l'extenſion de leur commerce,
» ils ſe ſont mis en état d'entretenir d'utiles
» correſpondances dans toutes les parties
» de l'Univers. C'eſt ainſi pareillement
» que, dans des entrepriſes conſidérables
» qu'ils ont faites pour la ſubſiſtance de
» leurs concitoyens, ils ont exclu toutes
» vues d'intérêt particulier, pour n'écou-
» ter que les mouvemens de leur généro-
» ſité. Le même eſprit de zèle leur a fait
» regarder comme un devoir de perpétuer
» le commerce dans leur famille; ils en
» ont inſpiré le goût à pluſieurs de leurs
» enfans, & ne leur ont pas moins tranſ-
» mis les ſentimens d'honneur qu'ils tien-
» nent de leurs ancêtres, que les lumières
» qui ſont le fruit d'une expérience con-
» ſommée. Telles ſont les conſidérations
» qui nous déterminent à les élever l'un
» & l'autre à l'état de la nobleſſe. Ce mo-
» nument perpétuel de notre bienveillance

» & de la satisfaction que nous ressentons » de leurs services, sera pour leurs descen- » dans une exhortation toujours subsistante » à continuer de bien mériter de nous & » de la patrie dans une profession hono- » rable ; & les autres familles de Négo- » cians de notre Royaume reconnoîtront » ce qu'ils doivent attendre de notre muni- » ficence, lorsque les mêmes motifs de dis- » tinction & de continuité dans le com- » merce, parleront en leur faveur. Savoir, » faisons, &c. «.

Les progrès de l'Ecole publique du Dessin de la ville de Rouen, l'émulation des Elèves, le nombre d'Artistes distingués qu'elle produit, rempliſſoient déja les vœux de l'Académie, & l'attente du Public ; cependant il manquoit encore un Prix qui pût exciter dans les jeunes gens quelques étincelles de ce feu créateur, de ce génie sans lequel le Dessinateur le plus correct, ne seroit qu'un froid copiste.

La libéralité de M. Adeville, un des Membres de l'Académie, & Amateur aussi éclairé des Arts, que zélé citoyen, ne laisse plus rien à désirer. Il a fondé un Prix de composition, destiné au meilleur dessin, ou à la meilleure esquisse faite sur le sujet

proposé par le Professeur. Ce Prix consiste en une médaille d'argent, double du premier Prix d'après nature.

L'ÉTABLISSEMENT d'une Ecole publique & gratuite de Dessin, de Peinture, de Sculpture, de Géométrie, d'Architecture, de Perspective, de Mécanique & d'Anatomie, sous le nom d'*Académie des Arts*, doit être regardé non-seulement comme très-utile & très-nécessaire dans une ville maritime & commerçante, telle que Marseille; mais encore comme une époque des plus glorieuses & des plus intéressantes de ce siècle, & comme un monument de la bienfaisance de Louis XV. Ce prince daigna l'autoriser, en permettant par un Arrêt de son Conseil, à la Communauté de cette ville, de donner tous les ans une somme de mille écus pour son entretien.

Cette Académie tint une Assemblée publique, le 29 du mois d'Août, dans la Salle de l'Hôtel-de-Ville, en présence de M. les Echevins, qui méritent d'en être regardés comme les fondateurs. La Séance fut terminée par la distribution de trois Prix aux Elèves. Le même jour, il y eut une exposition publique des Ouvrages que les Professeurs, les Académiciens & les

Aggrégés avoient fait dans l'année. Ces Ouvrages furent exposés pendant huit jours dans une Salle que M. Charron, Commissaire-Général de la Marine, qui protège les Arts, & qui les aime, avoit accordée sur les ordres du Roi, à l'Académie, dans l'Arsenal.

Le plus bel éloge qu'on puisse faire de l'homme de bien, c'est de retracer après sa mort le souvenir de ses vertus. Hyacinthe de Portalis, ci-devant Capitaine au Régiment de Ponthieu, Commissaire des Guerres, ayant la Police des quatre Hopitaux établis à Mahon par les ordres du Maréchal Duc de Richelieu, pour les Officiers, soldats malades & blessés, mourut à Mahon au mois d'Août, universellement regretté, âgé de 29 ans. Son zèle infatigable pour le soulagement de plus de 1209 malades & blessés, ne lui donnoit aucun relâche. Il étoit aux Hopitaux & aux dépôts des tranchées, à toutes les heures du jour & de la nuit; il assistoit aux pansemens & à toutes les distributions. On ajoute qu'il se transporta par-tout, sous les yeux du Maréchal & de toute l'armée, dans la nuit de l'attaque générale des forts de Minorque, pour faire transporter aux Hopi-

taux tous les Officiers & soldats blessés, s'exposant généreusement aux bombes & aux boulets des assiégés ; & que tant de soins & de secours efficaces lui avoient mérité de la part des soldats, le glorieux titre de leur père. Ils furent si affligés de sa mort, qu'ils sortirent en foule des Hopitaux, pour honorer sa sépulture de leurs regrets & de leurs larmes.

ANTOINE-Auguste du Liége, Avocat au Bailliage & Siége Présidial d'Amiens, mourut dans cette ville le 16 de Janvier, âgé de 70 ans. Toute la Province perdit dans ce célèbre Avocat, un conseil aussi intègre qu'éclairé. Arbitre des plus grandes affaires, & pour ainsi dire, l'oracle universel de la ville & des lieux circonvoisins ; il possédoit à un tel point le rare talent de concilier les intérêts les plus opposés, qu'on a vu souvent les personnes les plus divisées se rendre à l'envi à l'équité de ses décisions, & applaudir avec une égale reconnoissance, aux arrangemens qu'il savoit leur faire goûter pour parvenir à une réunion solide. Ces précieuses qualités étoient relevées par une piété sincère, par un zèle empressé à venir au secours des pauvres, & à les soulager.

JACQUES-François de Chambray, né à Evreux, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, Commandeur des Commanderies de Sainte-Vaubourg dans le Grand Prieuré de France; de Virecourt dans celui de Champagne, & de la Commanderie magiſtrale de Metz au même grand Prieuré, Lieutenant-Général & Commandant des vaiſſeaux de la Religion, fut un des plus grands hommes de mer de ſon ſiècle. Après s'être ſignalé par différens exploits ſur les Infidèles, il fit conſtruire à ſes frais, dans l'Iſle de Goze, une fortereſſe qui porte le nom de *Cité neuve de Chambray*. Cet ouvrage important, entrepriſe digne d'un Souverain, étoit preſque achevé, lorſque la mort l'enleva. Il avoit fait un teſtament, par lequel il ſupplioit le Grand-Maître d'employer à ſa perfection le produit de ſes effets mobiliers, qui montoient à 100,000 liv. S. A. E. eut la bonté de ſuivre les intentions du généreux Chevalier; & lui fit élever un ſuperbe mauſolée dans l'Egliſe de Saint-Jean à Malthe. En reconnoiſſance de ſes ſervices, il accorda au Marquis de Chambray, ſon petit-neveu, la permiſſion de porter la Croix de l'Ordre.

leurs difficultés. Ce n'étoit pas seulement aux Magistrats qu'il pouvoit être utile, en leur découvrant le véritable esprit des loix ; les Gens de Lettres trouvoient aussi en lui un Savant, propre à les encourager dans leurs travaux, & capable de les diriger par ses avis. Il n'étoit pas moins accessible à ceux qui croyoient devoir s'adresser à lui pour des services d'un autre genre. Son caractère, naturellement tendre & bienfaisant, ne lui permettoit guères de les refuser.

Il avoit un abord ouvert, un esprit vif, un jugement solide & une mémoire heureuse. Sa conversation fut toujours, même dans les derniers jours de sa vie, aussi agréable & aussi aimable, qu'elle étoit instructive. Il n'étoit pas seulement grand Magistrat & citoyen zélé, il étoit aussi bon chrétien, & chrétien éclairé.

M. de Bonneval, dans l'usage de rendre les derniers devoirs aux grands Hommes qui ont illustré leur patrie, fit l'épitaphe suivante en l'honneur de ce célèbre Magistrat :

Ci gît Fleury : quel nom ! l'Oracle de ce tems,
Ce Magistrat profond, si pénétrant, si sage,
Et qui jusqu'à quatre-vingts ans
Valut seul un Aréopage.

Fleury, qui de Thémis allumoit le flambeau,
Eſt aujourd'hui couvert des ombres du tombeau.
Quel homme comprit mieux l'eſprit de nos maximes !
Quel homme ſoutint mieux nos Loix !
Citoyen généreux, dans ſes travaux ſublimes
Il reſſerroit les nœuds des ſujets & des Rois.
Il ne ſe livroit point à l'ardeur d'un faux zèle ;
L'amour du bien public dirigeoit ſes diſcours.
Des jeunes Magiſtrats il étoit le modèle,
Des hommes tels que lui devroient vivre toujours.
J'adore, Dieu puiſſant ! ta profonde ſageſſe ;
Mais pourquoi priver les humains ;
S'il eſt vrai qu'à leur ſort ta bonté s'intéreſſe,
D'un Juge qui tenoit ta balance en ſes mains.

CHARLES le Pelletier, né à Orléans, montra dès la plus tendre enfance un goût décidé pour la piété, & un éloignement extrême pour tous les plaiſirs du monde. Sa vie ne fut qu'un tiſſu & un enchaînement de bonnes œuvres. Il répandoit des aumônes abondantes dans le ſein des pauvres. Son zèle ſur-tout étoit infatigable pour fonder ou ſoutenir dans la ville quel-

ques-unes de ces pieuſes aſſociations connues ſous le nom de Congrégations.

S'étant conſacré particulièrement au ſervice des pauvres, & au ſoulagement des infortunés, il rendoit fort ſouvent des viſites aux perſonnes les plus aiſées d'Orléans, pour en tirer quelques aumônes. Un jour s'étant adreſſé à un riche de mauvaiſe humeur, il en reçut au lieu d'argent, un ſoufflet aſſez violent : » Voilà pour » moi, répondit ſans s'émouvoir ce généreux Chrétien ; maintenant, Monſieur, » quelque choſe, je vous prie, pour les » pauvres «.

Louis-François du Bouchet, Comte de Sourches, Lieutenant-Général des armées du Roi, mourut à Paris âgé de 84 ans. Il avoit ſervi avec la plus grande diſtinction dans toutes les occaſions, entre autres, à la bataille de Ramillies, où il eut trois chevaux de tués ſous lui, & d'où il ne revint que lui ſeptième de ſon régiment. Reçu dans ſa jeuneſſe Chevalier de Malthe, s'étant rendu en 1715 dans l'Iſle à la citation, le Grand-Maître lui accorda de porter la Croix, quoique marié, comme une juſte récompenſe dûe à ſa

valeur, à son zèle, & à son attachement pour l'Ordre.

La mort de Calvière, fameux Organiste, donna lieu à M. Titon d'en faire un éloge justement mérité. On admiroit la fécondité du génie de ce grand Artiste, & sa belle exécution. Il ajoute à cet éloge particulier, un parallèle admirable entre Calvière & Daquin. Ces deux grands maîtres de l'harmonie partageoient tous les suffrages de la Cour & de la Ville. Ils faisoient naître des disputes qui auroient pu servir de suite à la fameuse controverse pour les anciens & pour les modernes. Cependant l'un & l'autre étoient très-liés, très-amis; & après la mort du premier, l'orgue de Sainte-Marguerite étant vacante, Daquin la fit avoir à la sœur du défunt, en s'engageant généreusement à venir le toucher au moins la veille, & le jour de la fête de la Sainte. Il fit espérer aussi de mettre à la gravure quelques livres de pièces d'orgue & de clavecin, que Calvière avoit laissées manuscrites.

Ces anecdotes méritent d'autant plus d'être consignées dans nos fastes, qu'il est beau de voir des personnes de la même

profeſſion, donner un exemple ſi intéreſſant d'eſtime & de cordialité.

ANNÉE 1757.

CETTE année peut être miſe au nombre des plus grandes calamités qui ont affligé la France. Louis XV, le Bien-Aimé, penſa périr ſous le fer du parricide Damien. Le mercredi au ſoir, 5 de Janvier, à 5 heures trois quarts, cet exécrable aſſaſſin oſa frapper S. M. au milieu de ſa garde & des Officiers de ſa Couronne. Le Roi ſe ſentant bleſſé d'un coup de couteau, ſe retourne; & à l'aſpect de cet inconnu qui étoit couvert, & dont les yeux étoient égarés; ce bon prince dit: » C'eſt » cet homme qui m'a frappé, qu'on l'arrête, » & qu'on ne lui faſſe point de mal «.

Au premier bruit de cette cruelle cataſtrophe, repréſentez-vous, dit M. Fréron, un pere de famille qui vient d'embraſſer ſes enfans, de les quitter, & qu'on apporte un inſtant après, ſanglant, percé d'un poignard, ſoutenu par ſes fidèles ſerviteurs qui fondent en larmes! Peignez-vous le déſeſpoir, les cris, les ſanglots..... la Reine éperdue; Meſdames évanouies; le Dauphin, la Dauphine.... tous ne voyoient que le danger d'un pere; la pâleur régnoit ſur tous les viſages.

Dès

Dès que la nouvelle de cet horrible forfait fut répandue dans Paris, les Princes, les Princeſſes du Sang, les Grands, les Magiſtrats; les Miniſtres des Cours étrangères, une foule innombrable de perſonnes de toute condition accoururent à Verſailles. Tous les appartemens furent remplis de monde dès 11 heures du ſoir; on s'y portoit, on s'empreſſoit; on étoit impatient, & l'on craignoit de s'informer de l'état du Roi. La conſternation étoit générale dans la Capitale. On ne commença à reſpirer que le 7 au matin, lorſqu'on eut aſſuré qu'il n'y avoit rien à craindre pour les jours du Roi. Ce Monarque fit diſtribuer cent mille écus aux pauvres des Paroiſſes de la Ville de Paris, pour remercier Dieu de l'avoir tiré d'un ſi grand danger.

La bataille d'Haſtembeck qui ſe donna le 26 de Juillet, fut gagnée par le Maréchal d'Eſtrées ſur le Duc de Cumberland. Ce Prince, après ſa défaite, ſe réfugia à Minden, de-là à Niembourg, forcé d'abandonner aux troupes Françoiſes la ville & l'Electorat d'Hanovre, les Etats de Brunſwick, de Zell, de Lunebourg & de Wolfembutel.

APRÈS la bataille de Rosback, gagnée par le Roi de Prusse sur l'armée de l'Empire combinée avec les troupes de France, les Hussards noirs, appellés *Tête de mort*, parce qu'ils en ont une de passement blanc sur leurs bonnets noirs, avec deux os de mort en sautoir, poursuivoient les troupes Françoises désunies. Un des Généraux Prussiens appercevant un endroit où l'on combattoit encore, s'approche, & voit un grenadier François aux prises avec six de ces Hussards. Le François étoit retranché par une pièce de canon, & juroit, en combattant toujours, de mourir plutôt que de se rendre. Le Général admirant sa valeur, ordonne aux Hussards de suspendre leurs coups, & dit au Grenadier : » Rends-» toi, brave soldat, le nombre t'accable; » ta résistance est inutile. — Elle ne peut » l'être; je laisserai ces gens-ci, & je join-» drai mon drapeau, ou ils me tueront, » & je n'aurai pas la honte d'avoir été fait » prisonnier. — Mais ton armée est en dé-» route : — Je ne le sais que trop; mais, » morbleu! si nous avions eu un Général » comme le Roi de Prusse, ou le Prince » Ferdinand, je fumerois à présent ma » pipe dans l'arsenal de Berlin. — Je donne

» la liberté à ce François, dit le Général » Prussien ; Hussards, suivez-moi, & toi, » brave Grenadier, prends cette bourse, » & va rejoindre ton corps. Si le Roi, mon » maître, avoit 50000 soldats comme toi, » l'Europe n'auroit que deux Souverains ; » Frédéric & Louis. — Je le dirai à mon » Capitaine ; mais gardez votre argent ; en » tems de guerre je ne mange de bon » appétit que celui de l'ennemi ; vous, » vous êtes digne d'être François «.

Le régiment de Piémont, cantonné, le 30 d'Octobre, dans plusieurs villages sur les bords de la Sala, eut ordre de marcher au secours de Wessenfels, que les Prussiens attaquoient, on laissa une garde aux équipages. M. de Tasque, Capitaine qui la commandoit, craignant d'être inquiété par les ennemis, à la faveur d'un bateau qu'ils avoient de l'autre côté de la rivière, forma le projet de l'enlever. Il falloit un soldat hardi, & qui sçût nager. Claude Belier, dit *Belle-Rose*, de la Compagnie de Pousargues, & originaire de Paris, se présenta. M. de Tasque chercha à protéger son nageur, en attirant l'attention des Prussiens d'un autre côté ; sa précaution fut inutile. Belle-Rose fut fusillé de toutes parts ; mais

auſſi heureux qu'intrépide, il ne voulut jamais lâcher priſe, & ramena le bateau qui faiſoit tout l'objet de cette eſcarmouche.

DANS la retraite de l'armée Françoiſe ſur Freybert, pourſuivie par celle de Pruſſe, Antoine Robinet, dit *Picard*, originaire de Clermont en Beauvoiſis, & Caporal au régiment de Piémont, dans la Compagnie de Pouſargues, fit paroître dans cette journée une intrépidité, dont on voit peu d'exemples : un boulet de canon lui ayant preſque emporté une jambe, il la ſépare du tronc ſans s'émouvoir, & la jette à un ſoldat qui étoit près de lui, en lui diſant : » Je te fais Caporal «.

LE nommé Poitevin, Caporal de Grenadiers, ſe diſtingua par ſa fidélité, ſon zèle & ſon attachement au ſervice du Roi. Ce brave ſoldat, priſonnier de guerre, fut vivement ſollicité par les enrôleurs Pruſſiens, de prendre parti dans leurs troupes; il ne voulut jamais y entendre. L'amour de ſon devoir, l'honneur & ſon zèle pour ſa patrie, lui firent rejetter l'or qu'on lui pré-

ſentoit, & refuſer la liberté qu'on lui offroit.

A la journée de Berghen, il ſe paſſa un trait admirable de la part du ſieur Lamy, Sergent de Grenadiers au Régiment de Piémont. Ce brave homme, déja eſtropié d'une bleſſure qu'il avoit reçue à Rosback, étoit à l'Hopital de Francfort, lorſqu'il apprend qu'on marche à l'ennemi. Ne prenant conſeil que de ſon courage, il ſe traîne, comme il peut, ſur le champ de bataille éloigné de deux lieues, & ne veut l'abandonner qu'après s'être aſſuré que nos troupes ſont victorieuſes.

A la ſuite de la bataille d'Haſtembeck, & de quelques expéditions hardies, on place avec éclat celle du Comte du Turpin-Criſſé, Brigadier des armées, Meſtre-de-Camp des Huſſards, homme de guerre & de lettres. Inſtruit qu'il y avoit en Saxe des dépôts conſidérables d'argent, appartenans à l'Electeur Roi de Pologne, dont les caiſſiers n'oſoient ſe deſſaiſir, dans la crainte que ceux à qui ils les confieroient ne fuſſent arrêtés par les ennemis, M. de

Turpin forme le projet de faire passer cet argent à sa destination. Il se met à la tête de 150 hommes de son régiment, avec la permission du Maréchal de Richelieu, qui, en même-temps, le charge d'établir des contributions dans les pays d'Eisenach, d'Altembourg, Weimar & Gotha. Il partage sa petite troupe en deux; il prend le commandement de l'une, & donne celui de l'autre à M. de Nordmann, Lieutenant-Colonel de son Régiment. Celui-ci entre dans toutes les villes de la Thuringe; il y recueille sur ses reçus l'argent du Roi de Pologne, même celui que le Roi de Prusse se disposoit à tirer des différentes villes de cette partie de la Saxe. Le Comte de Turpin, de son côté, assemble les Régences du pays de Gotha, où il établit des contributions. Il fait, en courant, la même opération dans les pays de Weimar & d'Essenach; de-là il passe à Altembourg, ville de Misnie, à Naumbourg & à Weissenfels, où il rejoint le détachement de son Lieutenant-Colonel. Pegau, Borna & Zeits le voyent presqu'aussi-tôt dans leurs murs. Par-tout il reçoit de l'argent pour le Roi de Pologne, & remet à un Commissaire des guerres de ce Prince, les sommes qu'il a touchées. Il s'avance jusqu'aux portes de Leipsick, sans que les Prussiens lui tirent un coup de fusil. Il apprend les desseins &

les mouvemens du Roi de Prusse ; il en informe, par un Courier, le Prince de Soubise, & revient au camp d'où il est parti.

Le Prince de Saxe Hilbourghausen, Général en chef des armées combinées de l'Empire & de France, ayant repassé la Sala avec le Prince de Soubise sur le Pont de Weissenfels, le 29 Octobre au matin, 4 bataillons de l'Empire commandés par un Officier Général des Cercles, & 17 Compagnies de grenadiers François, aux ordres du Marquis de Crillon, restèrent dans Weissenfels.

Le jeune Comte de Crillon, à peine âgé de 14 ans, partagea les travaux, les périls & la gloire de son illustre pere. Il voyoit le feu pour la première fois, & le voyoit avec la contenance tranquille & assurée d'un militaire blanchi sous les armes. Les grenadiers François, bons connoisseurs en ce genre, en voyant tant de bravoure & de présence d'esprit dans un âge si tendre, pleuroient de joie. Le Prince de Saxe Hilbourghausen lui-même, enchanté de la façon dont il s'étoit montré, lui dit en l'embrassant : » Si je n'avois point, » Monsieur, de Maréchal de Logis, je

» n'en voudrois point d'autre que vous «! La défense du pont de Weissenfels, est une des plus belles actions qui se soient passées dans cette campagne : Louis XV en sentit tout le mérite. Il accorda des Croix de Saint-Louis aux Officiers qui s'y étoient distingués, & une gratification à chaque grenadier du régiment de Saint-Chamond.

A la bataille de Rosback, le Prince de Hilbourghausen fut entraîné par plusieurs Officiers, qui vinrent lui dire avec précipitation, que le Roi de Prusse se retiroit, & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour charger son arrière-garde. Sur cet avis, ce Prince décida l'attaque, & donna ordre de marcher. Le Prince de Soubise ne crut pas pouvoir se dispenser de le suivre, & se portant par-tout avec l'activité du soldat, & le coup d'œil du Général, faisant avancer à propos la cavalerie de la réserve, composée des régimens de Penthièvre, Saluces, Lameth, Lusignan & d'Escars, pour réparer la déroute de la cavalerie de l'Empire, combattant lui-même à la tête de cette réserve avec le Duc de Broglie, sans penser au feu des ennemis qui tue un de ses pages à côté de

lui. On y vit le Marquis de Caſtres, ſans chapeau, la tête enſanglantée, animant les eſcadrons du feu de ſes paroles & de ſes actions. Ces eſcadrons accablés par le nombre furent contraints de ſe retirer. Le Prince de Soubiſe, qui, ſur-le-champ, voit le remède, fit porter de ſa gauche à ſa droite, 8 eſcadrons compoſés des régimens de Bourbon-Prince, Beauvilliers, Fitz-James, & Rangrave. Ces nouvelles troupes recommencent le combat; mais après l'attaque la plus vive & la plus opiniâtre, dans laquelle même les ennemis ſont enfoncés, elles trouvent une ligne fraîche formée de l'élite de la cavalerie Pruſſienne, & ſont forcées de céder à la ſupériorité du nombre. Ce fut à la tête de ces eſcadrons, que le Comte de Mailly d'Aucourt fut renverſé d'un coup de ſabre, & fait priſonnier.

On doit également des éloges aux Officiers qui conduiſoient la tête de l'Infanterie Françoiſe; tels que le Chevalier de Nicolaï; le Comte d'Eſparbés, Colonel du régiment de Piémont, le Marquis de Lugeac, & tous les Officiers de l'Etat-Major de l'armée; les Colonels, tels que le Marquis de Saint-Chamont, le Duc de Coſſé, bleſſé & pris, & tous les autres Officiers Généraux; entr'autres, le Comte de Rangrave, le Comte de Saint-Germain,

le Prince Camille, le Marquis des Salles. Le régiment de Dragons d'Apchon, ferme par sa contenance, arrêta l'ennemi dans sa retraite, ainsi que les régimens de cavalerie de Bourbon-Prince, Fitz-James, Beauvilliers & Rangravé, qui marchèrent dans le plus bel ordre jusqu'à Fribourg, où ils ne furent ramenés par le Marquis de Crillon, & le Comte de Rangrave, qu'à trois heures après minuit.

Voici encore quelques traits des plus éclatans, postérieurs à la bataille de Rosback : les Hanovriens & les Hessois ayant rompu la convention de Closterfeiven, signée par le Maréchal de Richelieu, quelques jours après la victoire d'Hastembeck, assiégèrent dans Harbourg le Marquis de Pereuse, qui se rendit célèbre par une défense longue & vigoureuse, avec une foible garnison : lorsqu'il ne lui fut plus possible de tenir dans le château où il s'étoit retiré, il demanda à capituler. Les Hanovriens exigèrent des conditions dures ; il les rejetta avec une noble fierté, & les ennemis furent obligés de lui accorder les honneurs de la guerre.

LES troupes Françoiſes marchant vers Zell, aux ordres du Marquis de Villemur, dans le deſſein qu'avoit formé le Maréchal de Richelieu, de livrer aux Hanovriens un combat qu'ils avoient toujours évité; le Marquis de Caraman, qui couvroit le flanc gauche de l'arrière-garde, fut attaqué par un corps de cavalerie d'environ 1300 hommes. Le Marquis n'avoit que ſon régiment de Dragons, & 180 Chaſſeurs de Fiſcher, commandés par M. Clery, Lieutenant-Colonel de ce Corps. Malgré l'inégalité du nombre, il entreprend de ſe défendre; fait mettre pied à terre à ſes Dragons, les range en bataille, repouſſe l'ennemi, le contraint de précipiter une retraite honteuſe, avec une perte conſidérable. Le Marquis ne perdit qu'un ſeul Capitaine de ſon régiment, & 15 Dragons. Cette action fut généralement admirée; elle valut au Marquis de Caraman le titre de Brigadier des armées du Roi, & des graces à tous les Officiers de ſon détachement.

M. de la Place, jaloux de la gloire du Capitaine Thurot, ſon ami, s'étoit propoſé de donner au public un Ouvrage ſur les exploits de cet Officier, comme étant ſeul dépoſitaire de ſes papiers, journaux de mer en forme, & autres relations authentiques; mais il ſe rappella que la modeſtie la plus vraie étoit l'une des vertus de M. Thurot : » Non, mon » ami, lui dit en partant ce brave marin, » pour ſe remettre en mer, j'ai trop peu » fait, & j'ai déja trop d'ennemis; n'allons » point en augmenter le nombre «.

M. Thurot ne ſe borna pas à employer contre les Anglois, le courage & l'activité. Après une tempête horrible qui avoit extraordinairement maltraité ſon vaiſſeau, ſe trouvant trop éloigné de nos côtes pour venir s'y rétablir, il oſa aborder en Ecoſſe ſous pavillon Hollandois, & ſut exciter la compaſſion des habitans, au point qu'ils lui fournirent tout ce qu'il falloit pour le remettre en état. Il paſſa quatre jours avec eux, promit au Maire du village, qui ſe rendoit caution de ſa dépenſe, des Lettres de change ſur Londres, & partit ayant à bord ce Maire & un Pilote du pays. Il ne voulut pourtant pas abuſer de la crédulité

de ces bonnes gens ; & par reconnoiſſance, dès qu'il fut en pleine mer, il leur donna la liberté qu'ils n'étoient point en droit d'eſpérer, puiſqu'ils s'étoient laiſſé ſurprendre par leur ennemi.

Ce n'eſt pas le ſeul trait d'humanité qui faſſe honneur à ce brave officier. Il ſe trouva dans ſes courſes le long de la côte d'Irlande, ſurpris par une voie d'eau qui étoit au rez de la quille ; il fallut s'arrêter pour l'étancher. Avant que de partir, on envoya à terre le canot pour y chercher quelques moutons ; quatre habitans du lieu, gens ſimples, mais généreux dans leur ſimplicité, voulurent forcer l'Officier qui étoit à terre, d'en accepter cent cinquante au lieu de huit qu'il lui falloit. Celui-ci s'en défendit, & les invita à venir à bord chercher leur payement. Ils s'y prêtèrent ſans défiance, & amenèrent avec eux huit moutons ; c'eſt tout ce que le canot pouvoit contenir. Ils croyoient obliger leurs Compatriotes ; le refus que quelques Matelots leur firent de quelques vivres dont ils avoient beſoin, leur fit voir le piége où ils étoit tombés ; mais le Capitaine les raſſura par ſa bonté. Ils ſouhaitoient du tabac pour mâcher, M. Thurot leur en donna, ne voulut point de leur argent, leur paya les moutons & les renvoya. Ils ne pouvoient contenir leur re-

connoiſſance. *Dieu eſt juſte*, dirent-ils en lui baiſant les pieds, *& ſûrement il récompenſera la pitié que vous avez de notre malheur.*

C'eſt ainſi que M. Thurot eſt venu à bout de ſe ſoutenir & de ſe faire reſpecter ſur ces côtes pendant dix-huit mois. La ſuite de ſes expéditions ne peut manquer de fournir un récit auſſi glorieux que ſatisfaiſant pour le Lecteur.

Cet illuſtre Marin, à la tête de trois frégates & de 800 hommes de troupes de débarquement que le Gouvernement lui avoit donnés, ayant fait le 17 Février une deſcente à Carrick-fergus, au nord de l'Irlande, s'empara le 21 de la ville de Carrick qu'il mit à contribution; mais s'étant rembarqué le 28 pour faire voile vers la France, il fut attaqué par un eſcadre Angloiſe beaucoup plus forte que la ſienne, qui força les trois frégates Françoiſes à baiſſer pavillon & à ſe rendre après un combat de deux heures, dans lequel le brave Thurot fut tué.

Louis XV attentif à récompenſer les actions éclatantes de ceux qui s'illuſtrent dans le ſervice de mer, donna une nouvelle preuve de ſa bienfaiſance en accor-

dant le brevet de Lieutenant de frégate, avec une gratification de 400 liv. à M. Rozier, commandant le navire *le Robuſte*. Ce brave Officier ſoutint le 8 de Mai & les deux jours ſuivans, trois combats très-vifs contre une frégate Angloiſe de 200 hommes d'équipage. S. M. donna une épée au Lieutenant de M. Rozier, une gratification de 3000 livres pour l'équipage du navire, & pour les volontaires étrangers embarqués ſur ce bâtiment; une de 400 l. au Chevalier de St. Rome qui commandoit ces derniers, & une de 300 liv. à M. Gaignerau ſon Lieutenant.

LE Roi fit également préſent d'une épée au Capitaine Lafargue, commandant le Corſaire l'*Aigle de Bayonne*, en conſidération de la priſe que ce Capitaine avoit faite d'un Corſaire Anglois, après un combat des plus opiniâtres, dans lequel M. Lafargue fut grièvement bleſſé. S. M. accorda la même marque de diſtinction à M. Foreſtier, qui, après la bleſſure de M. Lafargue, avoit pris le commandement & continué le combat.

VOICI un nouveau bienfait de ce Monarque, plus grand encore par ſon humanité que par ſes victoires. Louis XV ayant été informé que les Paroiſſes de Piriac & de Meſquier, au Diocèſe de Nantes, avoient été preſqu'entièrement ravagées le 27 de Juin par un orage mêlé de grêle d'une groſſeur extraordinaire, fit toucher aux Recteurs de ces deux Paroiſſes la ſomme de ſix mille livres pour être par eux employée en achat de grains, & diſtribuée ſous l'inſpection du Comte de la Bourdonnaye du Bois-Hullin, Procureur-Général, Syndic des Etats de Bretagne, tant pour enſemencer les terres que pour la nourriture des habitans dont les récoltes avoient été ravagées par ce fléau.

AU commencement de cette année, pluſieurs Amateurs de Lyon s'aſſocièrent pour former dans cette ville & faire les frais d'une Ecole de Deſſin d'après nature. L'Académie Royale de Peinture & de Sculpture en ayant été informée, & jugeant qu'il étoit eſſentiel qu'il y eût à la tête de cet établiſſement un ſujet capable d'en

d'en remplir l'objet ; instruite d'ailleurs que M. Frontier, un de ses Officiers, y tenoit depuis quelques années avec succès la première École de Dessin, le nomma seul Professeur de la nouvelle Ecole, & lui envoya des Lettres-Patentes avec un extrait de sa délibération.

Nous nommons ici les Citoyens si dignes d'éloges dont le zèle a formé à leurs frais & dépens cet établissement mémorable. Dignes à tous égards d'être placés parmi les Lyonnois célèbres, & les bienfaiteurs de leurs Concitoyens, on doit s'empresser de leur rendre en cette occasion un hommage public & solemnel. MM. Bertin, ancien Intendant, & Menard, Secrétaire de l'Intendance ; Soubry & Magnial, Tréforiers de France ; Gras, Secrétaire du Roi, Clapeyron, Parent l'aîné, Monlong l'aîné, Genève l'aîné, Laucoutt fils, & Flachon, Négocians ; de la Croix Chanoine de St.-Just ; Goiffon, Secrétaire de la Compagnie.

L'EGLISE & l'Etat firent le 29 d'Avril une perte irréparable par la mort de Frédéric Jérôme de Roye de la Rochefoucault, Cardinal-Archevêque de Bourges, & Grand Aumônier de France. Son nom,

indépendamment de ſes qualités perſonnelles, ſera à jamais cher à l'empire des Lettres. Ce grand Prélat fut enlevé après cinq jours d'une maladie cruelle & imprévue, preſqu'au milieu de ſa carrière, n'ayant guères plus de 50 ans. La ville & tout le Diocèſe de Bourges témoignèrent en particulier par les démonſtrations les moins équivoques, leur vive & profonde douleur en apprenant cette triſte nouvelle. Ce généreux Paſteur, pendant le cours d'une vie trop bornée, avoit fait un grand nombre d'heureux.

Ses Prêtres étoient autour de lui comme ſes frères, plutôt conduits par ſes principes & ſes ſentimens, que gouvernés par ſon autorité. Sa préſence & ſon nom ſeul rétabliſſoient la diſcipline & ranimoient le zèle; les intérêts des Eccléſiaſtiques de tous les Ordres de ſon Diocèſe étoient les ſiens, il fixoit leurs doutes, il calmoit leurs peines, il étoit leur conſeil, leur ami, leur protecteur. Ce nom ſi cher & qui nous coûte tant aujourd'hui à prononcer, étoit continuellement dans leurs bouches.

Les Habitans de ſon Diocèſe lui rendirent tous la même juſtice que les Iſraélites rendoient à Samuel: *Vous n'avez opprimé aucun de nous, vous n'avez fait tort à perſonne.* Il étoit toujours prêt à te-

cevoir leurs plaintes, à entrer dans tous leurs besoins, à pacifier leurs différends. Si l'éclat de ses dignités leur imposoit, ils étoient bientôt rassurés par la douceur & la bonté de son accueil. Ils voyoient dans ses yeux qu'ils avoient droit de lui parler, & qu'il se croyoit obligé de les écouter. Il démêloit dans leurs regards leurs pensées & leurs peines, & leur épargnoit souvent l'embarras de s'expliquer. S'il avoit quelque prédilection, c'étoit pour les plus timides & les plus malheureux.

Les pauvres, soulagés par des aumônes abondantes, bénissoient leur bienfaiteur. Que de familles dont il a terminé les procès, lui doivent leur tranquillité ! Que de Temples décorés par sa vigilance & par ses dons ! Que de monumens éternels de son Episcopat !

Toujours bon, généreux, affable, toujours Pasteur charitable, père tendre, ne laissant appercevoir de son élévation & de son crédit que ce qui pouvoit animer la confiance, il n'avoit de peine qu'à modérer la bonté de son cœur.

Tous ceux qui eurent le bonheur de l'approcher, n'en sortirent jamais sans être pénétrés de confiance, d'amour & de vénération. Sensible à l'amitié, il en goûtoit les douceurs & en rempliſſoit les devoirs. Tendre & reconnoissant, il n'oublioit ja-

mais les plus légers services. Il pardonnoit sans peine à ceux qui l'avoient offensé. Son ame exempte de toute prévention, n'étoit accessible qu'aux lumières pures de la religion & de la raison. Il cherchoit la vérité & l'exprimoit avec cette candeur si digne d'elle.

Quelles faveurs du Prince furent plus applaudies que celles dont il se plut à combler ce Prélat ! Le juste discernement de Louis XV étoit prévenu par la voix publique. Quand il remit en des mains si pures la distribution des graces Ecclésiastiques, il parut avoir recueilli les suffrages de toutes les Eglises; quand il l'attacha à sa personne par de nouveaux liens, il paroissoit avoir consulté les vœux de la Cour & du public; mais la récompense la plus touchante qu'il accorda aux vertus & au tendre attachement du Prélat pour sa personne sacrée, étoit cette confiance intime qui sembloit augmenter tous les jours.

Une des qualités essentielles qui a fait tant d'honneur au Cardinal de la Rochefoucault auprès de tous les bons Citoyens, est cet amour de la paix, de l'union & de la concorde, qui lui faisoit former tant de vœux, entreprendre tant de démarches pour concilier les esprits.

LA mort du pieux & ſçavant Dom Calmet, Abbé de Sénones, ville ſituée dans les Voſges, Principauté de Salm, arriva le 25 d'Octobre, après une longue & fâcheuſe maladie. Cet homme célèbre, né à Ménil-la-Horgue, proche Commerci au Diocèſe de Toul, avoit fait profeſſion de la vie religieuſe dans la Congrégation de St.-Vanne & de St.-Hidulphe, Ordre de St. Benoît. Il employa preſque tous les revenus de ſa Menſe Abbatiale, ou à ſoulager les pauvres, ou à embellir ſon Abbaye qu'il a preſque renouvelée par les bâtimens qu'il y a ajoutés, par les riches ornemens qu'il a donnés à ſon Egliſe, & la nombreuſe Bibliothèque qu'il y a formée & qui eſt une des plus conſidérables de la Province, ne ſe réſervant rien pour lui-même. Il n'affecta jamais aucune diſtinction parmi ſes Confrères, dont il n'étoit diſtingué que par une grande ſimplicité. Je ne parle point de ſes ouvrages, il ſuffit de nommer l'Auteur pour en faire le plus digne éloge.

BERNARD-Boyer de Fontenelle, Doyen de l'Académie Françoiſe, & des Académies Royales des Belles-Lettres & des Sciences, de la Société de Londres & de celle de Berlin, mourut à Paris âgé de 99 ans & 9 mois. Ainſi que le Grand-Corneille ſon oncle, il étoit né à Rouen. L'univerſalité de ſes talens & de ſes connoiſſances, l'étendue & l'agrément de ſon eſprit lui ont mérité une des premières places parmi les hommes les plus illuſtres des ſiècles de Louis XIV & de Louis XV.

M. le Bourſier de St.-Gervais, Mouſquetaire noir, ſon parent, reçut de lui une grande preuve d'affection & de généroſité. Fontenelle ayant obtenu au mois de Juin 1756, que la moitié de la penſion de 1200 liv. qu'il avoit ſur la Caſſette du Roi, paſſât à M. de St.-Gervais; voici la Lettre que le Miniſtre lui écrivit à cette occaſion; elle atteſte un fait honorable de toutes façons pour M. de Fontenelle. En la demandant il renonçoit en faveur de ſon parent à la moitié de ſa penſion, & la jeuneſſe de ce parent rendoit la grace très-difficile à obtenir. Voici donc comment s'exprimoit le Comte d'Argenſon dans ſa Lettre du 8 Juin 1756.

» Je n'ai point perdu de vue, Monſieur, » la demande que vous avez faite de faire » paſſer ſur la tête de M. de St.-Gervais, » votre parent, une partie de la penſion de » 1200 liv. que vous avez ſur la Caſſette. » J'ai attendu le moment favorable d'en » parler au Roi, & S. M. a bien voulu » diſtraire 600 liv. de votre penſion en fa- » veur de M. de St.-Gervais, pour le met- » tre en état de ſe ſoutenir à ſon ſervice. » Elle a en même-tems décidé que cette » partie de penſion ſeroit payée des fonds » du Tréſor Royal, & que la vôtre, qui, » par cet arrangement, eſt réduite à 600 l. » ſur la Caſſette, auroit lieu du premier » Janvier 1757.

» Je ſerai fort aiſe ſi dans cette affaire » j'ai réuſſi à vous ſatisfaire comme je le » ſouhaiterois ; mais ſoyez perſuadé qu'il » me reſtera toujours l'envie de trouver de » nouvelles occaſions de vous faire connoî- » tre les ſentimens avec leſquels je ſuis, » &c ".

M. Brunel, dont il eſt tant parlé dans les Mémoires de Madame Staal, étoit ſi intimement lié avec Fontenelle, qu'on peut avancer qu'il n'y eut jamais deux plus parfaits amis, & dont on ait pu dire plus littéralement qu'ils ne faiſoient qu'un. Voici une Anecdote qui le prouve inconteſtablement.

M. Brunel, qui étoit à Rouen, écrivit un jour à Fontenelle à Paris : » Vous avez » mille écus, envoyez-les moi «. — Fontenelle lui répondit : » Lorſque j'ai reçu » votre Lettre j'allois placer mes mille » écus, & je ne retrouverois pas aiſément » une auſſi bonne occaſion ; voyez donc «. Toute la replique de M. Brunel fut ; » Envoyez-moi vos mille écus «. Fontenelle les lui envoya & lui ſçut un gré infini de ſon ſtyle laconique qui prouvoit ſa confiance la plus intime, convaincu que ce que ſon ami lui demandoit, il l'eût fait pour lui ſans héſiter. Fontenelle contoit volontiers ce trait & le contoit avec attendriſſement. La mort de M. Brunel arrivée en 1711, renverſa un projet qu'ils avoient fait pour vivre enſemble. » Sans cette mort ; » diſoit Fontenelle, le reſte de ma vie eût » tourné autrement «.

C'eſt à Rouen que Fontenelle avoit fait les *Dialogues des Morts*, *la Pluralité des Mondes*, *les Oracles*, &c. L'Abbé Trublet lui demanda un jour : » Conſultiez-vous » M. Brunel ſur vos ouvrages. — Je les » lui montrois, répondit Fontenelle. — Et » comment les trouvoit-il ? répliqua l'Ab- » bé Trublet ; — Belle demande, reprit » Fontenelle, c'étoient les ſiens, c'étoit » lui «. Réponſe noble & qui caractériſe bien la véritable amitié ! Fontenelle aſſo-

cioit ſon ami à la gloire de ſes travaux, & tout juſqu'à la fortune, étoit commun entre ces deux illuſtres amis.

Fontenelle, à ſa mort, laiſſa pour exécutrice teſtamentaire Madame Geoffrin; il la connoiſſoit depuis plus de 20 ans. Il lui laiſſa un diamant qu'il tenoit de M. le Haguais, Avocat-Général de la Cour des Aydes, un de ſes plus intimes amis. Cette Dame en diſtribua le prix aux domeſtiques de Fontenelle.

Supérieur aux autres hommes par ſes talens, il ne s'en prévalut jamais. L'ambition n'eut jamais aucune priſe ſur lui, il en avoit vu les funeſtes effets dans le Cardinal Dubois, qui venoit quelquefois chercher des conſolations auprès de lui. Né preſque ſans bien, il devint riche pour un homme de Lettres par les bienfaits du Roi & par une économie ſans avarice. Il ne fut économe que pour lui-même; il donnoit, il prêtoit même à des inconnus. Un des points de ſa morale étoit: » Qu'il » falloit ſe refuſer le ſuperflu pour procurer » aux autres le néceſſaire «.

Il reſpecta & honora la Religion; il avouoit que, » la Religion Chrétienne » étoit la ſeule qui eût des preuves «.

Un homme diſtingué dans la Littérature ſe trouva dans une telle ſituation, qu'une

ſomme de 600 liv. lui étoit abſolument néceſſaire. Il avoit eu autrefois occaſion de donner quelques leçons à un homme de qualité, riche, & qui l'avoit quitté en l'accablant de proteſtations d'amitié & d'envie de l'obliger. Il crut pouvoir s'adreſſer à lui; mais en même-tems & par une eſpèce diſtinct, il s'adreſſa auſſi à Fontenelle, dont il connoiſſoit le caractère bienfaiſant plus que perſonne. Les deux Lettres firent l'effet qu'on en pouvoit attendre; l'homme opulent qui n'avoit plus beſoin du Maître, dédaigna de répondre; & la réponſe de Fontenelle qui arriva l'ordinaire ſuivant, fut accompagnée d'une Lettre de change de la ſomme demandée. La différence des deux procédés fut vivement ſentie par celui qui en étoit l'objet, & ce Sçavant ſenſible & reconnoiſſant racontoit à ſes amis ce trait à la gloire de ſon généreux Bienfaiteur.

FRANÇOIS Nicole, né à Paris, fut un Mathématicien célèbre; mais plus recommandable encore par la généroſité de ſon cœur. Nous nous contenterons de rapporter ici un trait qui caractériſe cet illuſtre Citoyen.

Un Lyonnois, M. Mathulon, crut

ſi bien avoir trouvé la quadrature exacte du cercle, qu'en la publiant, il n'héſita pas à dépoſer à Lyon chez un Notaire une ſomme de 3000 liv. payable à celui qui, au jugement de l'Académie des Sciences, démontreroit la fauſſeté de ſa ſolution. M. Nicole piqué de l'eſpèce d'inſulte que le défi de M. Mathulon faiſoit aux Géomètres, & peut-être plus encore à la Géométrie, démontra le paralogiſme dans un Mémoire qu'il lut le 23 d'Août 1727 & le 1 Septembre ſuivant. L'Académie condamna M. Mathulon & approuva les Mémoires de M. Nicole. Par les conditions énoncées dans l'acte même du dépôt, les mille écus étoient bien légitimement acquis à M. Nicole : il n'étoit pas riche, cependant malgré ſes raiſons, il ſe contenta d'avoir vaincu ſans vouloir s'enrichir des dépouilles de ſon ennemi, & tranſporta généreuſement ſon droit à l'Hôtel-Dieu de Lyon, qui retira effectivement cette ſomme. S'il étoit glorieux pour lui d'avoir eu aſſez de ſavoir en Mathématiques pour démêler le paralogiſme, il doit l'être encore plus d'avoir été aſſez généreux pour abandonner aux pauvres le fruit de ſa victoire. Les qualités du cœur doivent toujours avoir le pas ſur celles de l'eſprit.

Il inſtitua pour ſes Légataires univerſels M. de Billy, Gentilhomme Lyonnois, ſon

ami particulier depuis 40 ans, & M. de Montbazin, Avocat au Parlement.

IL y eut cette année un affreux incendie à Clermont en Argonne, Diocèse de Verdun. Le feu consuma les maisons & dépendances de trente-trois familles. La ville entière couroit risque de devenir la proie des flammes, sans deux Bataillons du Régiment de Piémont qui y séjournoient heureusement.

A la première nouvelle de ce fâcheux accident, l'Evêque de Verdun, M. de Nicolaï, déja si recommandable en pareil cas, se rendit seul en poste dans cette Ville infortunée; & par ses promptes & abondantes libéralités, il arracha au désespoir une multitude de malheureux qui s'étoient vus réduits en un instant à la dernière misère.

UN particulier ayant femme & enfans, avoit gagné par son travail une somme de 12000 liv. & malgré les représentations de sa femme, il alla les placer à fonds perdu chez un de nos Princes, à raison de 1200 liv. de rente. Au bout de trois mois

le particulier vint à mourir, & cette mort réduisit sa femme & ses enfans à la plus extrême misère. Un Seigneur en informe le Prince; le Prince aussi juste que bienfaisant, fait venir la femme, lui demande si c'est malgré elle que son mari a placé cette somme à fonds perdu; sur l'affirmation de la veuve infortunée, le Prince lui fait remettre sur-le-champ la somme principale & les trois mois d'intérêts.

ANNÉE 1758.

PARMI les actions militaires de cette année, on remarque celle de Crevelt sur le Rhin, entre l'armée Hanovrienne, commandée par le Prince Ferdinand de Brunswick, & l'aîle gauche de l'armée Françoise, qui, après avoir combattu avec beaucoup de valeur sous les ordres du Comte de St.-Germain, & résisté seule aux ennemis, se retira à Nuys où le reste de l'armée s'étoit porté; la perte fut égale de part & d'autre; mais les François y perdirent le Comte de Gisors, fils du Maréchal de Belleisle, Officier de la plus grande espérance.

Ce jeune Héros mérita dans un âge encore tendre l'estime & l'admiration publique. Sa jeunesse exempte des défauts ordinaires, fut ornée des vertus des

âges les plus avancés. Sevré de bonne heure de ces rafinemens de délicateſſe qui énervent l'ame & même le corps, il aguerrit ſon courage, & accoutuma ſon tempérament aux exercices laborieux, aux rigueurs des ſaiſons, aux travaux & aux fatigues inſéparables de l'héroïſme. Il ſurmonta tous les écueils d'une jeuneſſe tumultueuſe; & ces écueils dont il triompha, tournèrent à ſon avantage & à ſa gloire.

Les armes que la Patrie lui mit en main ne furent deſtinées qu'à la défendre & à la ſervir; toute autre uſage lui parut illicite. Il apprit par ſa conduite ſage & réſervée, que quiconque ſait connoître & apprécier la véritable gloire, mépriſe le faux point d'honneur.

Il étoit à Copenhague lorſqu'il apprend la maladie & le danger où ſe trouvoit la maréchale ſa mère. Soudain il part, il paſſe le Belt à travers des montagnes de glaces accumulées. Une petite barque & un Nautonnier auquel il inſpire ſon courage, lui ſuffiſent pour cette traverſée, & laiſſant ſur les bords les gens de ſa ſuite: » Mes amis, leur dit-il, il eſt inutile de » vous expoſer, vous reviendrez en France » quand vous le pourrez; pour moi, l'état » de ma mère & la douleur de mon père » me rappellent «. Rien ne l'arrête, il traverſe le Rhin avec les mêmes riſques

que le Belt; il arrive enfin... Mais hélas! ſa mère n'eſt plus... Son père abſorbé dans la douleur la plus profonde n'a que la force de ſurvivre à ſon épouſe. Le fils à ſes pieds, les arroſe de ſes larmes; quel ſaiſiſſement!

A 15 ans, Giſors guidé dans la carrière des périls & de la gloire, par l'exemple du Maréchal ſon Général & ſon père, monte la tranchée au ſiége de Montalban. Il allarme à chaque inſtant la tendreſſe paternelle, il l'importune. » Pourquoi, dit-il » les larmes aux yeux, faire marcher au » combat d'autres Régimens avant celui » que j'ai l'honneur de commander «? Il apperçoit dans l'obſcurité de la nuit & à la clarté des feux, l'armée ennemie qui campoit dans un vallon aſſez peu éloigné. » Quand les verrons-nous de plus près, » demanda-t-il? — On lui répond que ce ſera aux premiers rayons du ſoleil. — » Faites-donc grand Dieu! s'écria-t-il, que le » ſoleil luiſe bientôt «!

A la bataille d'Haſtemberg, un homme plein de réſolution, à la tête d'un détachement du Régiment de Champagne, entreprend de forcer une redoute meurtrière; il l'attaque, il s'en empare, il en chaſſe l'ennemi, & une nombreuſe artillerie devient le prix du vainqueur. Tout retentit de cette action d'éclat. L'adulation

ſe hâte d'en faire honneur à M. de Giſors; & il pouvoit facilement s'en faire un mérite, mais non. » C'eſt à ce brave homme » que la gloire en appartient «, dit le Comte en déſignant le vaillant Officier qui avoit conduit l'entrepriſe. Non content de lui avoir rendu publiquement juſtice, il fit parvenir au Roi la connoiſſance de cette belle action, & en ſollicita la récompenſe.

Le Comte de St.-Germain avec une troupe d'élite, & le Comte de Giſors à la tête des Carabiniers, ſoutiennent les efforts d'une armée entière; ils s'avancent, portent par-tout l'épouvante, enfoncent, renverſent, mettent en fuite l'ennemi qui n'évite une défaite totale qu'à la faveur d'une forêt. Là il ſe rallie & reparoit avec de nouveaux renforts; il eſſaye d'accabler par la multitude une poignée de combattans. Au milieu de tous ces prodiges, le Comte de Giſors eſt mortellement atteint d'un coup que la valeur ne ſauroit parer.... Quelle effrayante nouvelle! Quelle conſtérnation dans l'armée & dans l'état! Nos autres malheurs furent preſque oubliés; celui-là ſeul occupoit les eſprits & rempliſſoit les cœurs....

O tendre épouſe! agitée d'inquiétudes & d'allarmes ſur le ſort de ce généreux Guerrier! Envain vous lui écriviez que vous alliez partir pour Meuſſ, quand on vient vous

vous annoncer que le Comte de Giſors n'étoit plus... Quelle effrayante carrière pour les regrets ! O mort ! que n'épargnois-tu ce ſpectacle de tant de larmes à un père vertueux, à une jeune épouſe ſi déſolée !

Les ennemis le pleurèrent : hélas ! plus d'une fois il leur avoit épargé une partie des maux qui ſuivent la défaite des villages. Des Bourgs entiers menacés d'être livrés aux flammes, furent conſervés ; il ſçut réprimer la barbare avidité du ſoldat & réparer ſouvent à ſes frais les dommages inutiles qu'elle avoit injuſtement occaſionnés.

Fils tendre & reſpectueux, le Comte de Giſors fit le tourment de ſon père & l'amertume de ſa vie pour la première fois, mais pour toujours.

Epoux vertueux ; le nom de Nivernois, nom ſi cher à la France, ſi précieux à la Nation, ſembloit revivre & ſe perpétuer en lui. L'héritière de cette maiſon ne pouvoit aſſurément manquer d'alliances diſtinguées ; mais hélas ! pouvoient-elles la conſoler d'une perte dont la commiſération univerſelle qui honore ſon deuil, ne lui en fait que trop ſentir le prix ineſtimable. Non, vous ne vous en conſolerez jamais ; ô vertueuſe épouſe ! vous avez aimé une fois l'objet le plus digne d'être aimé. Perſonne ne peut le remplacer dans votre

cœur; il y vit, il y règne toujours, il ſert d'aliment à votre douleur. Toute concentrée dès l'âge le plus tendre au deuil du veuvage; vous ne trouverez d'autre conſolation ſur la terre que dans la retraite où vous vous êtes condamnée, que dans l'étude des maximes d'une philoſophie ſage & chrétienne que vous enſeigne la religion. Quel modèle de conſtance & de vertu!

Ami fidèle & ſincère; le Comte de Giſors aimoit les hommes & chériſſoit l'humanité; mais il ſavoit diſcerner les cœurs, & il avoit l'art de ſe les attacher tous.

Maître aimé & reſpecté: ſans familiarité parce qu'elle eſt toujours chèrement accordée; mais auſſi ſans hauteur, par une douce autorité qui n'humilie point la dépendance, il ſçut ſe faire aimer, & dès-lors ſe faire obéir. Il exigeoit peu, excuſoit beaucoup, ſe contentoit facilement, & récompenſoit toujours avec généroſité.

Citoyen: il enviſageoit toujours le bien de l'Etat dans les emplois qu'il acceptoit & dans les ſervices qu'il vouloit rendre.

Cultiver tous les Arts, protéger le génie,
Joindre au goût le ſavoir, & les graces aux mœurs;
Combattre pour ſon Roi, mourir pour ſa Patrie,
Regretté des vaincus, admiré des vainqueurs,
Telle fut de Giſors & l'étude & la gloire.

A cette même bataille de Crevelt, le nommé Saintefoi, Caporal de la Compagnie de Patornay, au Régiment de Champagne, eut les deux cuisses emportées d'un boulet de canon. Ce brave homme, plus jaloux de l'honneur du corps, qu'occupé du soin de conserver sa vie, ne voulut jamais permettre que ses camarades lui donnassent le moindre secours. Il leur remit la bourse de la chambrée, les conjurant de rejoindre leurs drapeaux & de le venger en servant avec zèle le maître pour lequel il mouroit avec plaisir.

LE 30 d'Octobre 1757, les Prussiens s'étant présentés devant Weissenfels, nos troupes Françoises évacuèrent sur-le-champ. Deux Compagnies de Grenadiers aux ordres de MM. les Chevaliers de Chabert & de Greze, Capitaines; de Rouch & Thevenin, Lieutenans, chargés de faire l'arrière-garde dans cette marche, arrêtèrent à la tête du pont, & y chargèrent à coups de bayonnette les ennemis qui vouloient s'en emparer : elles tinrent assez de tems pour que l'on eût celui d'y mettre le

feu. C'eſt alors qu'exécutant avec beaucoup d'intrépidité leur retraite à travers les flammes, elles firent perdre aux Alliés tout l'avantage qu'ils eſpéroient tirer de ce pont. Le Chevalier de Grize reçut, dans cette action, un coup de feu au genou.

Le Marquis de Crillon, Maréchal de Camp, témoin de tant de valeur, en rendit compte au Roi, qui accorda une penſion de 200 liv. à chaque Capitaine; une gratification de 300 liv. à chaque Lieutenant, une de 200 liv. à chaque Sous-Lieutenant, 20 liv. par Sergent, & 10 liv. à chaque Grenadier. Le Marquis écrivit la lettre ſuivante à ces braves Grenadiers.

» Mes chers enfans, je vous ai vu combattre à Weiſſenfels, & j'ai mis toute » ma gloire à faire couronner votre valeur. » S. M. vient d'accorder à chacun de vous » une gratification à ce ſujet, & charge » ſon Miniſtre de vous témoigner de ſa » part la ſatisfaction qu'elle a eue de votre » conduite. Une grace ſi diſtinguée doit » vous animer davantage à ſoutenir tou» jours avec le même éclat la réputation » de votre Régiment & l'honneur des Gre» nadiers François. Ne perdez jamais de » vue la diſcipline, rien ne vous ſera im» poſſible à exécuter. Je ſouhaite que vous » trouviez bien-tôt de nouvelles occaſions » de vous acquérir de l'honneur. Je ſerai

» toujours fort aiſe d'en être le témoin. » Adieu, mes braves enfans, ſouvenez-vous » quelquefois de votre ami le Marquis de » Crillon «.

LES Anglois ayant fait une troiſième deſcente ſur les côtes de Bretagne, le Duc d'Aiguillon les joignit à St.-Caſt, les força de ſe rembarquer précipitamment, leur prit 700 hommes, & leur cauſa une perte de plus de 4000 hommes, tant tués que noyés & priſonniers; en ſorte que de 13000 qu'ils avoient mis à terre, il s'en ſauva à peine 8000.

L'affaire de St.-Caſt étoit déciſive pour la province de Bretagne. Si les Anglois avoient été victorieux, ils prenoient pied dans une des provinces les plus importantes du royaume. La prudence des chefs & la valeur des troupes qui étoient à leurs ordres, & la Nobleſſe de Bretagne qui ſe rendoit de toutes parts auprès du Duc d'Aiguillon, contribuèrent au ſuccès glorieux de ce Seigneur, qui ſçut tirer le meilleur parti de ſon zèle pour le ſervice du Roi. Toute la Province en marqua publiquement ſa ſatisfaction dans une médaille qu'elle fit frapper à cette occaſion en l'honneur du Duc d'Aiguillon.

TOUTES les Académies qui ont pour but le progrès des Sciences & des Arts; les Sociétés qui méritent le plus d'encouragement & de considération, sont celles, sans contredit, dont l'influence sur le bien public est plus directe & mieux marquée. Ces deux sortes d'associations sont dignes de la protection du Souverain, de l'estime & de la distinction dont les provinces doivent honorer le mérite & les talens des Citoyens zélés qui sont Membres de ces Sociétés illustres.

L'Académie d'Agriculture établie le 20 Mars 1757, dans la province de Bretagne, par les sages délibérations des Etats, sous le titre de *Société d'Agriculture*, de *Commerce & des Arts*, succéda à une Commission du commerce formée par les Etats, qui connoissoit de tout ce qui avoit rapport à ce grand objet.

M. de Montaudouin de Nantes, Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, Citoyen plein de zèle & de lumières, est le premier qui ait proposé l'établissement d'une Société qui fît une étude particulière de l'Agriculture, du Commerce & des Arts. Il développa ses idées dans un excellent mémoire qu'il adressa

aux Etats ; ceux-ci le renvoyèrent à la Commiſſion du Commerce pour l'examiner. M. de Gournay, Intendant du Commerce, qui par l'étendue de ſes connoiſſances dans cette partie, a fait tant d'honneur & de bien à la Bretagne, exhorta les Membres de la Commiſſion à adopter le projet de M. de Montaudouin. La Commiſſion lui donna ſon ſuffrage, & par l'organe de l'Abbé de Villeneuve, en fit ſon rapport aux Etats aſſemblés qui l'approuvèrent, & chargèrent en conſéquence la même Commiſſion de dreſſer un plan qui réglât les occupations & la correſpondance des Aſſociés. L'Abbé de Villeneuve préſenta quelques jours après le projet de Règlement, & la liſte des Sujets les plus inſtruits ſur chaque matière, & tout fut approuvé par les Etats.

Les Etats ſingulièrement occupés du bonheur de la Province, ne ſe bornèrent pas à l'établiſſement de cette ſavante ſociété. D'après de judicieuſes obſervations de M. de Gournay, ils portèrent leur attention ſur une infinité d'objets particuliers concernant l'Agriculture, le Commerce & les Arts. Ils établirent deux Maîtres de Deſſin, l'un à Rennes & l'autre à Nantes ; un prix de 300 liv. pour celui des Fabriquans de la province qui auroit le plus parfaitement imité une pièce de toile de Hollande de la

première qualité ; des inſtructions & des récompenſes pour les Manufactures de papier & de couvertures, pour des prairies artificielles, pour la cire & le miel, pour la fabrique des draps, des étamines & des chapeaux, pour les mines de charbon de terre, pour les pierres de moulage, pour la culture du lin, pour les farines, pour la pêche du harang, pour les raffineries du ſucre, &c.

On peut juger par le ſeul trait que nous allons citer, combien les Etats avoient à cœur le bien de la province. Ayant été informés qu'une Demoiſelle Bretonne avoit un rouet ſur lequel elle filoit des deux mains à la fois; les Etats, pour étendre cette pratique, chargèrent la Demoiſelle de former douze Elèves. Ils firent préſent d'un rouet à chacune, & accordèrent à leur maîtreſſe une gratification pour chaque Elève qu'elle feroit; que ces détails ſont nobles & intéreſſans pour l'humanité!

Tous ces établiſſemens ſe formèrent avec l'agrément du Roi. Ces Sociétés ſi utiles s'étendirent dans la ſuite dans toutes les Provinces du royaume. Il étoit réſervé au ſiècle de Louis XV d'en être le Créateur, & de procurer à la France tout l'avantage de ſon ſol & de ſon commerce.

IL parut cette année un Ouvrage intitulé : *Manuel des Dames de Charité*, ou *Formules de Médicamens*, faciles à préparer, dreſſées en faveur des perſonnes charitables qui diſtribuent des remèdes aux pauvres dans les villes & dans les campagnes. Cet Ouvrage eſt le fruit des conſultations gratuites établies à Orléans en faveur des pauvres depuis quelques années, par quelques Médecins habiles & zélés, autoriſés & encouragés par la penſion honorable dont il a plu au feu Duc d'Orléans de gratifier leurs aſſemblées, & qui leur a été continuée depuis par le Duc ſon fils, ce prince ſi généreux & ſi bienfaiſant.

LE 9 d'Avril mourut dans l'Abbaye de St.-Vincent du Mans, Dom François le Texier, célèbre Bénédictin de la Congrégation de St.-Maur, né au Bourg de Meleſſe en Bretagne : chargé en 1717 de la Cure de St.-Symphorien, dans l'enclos de St.-Germain-des-Prez, il en exerça les fonctions en Paſteur auſſi zélé qu'éclairé.

Attentif aux beſoins ſpirituels & temporels de ſes paroiſſiens, il les viſitoit,

les consoloit & leur distribuoit avec discernement d'abondantes aumônes, qu'il tiroit en bonne partie du Cardinal de Bissy, dont il avoit sçu s'attirer la bienveillance.

En 1721 il devint Prieur de l'Abbaye de la Couture du Mans. M. Ducrevi, son Evêque, le connoissoit, l'estimoit & l'honoroit de son amitié. Le nouveau Prieur profita des bonnes graces de son Evêque pour l'utilité d'une infinité de personnes, & pour exercer son naturel compatissant & généreux. Elu, par son Chapitre, Abbé de S[illegible]incent du Mans, il s'y fit généralement chérir & estimer.

M. Verdier, célèbre Chirurgien, mérita les justes regrets des Maîtres qui avec lui jouissoient, dans le commerce de la vie, de la société la plus douce, & des lumières d'un Anatomiste habile sans ostentation; les regrets des Elèves, qui, instruits par lui, avoient eu le Professeur le plus zèlé, le plus ardent pour leur donner des leçons utiles, & même des marques de son bon cœur; les regrets des pauvres qui avoient dans sa maison des ressources toujours ouvertes à l'indigence; enfin ceux de tous les gens de bien qui trouvoient dans un homme à talens, des mœurs régulières & une piété éminente.

ANTOINE de Juſſieu, Médecin & célèbre Botaniſte, né à Lyon, exerçoit ſon art avec le plus grand zèle & la plus grande diſtinction. Il voyoit ſur-tout les pauvres de préférence; il y en avoit toujours chez lui un très-grand nombre; il les aidoit, non-ſeulement de ſes ſoins, mais encore de ſon argent. Ce vertueux & reſpectable Citoyen mourut univerſellement regretté.

Il mourut cette année dans la ville de Bordeaux, un payſan, nommé Jean Dartel, dans la cent-dixième année de ſon âge. Il étoit né dans la Paroiſſe de Chamblancs, à 2 lieues de Bordeaux, & avoit exercé la profeſſion de jardinier juſqu'à l'âge de 84 ans qu'il devint aveugle. Réduit en cet état à vivre d'aumônes, ſa vie chrétienne, qui, juſqu'alors, avoit été aſſez obſcure, devenue en quelque ſorte publique, fut l'édification de toute la ville. Il y avoit près de 22 ans qu'il étoit privé de la vue, lorſqu'en 1754, M. Daviel, Chirurgien ordinaire du Roi, célèbre Oculiſte, qui revenoit d'Eſpagne, paſſa par Bordeaux. On lui préſenta ce pauvre

homme ; & M. Daviel ayant reconnu que ſa cécité étoit cauſée par deux cataractes, entreprit charitablement de lui rendre la vue. L'opération qui fut faite le 22 de Décembre 1751, dans la plus grande rigueur du froid, & ſur un malade âgé de 106 ans, eut le ſuccès le plus heureux. Jean Dartel recouvra l'uſage des yeux, & continua de voir parfaitement juſqu'à ſa mort.

La Ducheſſe de Luynes, Dame d'honneur de la Reine, ayant été informée de cette cure, & des vertus du ſujet, écrivit en ſa faveur à M. de Tourny, alors Intendant de Bordeaux. Sur ſa recommandation, le Magiſtrat parla du vertueux vieillard aux Jurats ; & tous unanimement lui accordèrent une penſion viagère de 400 liv. qui lui a été payée très-exactement. Il y eut à ſon convoi un très-grand concours de peuple qui couvroit ſa tombe de lauriers.

» JE ſuis encore ému, dit l'Auteur du » Mercure de France, du beau trait dont je » fus hier témoin. C'eſt un philoſophe ſage » & vertueux qui habite ce ſéjour ignoré : » Le jour commençoit à tomber ; il me » prit en particulier, & me dit : venez voir » un ſpectacle attendriſſant : venez, cher » ami, partager avec moi le doux plaiſir

» de ſoulager l'humanité dans l'accable-
» ment & les douleurs. Je le ſuis à l'extré-
» mité du hameau ; nous entrons dans une
» chaumière..... Ciel ! quels objets ! une
» vieille femme étendue ſur un grabat ; aux
» pieds d'elle une jeune perſonne dont la
» douceur & la beauté brilloient ſous le
» plus groſſier vêtement : elle prodiguoit
» ſes ſoins à la malade. Mon enfant, lui
» dit le Sage, voilà donc votre mère ?
» — Hélas ! oui, Monſieur, depuis huit
» jours elle ne peut ſortir du lit ; je ne puis
» la quitter, & nous allons manquer de
» pain.

» O pieté ! ô vertu ! diſois-je intérieu-
» rement ; voilà donc votre aſyle. — Mais,
» reprit nôtre Sage ; pourquoi manquer
» de confiance, ma chère enfant ! Que ne
» veniez-vous me confier vos douleurs !
» — Je ſais combien vous êtes bon, Mon-
» ſieur, mais j'ai craint..... — Ah ! ne
» craignez plus ; les indigens honnêtes ſont
» toujours accueillis chez moi ; ils y ſont
» reſpectés, ma fille, tenez ; & ſouvenez-
» vous que je ne vous abandonnerai jamais.
» La jeune perſonne ſanglotoit ; elle bai-
» ſoit les mains de ſon bienfaiteur, qui
» lui dit en ſe retirant : Ayez ſoin de
» votre mere, ſoyez toujours vertueuſe, &
» comptez ſur moi. Ce que je fais pour
» vous, ce que je ferai par la ſuite eſt fort

» ſimple. Pourquoi s'étonner d'une bonne
» action ; c'eſt la dureté des hommes qui
» doit ſeule nous étonner.

» C'eſt ainſi que ce philoſophe vertueux
» ſe fait adorer. Les travaux ruſtiques, ani-
» més par ſes regards, ramènent par-tout
» l'abondance ; l'affreuſe pauvreté diſparoît
» devant lui ; d'heureux mariages réuniſſent
» les familles. Le jeune berger peut ſuivre
» le penchant de ſon cœur, & remplir à-la-
» fois les vœux de l'amour & de la ſociété.
» Tout offre l'image du bonheur ; la joie
» naît du ſein du travail.

» La vertueuſe épouſe, que ce ſage a
» attachée à ſon ſort, eſt bien digne de
» celui dont elle porte le nom. Tendre
» épouſe, bonne mere, maîtreſſe compa-
» tiſſante, amie ſenſible & généreuſe ;
» jeune encore & charmante, elle fait le
» bonheur de tout ce qui l'environne. Sim-
» ple dans ſa parure, ſon plus cher orne-
» ment eſt ſa famille. Ses enfans ſont tous
» d'une figure aimable, & je n'en connois
» pas de mieux élevés. Telle étoit la vie
» des patriarches, de ces hommes ſimples
» & heureux «.

ANNÉE 1759.

LE Duc de Broglio prend la ville de Minden en Weſtphalie, l'épée à la main ;

par cet esprit de modération & d'humanité qui caractérise ce grand Général, il sauve la ville du pillage, & fait la garnison prisonnière de guerre.

Une partie des gros équipages de l'armée Françoise ayant été pillés après la bataille de Minden, le régiment de Navarre eut cependant le bonheur de sauver la malle qui contenoit les comptes & les registres de l'Etat-Major. Il en fut redevable au sieur le Brun, sergent, qui étoit d'escorte aux équipages. Ce brave homme, employant menaces, prières, & sermens réitérés, que cette malle sur laquelle il restoit couché, sans vouloir l'abandonner, ne renfermoit aucuns effets à l'usage des ennemis, conserva au régiment ce précieux dépôt. Le Corps sensible à ce service signalé, récompensa le sieur le Brun, en le faisant Officier, dans lequel il a servi depuis sous le nom de Montpertz.

Il y a peu d'évènemens à la guerre, dit un homme célèbre, où des Officiers & de simples soldats ne fassent de ces prodiges de valeur qui étonnent ceux qui en sont témoins, & qui ensuite ne restent que trop souvent dans un oubli éternel. Si un Général, un Prince, un Monarque eût

fait une de ces actions, elles seroient consacrées à la postérité : mais la multitude de ces faits militaires se nuit à elle-même ; & en tout genre, il n'y a que les choses principales qui restent dans la mémoire des hommes.

Le Maréchal de Belle-Isle avoit le dessein d'établir une distinction pour arracher à l'oubli quelques-unes de ces actions. C'est ce qu'il marquoit au Duc de..... aussi prompt à faire connoître le mérite des autres, qu'attentif à dérober le sien, qui lui avoit fait part d'une belle action faite par un cavalier du régiment du Roi.

A la bataille de Minden, ce cavalier apperçut un Officier-Général François, que six Dragons ennemis avoient pris, & emmenoient à leur camp. Saint-Jacques, (c'étoit le nom du cavalier) propose à deux ou trois de ses camarades d'aller le tirer de leurs mains. La proposition est acceptée. Ils partent, dissipent ou tuent les Dragons ; leur prisonnier est délivré. Le triste état où étoit l'Officier Général, par les blessures qu'il avoit reçues, joint au danger qu'il couroit d'être repris par les partis ennemis qui couvroient la plaine, lui fit proposer à ses généreux libérateurs, après les premiers remerciemens, de le conduire à Minden. » Oh ! nous ne pouvons pas, mon » Général, lui répond Saint-Jacques, nous

» avons

» avons encore ici de la besogne. D'ail-
» leurs, ajouta-t-il, nous sommes connus;
» que diroit-on de nous, si l'on nous voyoit
» revenir ‹ ? — Sur de nouvelles instances,
ils se déterminèrent enfin à le reconduire,
ne pouvant sans secours arriver à Minden;
mais ils exigèrent de lui un certificat qui
mît leur honneur en sûreté. L'Officier
Général, toujours occupé de la reconnois-
sance qu'il devoit à Saint-Jacques, vouloit
lui faire obtenir quelque place honorable
dans la profession des armes, mais des
usages qui ne subsistoient plus, suspen-
dirent sa bonne volonté. Il lui donna donc
l'Intendance des Gardes-chasse de sa terre,
avec l'expectative d'une pension. Il obtint
de plus dans cette place la demi-solde des
Invalides, quoiqu'il n'eût point encore,
par les années de son service, le tems dé-
terminé pour cette grace.

ON fonda cette année dans la ville du Mans, une Ecole de Dessin, en faveur des pauvres Artistes de la province du Maine, pour y être enseignés gratuitement. Cette fondation est le fruit des généreuses libéralités, & de la bienfaisance de Claude Picard Duvau, Ecuyer, ancien Capitoul

de Toulouſe, né à Saint-Ouen en Champagne, dans le Diocèſe du Mans.

M. Picard de Lille, digne héritier des ſentimens généreux de ſon illuſtre frère, & jaloux de rendre cet établiſſement ſolide, a fait toutes les dépenſes néceſſaires, & n'a rien épargné de ſes ſoins pour y parvenir; & afin que les louables intentions du fondateur ſoient remplies, il a conſenti qu'après la mort de M. Samſon de Lorchères, Lieutenant-Général en la Sénéchauſſée & Siége Préſidial du Mans, & celle du Pere Canto de l'Oratoire, exécuteurs teſtamentaires de M. Duval, les Officiers municipaux du Corps-de-ville, veillaſſent à cet établiſſement, & en euſſent l'entière adminiſtration.

L'Académie de Caen s'étoit toujours ſoutenue avec éclat, quoique privée des objets d'émulation qui excitent les autres ſociétés littéraires. C'eſt pour la première fois qu'elle annonça cette année un prix, dont elle eſt redevable à la bienfaiſance, à l'amour des Arts, au zèle du bien public, & aux vues économiques de M. de Fontette, ſon Vice-protecteur, Intendant de cette Généralité. Ce prix eſt une mé-

daille d'or de 300 liv. que ce généreux Magistrat a fait frapper à ses frais, & qu'il a fondée à perpétuité.

L'Université de Perpignan, capitale du Roussillon, fut fondée, en 1339, par Pierre III, Roi d'Arragon. Son nom & ses écoles furent célèbres dès sa naissance. Elle jouissoit de revenus considérables, & de prérogatives flatteuses; elle étoit comblée de bienfaits par les Papes & par les Souverains. Une foule de Regnicoles & d'étrangers y accouroit pour y puiser les connoissances qu'on acquiert sous d'habiles maîtres. Cet état de splendeur a duré très-long-temps, & n'a été troublé que par les malheurs de la guerre, & la nécessité des circonstances.

La province du Roussillon fut conquise par Louis XIII sur les Espagnols en 1642, & la possession en fut assurée à la France, par le traité des Pyrénées en 1659. La bienveillance dont nos Monarques ont honoré l'Université de Perpignan, n'avoit pu prévenir, ni arrêter les progrès de sa décadence : des accidens accumulés l'avoient dépouillée par dégrés de ses richesses; ses édifices étoient détruits, ses Professeurs réduits à l'indigence, & les habitans de

la Province forcés d'aller chercher ailleurs des ſecours qu'ils trouvoient autrefois dans le ſein de leur patrie.

Enfin, elle touchoit au dernier période de ſa ruine, lorſqu'il plut à Louis XV de lui rendre ſon luſtre, par une multitude de dons qui la mettent aujourd'hui au rang des premières Univerſités du Royaume. Ce prince y a établi des chaires d'Anatomie, de Philoſophie, de Mathématiques, & un jardin de Plantes, une Bibliothèque publique. C'eſt pour conſacrer la mémoire des bienfaits du Monarque, que le Corps de l'Univerſité l'a ſupplié de permettre qu'il fût fondé chaque année, à perpétuité, un diſcours à la louange de S. M. auquel les Cours Souveraines, & les Etats de la Province ſeroient invités; & qu'il fût frappé une médaille pour éterniſer cette époque glorieuſe de ſon règne. Cette médaille doit être donnée à un des Docteurs chargé du diſcours qui fut prononcé cette année pour la première fois.

Les généreux protecteurs qui ont porté aux pieds du trône les beſoins & les vœux de l'Univerſité, reçoivent dans ce diſcours un juſte encens.

On y loue ce Miniſtre illuſtre, le Maréchal de Noailles, défenſeur de la patrie, homme d'Etat, homme de guerre, homme

de Lettres, homme universel dans tous les genres, & toujours citoyen, dont la maison gouverne le Roussillon depuis sa réunion à la France, & dont le digne fils, désigné pour lui succéder, annonçoit par son esprit tout ce qu'on en devoit attendre. On y rend le même tribut de reconnoissance aux bontés de ce guerrier distingué, le Comte de Mailly, aux soins duquel le commandement de cette Province est confié, & qui, en gémissant de ce que le sort des armes enchaînoit son courage, l'arrachoit à des dangers qu'il regrette, sert également son Souverain, en employant au bonheur de ses sujets, des momens qu'il auroit voulu donner à combattre ses ennemis.

LOUISE-Elisabeth de France, Infante Duchesse de Parme, attaquée de la petite vérole, & d'une fièvre violente, mourut le 6 Décembre à Versailles. Son affabilité, son caractère bienfaisant, & toutes les vertus dont elle étoit douée, l'ont fait universellement regretter.

LOUISE-Henriette de Bourbon Conty, Ducheſſe d'Orléans, mourut à Paris âgée de 32 ans. Les larmes amères que ſa mort a fait répandre, la triſteſſe & le ſaiſiſſement qu'elle laiſſa dans tous les cœurs, ſont des témoignages publics des regrets qu'elle a cauſés à tous ceux qui avoient le bonheur de la connoître. Noble, généreuſe, bienfaiſante, elle avoit toujours les mains ouvertes; ſon inclination étoit de répandre; ſa manière de donner, relevoit le mérite de ſes dons; elle multiplioit ſes libéralités par les graces qu'elle mettoit à les faire.

POUR rendre un juſte tribut à la mémoire & aux vertus du Cardinal de Saulx-Tavanes, Archevêque de Rouen, Grand-Aumônier de France; nous détacherons ici un morceau du Mandement de Meſſieurs du Chapitre de la Métropole de Rouen, qui rappelle le moment d'une calamité publique:

» Lorſque la Seine enflée par des pluies » continuelles, porta ſes eaux juſques dans » le ſein de la ville, & avec elles la conſ» ternation & l'effroi, l'interruption du

» commerce, la ceſſation des travaux; lorſ-
» que vingt mille habitans réfugiés dans
» les lieux les plus élevés de leurs maiſons,
» y paroiſſoient dévoués à toutes les horreurs
» de la famine; chers Concitoyens! vous
» trouvâtes dans les entrailles d'un père
» tendre, tous les ſecours dont vous aviez
» beſoin, & aucun de vous ne manqua du
» néceſſaire. Un Clergé fidèle accourut à ſes
» ordres & brûloit du déſir de ſeconder ſon
» zèle. Les chefs de la Magiſtrature ſe ren-
» dirent auprès de lui pour conférer ſur les
» moyens de ſoulager les pauvres avec un
» ordre digne de leur ſageſſe. Les revenus
» du Pontife devinrent le bien propre des
» indigens, & il les répandit ſur eux avec
» une ſainte profuſion.

» Cet exemple alluma dans tous les
» cœurs le feu de la plus ardente charité.
» Les Cours Souveraines, tous les Ordres
» de la ville, les ſimples Citoyens, ceux
» mêmes qui étoient le moins favoriſés de
» la fortune, tous s'empreſsèrent de venir
» dépoſer leurs aumônes, & peut-être
» même leur néceſſaire dans les mains du
» Père commun, &c.

» Le fléau qu'on vient de peindre fut
» bientôt ſuivi d'un autre encore plus ter-
» rible, de la contagion & de la mortalité
» répandues dans tous les états, ſur-tout
» parmi les pauvres. Le nombre des malades

» s'accrut à un tel point, que les Hopitaux ne » furent plus suffisans pour les contenir ; il » fallut leur trouver un nouvel asyle ; & » quel fut, nos chers frères, celui que leur » offrit notre illustre Archevêque ! sa propre » maison. Les salles de son Palais devin- » rent un nouvel hopital. Trait admirable » & sublime qui retrace à nos yeux toute » la charité des plus grands Evêques «.

PIERRE Richadey, noble Vénitien, mourut en odeur de sainteté à l'hopital de la charité de Paris, âgé de 69 ans. Il avoit consacré les trente dernières années de sa vie au service des pauvres dans les Hopitaux & dans les prisons de la Capitale. Son humilité, sa mortification, sa constance, ont rendu sa mémoire précieuse, & le peuple, en courant en foule autour de son cercueil, manifesta l'admiration que ses vertus lui avoient inspirée.

L'ARMÉE Françoise, aux ordres du Maréchal de Broglie, décampa le 5 de Novembre. Ce même jour, le Baron du Blaisel fut sommé de se rendre par un Aide-de-Camp du Prince Ferdinand. Sur

ſon refus, le Prince prit ſes meſures pour l'inveſtiſſement de Gieſſen. Le 7, à trois heures après midi, un ſecond Aide-de-Camp du Prince, demanda à parler au Baron de Blaiſel. Il lui propoſa de ſe rendre, & lui offrit les conditions les plus honorables; mais le Baron répondit qu'il étoit dans la place pour la défendre. » Il y » a trente ans, ajouta-t-il, que je ſers le » Roi, & quelque tems que je ſuis guéri » de la peur. Quand le Prince voudra, » nous commencerons «.

Il eſt important de conſerver à la poſtérité la mémoire de ces hommes précieux à leur patrie, dignes d'être imités par ceux qui leur ſuccèderont. Il y a dans la ville de Boulogne un Citoyen pour lequel les ſentimens du public ſont unanimes. Il eſt aimé & eſtimé de tous ſes Compatriotes. Les Anglois nos voiſins, le connoiſſent & lui rendent la juſtice qu'il mérite. C'eſt un François qu'ils ſçavent diſtinguer. Les malheureux ont des droits acquis ſur ce généreux Boulonnois qui ne conſulte que le bien public dans les calamités, & qui ſemble ne faire cas de la fortune, qu'autant qu'elle procure les moyens d'être bienfaiſant. Cent quatre-vingt victimes de nos

différends avec l'Angleterre, ont été transportés de l'Isle Saint-Jean sur cette côte. Les maladies causées par la rigueur de la saison, le défaut de subsistances, le changement de climat, aggravoient le triste sort de ces infortunés. Pères, mères, vieillards, jeunes gens, enfans à la mamelle, tous étoient attaqués de cathartes, de fièvre, de flux, de dyssenterie. Ils ont trouvé des hôtes empressés à les assister. On leur a fait donner tous les secours qu'on accorde ordinairement à ceux qui sont dans l'indigence; mais parmi ces secours, le vin n'étoit pas compris; & ce n'étoit pas sans fondement qu'on jugeoit que des corps affoiblis par le chagrin, la disette, la fatigue d'une longue navigation, seroient plus promptement rétablis par cette liqueur. Que fait cet ami des hommes! il déclare au Médecin qui visitoit ces étrangers, qu'il fournira du vin à tous ceux qui se présenteront avec un billet: on se conforme à ses desirs pendant quelque tems avec toute la circonspection que de pareilles offres semblent exiger. Ensuite on lui témoigne qu'on craint d'abuser de sa générosité pour sonder ses dispositions ultérieures. Quelle est la réponse de ce bienfaiteur? Il veut que l'on continue tant que le besoin durera. La raison qu'il allègue est simple & sans ostentation. » Il le faut, dit-il «, il faudroit, dit

l'Auteur de la Lettre qui contient cette narration, » il faudroit vous peindre l'éner-» gie & la vivacité avec laquelle il pro-» nonça cette belle parole; *il le faut :* n'é-» toit-ce pas dire, qu'il ſe faiſoit un de-» voir d'être bienfaiſant «. Il nous reſte à deſirer le nom de ce généreux Citoyen.

» MADEMOISELLE de la Fontaine, dit l'Auteur du Mercure de France, » voulant » rendre ſa reconnoiſſance publique; la » Lettre ſuivante m'a été envoyée; elle » fait l'éloge du Prince dont elle annonce » les bienfaits; elle fait auſſi l'éloge de ce-» lui qui a pris ſoin d'attirer les regards » du Prince ſur la famille infortunée de » l'un des plus grands Poètes que la France » ait vu naître. Des marques de protection » ſi bien placées, ſont pour les Lettres » d'un prix ineſtimable, &c «.

LETTRE de M. l'Abbé de Breteuil, Chancelier du Duc d'Orléans, à Mademoiſelle de la Fontaine.

» J'AI appris, Mademoiſelle, par la » voix publique, que petite-fille d'un » homme illuſtre & précieux à la Nation,

» vous étiez dans une ſituation d'autant
» plus mal-aiſée, que vos infirmités la ren-
» doient encore moins ſupportable. J'ai
» cru devoir propoſer à Monſeigneur le
» Duc d'Orléans, dans les Domaines du-
» quel vous êtes, de vous procurer des ſe-
» cours que tout le monde peut recevoir
» d'une main auſſi diſtinguée. Ce Prince,
» qui n'a beſoin que d'être inſtruit des
» choſes décentes & convenables pour de-
» ſirer de les faire, m'a chargé de vous en-
» voyer une petite ſomme que M. l'Abbé
» de Fourqueux voudra bien vous remet-
» tre de ma part, en attendant que, dans
» le travail que je ferai l'année prochaine
» avec S. A. S. je puiſſe vous faire mettre
» ſur l'Etat des penſions. Je m'eſtime très-
» heureux d'avoir pu vous découvrir dans
» votre retraite, & de pouvoir vous y
» procurer un peu d'aiſance. Je ne connois
» rien de plus flatteur pour moi que de
» mettre le Prince, qui m'honore de ſa
» confiance, à portée de faire paroître les
» grandes qualités de ſon cœur. Vous ne
» devez ſes bontés, ni à vos ſollicitations,
» ni à aucune protection; vous ne les de-
» vez qu'à votre nom & à vos vertus; &
» c'eſt la meilleure recommandation qu'on
» puiſſe avoir auprès d'un Prince né pour
» le bonheur de tous ceux qui lui appar-
» tiennent, ou qui peuvent en être con-
» nus, &c «.

L'ombre de la Fontaine, en réponſe à M. l'Abbé de Breteuil, à l'occaſion de la penſion qu'il a procurée, de la part du Prince, à la petite-fille du célèbre Fabuliſte.

Tandis qu'au Temple de la gloire
D'un ſtérile laurier, les Filles de mémoire,
Couronnent mon brillant tombeau ;
Tu portes juſqu'à moi l'éclat d'un ſort plus beau.
Par la voix de la Renommée
J'apprends que ton ame formée
Pour adoucir les maux & faire des heureux,
Sur la fatale deſtinée
De ma famille infortunée,
A tourné les regards d'un Prince généreux.
Ah ! que n'eſt-il en ma puiſſance
De te peindre l'excès de ma reconnoiſſance !
Que n'ai-je encor ces vers qu'il faut mettre en oubli !
Car, hélas ! en entrant dans le Royaume ſombre,
Mon ſtyle s'eſt bien affoibli ;

de Montcalm Gozon de Saint-Veran, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandant honoraire de l'Ordre de St. Louis, Commandant en chef les troupes Françoises dans l'Amérique Septentrionale, né d'une très-ancienne famille de Rouergue.

Devenu Colonel, la connoissance qu'on avoit de ses talens & de son activité, lui fit confier dans toutes les occasions des Commandemens particuliers, & il y soutint avec éclat la réputation qu'il avoit acquise. Il reçut trois blessures à la bataille sous Plaisance, donnée le 13 de Juin 1746; & comme il se faisoit guérir à Montpellier, de deux coups de sabre à la tête, il apprit que son Régiment marchoit pour aller attaquer le poste de l'Assietta, où le Chevalier de Belleisle fut tué. Il part la tête enveloppée, & ses blessures encore ouvertes, joint son Corps, se trouve à l'attaque, & y reçoit deux coups de feu.

Mais c'est en Amérique sur-tout, que les qualités de ce grand Capitaine parurent dans tout leur jour. C'est là qu'il fit voir à quel degré il réunissoit la bravoure du soldat & la grandeur d'ame du Héros; la prudence du conseil & l'activité de l'exécution; ce sang-froid que rien n'altère, cette patience que rien ne rebute, & cette résolution courageuse qui ose répondre du succès dans des circonstances

circonſtances où la timide ſpéculation auroit à peine entrevu des reſſources.

C'eſt là, qu'au milieu des Sauvages, dont il étoit devenu le père, on le vit ſe plier à leur caractère féroce, s'endurcir aux mêmes travaux, & ſe reſtraindre aux mêmes beſoins; les apprivoiſer par la douceur, les attirer par la confiance, les attendrir par tous les ſoins de l'humanité compatiſſante, faire dominer le reſpect & l'amour ſur des ames également indociles au joug de l'obéiſſance & au frein de la diſcipline militaire. Il étoit venu à bout de les conduire, ſans leur donner ni vin ni eau-de-vie, ni même les choſes dont ils avoient un beſoin réel, & dont on manquoit à l'armée; mais il avoit le plus grand ſoin de leurs malades & de leurs bleſſés. » Il connoît, diſoient-ils, nos uſages & nos manières, » comme s'il avoit été élevé au milieu de » nos cabanes «.

Lorſqu'il reçut à Chouëguen la nouvelle que le Roi l'avoit honoré du Cordon rouge, ils vinrent le complimenter: » Nous » ſommes charmés, lui dirent-ils, de la » grace que le grand *Onontbis* vient de t'accorder, parce que nous ſçavons qu'elle te » cauſe de la joie. Pour nous, nous ne t'en » aimons, ni ne t'en eſtimons davantage, » car c'eſt ta perſonne que nous eſtimons » & que nous aimons «.

C'eſt là que des fatigues, des dangers ſans nombre & inconnus en Europe, ne rallentirent jamais ſon zèle. Tantôt préſent à des ſpectacles dont l'idée ſeule fait frémir la nature, tantôt expoſé à manquer de tout, & ſouvent à mourir de faim; réduit pendant onze mois à quatre onces de pain par jour, mangeant du cheval pour donner l'exemple; il fut le même dans tous les tems, ſatisfait de tout endurer pour la cauſe de ſa Patrie & pour la gloire de ſon Roi. C'eſt là qu'il a exécuté des choſes preſqu'incroyables, & que nos ennemis eux-mêmes ont regardées comme des prodiges. C'eſt là qu'avec ſix bataillons François & quelques troupes de la Colonie, non-ſeulement il a fait tête à trente, quarante, cinquante mille hommes; mais qu'il leur en a impoſé par-tout, les a vaincus, les a diſſipés juſqu'à la malheureuſe journée où a péri ce grand homme.

Arrivé dans la Colonie en 1756, il arrête par ſes bonnes diſpoſitions l'armée du Général Loudon, au Lac Saint-Sacrement, laiſſe des inſtructions au Chevalier de Lévi, Commandant en ſecond; revient à Montréal & marche rapidement au Lac Ontario, où il trouve trois bataillons François & environ 1200 hommes de Milices du pays. Avec cette petite armée, qu'il aſſemble à Frontenac, il court à Chouë-

guen, y aborde sous le feu de 8 barques de 10, 12, & 20 pièces de canon, que les Anglois avoient sur ce Lac, forme un siége, ouvre une tranchée, & enlève en cinq jours les trois forts de l'ennemi, le fort Ontario, le fort Chouëguen & le fort Georges. Il y fait 1742 prisonniers, parmi lesquels se trouvoient 80 Officiers & deux Régimens de cette brave infanterie Angloise qui avoit combattu à Fontenoy. Il rase les forts, revient à Montréal & retourne au Lac Saint-Sacrement avec ses troupes victorieuses. Là, il fait face de nouveau au Général Loudon qui est obligé de se retirer à Albani, sans avoir osé l'attaquer, malgré la supériorité de ses forces. Il revint de cette expédition à la fin de Novembre sur les glaces, souffrant depuis plus de deux mois un froid excessif, & ayant parcouru depuis le mois de Juin environ 800 lieues de pays déserts. C'est ainsi que les François, animés par son exemple, ont fait la guerre en Amérique.

La Campagne de 1757, ne fut pas moins surprenante. De Montcalm réunit ses forces, consistant en six bataillons de troupes réglées; environ 2000 hommes de Milices & 1800 Sauvages de trente-deux nations différentes, à la chûte du Lac Saint-Sacrement. Là il divise son armée en deux parties; l'une marche par terre, se frayant une

route à travers les montagnes & dans des bois jusqu'alors inconnus; l'autre est embarquée sur le Lac. Après quatorze lieues de marche, il entreprend de forcer l'ennemi retranché dans son camp sous le fort Guillaume-Henri. Ce fort est défendu par une garnison de 500 hommes continuellement rafraîchie par les troupes du camp. Il l'attaque, le détruit; & s'il ne retint pas la garnison prisonnière, ce ne fut que dans l'impossibilité où il étoit de la nourrir. Les habitans de Québec étoient alors réduits à un quarteron de pain par jour. Peut-être n'en seroit il pas resté là, s'il n'avoit été obligé de renvoyer les Milices pour faire la récolte, & de laisser partir les Sauvages, dont quelques-uns étoient venus de 800 lieues, uniquement pour voir par eux-mêmes ce que la renommée leur avoit appris de cet homme prodigieux. Un des chefs de ces Sauvages lointains, étonné de trouver qu'un homme qui faisoit de si grandes choses, fût d'une petite taille, s'écria, en le voyant pour la première fois: » Ah! » mon père, que tu es petit: mais je vois » dans tes yeux la hauteur des chênes, & » la vivacité des Aigles «.

Si l'on ajoute à la circonstance du départ des Sauvages & des Colons, le défaut de munitions de guerre & de bouche, l'extrême difficulté du transport de tout ce qu'exi-

ge l'appareil d'un siége à six lieues de distance, & à bras d'hommes, avec une armée épuisée de fatigue, & plus affoiblie encore par la mauvaise nourriture; que pensera-t-on du reproche qu'on lui fit alors de n'avoir pas marché du fort Guillaume au fort Edouard? Il se vengea de ses ennemis en grand homme; il mit le comble à sa réputation dans la Campagne de 1758, & les accabla du poids de sa gloire.

La disette affreuse de 1757 qui dura jusqu'à la fin du Printems 1758, mit la Colonie à deux doigts de sa perte. De Montcalm avoit reçu de France le secours de deux bataillons très-affoiblis par une maladie épidémique qui les avoit attaqués sur mer. Les Anglois, toujours infiniment supérieurs en nombre & en moyens, avoient été renforcés de plusieurs Régimens, envoyés d'Europe. Le Lord Loudon venoit d'être rappellé pendant l'hyver & remplacé par le Général Abercromby. Celui-ci fait tous ses préparatifs pour entrer de bonne-heure en Campagne & prévenir le Marquis de Montcalm. Retardé par le défaut de vivres, le Général François ne put mettre en mouvement qu'au mois de Juin, ses huit bataillons affoiblis, les uns par les pertes de la Campagne précédente, les autres par la maladie. Ces bataillons ne formoient en total que 3300 hommes. De Montcalm se

porta avec cette poignée de monde sur la frontière du Lac Saint-Sacrement. Le Général Anglois marchoit à lui avec une armée de plus de 27000 hommes. Si de Montcalm étoit battu, il n'avoit aucune retraite. L'ennemi pouvoit s'avancer jusqu'à Montréal & couper en deux la Colonie. Le héros du Canada prend dans cette extrémité, le seul parti qu'il y avoit à prendre. Il reconnoît & choisit lui-même une position avantageuse sur les hauteurs de Carillon. Il y fait tracer un retranchement en abbatis, laisse un bataillon pour commencer l'ouvrage, & en même-tems pour garder le fort, fait, avec sa petite armée, un mouvement audacieux, & se portant à quatre lieues en avant, envoie reconnoître & reconnoît lui même la marche de l'ennemi, l'examine, le tâte, & lui en impose par sa contenance. Cette manœuvre, digne des plus grands maîtres, ralentit l'ardeur de la multitude ennemie, & occasionne dans ses mouvemens une lenteur dont de Montcalm sçait tirer avantage. Ceci se passoit le 6 de Juillet 1758. Il écrivit le soir en ces termes à M. Doreil, Commissaire-Ordonnateur.

» Je n'ai que pour huit jours de vivres, » point de Canadiens, pas un seul Sauva- » ge; ils ne sont point arrivés. J'ai affaire » à une armée formidable. Malgré cela je

» ne déſeſpère de rien. J'ai de bonnes » troupes. A la contenance de l'ennemi, » je vois qu'il tâtonne. Si par ſa lenteur il » me donne le tems de gagner la poſition » que j'ai choiſie ſur les hauteurs de Caril- » lon, & de m'y retrancher, je le bat- » trai «.

De Montcalm ſe replia dans la nuit du 6 au 7, & fit faire à la hâte ſon retranchement auquel il travailla lui-même. L'abbatis n'étoit pas encore entièrement achevé, lorſqu'il fut attaqué le 8 de Juillet par 18000 hommes, avec la plus grande valeur. Le Chevalier de Lévi commandoit la droite de notre armée; M. de Bourlamaque, la gauche, de Montcalm, le centre. L'ennemi, toujours repouſſé, revient ſept fois à la charge, ou plutôt on combat ſept heures preſque ſans relâche, depuis midi juſqu'à la nuit. Alors le découragement & l'effroi s'emparent des Anglois; ils cherchent leur ſalut dans la fuite, ſe retirent l'eſpace de douze lieues, juſques vers les ruines du fort Georges, laiſſant en chemin leurs bleſſés, leurs vivres & leurs équipages. Le lendemain du combat, à la pointe du jour, de Montcalm envoie le Chevalier de Lévi, ſi digne de ſa confiance par ſa valeur & par ſon habileté, reconnoître ce qu'étoit devenue l'armée Angloiſe. Par-

tout le Chevalier ne trouve que les traces d'une fuite précipitée.

Cette journée, à jamais glorieuſe pour la nation Françoiſe, coûta à l'ennemi, de ſon aveu, 6000 morts ou bleſſés, dont 3000 cadavres étoient au pied de l'abbatis. De Montcalm étoit par-tout. Ses diſpoſitions avoient préparé la victoire; ſon exemple la décida. Ni les Canadiens, ni les Sauvages, ne participèrent à l'honneur de cette action mémorable; ils ne joignirent l'armée que cinq jours après. Les Soldats, pendant le combat, crioient à chaque inſtant: *Vive le Roi & notre Général.*

En écrivant au même M. Doreil, du champ de bataille à huit heures du ſoir, voici comment s'exprimoit le vainqueur, auſſi modeſte dans le triomphe, qu'intrépide dans le combat.

» L'armée & trop petite armée du Roi, » vient de battre ſes ennemis. Quelle jour- » née pour la France! Si j'avois eu 200 » Sauvages pour ſervir de tête à un déta- » chement de 1000 hommes d'élite, dont » j'aurois confié le commandement au Che- » valier de Lévi, il n'en ſeroit pas échappé » beaucoup dans leur fuite. Ah, quelles » troupes, mon cher Doreil, que les nô- » tres! je n'en ai jamais vu de pareilles. » Que n'étoient-elles à Louisbourg «! Cette

Lettre eſt digne de Turenne, comme l'action qui en eſt le ſujet.

Dans la relation qu'il envoya le lendemain au Marquis de Vaudreuil, après avoir fait l'éloge des troupes en général, celui de Meſſieurs de Lévi & de Bourlamaque, Officiers ſupérieurs & de la plus grande diſtinction, des Commandans des Corps, & pour ainſi dire, de chaque Officier en particulier, il ajoutoit : » Pour moi, je n'ai » que le mérite de m'être trouvé Général » de troupes auſſi valeureuſes «. Il eut toujours la même attention de rendre à chacun de ſes Officiers, la part qu'ils avoient à ſa gloire. On lit dans une Lettre qu'il écrivit du Camp de Carillon le 28 de Septembre. » M. le Chevalier de Lévi, qui connoît » très bien cette frontière, y a fait les meil» leures diſpoſitions du monde, & je les » ai ſuivies «.

Il y a de ce grand homme une infinité de traits qui caractériſent le Patriote, le guerrier, l'homme juſte, vertueux & modeſte. La conſtance & la réſolution, furent de toutes ſes vertus les plus éprouvées & les plus éclatantes : perſonne ne voyoit mieux que lui les dangers qu'il alloit courir. Il écrivoit de Montréal le 14 Avril 1759.

» Le nouveau Général Anglois Amherſt, » a de grandes forces & de grands moyens ;

» vingt-deux bataillons de troupes réglées ;
» plus de 30000 hommes de Milices : ainſi
» les Anglois comptent attaquer le Canada
» par pluſieurs endroits, & l'envahir. Nous
» avons ſauvé cette Colonie l'année der-
» nière, par un ſuccès qui tient quaſi du
» prodige. Faut-il en eſpérer un pareil ? il
» faudra au moins le tenter. Quel domma-
» ge que nous n'ayons pas un plus grand
» nombre d'auſſi valeureux Soldats ! L'ar-
» mée de l'Eſcadre Angloiſe, en mettant
» le comble aux dangers qui menaçoient
» la Colonie, ne fit que redoubler le cou-
» rage & le zèle de ſon défenſeur. Quand
» toutes nos forces auroient été raſſemblées
» à portée de Québec, elles n'auroient pas
» à beaucoup près, égalé celles qui atta-
» quoient cette capitale, tandis que d'au-
» tres Corps, preſqu'auſſi nombreux, en-
» vahiſſoient les deux autres frontières :
» mais il s'en falloit bien que tout ce que
» nous avions de troupes, fût réuni. La
» néceſſité de faire face par-tout, avoit con-
» traint de les partager. Un détachement
» conſidérable couvroit la frontière du Lac
» Ontario, & devoit ſoutenir la garniſon
» du fort Niagara. M. de Bourlamaque en-
» voyé dès le mois de Mai vers le Lac
» Champlain avec trois bataillons de trou-
» pes réglées, 1200 Canadiens & la plu-
» part de nos Sauvages, étoit chargé d'y

» tenir tête au Général Amherſt, il le fit » avec ſuccès. Les ennemis ne purent le » chaſſer du poſte qu'il avoit pris ſur le » Lac Champlain. Il ſoutint cette frontière » importante contre tous les efforts qu'ils » firent pendant cette Campagne, & même » au mois d'Octobre dernier «. Pour diſputer la frontière de Québec, & cette ville même, aux forces énormes des Anglois, il ne reſtoit à M. de Montcalm que cinq bataillons qui ne faiſoient pas 2000 combattans, & 5 à 600 de Milice.

On n'eſt que trop inſtruit du détail du combat qui précéda la priſe de Québec, & dans lequel périt M. de Montcalm. Tous les efforts qu'on peut attendre de la prudence, de la valeur, de l'activité d'un Général, avoient été employés par ce grand homme, ſoit pour défendre à l'ennemi l'approche de la Ville, ſoit pour conſerver la communication de l'armée avec les vaiſſeaux qui avoient remonté le fleuve, & où les vivres étoient dépoſés.

Le combat du 31 Juillet, où 800 Grenadiers Anglois reſtèrent ſur la place à l'attaque du camp de Beauport, qu'ils ne purent jamais forcer, quoique la gauche du Camp qu'ils attaquoient eût à ſoutenir en même-tems le feu croiſé de plus de 80 pièces d'artillerie; ce combat, dis-je, prou-

ve assez la bonté du poste & l'intrépide résolution de celui qui le défendoit.

On ne doit pas négliger de dire, à la gloire du Chevalier de Lévi, que c'étoit lui qui avoit demandé que ce Camp, dont la gauche n'étoit d'abord appuyée qu'au ruisseau de Beauport, fût étendu jusqu'à la rivière de Montmorency, dont le passage étoit plus difficile.

La communication avec les vivres ne fut pas moins courageusement défendue. Quatre fois, les Anglois tentèrent de débarquer au-dessous de Québec, & quatre fois, M. de Bougainville, chargé du soin pénible & critique de couvrir quinze lieues de pays avec une poignée de monde répandue sur le rivage, les repousse & les oblige de s'éloigner, quoique toujours supérieurs en nombre, & soutenus par le feu des frégates qui les protégeoient. Mais comment une armée de 8 à 9000 hommes répandue sur la rive d'un fleuve immense, auroit-elle pu la rendre inaccessible dans toute son étendue à 10000 hommes de troupes réglées, qui, au moyen d'une flotte de 25 vaisseaux de guerre, de 30 frégates, & d'environ 180 bâtimens de transport, exécutoient sur le fleuve à la faveur de la marée & de la nuit des mouvemens continuels, & rapides qu'il étoit impossible à nos troupes de

terre de prévoir, d'observer & de suivre? Ces infatigables troupes n'avoient pas laissé de faire face par-tout, de défendre ce rivage pendant plus de deux mois, prodige incroyable de vigilance & d'activité! Le détachement de M. de Bougainville avoit passé trois mois au bivouac.

Enfin le 13 de Septembre, tandis que M. de Bougainville étoit occupé au Cap rouge, trois lieues au-dessus de Québec, par les démonstrations d'une attaque, les Anglois surprirent & forcèrent pendant la nuit un poste à une demi-lieue de la Ville, & s'y établirent avant le jour. De Montcalm accourt du camp de Beauport avec 3000 hommes; il en trouve 6000 de débarqués, & plein de cette noble ardeur qui avoit toujours décidé la victoire, il résolut de les attaquer, avant qu'ils fussent en plus grand nombre. Dans cette action décisive & meurtrière, il fut blessé de deux coups de feu, & ce moment fatal fut le premier où la victoire l'abandonna.

M. de Bougainville ne fut averti au Cap rouge du débarquement des Anglois, qu'à neuf heures du matin; ayant plus de trois lieues à faire, il ne put arriver sur le champ de bataille qu'après la déroute. Il n'en fit pas moins bonne contenance, & sa retraite, comme sa conduite dans cette pénible cam-

pagne, justifia pleinement la confiance que M. de Montcalm avoit en lui.

Quoique blessé mortellement, ce brave Général eut le courage de rester à cheval, & fit lui-même la retraite de l'armée sous les murailles de Québec, ou plutôt sur les débris de ces murailles que l'artillerie Angloise battoit sans relâche depuis deux mois. Il entra dans cette ville ruinée, donna ses ordres à tout, se fit panser, interrogea le Chirurgien, & sur sa réponse, dit au Lieutenant de Roi & au Commandant de Royal Roussillon :

» Messieurs, je vous recommande de » ménager l'honneur de la France, & de » tâcher que ma petite armée puisse se retirer cette nuit au-delà de la rivière » du Cap rouge, pour joindre le Corps aux » ordres de M. de Bougainville; pour moi, » je vais la passer avec Dieu, & me préparer à la mort. Qu'on ne me parle plus » d'autres choses ». Ce grand homme mourut en héros chrétien le lendemain 14 de Septembre à cinq heures du matin, & fut enterré sans faste dans un trou de bombe, sépulture digne d'un homme qui avoit résolu de défendre le Canada, ou de s'ensevelir sous ses ruines

Parmi les guerriers qu'il a commandés, l'un d'eux écrivoit du Canada en ces termes:

» Je ne me consolerai jamais de la perte de » mon Général : qu'elle est grande & pour » nous, pour ce pays & pour l'Etat ! C'étoit » un bon Général, un Citoyen zélé, un » ami solide, un père pour nous tous. Il » a été enlevé au moment de jouir du fruit » d'une Campagne que M. de Turenne » n'auroit pas désavouée. Tous les jours je » le chercherai, & tous les jours ma dou- » leur sera plus vive «.

» Les ennemis que ce grand homme a » vaincus tant de fois, en rendront d'écla- » tans témoignages ; & ces mêmes Sauva- » ges qu'il a étonnés par des prodiges de » constance, de résolution & de valeur, » montreront à leurs enfans dans leurs dé- » serts inhabités, les traces de ce Guerrier » qui les menoit à la victoire, & les lieux » où ils ont eu la gloire de combattre & » de vaincre avec lui. C'est sur-tout dans » le cœur des François que M. de Mont- » calm doit se survivre. Notre Nation qu'on » accuse d'oublier trop aisément les grands » hommes qu'elle a perdus, est profondé- » ment frappée de la mort de celui-ci, & » lui donne les plus justes larmes «.

Les troupes Françoises qui avoient défendu le Canada avec tant de courage pendant cinq années, désirant élever un monument à la gloire du Marquis de Montcalm leur Général ; M. de Bougainville, Colo-

nel d'Infanterie, employé en Canada, & frère de M. de Bougainville de l'Académie Françoiſe, écrivit à l'Académie des Belles-Lettres pour lui demander une épitaphe qui pût être poſée dans l'égliſe de Québec. L'Académie des Belles-Lettres envoya une épitaphe qui rempliſſoit les deſirs des troupes Françoiſes & les vœux de la Nation.

VOICI un de ces génies bienfaiſans, qui ſe conſacrant tout entier au ſervice de la Patrie, dut à ſes recherches profondes, aux expériences les plus réfléchies, & à ſon ardeur infatigable pour le travail, cette perfection qu'il mit dans l'Artillerie. Brave Officier, Guerrier intrépide, Citoyen zélé pour la gloire de la Nation, le célèbre & illuſtre Jean-Florent de Vallière, Lieutenant-Général des armées du Roi, Grand' Croix de l'Ordre de St.-Louis, Directeur-général des Ecoles d'Artillerie; mérite par ſes ſervices éclatans, une place parmi les hommes illuſtres de la France; & par la ſolidité, l'utilité de ſes ouvrages, un rang diſtingué parmi les Sçavans les plus éclairés de ſon ſiècle.

Le goût de M. de Vallière pour la guerre ſe déclara de bonne heure. Une inclination ſecrette le portoit au ſervice de l'Artillerie.

Il

Il entra dans ce Corps en 1685, âgé de 18 ans, & s'y conduisit avec tant d'application & de succès, que dès 1688 il fut fait, de simple cadet, Commissaire extraordinaire, & 4 ans après, Commissaire ordinaire d'Artillerie.

Il travailla à des découvertes & réussit dans ses recherches. Il parvint non-seulement par son génie, par ses lumières, par ses études; mais encore par son zèle, par de sages règlemens, par sa vigilance, à corriger les abus. Par des établissemens heureux il fit changer de face à notre Artillerie, & porta parmi nous ce genre de service à sa perfection. Un seul trait suffit pour faire connoître la capacité de ce grand Officier. Ce fut au siége du Quesnoy, en 1713, qu'il commanda pour la première fois l'Artillerie en Chef; avec 38 pièces de canon il éteignit en 24 heures 84 bouches à feu que l'ennemi avoit sur le front de l'attaque.

Le détail des siéges & des batailles où M. de Vallière a été employé avec honneur pour lui, & avec avantage pour sa Patrie, seroit infini. Il s'est trouvé à plus de 60 siéges, à plus de 10 batailles, & il a reçu les atteintes & les blessures de presque toutes les espèces d'armes.

M. de Vallière si terrible aux ennemis,

étoit dans le commerce de la vie le plus ſimple, le plus doux & le plus tranquile de tous les hommes. Plein de droiture, de candeur & de religion, il mourut en héros Chrétien âgé de près de 92 ans. Entre autres enfans, il a laiſſé un fils digne ſucceſſeur de ſes talens & de ſes vertus. Son illuſtre père eut la ſatisfaction de voir ſon fils ruiner, avec onze pièces de canon, l'artillerie formidable des ennemis au ſiége de Bergop-zoom, & aſſuter aux François la victoire à Haſtembeck par l'intelligence avec laquelle l'artillerie fut ſervie.

Au dernier ſiége de Philisbourg en 1734, le jeune de Vallière opéroit pour la première fois ſous les yeux de ſon père. La batterie qu'il commandoit attiroit tous le feu des ennemis; cette grêle de boulets & de bombes cauſoit quelquefois des diſtractions au jeune Elève. Son père qui l'obſervoit, lui dit, du ton de l'amitié: » Si vous » étiez bien occupé de ce que vous faites, » vous ne vous apperceveriez pas, mon fils, » de toutes ces choſes-là «.

Les vertus guerrières de ce grand homme étoient couronnées par un déſintéreſſement à toute épreuve; & du milieu des batailles il rapportoit dans la ſociété des mœurs douces & pures qui en faiſoient le charme; c'eſt de lui que M. de Fontenelle a dit:

De rares talens pour la guerre
En lui furent unis au cœur le plus humain :
Jupiter le chargea de lancer ſon tonnerre ;
Minerve conduiſit ſa main.

L'HISTOIRE qui ſe glorifie de célébrer les hommes illuſtres, ne néglige que trop ſouvent les hommes vertueux. Elle prodigue aux qualités éclatantes l'encens qui eſt dû aux qualités utiles ; l'humanité gémit de voir des trophées élevés à la mémoire de je ne ſçais quels héros qui lui ont été aumoins inutiles, tandis qu'on foule avec une dédaigneuſe ingratitude la cendre des bons Citoyens.

De ce nombre fut Jacques-Claude-Marie-Vincent de Gournay, né à St.-Malo d'un des plus conſidérables Négocians de cette ville. Le jeune Vincent deſtiné au commerce, fut envoyé à Cadix dès l'âge de 17 ans. Tout occupé de ſon objet, il vit l'Eſpagne en obſervateur philoſophe. De retour en France en 1744, il fut connu du Comte de Maurepas alors Miniſtre de la Marine, qui ſentit tout ce qu'il valoit. Pour étendre les lumières qu'il avoit recueillies en Eſpagne, il employa quelques années à voyager en Hollande, en Allema-

gne, en Angleterre. Par-tout il recueilloit des obſervations, des mémoires ſur l'état du Commerce & de la Marine. Ce n'étoit point un Négociant, c'étoit un homme d'Etat qui étudioit le génie, les facultés, les beſoins, les relations des différens peuples de l'Europe.

Rempli des ſpéculations qu'il avoit faites, il s'occupoit à les vérifier dans la pratique d'un commerce étendu, ſans prévoir qu'il étoit deſtiné à en répandre un jour la lumière en France, & à mériter de ſa Patrie le même tribut de reconnoiſſance que l'Angleterre & la Hollande rendent à la mémoire de Joſias Childt & du grand Penſionnaire Jean de Wit, les deux Bienfaiteurs de leur Nation & de l'humanité: comme ſes talens & ſa probité lui avoient concilié l'eſtime de tous les Négocians de l'Europe, ils lui acquirent bien-tôt la confiance du Gouvernement.

M. Jamets de Villebare ſon Aſſocié & ami, mourut en 1746, & le fit ſon Légataire univerſel. Alors M. Vincent quitta le commerce & prit le nom de la terre de Gournay, qui faiſoit partie de cette ſucceſſion. M. de Maurepas lui conſeilla de tourner ſes vues du côté d'une place d'Intendant du Commerce; M. de Machault, à qui le mérite de M. de Gournay étoit auſſi très-connu, lui fit donner celle qui

vaqua en 1751, par la mort de M. le Tourneur. Ce fut alors que sa vie devint celle d'un homme public. Son entrée au Bureau du Commerce parut être l'époque d'une révolution. Il ne put voir sans étonnement les entraves qu'on avoit données au commerce & à l'industrie; par exemple: » Que le travail d'un Ouvrier fût exposé à » des risques & à des frais dont l'homme » oisif étoit exempt; qu'une pièce d'étoffe » fabriquée fît un procès entre un Fabri- » quant qui ne sçait pas lire & un Inspec- » teur qui ne sçait pas fabriquer; que l'Ins- » pecteur fût cependant l'arbitre souverain » de la fortune du Fabriquant. Ces Statuts » qui déterminent jusqu'au nombre des fils » d'une étoffe, qui interdisent aux femmes » le travail de la fabrication, &c. Ces Sta- » tuts dont la rigueur ne tend qu'à décou- » rager l'industrie & à lier les mains à des » malheureux qui ne demandent qu'à tra- » vailler, lui parurent aussi opposés aux » principes de la justice & de l'humanité, » qu'à ceux de l'administration économi- » que «.

Il n'étoit pas moins étonné de voir le Gouvernement s'occuper à régler le cours de chaque denrée; interdire un genre d'industrie pour en faire fleurir un autre; assujettir à des gênes particulières la vente des provisions les plus nécessaires à la vie; dé-

fendré de faire des magazins d'une denrée dont la récolte varie tous les ans, & dont la consommation est toujours à peu près égale; défendre la sortie d'une denrée sujette à tomber dans l'aviliſſement & croire s'assurer l'abondance du bled en rendant la condition du Laboureur plus incertaine & plus malheureuſe que celle de tous les autres Citoyens.

Les maximes de M. de Gournay se réduiſoient toutes à celle-ci: » Que dans » le commerce abandonné à lui-même, il » n'eſt pas poſſible que l'intérêt particulier » ne concoure pas avec l'intérêt général, & » que le Gouvernement ne doit s'en mêler » que pour lui accorder au beſoin ſa pro» tection & ſes ſecours «. Tel eſt le ſyſtême qu'il développa dans ſes écrits, & qu'il ſoutint avec la fermeté la plus courageuſe juſqu'à la fin de ſa vie.

Son zèle pour le bien public lui inſpira le deſſein de viſiter le Royaume, pour y voir par lui-même l'état du Commerce & des Fabriques, ce qu'il exécuta. Il s'arrêta à Rennes pendant la tenue des Etats de 1760, & c'eſt à ſon ſéjour dans cette ville qu'on doit en partie l'exiſtence de la Société établie en Bretagne pour la perfection de l'Agriculture, des Arts & du Commerce.

Les fruits de ſes voyages furent la réforme d'une infinité d'abus; une connoiſſance

de l'état des provinces, plus sûre & plus capable de diriger les opérations du Ministère, une appréciation plus exacte des plaintes & des demandes; la facilité procurée au peuple & au simple Artisan de faire entendre leurs voix souvent étouffées par des hommes intéressés, de qui ces malheureux dépendent; enfin l'émulation nouvelle qu'il sçavoit répandre par son éloquence persuasive, par la netteté de ses idées, & par l'heureuse influence de son zèle patriotique.

Mais un talent sans lequel son zèle eût été infructueux, fut celui de ménager l'orgueil & les prétentions des autres, d'écarter tous les ombrages de la rivalité & tous les dégoûts d'une instruction humiliante. Il lui est arrivé souvent de faire honneur à des hommes en place des vues qu'il leur avoit communiquées; il lui étoit égal que le bien qui s'opéroit vînt de lui ou d'un autre; il a eu le même désintéressement pour les manuscrits qui sont restés de lui; & l'on y voit son indifférence pour toute réputation littéraire; mais ils n'en sont pas moins précieux du côté de la composition.

Pressant jusqu'à l'importunité lorsqu'il s'agissoit du bien public, aucun de nos Colons n'a sollicité avec autant de zèle que lui, la liberté du commerce des vaisseaux

neutres dans nos Colonies pendant la guerre; ſes ſollicitations étoient d'autant plus vives, qu'il ne demandoit rien pour lui. Il eſt mort ſans aucun bienfait de la Cour. Les pertes qu'il eſſuya ſur les fonds qu'il avoit laiſſés en Eſpagne ayant dérangé ſa fortune, il ſe détermina en 1758, à quitter ſa charge d'Intendant du Commerce. Des perſonnes en place lui propoſèrent de ſolliciter pour lui les graces du Roi, il répondit: » Qu'il avoit toujours regardé de » pareilles graces comme étant d'une con» ſéquence dangereuſe, ſur-tout dans les » circonſtances où l'Etat ſe trouvoit, & » qu'il ne vouloit pas qu'on eût à lui re» procher de s'être prêté à des exceptions » en ſa faveur «. Il ajouta qu'il ne ſe croiroit pas diſpenſé par ſa retraite, de s'occuper d'objets utiles, & il demanda de conſerver la ſéance au Bureau du Commerce, avec le titre d'honoraire qui lui fut accordé.

M. de Silhouette qui avoit pour M. de Gournay une eſtime qui fait l'éloge de l'un & de l'autre, ne fut pas plutôt Contrôleur-Général, qu'il réſolut d'arracher à la retraite un homme dont les talens & le zèle étoient ſi propres à ſeconder ſes vues; mais M. de Gournay étoit déja attaqué de la maladie dont il eſt mort.

Une gloire bien perſonnelle à cet homme illuſtre, eſt celle d'une vertu à toute

épreuve ; l'ombre même du soupçon n'en a jamais terni l'éclat. Appuyée sur un sentiment profond de justice & de bienfaisance, elle a fait de lui un homme doux, modeste, indulgent dans la société, irréprochable & même austère dans sa conduite & dans ses mœurs ; mais austère pour lui seul, égal & sans humeur à l'égard des autres ; dans la vie privée, attentif à rendre heureux tout ce qui l'environnoit ; dans la vie publique, uniquement occupé des prospérités, de la gloire de sa Patrie & du bonheur de l'humanité.

JULIEN le Roi, né à Tours, fit paroître dès son enfance un goût si décidé pour la méchanique, qu'à l'âge de 13 ans il fit de lui-même de petits ouvrages d'horlogerie. Il vint à Paris, égala bien-tôt & même surpassa les plus grands maîtres dans cet Art. Graham, le plus célèbre Horloger d'Angleterre, rendit justice à l'Artiste François. M. de Voltaire parlant un jour à M. le Roi le fils, lui dit : » Le Maréchal de » Saxe & votre père ont battu les An» glois «.

Ce grand Artiste n'étoit pas seulement recommandable pour son talent, il l'étoit encore par toutes les vertus qui caractéri-

ſent le bon Citoyen. Son plaiſir étoit de cultiver les talens naiſſans de ſes ouvriers, de les aider par ſes bienfaits, autant que par ſes lumières.

ANNÉE 1760.

UN noble & généreux déſintéreſſement met le comble aux vertus Militaires. Cette élévation d'ame caractériſa toujours la valeur du ſoldat François.

Les Anglois venoient de remporter dans le Canada un avantage conſidérable ſur les troupes Françoiſes. Le Capitaine Young, Officier diſtingué parmi les vainqueurs, n'écoutant que ſon courage, ſe trouve enfermé dans un endroit marécageux, & y eſt pris par les Sauvages. Ils le traînoient dans un lieu écarté pour le tuer & lui enlever la chevelure ſelon leur barbare coutume, lorſqu'un Grenadier François accourut à ſon ſecours. Ce ne fut qu'après des altercations très-vives & très-opiniâtres, que l'intrépide Anglois ſe vit hors des mains de ſes oppreſſeurs. Young veut alors donner à ſon Libérateur l'unique marque de reconnoiſſance qui ſoit en ſon pouvoir, il lui offre ſa bourſe dans laquelle il y avoit dix guinées. Le Grenadier la refuſa opiniâtrement en lui diſant qu'il ne recevoit rien que du Roi ſon maître. Son Général cepen-

dant, le Chevalier de Lévi, ſollicité par le Capitaine Young, lui ordonna de la prendre; le Grenadier s'y détermine alors, uniquement pour ne pas gâter un trait d'humanité par un acte de déſobéiſſance. Ce fait eſt rapporté dans la Gazette Angloiſe du 2 de Septembre.

Les Volontaires du Régiment de Champagne ſe diſtinguèrent beaucoup dans les différentes affaires de parti où ils ſe trouvèrent. Le ſieur Georges, Sergent, fut fait priſonnier dans la forêt de Sababor, en manœuvrant une pièce de canon à la Roſtaing. Les ennemis qui n'en connoiſſoient point encore l'uſage, employèrent promeſſes, préſents, menaces, tout enfin pour l'engager à leur en montrer la manœuvre. Rien ne fut capable de l'ébranler. Le Prince Ferdinand, touché de ſa fidélité, en informa le Maréchal de Broglie, qui en rendit compte à la Cour. S. M. récompenſa ce brave homme, en lui accordant une penſion.

A la journée de Rhinberg, le Marquis de Peruſe d'Eſcars, Colonel du Régiment

de Normandie, bleſſé d'un coup de feu & de pluſieurs coups de ſabre, étoit tombé entre les mains des ennemis; ſept ſoldats du Régiment l'en tirèrent fort heureuſement. Pierre Mathurin Malté, dit *la Preſſe*, tua un des Cavaliers qui emmenoient ſon Colonel. Emeri Alary, dit *la Fortune*, donna un coup de bayonnette à un autre & lui fit lâcher priſe. Ces deux braves furent les ſeuls que le Marquis de Péruſe eut à récompenſer, parce que les cinq autres périrent dans l'action.

COMME l'affaire de Warbourg fait époque dans les faſtes du Régiment de Bourbonnois; nous rapporterons ici la copie de deux lettres qui en perpétueront à jamais la mémoire. La première eſt écrite par le Maréchal de Belleiſle au Comte de Valence; la ſeconde eſt la réponſe du Maréchal de Broglie à ce Colonel, qui le preſſoit vivement au nom de ſon Régiment, de le tirer de Caſſel, où on l'avoit envoyé pour ſe rétablir, & de l'employer le reſte de la campagne; les Officiers & ſoldats préférant de ſervir ſans tentes ni équipages, plutôt que de reſter dans l'inaction. C'eſt d'après cette lettre, qui caractériſe parfaitement l'eſprit du Corps, que

le Maréchal de Broglie fit distribuer des tentes, du linge, des marmites & autres ustenciles au soldat, & lui envoya l'ordre de joindre l'armée.

Lettre du Maréchal de Belleïsle au Comte de Valence.

» J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire, par » laquelle j'apprends avec un sensible plai- » sir que la blessure que vous avez reçue à » la malheureuse affaire du 31 de Juillet, » ne se trouve point dangereuse. Je vous » fais mon compliment de tout l'honneur » que vous vous y êtes acquis, ainsi que le » Régiment de Bourbonnois, qui ne pou- » voit manquer de soutenir la réputation » distinguée dont il jouit à juste titre de- » puis qu'il existe. Je regrette de tout mon » cœur M. de la Merlière, & suis vérita- » blement peiné qu'il y ait un aussi grand » nombre d'Officier tués ou blessés. Je vais » en attendre l'état détaillé, ainsi que la » perte des soldats avec bien de l'impa- » tience. Je ne manquerai pas de rendre » compte au Roi de tous ceux dont vous » me parlez, afin qu'ils reçoivent dans le » tems des marques de la satisfaction que » S. M. a de leurs services. Je m'occupe » actuellement de tous les moyens possi-

» bles de vous procurer, & à tous les Ré-
» gimens qui ont le plus ſouffert, tous les
» ſecours dont ils ont un preſſant be-
» ſoin «.

Réponſe du Maréchal de Broglie au Comte de Valence.

» M. le Chevalier du Muy, Monſieur,
» ne m'a pas laiſſé ignorer la manière dont
» le Régiment Bourbonnois a combattu le
» 31 de Juillet. Je n'en attendois pas moins
» d'un Corps qui avoit tout à la fois ſon
» ancienne réputation à ſoutenir, & votre
» exemple à ſuivre. Je ſuis donc bien éloi-
» gné de vouloir le laiſſer ſur les derrières,
» ou dans les communications, j'entends
» trop bien mes intérêts; mais comme il
» manquoit de pluſieurs choſes eſſentielles,
» j'ai pris le parti de l'envoyer pour quel-
» que-tems à Caſſel, où j'ai déja donné des
» ordres pour lui faire trouver ce dont il
» a beſoin pour le réparer. Soyez perſuadé
» que cet objet rempli, je ne perdrai pas
» un moment à le rappeller, & à l'em-
» ployer dans toutes les occaſions où il y
» aura de la gloire à acquérir, &c «.

Au combat de Cloſtercamp où le Régiment d'Auvergne s'étoit particulièrement diſtingué, le Chevalier d'Aſſas, Capitaine dans cet illuſtre corps, s'étant avancé pendant la nuit, pour reconnoître le terrein, fut ſaiſi par une troupe de Grenadiers Anglois embuſqués pour ſurprendre l'armée Françoiſe. Ces Grenadiers l'entourent, le menacent de le poignarder ſur-le-champ s'il fait le moindre cri qui puiſſe le faire découvrir. Ce généreux Curtius François, ſous la pointe de vingt bayonnettes, ſe dévoue pour le ſalut des ſiens & pour la gloire de ſa Patrie. » A moi Auvergne, » s'écrie-t-il, ce ſont les ennemis «. Ce grand homme tombe à l'inſtant percé de cent coups. Ce brave & illuſtre Officier joignoit à une ame forte, qui ſeule fait entreprendre de grandes choſes, l'eſprit le plus pénétrant & les plus grandes diſpoſitions pour la guerre.

On ſçait que le Régiment d'Auvergne, inſtruit par ce moyen de la préſence des ennemis, ſoutint leur premier effort, les repouſſa, & qu'il s'en ſuivit une victoire complette.

UN Caporal de la Compagnie de Colleville au Régiment d'Auvergne, étoit resté sur les derrières le jour de la marche de l'armée de Neuss à Meurs; il joint sa troupe le soir, veille de la bataille, & reçoit le lendemain un coup de fusil au travers du corps. Deux de ses camarades blessés comme lui, mais moins grièvement, le portoient à Meurs. Cet homme prêt à expirer leur disoit : » Mon Dieu, que je » suis heureux d'être arrivé hier au soir ! «.

A l'affaire de Clostercamp, le nommé Claude-Antoine Jacob, Caporal de la Compagnie du Chevalier de Spens au même Régiment, ayant un jambe cassée d'un coup de fusil, tombe, se traîne à une maisons voisine, se relève en s'appuyant sur le mur, & recommence alors à se servir de ses armes, tant qu'il lui reste des cartouches & des forces.

LE nommé Dupont, natif de Cambray, Caporal de la Compagnie de la Borie, étoit

étoit détaché aux équipages qu'on avoit laissés à Meurs. Il entend le feu de la mousqueterie, apprend qu'on se bat, & demande la permission de venir joindre sa Compagnie. » Mon Capitaine, disoit-il, » est aux Chasseurs, la Compagnie est à » présent sans Lieutenant, sans Sergens, » sans Caporaux, & elle a beaucoup de » recrues qui pourroient faire quelque » chose d'indigne du Régiment d'Auver- » gne «. On lui accorde sa demande, il vole & arrive au milieu de l'action. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'il se comporta avec la plus grande bravoure.

M. de St.-Firmin, Capitaine, défendoit un débouché avec dix soldats qui lui restoient de sa Compagnie. Une colonne s'avance à lui, il n'en est pas ému; il tient ferme & se fait tuer sur la place; toute sa petite troupe a le même sort, il n'y a pas un seul de ces braves gens qui veuille se retirer ou se rendre. Les Officiers Anglois prisonniers qui l'avoient vu combattre, en parloient avec enthousiasme.

M. Poitevin, alors Sergent, & depuis Porte-drapeau, avoit été commandé pour faire enterrer les morts pendant que le Régiment défiloit ; il s'acquittoit de ce triſte devoir : quelques ſoldats ſe diſoient entre eux en paſſant : » Voilà nos pauvres » camarades. — Eh bien, mes amis, leur » dit Poitevin, pourquoi les plaignez-vous ? » ils ont battu les ennemis, ſont morts » les armes à la main, ne ſont-ils pas » heureux ?

» DANS l'affaire qui ſe paſſa devant » Québec le 28 Avril, j'ai perdu, dit M. » de Rouſſel, le meilleur de mes frères & » le plus vrai de mes amis. Auſſi étroite- » ment unis par le ſentiment que par les » liens du ſang, notre amitié n'a jamais » ſouffert d'altération que dans les mo- » mens, où jaloux du bonheur d'être uti- » les à la Patrie, chacun de nous cherchoit » à fixer en ſa faveur le choix d'un père » qui ne vouloit ſacrifier qu'une partie de » lui-même à ſon ſervice. La préférence que » mon frère a obtenue m'a fait douter plus » d'une fois que mon père nous aimât

» également tous les deux. Pourvu d'une » Lieutenance au Régiment de Guyenne, » il a mérité par la façon distinguée avec » laquelle il a servi dans ce Corps, son » estime & mes regrets ».

Puissent des sentimens aussi précieux, être adoptés dans toutes les familles! Puisse l'impression de tels exemples faire revivre entre frères cette tendre union, cette amitié constante, source du bonheur de la société.

Le Maréchal de Belleisle joignoit aux talens militaires, le plus grand zèle pour le progrès des Sciences & des Arts. Après avoir procuré à la ville de Metz l'établissement d'un Collége Royal, sous le nom *de St-Louis*, où la jeune noblesse reçoit une éducation distinguée, il donna cette année une nouvelle preuve de sa bienfaisance à cette ville. Le Roi lui avoit accordé au mois de Juillet de l'année précédente, des Lettres-Patentes pour la création d'une Société Royale des Sciences & des Arts que ce Ministre a généreusement fondée lui-même. Il fit présent d'une somme de 60,000 liv., qui forme à perpétuité une rente annuelle de 3000 liv. applicable aux besoins & à l'entretien de la Société. Le

but de cette Académie est de s'occuper essentiellement de tous les objets économiques & de s'attacher à perfectionner les Arts utiles. Le Roi, en prescrivant l'objet de ses travaux, lui accorda les mêmes priviléges qu'aux Académies de la Capitale.

UN Citoyen respectable, qu'on peut dire savoir manier également l'épée, la plume & la bêche, n'a pas dédaigné, comme ces anciens Généraux Romains, de se reposer à la campagne de ses travaux militaires, & de faire valoir sous ses yeux les terres dont il est en possession.

En 1737, le Marquis de Turbilly hérita, par la mort de son père, d'une terre assez vaste située en Anjou. Il n'y avoit qu'un quart des fonds cultivés, encore cette partie l'étoit-elle médiocrement; le reste étoit abandonné & couvert de temps immémorial de friches, de landes & de bruyères; les prairies étoient devenues des marais, les vignes étoient ruinées, & les bois rabougris. Le tiers des fermes de la principale Paroisse étoit vacante, faute de trouver des Fermiers. Les habitans étoient la plupart très-pauvres, ils ne recueilloient pas assez de bled ou d'autres grains pour se nourrir six mois; & ils étoient devenus

si fainéans, que plutôt de cultiver leurs fonds, ils alloient mandier pendant les six autres mois de l'année dans les pays circonvoisins, & même à trente lieues au-delà, jusqu'à Chartres.

Touché de l'état déplorable & des lieux & des habitans, M. de Turbilly résolut de ranimer tout ce pays. Quoique militaire, son esprit s'étoit porté aux connoissances nécessaires sur l'Agriculture. Il s'attacha d'abord à extirper l'esprit de fainéantise & le goût de mandier des habitans de ses terres. Il annonça qu'il alloit chaque année procurer de l'ouvrage à tous ceux qui n'en avoient point, hommes, femmes & enfans au-dessus de l'âge de 7 à 8 ans, à condition qu'ils ne demanderoient plus l'aumône. Il fit faire une liste de ceux qui ne pouvoient travailler, & leur donna la subsistance. Une quantité prodigieuse de gibier dévastoit tout le canton, il en détruisit une très-grande partie, & commença ses défrichemens au mois de Juin 1737.

Cette première épreuve réussit, & la récolte fut très-bonne; il fut également heureux les années suivantes; il fit faire des chemins, des chaussées, acheta des moutons, fit semer du lin, & fournit à filer pendant l'hyver à toutes les femmes; il faisoit marcher plusieurs travaux à la fois. En 1740 il fut en état d'augmenter de do-

meſtiques, de bœufs, de labourage & de beſtiaux de toute eſpèce. Il perfectionna & multiplia les outils d'Agriculture, forma des pépinières, fit venir des différens pays des arbres de toute eſpèce, planta des vignes & des bois, forma des hayes, dreſſa des potagers, répara les bâtimens & en conſtruiſit de nouveaux. Tout proſpéroit entre les mains de ce généreux Seigneur.

En 1741, il fut obligé pour le ſervice militaire, de ſe tranſporter en Bohême & en Bavière. Afin que rien ne ſouffrit de ſon abſence, il laiſſa ſes inſtructions à un domeſtique fidèle qui continua les différens travaux & les défrichemens.

Lorſque la paix fut rétablie dans l'Europe, il revint préſider lui-même à ſes entrepriſes, & leur donna une nouvelle vigueur. Il planta des mûriers blancs, & dans la ſuite il éleva des vers à ſoie, qui ont parfaitement réuſſi. Il changea l'eſpèce des moutons, en faiſant venir des béliers de Flandres. Il préſenta un ſpectacle nouveau à cette contrée, en faiſant parquer ſes moutons, & introduiſit par-là un uſage utile, & aux terres & aux animaux.

Qu'on ne s'imagine pas que cet excellent citoyen n'eût en vue que ſon propre intérêt; il vouloit ranimer dans tous les cœurs l'amour du travail & de l'agriculture. Il excitoit ſes voiſins à imiter ſon exemple,

fournissoit des secours de grains & d'argent aux Payſans, pour les engager à faire les mêmes eſſais ; & à ſe procurer par leurs mains, les biens dont ils étoient privés. Il leur montroit les tréſors enfouis dans la terre, & les invitoit à les partager entr'eux. Il donnoit des récompenſes à ceux qui ſe diſtinguoient, & accordoit une gratification pour chaque arpent de terre qu'on défrichoit.

En 1754, il fit publier qu'il diſtribueroit tous les ans deux prix d'agriculture ; l'un à celui qui auroit le plus beau froment ; l'autre à celui qui recueilleroit le plus beau ſeigle. Ces prix conſiſtent dans une ſomme d'argent aſſez conſidérable, & dans une médaille d'argent. Ces prix ſont diſtribués tous les ans après la Grand'Meſſe Paroiſſiale. Ceux qui les obtiennent portent pendant une année leur médaille attachée à la boutonnière avec un ruban vert. Ils ont une place honorable dans un banc ſitué dans le chœur de l'Egliſe.

Cette inſtitution a produit une émulation étonnante parmi les habitans. Son intention eſt d'en établir encore pour différentes productions ; & afin de favoriſer davantage la population, il doit accorder des gratifications aux Payſans, ſelon le nombre de leurs enfans. Tout ce pays,

autrefois ſtérile & inhabité, eſt devenu un lieu fertile & très-peuplé.

Le Marquis de Turbilly, non content d'avoir pratiqué, a voulu encore mettre à portée tout le monde de ſes leçons utiles ſur les défrichemens. Il a communiqué au Public le réſultat de ſes recherches & de ſes ſuccès, dans un volume *in*-12, qu'il a fait imprimer.

M. Bertin, Contrôleur-Général des Finances, ayant ſenti tous les avantages que pourroit procurer à la Nation cet ouvrage ſur les défrichemens, crut devoir l'envoyer à tous les Intendans des Provinces, avec la lettre ſuivante du 26 Avril.

» MONSIEUR,

» J'ai l'honneur de vous adreſſer un » livre qui m'a paru très-utile ſur la » pratique des défrichemens; c'eſt l'ou» vrage d'un excellent Citoyen qui s'eſt » appliqué ſingulièrement à favoriſer l'agri» culture dans ſes terres. J'apprendrai avec » plaiſir les progrès que de pareilles amé» liorations pourroient faire dans votre » Généralité. Je vous prie de m'en faire » part, &c «.

L'Auteur citoyen préſenta ſon ouvrage à l'Académie Royale des Sciences; & cette

Compagnie crut ne pouvoir mieux lui témoigner sa reconnoissance pour ce présent, & le cas qu'elle faisoit de ses lumières, qu'en lui accordant l'entrée dans ses Assemblées, en qualité de Correspondant.

Au seul nom du Grand Corneille, tout François est pénétré d'estime & d'admiration pour ce génie, un des plus sublimes de son siècle; mais plus grand encore par cette force d'ame, cette droiture de cœur ce respect & ce zèle pour la Religion, dont il donna des preuves éclatantes dans les dernières années de sa vie, en un mot, par ses regrets sincères & touchans du triste abus qu'il avoit fait de ses talens.

Un petit-neveu de ce grand homme se présenta dans la situation la plus affligeante. Sans avoir les talens de son oncle, il n'avoit de lui que le nom & les vertus. Son indigence extrême, & ses malheurs, excitèrent de toutes parts l'attendrissement & la commisération. Les Comédiens eux-mêmes s'empressèrent de témoigner leur reconnoissance à la mémoire du père du Théâtre François, en se dépouillant en faveur de son petit-neveu; du produit d'une représentation de *Rodogune*. Sans approuver leur dangereuse profession, on ne peut

cependant refuſer les juſtes éloges qu'on doit à leurs généreux procédés. C'eſt comme hommes bienfaiſans que nous les enviſageons ici, & qu'ils méritent d'occuper une place dans les faſtes de l'humanité.

Jean-François Corneille, malheureux dès le berceau, n'a pas même eu l'avantage de recevoir l'éducation la plus commune. Il ſait ſeulement lire & écrire. Il vivoit à Evreux dans la misère & l'obſcurité, lorſqu'on lui apprit qu'il avoit dans M. de Fontenelle, un couſin célèbre, qui pouvoit par lui-même, ou par ſon crédit, changer ſon état déplorable. Il vint à Paris dans cette eſpérance; mais par malheur Fontenelle étoit âgé de près de 97 ans; ſa mémoire ne le ſervoit plus avec fidélité. Jean-François s'annonça chez lui comme petit-fils de Pierre Corneille. Fontenelle & tous ceux qui l'entouroient, crièrent à l'impoſture, parce qu'ils confondoient Pierre Corneille le Poëte, dont la poſtérité étoit éteinte, avec Pierre Corneille, Avocat & Secrétaire de la Chambre du Roi, grand-pere en effet de Jean-François. Celui-ci, qui n'avoit jamais lu les ouvrages de ſon oncle, ni même entendu parler de lui que vaguement, n'étoit pas en état de faire cette diſtinction. Il ne put donc détromper ſon parent, qui ne lui fit aucun bien, ni pendant ſa vie, ni après ſa mort.

Fontenelle ayant terminé sa carrière en 1757, les scellés furent apposés sur ses effets, & l'on procéda à l'inventaire. Jean-François, Marie-Françoise, & Marthe Corneille ses sœurs y furent présens. On protesta contre la qualité d'héritiers qu'ils prirent. On fit assigner ensuite tous les parens, & le 20 Mai de la même année, intervint une Sentence rendue par défaut au Châtelet de Paris, qui ordonna l'exécution du testament que M. de Fontenelle avoit fait en faveur de Mde de Montigny sa plus proche parente du côté paternel, des Dlles de Marsilly & de Martainville, descendantes de Thomas son oncle & de Mde de Forgeville. Jean-François & ses sœurs appellèrent de cette Sentence.

Elle fut confirmée par Arrêt du Parlement, & les Appellans condamnés aux dépens: mais une circonstance qu'on ne doit pas oublier, c'est que les Légatrices universelles, contre lesquelles on s'étoit déchaîné si indécemment dans un Mémoire de l'Avocat des Corneilles; ces femmes respectables, payèrent tous les frais du procès, donnèrent une somme à Jean-François & à ses sœurs, qui furent pénétrés de reconnoissance & d'admiration.

Le secours que le neveu des Corneilles avoit reçu des généreuses héritières, ne

pouvoit ſoulager que pour un tems ſa misère ; il retomba bientôt dans l'indigence. Il n'avoit pour toute reſſource, qu'un emploi très-médiocre. M. Titon du Tillet, ce citoyen ſi noble, ſi vertueux, ſi ſenſible, gémiſſoit de ſon infortune. Comme ſon âge & ſes infirmités ne lui permettoient pas de faire de démarches ; il adreſſa M. Corneille à M. Fréron, & le chargea d'imaginer quelque moyen de lui être utile. Il vint dans l'eſprit de celui-ci, de ſolliciter pour lui une repréſentation d'une des pièces de ſon grand-oncle. Il en parla d'abord à deux ou trois Comédiens qui goûtèrent ſa propoſition. M. Fréron lui-même mena Corneille chez des perſonnes du premier rang & les plus propres à faire réuſſir ce généreux deſſein ; elles le reçurent avec cette bonté & avec tous les égards dus à un homme qui portoit un ſi grand nom. La demande de M. Fréron leur parut raiſonnable ; & ce citoyen eſtimable eut le plaiſir de les voir ſaiſir ſon idée avec le zèle & le ſentiment qu'il avoit tâché de leur inſpirer. Lorſque M. Fréron vit que tout étoit favorablement diſpoſé, il dicta à M. Corneille la lettre ſuivante, qu'il fit tenir aux Comédiens aſſemblés le lundi 3 Mars.

» MESSIEURS,

» Permettez que le neveu du Grand » Corneille reclame aujourd'hui en ſa fa» veur, le reſpect dont vous êtes péné» trés pour ce père de votre Théâtre. J'ai » eu le malheur de perdre mes parens en » bas âge, & d'être privé de l'éducation » qui convenoit à ma naiſſance. Ils m'ont » laiſſé un nom illuſtre, & n'ont pû me » mettre en état de le ſoutenir. Je n'ai que » le foible mérite de ſentir toute la gloire » attachée à ce nom. Il eſt gravé dans vos » cœurs, Meſſieurs, avec de ſi grands ca» ractères de vénération & de reconnoiſ» ſance, que j'eſpère beaucoup de ces » nobles ſentimens qui vous animent. Char» gé d'une femme & d'une fille, j'ai vécu » pendant cinq ans d'un emploi de vingt» quatre livres par mois; ce n'eſt que du com» mencement de cette année qu'on m'en a » donné un de quarante-huit livres par » mois. Il ne m'a pas été poſſible de » ſubſiſter avec un revenu auſſi borné ſans » faire des dettes. Mes créanciers me per» ſécutent, & je ſuis à la veille de ſuccom» ber à leurs pourſuites. Vous pourriez du » moins, Meſſieurs, adoucir ma ſituation » à cet égard, en me cédant le produit » d'une repréſentation de telle pièce de

» mon oncle que vous jugerez à-propos. Je » vous prie, Messieurs, de m'accorder » cette grace qui me procurera une aisance » passagère, & à vous un honneur durable. » Je serois fâché cependant de vous faire » tort, en vous demandant un des beaux » jours de votre spectacle. Je m'estimerai » trop heureux, si vous voulez bien pren- » dre un mardi, un jeudi, ou un vendredi » pour jouer la pièce que vous aurez choisie; » & je vous prierai de faire mettre sur » l'affiche que c'est au profit d'un neveu du » Grand Corneille. Je veux que toute la » terre soit informée, & de votre bienfait » & de ma reconnoissance. J'ai l'honneur » d'être, avec la plus grande admiration » de vos talens &c ».

On auroit été attendri de l'impression que fit cette lettre sur les Comédiens. Plusieurs en versèrent des larmes. La délibération fut longue & tumultueuse, parce que chacun se disputoit l'honneur de jouer dans les pièces qu'on choisiroit. Enfin, on se décida pour *Rodogune* & les *Bourgeoises de qualité*. Cette dernière Comédie en 5 actes, est peut-être celle où il y a le plus d'Acteurs & d'Actrices; elle fut préférée pour cette raison. Les Comédiens envoyèrent sur-le-champ imprimer en gros caractères l'annonce suivante, qui dès le jour même fut affichée dans les foyers & dans tout l'intérieur de leur spectacle.

» Les Comédiens ordinaires du Roi, » pénétrés de respect pour la mémoire du » Grand Corneille, ont cru ne pouvoir en » donner une preuve plus sensible, qu'en » accordant à son neveu, seul rejetton de » ce grand homme, une représentation. Ils » donneront lundi prochain 10 Mars, à » son profit, *Radogune* & les *Bourgeoises* » *de qualité* «. Ils répondirent aussi à M. Corneille en ces termes :

» MONSIEUR,

» Il nous est difficile de vous peindre, & notre surprise d'avoir ignoré » jusqu'à ce moment qu'il existoit un neveu du Grand Corneille, & notre satisfaction en apprenant cette nouvelle. Les » acclamations les plus touchantes ont été » d'abord les seuls interprètes de notre sensibilité. Revenus de ce premier trouble » d'une joie imprévue, nous n'avons pas » hésité d'un instant à vous accorder la re» présentation que vous souhaitez & qui » vous est due à tant de titres ; mais permettez-nous, Monsieur, de n'avoir » aucun égard à votre généreuse discrétion. » Vous vous êtes restraint à nous demander » un mardi, un jeudi, ou un vendredi ; » nous nous croyons obligés de vous céder » un de nos beaux jours. Il a été décidé

» d'une voix unanime dans notre assem-
» blée, que nous représenterions lundi
» prochain, 10 de ce Mois, à votre profit,
» la Tragédie de *Rodogune*, un des chefs-
» d'œuvres de Pierre Corneille. Nous vous
» prions aussi, Monsieur, d'accepter pour
» toujours vos entrées en notre spectacle,
» d'y choisir votre place, & de l'occuper le
» plus souvent qu'il vous sera possible. Nous
» devons au Grand Corneille, à la Nation,
» à nous-mêmes, ces témoignages bien
» foibles sans doute, mais les seuls que
» nous puissions donner de notre respect,
» de notre vénération, de notre gratitude
» pour le fondateur de la scène Françoise. Un
» descendant de ce grand-homme est en
» droit de tout exiger de notre reconnois-
» sance. Nous vous supplions, Monsieur,
» de la mettre à toute épreuve; vous ne
» l'affoiblirez ni ne l'épuiserez jamais; elle
» est aussi forte, aussi vive, & aussi dura-
» ble que les écrits de votre oncle im-
» mortel. Nous avons l'honneur d'être &c «.

On ne peut tracer ici qu'une très-foible image de la sensation vive excitée dans le public par ces deux lettres dont on prit des copies; par le désintéressement des Comédiens, qui, non-seulement renoncèrent aux honoraires qui leur reviennent toutes les fois qu'ils jouent, mais encore prirent sur eux tous les frais de cette représentation;

par

par la générosité d'un grand nombre de particuliers, qui pour une place de 6 liv., donnèrent les uns 24 liv.; les autres 48 liv; ceux-ci 72 liv., & ceux-là 96 liv. Une Protectrice des Lettres & des Arts, envoya 10 louis à la boîte, sans faire prendre un seul billet. Elle avoit eu soin de cacher son nom; mais on la reconnut à ce trait. Plusieurs personnes, qui ont des Loges à l'année, les payèrent ce jour-là au-dessus de leur prix, en faisant dire qu'elles ne les occuperoient pas, & qu'on pouvoit y laisser entrer des payans. Les Danseuses mêmes de la Comédie, qui ont une Loge aux troisièmes, après avoir payé leurs places, les abandonnèrent aussi au Public. La Salle eût été remplie, vu l'affluence du monde attirée à ce spectacle, quand elle auroit été deux fois plus grande. On renvoya plus de 80 carrosses, & dès 3 heures, il n'y avoit plus de billets.

» Ah! que notre Nation, s'écrie M. Fréron, m'a paru grande & sublime dans » ce moment! Quelle est l'ame sensible » qui eût pu se défendre de ce doux saisissement, de cette émotion délicieuse, de » cette joie pure qu'excite l'humanité; » quand elle éclate par des témoignages » aussi nobles, aussi vrais, aussi touchans! » Telle étoit mon yvresse, que jaurois

» voulu que l'ombre du Grand Corneille » se montrât tout-à-coup à ce peuple assem- » blé, & qu'il jouît des honneurs qu'on » rendoit à sa mémoire «.

Si le neveu des Corneilles n'a pas les talens de ses oncles; il en a les vertus. Comme eux, il pense avec noblesse, & son ame est aussi sensible que la leur. Des 5000 l. que lui a valu la représentation, il a commencé par payer ses dettes; & sur ce qui lui est resté, il a mis une somme à part, pour donner à sa fille, âgée de 17 ans, une éducation digne de sa naissance, de son sexe & de ses heureuses dispositions. On la fit entrer à l'Abbaye de St.-Antoine, pour se former par les leçons & les conseils d'une Communauté vertueuse & édifiante, par les exemples de plusieurs Demoiselles distinguées par leur qualité, & plus encore par leurs progrès dans le bien.

Le Comte de la Tour-du-Pin, Brigadier des armées du Roi, & l'Abbé de la Tour-du-Pin son frère, Prédicateur célèbre, descendent en ligne directe de Thomas Corneille; leur mère étoit sa petite-fille. L'éclat de leur naissance ne les empêcha pas de reconnoître hautement pour leur parent Jean-François Corneille, quoiqu'il fût réduit à une sorte de misère & d'obs-

curité ; ils le reçurent chez eux dans tous les tems, lui firent tout le bien qu'il leur étoit poſſible de faire.

Le Comte de la Tour-du-Pin écrivit même aux Comédiens pour les remercier de leur zèle, en leur faiſant part des titres particuliers qu'il avoit pour ſentir plus vivement que perſonne tout le prix de leur généroſité. Ce procédé noble de M. de la Tour-du-Pin, mérite aſſurément les plus grands éloges.

CHARLOTTE - Godefride - Eliſabeth de Rohan Soubiſe, Epouſe de Louis-Joſeph de Bourbon-Condé, Prince du Sang, mourut le 5 Mars.

Tout Paris, dit M. Fréron, a connu la piété de cette illuſtre Princeſſe, ſa charité envers les pauvres, & cette humilité ſi rare dans le ſang éminent où la nature l'avoit placée. Les regrets du public prouvent aſſez l'idée que l'on avoit de ſa vertu. Cependant, comme les actions les plus édifiantes ſont celles que la modeſtie chrétienne dérobe avec plus de ſoin à nos regards, on ne peut qu'être pénétré d'admiration à la vue des actes de piété qui doivent ſurprendre dans une Princeſſe de cet âge. Mariée au Prince de Condé, ſes occupations,

pendant les premiers jours de cette alliance conſacrés ordinairement aux plaiſirs & aux fêtes, étoient d'aller *incognito* viſiter les pauvres de Chantilly, & régler les ſecours qu'elle n'a jamais ceſſé de leur fournir. On a ſçu depuis ſa mort qu'elle a été ſouvent s'attendrir dans les cachots. Elle ſe faiſoit conduire dans une maiſon d'où elle renvoyoit ſes gens, & entroit dans la voiture d'une pieuſe confidente, pour ſe rendre ſous un nom étranger dans ces lieux affreux, dont la vue ſeule révolte l'humanité. Ainſi, lorſque la nouvelle de ſa maladie ſe répandit, les pauvres accouroient à ſa porte, les larmes aux yeux, demandant des nouvelles d'une ſanté qui leur étoit ſi chère. Un jour qu'elle parut un peu moins mal, cette foule d'infortunés, qui aſſiégeoient ſans ceſſe l'Hôtel de Condé, environna le carroſſe du Prince de Soubiſe, pour le queſtionner ſur l'état de ſon auguſte fille. Le Prince leur diſtribua de l'argent, & ils le portèrent ſur-le-champ à Ste.-Géneviève & dans d'autres Egliſes pour y faire dire des Meſſes, afin d'obtenir ſon rétabliſſement.

QUEL Homme plus digne de nos éloges que celui qui réuniſſoit en lui la candeur, la droiture, l'égalité, la modeſtie, la ſim-

plicité, la complaisance, la douceur, la probité, la science, la piété filiale, en un mot toutes les vertus qui forment l'excellent Citoyen & le Philosophe chrétien. Voilà trait pour trait le Tableau d'Anicet Melot, né à Dijon. Il s'engagea dans la Jurisprudence, & se trouva presque Jurisconsulte sans le savoir. Il se proposoit d'entrer dans le Barreau, pour aider par son travail, son père avancé en âge, privé de sa femme, de ses autres enfans, & de presque toute sa fortune emportée par le système. Il prit à Paris le degré d'Avocat, & partit pour Dijon en 1732; mais il ne plaida point. Sa modestie, son indifférence pour la fortune, son peu d'art à se faire valoir, le caractère de son père, qui se contentoit du nécessaire, & qui se trouvoit assez riche de posséder un tel fils; toutes ces raisons le tinrent renfermé dans son cabinet.

Après avoir fermé les yeux à l'auteur de ses jours, il revint à Paris avec un très-médiocre revenu qu'il avoit tiré de son patrimoine.

ANNÉE 1761.

LE Maréchal de Broglio met en déroute à Altzenhayn près Grunberg, le corps commandé par le Prince Héréditaire de Brunswick, le force de passer la rivière de Lohm,

fait ſur lui plus de 2000 priſonniers, lui enlève 13 pièces de canon & 19 drapeaux, ſans avoir eu de ſon côté plus de 50 hommes tués ou bleſſés. Cette affaire importante procura la levée du ſiége de Caſſel, & l'évacuation de la Heſſe, dans laquelle le Prince Ferdinand avoit fait une irruption ſubite, qui fut d'abord brillante, & qui devint enſuite funeſte à ſes troupes.

LE Prince de Condé, détaché de l'armée de Soubiſe, prend la ville de Meppen, après 4 jours de tranchée ouverte, & fait la garniſon priſonnière de guerre.

M. de Mopinot, dans ſa morale de l'hiſtoire, nous fait part d'une réflexion intéreſſante, & qui fait beaucoup d'honneur au corps des volontaires de Soubiſe : » Ce » Régiment étoit à peine levé pour com- » mencer la campagne en Weſtphalie, que » nous l'avons vû manœuvrer & combattre » avec une valeur & une intelligence dignes » des plus grands éloges. Pourquoi cette » eſpèce de prodige ? parce que le Prince » de Soubiſe, à l'imitation de Philippe de » Macédoine, le prépara à mériter un grand

» nom à la guerre, en lui témoignant d'a-» vance beaucoup d'estime «. Ainsi l'estime & la bienveillance d'un Général font de ses soldats autant de héros.

Le même Auteur nous en fournit une autre, qui établit la gloire du nom François.

Le frère du Prince Héréditaire de Brunswick ayant été blessé mortellement à l'attaque d'un village, le Prince Ferdinand envoya demander au Maréchal de Soubise deux chirurgiens François. Sur-le-champ deux des meilleurs de l'armée de ce Prince partirent. Le mourant, touché des attentions du Général François, peu d'instans avant sa mort, dit au Prince Ferdinand son oncle : » Croyez-vous que, si je reviens de » cette blessure, je puisse encore combattre » avec honneur contre les François ? De tels » combats de générosité entre ennemis, » ajoute M de Mopinot, font plus d'hon-» neur aux Nations que les conquêtes «.

La surprise de Duderstat fit beaucoup d'honneur au Sieur Duhamel, Sergent au Régiment de Flandres, qui fit dans cette occasion les fonctions de Charpentier &

d'Artificier. Il s'en acquita avec beaucoup de valeur : quoique bleſſé de deux coups de feu, il ne voulut lâcher priſe, qu'après avoir exécuté les ordres qu'ils avoit reçus. Il fut récompenſé d'une penſion, digne prix de ſon attachement inviolable pour le ſervice du Roi.

Les aſſiégeans ayant attaqué & forcé la Redoute de Warbourg, les Compagnies de Grenadiers de Deſmanguins & Durre, avec celle du Chevalier Bouvard du Régiment de Flandre, aux ordres du Chevalier de Jaucourt, s'y portèrent avec la plus grande célérité.

M. Joucla, Sergent, ſe précipitant dans la mêlée, fit une boucherie de tout ce qui s'oppoſa à ſon paſſage. Sa valeur reconnue fut récompenſée du grade d'officier. On reprit la redoute, & l'on fit beaucoup de priſonniers.

Des vaiſſeaux Anglois eſſayoient de détruire une batterie dans l'Iſle de Rhé. Un Cannonier François ayant vu ſon fils emporté par un boulet, ſe tourna vivement du côté de ſon Officier, & lui dit avec un courage digne d'une condition plus élevée : » Monſieur, Dieu m'avoit donné ce fils » unique, il vient de me le retirer ; que

» cela ne nous empêche pas de continuer
» notre beſogne «.

De la vertu les efforts magnanimes
Egalement germent dans tous les cœurs,
Oui, ſous la bure on voit des traits ſublimes
Qu'on cherche envain dans le ſein des grandeurs.
Ah! loin d'ici le préjugé ſtupide
Qui calculant le nombre des vertus,
Par les clochers & les dons de Plutus,
Dans un Palais veut trouver un Alcide.

NICOLAS Pierre, Chevalier d'Origny, Aide-Major avec rang de Capitaine au Régiment de Champagne, fit la petite guerre avec un ſi grand ſuccès en 1759, que le Roi le nomma Lieutenant-Colonel du bataillon des Chaſſeurs à pied. Attaché enſuite au Régiment des Huſſards, depuis Chamborant, par commiſſion du premier de Février 1760, décoré de l'Ordre de St.-Louis au mois d'Août de la même année, il inquiéta ſouvent les poſtes ennemis pendant cette campagne; & dans le courant de l'hiver il leur fit beaucoup de priſonniers, & leur enleva pluſieurs convois. Ayant marché au mois de Mars de cette année ſur Wal-

deck, dont les ennemis bloquoient le château, il surprit le 26 dans le village de Netze un bataillon de la légion Britannique, qu'il attaqua avec tant d'impétuosité, qu'il le força de se rendre. Dans le moment qu'on convenoit des articles de la capitulation, il reçut un coup de feu dans la poitrine qui le culbuta de son cheval; il en mourut quelques jours après. Le Roi lui avoit accordé le brevet de Colonel, quoiqu'il n'eût que 5 années de service; mais il n'a pas joui de cet honneur. Ce brave & illustre Chevalier étoit le quatrième de ses frères qui ont tous servi dans le même Régiment.

ANDRÉ Naudin de Chambardière, de Rumigny en Thierache, Lieutenant-Colonel au Régiment de Bourbon, après l'attaque des lignes de Weissembourg, à laquelle il avoit été blessé, contribua beaucoup en 1746 à la prise de Charleroi, en allant tâter en plein jour la grande redoute dont il s'empara avec les deux Compagnies de Grenadiers du Régiment. Le Prince de Conti lui donna le commandement de cette place. Créé Brigadier par brevet du 20 Mars 1747, il quitta le service en 1748.

LOUIS XV, par un Arrêt de ſon Conſeil du premier de Février, établit une Société d'Agriculture dans la Généralité de Paris, compoſée de quatre Bureaux diſtribués à Paris, à Meaux, à Beauvais & à Sens, ne formant cependant qu'une ſeule Société, dont tous les Membres ſont Correſpondans entr'eux, ont voix & ſéance dans chacun des Bureaux.

PAR Arrêt du Conſeil du 24 de Février, ce Monarque établit également dans la Généralité de Tours, une Société d'Agriculture compoſée de trois Bureaux, un dans chacune des Villes, Capitales des trois Provinces, Tours, Angers & le Mans.

M. du Cluzel, Intendant de la Généralité, a fondé deux Prix pour chaque Bureau de ſon Intendance, l'un de 80 liv. & l'autre de 40 livres.

UNE Ecole Vétérinaire établie à Lyon, a pour but de s'inſtruire dans l'art de guérir les maladies des Beſtiaux qui déſolent les

Provinces & les Campagnes. Les ſuccès des Elèves ſi ſouvent préſentés aux yeux du public, ſont un honneur infini à M. Bourgelat, Correſpondant de l'Académie des Sciences de Paris, qui en a la direction, & au Miniſtre M. Bertin, à qui la France & l'Europe même ſont redevables d'un établiſſement ſi utile. Un grand nombre d'Etats & de Souverains, principalement du Nord, envoyèrent à M. Bourgelat pluſieurs Elèves pour ſe former dans cette Ecole & s'y diſtinguent par leur application & leurs ſuccès.

Sur le compte que le Roi ſe fit rendre de cette Ecole par ſon Arrêt du 4 Août, pour la connoiſſance & le traitement des maladies des Beſtiaux; S. M. jugea qu'il étoit juſte de décorer cette Ecole du titre d'Ecole Royale Vétérinaire, comme une marque de la protection directe & ſpéciale qu'elle accordoit à un établiſſement dont elle attendoit les plus grands ſervices pour le ſoulagement des campagnes; en conſéquence elle confirma ce titre par un Arrêt de ſon Conſeil du 3 Juin 1764.

LA ville de Toulouſe, célèbre par les Prix qu'on y diſtribue depuis long-tems à l'Eloquence, à la Poéſie & aux Arts, vou-

lant contribuer auſſi aux progrès des Sciences & des Lettres ; fonda cette année, ſous le bon plaiſir du Roi, un Prix de 500 liv. pour être diſtribué tous les ans par l'Académie Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles-Lettres, ſur un ſujet qui doit traiter alternativement ; des Mathématiques, de la Médecine, & de la Littérature.

C'EST la première fois, ſans doute, dit M. le Franc de Pompignan, qu'on a écrit la vie d'un enfant de 9 ans ; mais c'eſt la première fois auſſi que la vie d'un enfant de 9 ans a mérité d'être écrite. Celui-ci fera l'étonnement de nos Neveux, & embellira les faſtes de la première Maiſon de l'Univers.

Louis-Joſeph-Xavier de France, Duc de Bourgogne, fils-aîné du Dauphin & de Marie-Joſephine de Saxe, portoit dans ſon cœur le germe de toutes les vertus. Elles ne tardèrent pas à ſe développer en lui d'une manière ſurprenante. Dès qu'il fut ſuſceptible des inſtructions les plus ſimples, on commença par la plus importante ; on lui apprit premièrement la crainte de Dieu, qui eſt l'appui de la vie humaine, & qui aſſure aux Rois mêmes, leur Puiſſance & leur Majeſté. L'Alphabet de ce

Prince ne formoit que ces trois mots : *Piété*, *Bonté*, *Juſtice*, & cet Alphabet doit être celui de tous les Princes.

On l'entretenoit un jour des hautes qualités de ſon auguſte Ayeul, & de la maladie cruelle qu'il avoit eſſuyée à Metz. On lui peignoit ces douleurs les plus vives & les plus vraies cette époque attendriſſante, cette déſolation univerſelle ; ces témoignages d'affections ſi éclatans & ſi extraordinaires ; on lui apprenoit, ſur-tout, que ce fut en cette occaſion que les François donnèrent à leur Roi, le ſurnom précieux de BIEN-AIMÉ, ce titre unique né du ſein de la douleur & de la joie. Ce récit l'échauffoit, le tranſportoit. » Ah ! que le » Roi, s'écria-t-il, dut être ſenſible à tant » d'amour, & que j'aimerois volontiers » ce plaiſir, au prix d'une pareille ma» ladie «.

Un jour, on lui préſenta une table chronologique de tous les Rois de France, depuis la fondation de la Monarchie. Les Hiſtoriens, qui remontent juſqu'à Pharamond, en comptent ordinairement 66, il ſe figura que tous ces Rois étoient ſes ayeux, & l'on remarqua que ſon cœur s'en élevoit ſenſiblement. Le Duc de la Vauguyon crut qu'il étoit bon de lui dire qu'on n'avoit point de preuve que les Rois de la troiſième race deſcendiſſent de la première,

ni même de la seconde. Il en parut étonné, & répondit avec une sotte de dépit : » au » moins, Monsieur, je descends de Saint » Louis & de Henri IV «.

Si le jeune Prince étoit sensible à la louange juste & méritée, il haïssoit & mépriſoit souverainement la flatterie, ce fléau des Cours, qui a perdu tant de Rois. Quelqu'un s'aviſa de lui donner des éloges qui sentoient l'adulation : » Monsieur, lui dit-» il, vous me flattez, & je n'aime point » qu'on me flatte «. Le soir, en se couchant, il dit au Duc de la Vauguyon ; » Ce » Monsieur me flatte ; prenez garde à lui «.

La voie la plus sûre pour acquérir son estime, étoit d'éclairer sa conduite, & de le reprendre, quand il avoit tort. La vigilance & la sévérité faisoient de vives impressions sur ce Prince. Le Duc de la Vauguyon lui ayant demandé lequel de ses trois garçons de la Chambre il aimoit le mieux ; » C'est un tel, répondit-il, parce » qu'il ne me passoit rien dans mon bas » âge, & qu'il alloit redire tout ce que je » faisois de mal, afin que l'on me cor-» rigeât «.

Un jeune Seigneur, qui étoit admis à lui faire sa Cour pendant son enfance, le flattoit dans ses petits caprices, & alla même jusqu'à lui dire qu'il falloit se moquer des avis & des corrections. Le Duc de Bour-

gogne, irrité de pareils discours, le prit dès-lors tellement en aversion, qu'il cessa entièrement de lui parler, malgré le goût naturel qu'il avoit pour lui. Ce jeune homme voyagea, & fut deux ans sans voir le Prince. Au bout de ce tems, il se conduisit bien différemment; c'étoit un homme sincère, vrai, qui relevoit les fautes, osoit contredire, & disputoit au jeu. Le Duc de Bourgogne lui rendit ses bontés & son amitié. » J'avois conçu de l'aversion pour » vous, lui disoit-il, à cause de vos flat- » teries; mais je vous aime à présent, » parce que vous avez changé de ton, & » que vous me dites mes vérités «.

Accoutumé à gouverner son cœur, à le subjuguer, il vouloit que les autres eussent le même empire sur le leur. Un des Princes ses frères ayant perdu au jeu, en témoigna du chagrin. Il l'en reprit en particulier; mais avec la gravité d'un Prince qui avoit droit de donner des conseils.

La médisance lui déplaisoit. Quelqu'un parloit assez mal devant lui d'un homme dont la naissance méritoit des égards; il le fit approcher, & lui dit; » Je trouve fort » mauvais que vous parliez ainsi devant moi » d'un homme de condition; n'y revenez » plus «.

Les ridicules le frappoient vivement; mais il n'en faisoit point des plaisanteries.

Jamais

Jamais trait de mépris, jamais taillerie humiliante ne sortit de sa bouche. Les défauts naturels excitoient sa compasion. Un jour la conversation étant tombée par hazard sur un de ces défauts; & quelqu'un, qui en étoit affligé, se trouvant alors chez les Princes; il mit le doigt sur la bouche, appella celui qui parloit, & lui dit à l'oreille; » Ne craignez-vous pas de le fâcher «?

Il avoit le discernement juste; il connoissoit & apprécioit les hommes, & les traitoit selon leur mérite. Le Duc de Brissac, qu'il aimoit & qu'il estimoit infiniment, lui dit un jour: » Monseigneur, à votre » première campagne, je vous demande » d'être votre Aide-de Camp. — Non, » répondit-il, Monsieur le Duc, vous serez » alors Maréchal de France, & vous me » donnerez des leçons «.

Ce goût du vrai, ces principes lumineux sur lesquels il réglois ses jugemens & ses paroles, indiquoient une ame faite pour la vérité. On venoit de lui donner pour exemple d'écriture, une sentence conçue en ces termes: *Il faut beaucoup de courage pour dire la vérité aux Princes; & ceux qui la leur disent, sont leurs vrais amis.* Quelques heures après, le Duc de la Vauguyon eut occasion de lui faire des reproches assez sérieux. Il en fut piqué; & comme il étoit encore tout ému, il dit à son Gouverneur:

» Vous croyez donc qu'il vous faut beaucoup de courage pour me dire la vérité ? » ôtez-vous cela de l'esprit ; vous avez » pleine autorité sur moi : le vrai courage » seroit de la dire à papa, ou à papa Roi, » s'ils étoient capables de faire le mal «.

Il aimoit trop la sincérité dans autrui, pour n'être pas vrai dans tout ce qui le concernoit personnellement ; aussi n'a-t-il jamais menti. Il ne cherchoit pas même à excuser, ou à pallier ses fautes ; il les avouoit avec une noble simplicité. Un jour qu'il avoit contenté ses maîtres moins qu'à l'ordinaire, après sa leçon, une Dame se présente, qui leur dit que Monseigneur avançoit sans doute toujours de plus en plus, & que certainement la leçon avoit été bonne. On lui répondit qu'oui. Quand cette Dame fut sortie, le jeune Prince regarda le maître, & lui dit : » Quoi ! Monsieur, vous qui » m'exhortez à ne m'écarter jamais de la » vérité, vous mentez devant moi & pour » moi « !

Souvent la raison exerçoit ses droits sur lui, malgré lui-même. Il tint un jour ce propos à son Gouverneur : » L'empire que » vous avez sur mon esprit est singulier. Je » veux quelquefois vous résister, j'en fais » la résolution ; mais dès que vous arrivez, » & que vous me dites un mot ; je me » rends «.

Il étoit plein de charité pour les pauvres, & d'humanité pour les peuples. Il avoit désiré une petite artillerie. Ceux qui étoient auprès de lui ne s'y opposèrent pas ; mais lui dirent seulement qu'il y avoit bien des malheureux. Il n'en fallut pas davantage. Il aima mieux supprimer un amusement qu'une aumône. L'artillerie fut sacrifiée, & il ordonna de distribuer aux pauvres l'argent qu'on y auroit employé.

La première fois qu'on lui présenta la bourse que le Roi avoit destinée pour ses menus plaisirs, il en réserva la moitié pour des aumônes.

Le sieur Tourolle, son premier Valet-de-Chambre, lui parloit d'un village à 15 lieues de Paris, qui venoit d'être entièrement consumé par un incendie. » Nous » n'avons pas grand'chose, dit-il, il fau- » dra faire ce que nous pourrons «. Le soir le Dauphin, la Dauphine, & Mesdames étant venus le voir, il fit une quête dans sa propre famille pour le soulagement des pauvres habitans de ce village. Il en remit l'argent entre les mains du sieur Tourolle pour le leur envoyer, & y ajouta tout ce qu'il put prendre sur ses menus plaisirs. Sa générosité s'accordoit très-bien avec cet amour de l'ordre & de l'économie qui étoit une des vertus de son caractère. Il n'aimoit pas les profusions indécentes. Une

perſonne d'un état inférieur, lui diſoit un jour; » Si vous vouliez me donner 100,000 » livres, j'acheterois une belle maiſon «: Il répondit; » Quand je le pourrois, je ne » vous les donnerois pas; il n'eſt pas de » votre état d'avoir une ſi belle maiſon «.

Dès l'inſtant que le Duc de Berry eut paſſé aux hommes, le Duc de Bourgogne ſe propoſa d'être pour ce jeune Prince, un modèle & un exemple vivant de conduite. Pendant qu'il jouiſſoit d'une bonne ſanté, on faiſoit tous les huit jours une revue ſcrupuleuſe de tout ce qu'il avoit fait de bien & de mal dans la ſemaine. On l'écrivoit exactement; & à la fin du mois, on examinoit s'il s'étoit corrigé de quelque défaut; & on écrivoit en marge les moyens de réformer ceux qui lui reſtoient encore. Il conſervoit avec ſoin dans ſa caſſette ces petits journaux de ſa vie. Quelques jours après, il ſe fit apporter cette caſſette, l'ouvrit, en prit les journaux, appella le Duc de la Vauguyon & M. de Sineti, un de ſes ſous-Gouverneurs, fit venir le Duc de Berry, & lui dit; » Mon frère; venez ap- » prendre comme on en uſoit avec moi » pour me corriger de mes défauts; cela » vous ſera du bien «. Enſuite il remit les papiers entre les mains du ſous-Gouverneur, en lui diſant: » Monſieur de Sineti, liſez » tout «. Pendant la lecture, on s'apperce-

voit par la rougeur qui montoit au visage du Duc de Bourgogne, qu'il se sentoit humilié, sur-tout, lorsqu'on en fut venu à un certain article. Il l'écouta avec une émotion dont les effets parurent dans ses yeux & sur son front. On voulut cesser de lire ; il s'y opposa ; » Non, dit-il, achevez » jusqu'au bout «. Il ajouta seulement ; » Pour ce défaut là, je crois m'en être cor- » rigé «.

La sensibilité de son ame n'éclatoit jamais tant que dans nos succès ou dans nos revers. Un de nos Généraux donnoit les plus belles espérances ; mais au commencement de ses opérations, il eut une maladie qu'on crut d'abord sérieuse, & qui ne dura pas. Le jeune Prince, qui l'entendoit louer tous les jours, & par toutes les bouches, parut très inquiet sur son compte. Il s'informoit souvent & avec grand soin de ses nouvelles. On étoit surpris d'une attention si marquée, & on lui en demanda le motif : » Rien de plus simple, répondit-il, » j'entends dire à tout le monde qu'il » sert bien papa Roi & l'Etat «. Il fut transporté de joie, quand il apprit la victoire de Berghen. Qu'on est propre à gouverner des peuples, quand on s'affecte ainsi de nos prospérités, ou de nos disgraces publiques !

Des vertus si remarquables & si déve-

loppées dans un enfant, étoient encore embellies & perfectionnées par la Religion. Ce jeune Prince avoit un zèle décidé pour l'obſervation des Commandemens de Dieu & des Loix de l Egliſe. Quelqu'un lui dit qu'il avoit vu travailler à une maiſon vis-à-vis du château ; c'étoit un jour de fête. Il devint rouge : » Voilà qui eſt horrible, » dit-il, je m'en vais tout-à-l'heure chez » papa Roi, pour m'en plaindre à lui «.

Allant un jour de fête ſe promener ſur le petit fauteuil roulant qui lui ſervoit à cet uſage, il vit, en ſortant de ſon appartement, un marchand qui avoit étalé ſur le haut du dégré, une boutique de Quincaillerie. Il ſe fit arrêter, appella un de ſes gentilshommes de la manche, & lui dit : » Voilà qui n'eſt pas permis, allez de » ma part faire remballer cette boutique » devant vous, & que je ne la trouve plus » à mon retour «.

Une autre fois on dit devant lui par plaiſanterie, qu'un Officier qu'il protégeoit, alloit les vendredis à Paris pour faire gras ; il le crut, & ſi-tôt qu'il vit le prétendu violateur de la Loi de l'abſtinence, il lui en fit une réprimande très-ſérieuſe, & montra par ce trait qu'il regardoit comme un devoir dans les Princes de veiller ſur la conduite & ſur la Religion de ceux qui les approchent.

La pureté de ſon ame répondoit aux ſentimens de la Religion dont il étoit rempli. Lorſqu'on lui liſoit quelque hiſtoire & qu'il s'agiſſoit d'une paſſion, il diſoit : » Paſſez cela, il ne convient pas que » je l'entende «. Un jour qu'il parcouroit avec l'Evêque de Limoges, une Bible ornée d'eſtampes, il tomba ſur une figure qui n'étoit pas modeſtement vêtue : » Couvrez » cette figure, dit-il au Prélat, elle n'eſt pas » décente «.

Ce jeune Prince eût été brave ; ſa fermeté étoit à l'épreuve de toute ſurpriſe. Il avoit témoigné un grand déſir de voir faire l'exercice aux Chevaux-Légers. On lui donna le ſimulacre d'un combat & d'une attaque, avec un feu tout auſſi vif & tout auſſi terrible que dans les actions les plus chaudes. Lorſque le feu & le bruit commencèrent, il appuya les mains ſur ſon front pendant toute la première décharge, ſans dire un mot, enſuite il les retira ; & avec ſa gaieté ordinaire, il dit au Duc de la Vauguyon : » J'ai voulu m'eſſayer, & je » n'ai point été étonné du tout «.

Tant de qualités Royales & Chrétiennes faiſoient l'admiration & les délices de la Cour. Ce bonheur ne devoit pas durer ; la ſanté du Duc de Bourgogne s'affoibliſſoit de jour en jour. Les plus habiles Médecins & Chirurgiens furent mandés le 17 Avril

1760; ils s'assemblèrent au nombre de 20 dans l'appartement du Prince, ils convinrent unanimement de la nécessité d'ouvrir sans délai la tumeur. Le Duc de la Vauguyon annonça au jeune Prince la décision des Médecins; il n'en fut point surpris, ni effrayé. » Je m'y attendois, dit-il froi-» dement, j'avois entendu dire, il y a quel-» que-tems à M. Sénac, qui dans ce mo-» ment me croyoit endormi, que je ne » m'en tirerois que par une opération; je » n'en ai point parlé, de peur qu'on ne » crût que cela m'inquiétoit. Donnez moi » cependant un demi-quart-d'heure pour » prendre mon parti «.

Il voulut voir les instrumens dont on se serviroit; il les considéra, les mania avec un sang froid admirable & s'abandonna tranquillement aux apprêts & aux rigueurs de l'opération. Le sieur Andouillet fit l'ouverture de la tumeur, l'incision fut terrible & douloureuse, elle lui ouvrit la cuisse presqu'entière à trois doigts de profondeur. Il ne poussa qu'un ou deux cris, & soutint sans se plaindre le reste de l'opération. A peine fut-il pansé, qu'il reprit sa gaieté naturelle & se mit sur son séant dans son lit, comme s'il n'eût eu qu'une légère indisposition. Le Duc de la Vauguyon alla aussi-tôt annoncer le succès de l'opération au Dauphin & à la Dauphine; ils coura-

rent avec transport embrasser ce cher & auguste enfant, leurs larmes coulèrent de joie. Après ces premiers embrassemens, le jeune Prince reçut le Roi, la Reine, la famille Royale & toute la Cour. Il ne voulut rien changer à ses occupations ordinaires, il admit ses Maîtres & prit ses leçons.

Dans un de ces momens de bien-être où il se trouva, il écrivit ce billet au Dauphin. » Je commence à me mieux porter, » je vous prie de me permettre de conti» nuer mes études; j'ai grand peur d'ou» blier & grande envie d'apprendre «. Il appella son Gouverneur & lui dit: » Je » vous prie de me permettre d'écrire une » lettre à quelqu'un & de ne la pas lire. » — Je le veux bien, Monseigneur, lui » répondit le Duc de la Vauguyon, parce » que je sais que vous êtes très-raisonnable » & que j'ai grande confiance en votre sa» gesse «. Il l'écrivit, & comme il étoit au moment de la cacheter, il dit à M. de la Vauguyon: » Tenez, voilà ma lettre, li» sez-là, je ne puis me résoudre à avoir » un secret pour vous «.

Il aimoit son Ayeul comme un père & le respectoit comme Roi; il avoit le même attachement & le même respect pour la Reine. Les Princes ses frères lui étoient infiniment chers, ainsi que Mesdames; mais sa tendresse pour le Dauphin & la Dau-

phine ſurpaſſoit tout ce qu'on en pourroit dire. Un mot du Dauphin, un ton un peu plus haut ou un peu moins tendre qu'à l'ordinaire, le touchoit juſqu'aux larmes. » M. de la Vauguyon, diſoit-il, joignant » ſes mains, & levant les yeux au Ciel, » que papa ne ſe fâche pas, qu'il ne ſoit pas » fâché, je ferai tout ce qu'il voudra «.

Dans quelqu'état de ſouffrance & de foibleſſe qu'il ait été, il a toujours voulu voir le Député de la Ville de Paris qui venoit régulièrement ſavoir de ſes nouvelles, & lui répondoit lui-même. Il aimoit le peuple & vouloit en être aimé, il aimoit auſſi l'Univerſité, marquant beaucoup d'eſtime pour un Corps ſi utile à la Religion & aux bonnes études.

Cependant le mal avoit fait ſecrètement dans ſon corps des progrès & des ravages mortels depuis environ trois mois; il voyoit & ſentoit l'inutilité des remèdes. Son état devint de jour en jour plus fâcheux; la fièvre augmenta, une toux violente & preſque continuelle ſe joignit à ſes autres ſouffrances. Quand l'excès des douleurs lui arrachoit des cris, ſa grande ame s'indignoit des foibleſſes de la nature. Il écartoit juſqu'aux moindres apparences d'inquiétude ou d'humeur contre ceux qui le ſervoient. » Je ſouffre beaucoup, leur diſoit-» il, mais je ſais bien que ce n'eſt pas votre

» faute. Ne vois-je pas que vous me ſervez » avec tout le zèle & toute l'affection poſ- » ſible «. Sa bonté pour ſes domeſtiques augmentoit avec ſes maux; plus il ſouffroit plus il veilloit ſur leur ſanté. Dans ſes inſomnies, il étoit fâché qu'ils ne dormiſſent pas; lorſqu'il avoit quelque beſoin dans la nuit, il appelloit doucement, de peur d'éveiller ceux qui couchoient dans ſa chambre. » Mon pauvre Tourolle, diſoit-il à » ſon premier valet-de-chambre, vous vous » tuez auprès de moi; allez prendre l'air, » je tâcherai de me paſſer de vous pendant » deux heures «. Bonnemant, l'un de ſes valets-de-chambre, le veilloit, quoiqu'il fût très-enrhumé. Il dit au Duc de la Vauguyon : » Je vous en prie, renvoyez Bon- » nemant, c'eſt le tuer que de le faire veil- » ler, & il vous empêchera, vous & Tou- » rolle, de vous repoſer «.

Son dernier jour approchoit ; l'Evêque de Limoges n'héſita point à le lui déclarer. Il appella ſon Gouverneur, lui prit la main, & l'enviſageant d'un air affectueux, lui dit : » J'ai fait le ſacrifice de ma vie à Dieu «. Le Dauphin & la Dauphine étoient plongés dans l'accablement le plus affreux ; ils alloient perdre leur fils aîné, l'enfant de l'Etat, le premier fruit de leur union ; & dans ce moment ils apprennent que le Duc de Berry, leur ſecond fils, vient de tom-

ber malade, que ſon mal qu'on ne connoît point encore ſe déclare avec violence, que les ſymptômes en ſont allarmans, & qu'il y a lieu de craindre pour lui. Le Duc de Bourgogne, preſque dépouillé de la vie, tremble pour celle de ſon frère, c'eſt le ſeul danger qui l'occupe; il ne ceſſoit d'en demander des nouvelles, & ſe fit rendre compte par les Médecins, à trois repriſes différentes, de l'état de ſon frère.

Dans ſes derniers momens, le Duc de Bourgogne, ſoit qu'il cherchât des yeux ſon auguſte mère qu'il avoit tant chérie, ſoit qu'il crût la voir réellement, s'écria d'une voix animée: » Ah Maman, Maman «! Il répéta une ſeconde fois ces expreſſions ſi tendres, fit un Acte d'amour de Dieu, & rendit le dernier ſoupir le jour de Pâques, à deux heures trois quarts du matin. A ſix heures le Duc de la Vauguyon paſſa chez le Roi, S. M. ordonna au Duc de deſcendre chez le Dauphin; il s'y rendit ſur-le-champ & fit dire au Prince que le Duc de Berry ſe portoit bien, & que le Duc de la Vauguyon étoit là.

Le Roi vint chez la Dauphine qui tomba ſans connoiſſance dans ſes bras. Le Dauphin paroît, on amène le Comte de Provence & le Comte d'Artois; la Reine arrive, Meſdames l'avoient précédée. Quel ſpectacle! les petits Princes fondant en lar-

mes, leur mère évanouie, son auguſte époux renverſé dans un fauteuil, la tête appuyée ſur le ſein du Duc de la Vauguyon, ſans couleur, ſans parole, ſans pouls, ſans reſpiration, & dans un état ſi violent, ſi extraordinaire, que quelques minutes de plus pouvoient le rendre dangereux. Le Roi & la Reine occupés à ſecourir leurs enfans, étoient dans la dernière conſternation.

Vers ſur la mort de ce Prince.

Dans cette affreuſe nuit, une ſecrète horreur
S'empare de mes ſens, glace d'effroi mon cœur :
Accens de ma douleur ! Eternelles allarmes !....
Nature ! tu frémis !.... Je vois couler tes larmes !
O France ! O ma Patrie ! O comble de malheurs !
La mort ſur un enfant exerce ſes fureurs.
Epuiſes ſur nous ſeuls les traits de ta vengeance,
Grand Dieu ! d'un jeune Prince épargnes l'innocence !
C'eſt le ſang des Bourbons, c'eſt le fils de mon Roi ;
Père tendre ! ô Louis, quel coup ſanglant pour toi !
Tonne, frappe, renverſe & prends nous pour victimes !
Sur un Prince ſi cher, ne punis point nos crimes !...
Inutiles regrets ! nos vœux ſont ſuperflus ;

Dieu parle.... l'homme tombe.... & mon Prince
n'eſt plus....
Il n'eſt plus.... Des grandeurs image paſſagère !
Leur éclat va ſe perdre au ſein de la pouſſière.
Princeſſe (*) modérez l'excès de vos douleurs,
Le juſte eſt éprouvé ; le Ciel a ſes rigueurs.
Mais la foi, la vertu ſont les armes du ſage ;
Se ſoumettre & ſouffrir, voilà notre partage.

CHARLES-Louis Auguſte Foucquet, Comte de Belleiſle, petit-fils de l'infortuné Surintendant des Finances, né à Villefranche, reçut dès ſa plus tendre jeuneſſe un Régiment de Dragons que Louis XIV lui donna. Le jeune Guerrier ſe ſignala au ſiége de Lille, y reçut une bleſſure, devint Brigadier des armées du Roi, & Meſtre de Camp Général des Dragons en 1709.

Dès que la paix fut ſignée, il ſe rendit à la Cour où il fut très-bien accueilli de Louis XIV. La mort de ce Monarque ayant changé le ſyſtême des affaires, la guerre fut déclarée en Eſpagne. Le Comte de

(*) Madame la Dauphine.

Belleiſle fut alors créé Maréchal de Camp & Gouverneur d'Huningen.

En 1735 il fut conſulté par le Cardinal de Fleury. Les Puiſſances Belligérantes avoient beaucoup négocié pour la paix; ce fut M. de Belleiſle qui engagea le Cardinal à ne point ſe déſiſter de ſes prétentions ſur la Lorraine. Il étoit employé dans toutes les affaires. La confiance que le Cardinal avoit en ſes talens étoit telle, que le Comte ayant déſiré d'être envoyé en Ambaſſade dans une des premières Cours de l'Europe, le Cardinal lui répondit. » Je me garderai » bien de vous éloigner, j'ai trop beſoin » de quelqu'un à qui je puiſſe confier mes » inquiétudes «.

En 1741, il fut honoré du titre de Maréchal de France; les faiſeurs de Vaudevilles s'avisèrent de le chanſonner avec indécence. Le Maréchal mépriſa leurs plates ſaillies; & quand ſes flatteurs vouloient l'irriter contre ces Auteurs obſcurs & mépriſables, il répondoit froidement: » Je » remplirois les vues de ces faiſeurs de » vers ſi j'avois la petiteſſe de me fâcher de » leurs bons mots «. Le Cardinal lui rendit plus de juſtice en lui diſant: » M. le Maré» chal, le bâton que le Roi vous a remis » aujourd'hui, ne ſera pas dans vos mains » un ornement inutile «.

La mort de Charles VI ayant rallumé la

guerre, il fut nommé Ambaſſadeur Plénipotentiaire à la Diète de Francfort, pour l'élection de Charles VII, il avoit ménagé toutes les voix & dirigé toutes les négociations. Le Roi de Pruſſe informé de ſes ſuccès, ne put s'empêcher de s'écrier avec admiration. » Il faut convenir que le Ma» réchal de Belleiſle eſt le Légiſlateur de » l'Allemagne «.

La paix de 1748 mit fin aux hoſtilités. Le don de la parole, toujours ſi néceſſaire aux Négociateurs, fut le reſſort puiſſant que le Maréchal ſçut mettre en œuvre dans les Cours d'Allemagne & à la Diète de Francfort. Plein de gloire juſques dans le ſéjour qu'il fut obligé de faire en Angleterre, il ne ſe montra pas moins grand dans cette mémorable Ambaſſade, où ſoutenant avec tant de dignité l'honneur de la Nation, il régnoit ſur tous les eſprits par la ſupériorité du ſien & par la force de ſon éloquence; où devenu l'ame d'une des plus orageuſes aſſemblées qu'on ait peut-être jamais vues, il en dirigea les mouvemens; où, parmi tant d'intérêts oppoſés, il ſçut triompher ceux de la France & donna un Chef au Corps Germanique. Ses travaux héroïques, ſon génie fécond en reſſources; ſa belle retraite de Prague; ſa conduite pleine de ſcience Militaire, ſoit dans la campagne de Provence, ſoit durant le ſiége de Gênes, ſont

ſont des traités à jamais mémorables qui aſſurent dans nos faſtes un rang des plus diſtingués à cet illuſtre Maréchal.

Le Roi, qui l'avoit fait Duc de Giſors en 1742, le créa Pair de France, honneur qui fut le prix de ſes ſervices, & dont il ſe rendit digne par des ſervices nouveaux. Sa faveur, digne prix de ſon mérite, ne fit qu'augmenter; il devint Miniſtre en 1757.

L'Auteur des Affices de Poitou rapporte l'Anecdote ſuivante : » J'ai vu, dit-il, la » lettre qui eſt en dépôt entre les mains de » l'Officier qui l'a reçue «.

Cet Officier, Capitaine dans un Régiment, avoit une diſcuſſion avec ſes Supérieurs; ils écrivirent chacun de leur côté au Maréchal de Belleiſle, alors Miniſtre de la guerre. Le Capitaine étoit très-bien noté dans les Bureaux; après des informations exactes ſur l'objet de la conteſtation, l'Officier ſupérieur fut reconnu avoir tort, il reçut ſans doute une réprimande. Le Capitaine eut une réponſe honorable; le Miniſtre, en la lui adreſſant, lui manda de ſa propre main, qu'il ne la faiſoit point contreſigner de peur qu'elle ne fût ſouſtraite par ſon Adverſaire, qui auroit pu ordonner au Facteur du Régiment de la lui remettre. » Cette attention de M. de Bel» leiſle, ajoute l'Auteur, étoit une précau-

» tion de ſa juſtice, qui vouloit donner la » ſatisfaction la plus ſûre & la plus prompte » à l'innocent «.

L'aſſiduité au travail ; les malheurs de la France, les ſoins qu'il prit pour les réparer, le conſommèrent peu-à-peu; il mourut en Chrétien, en Héros & en Sage. Nous ajouterons ici une Anecdote de bienfaiſance à la gloire de cet illuſtre Maréchal.

Les nouvelles publiques de cette année nous apprennent le détail ſuivant d'un déſaſtre arrivé en Lorraine. Le 16 du mois de Juillet, un petit Ruiſſeau qui n'a communément que deux pieds d'eau & qui traverſe la petite ville de Sirkes pour aller, en ſortant de la Ville, ſe jetter dans la Moſelle, crut en moins d'une heure juſqu'à 22 pieds au-deſſus de ſa hauteur ordinaire. Cette innondation, dont on ne ſe ſouvenoit pas d'avoir jamais vu d'exemple dans le pays, ſe répandit à droite & à gauche & fit un très-grand ravage; elle entraîna 33 maiſons avec tout ce qu'elles renfermoient, & dont il ne reſta aucun veſtige, 27 autres furent tellement endommagées, que n'étant pas poſſible de les réparer, il fallut les abbatre. Comme cet accident arriva de jour, les habitans de ces maiſons eurent le tems pour la plupart de ſe ſauver. On

comptoit environ 20 perſonnes qui avoient péri.

Le Maréchal, Gouverneur des trois Evêchés, prit des meſures pleines de ſageſſe & de charité pour ſoulager les familles que la perte de leurs maiſons avoit réduites dans le plus triſte état. Ces familles compoſoient près de 400 perſonnes auxquelles il ne reſtoit que l'habit qu'elles portoient.

M. de Belleiſle voyoit tout en grand & dans le dernier détail ; c'étoit un des hommes de la Cour qui fût le mieux inſtruit des affaires intérieures du Royaume. Il recevoit volontiers tous les plans qu'on lui préſentoit, il en protégeoit les Auteurs ; mais il retiroit ſes bontés dès qu'il s'appercevoit qu'on l'avoit ſurpris. » J'ai fait des » fautes, diſoit-il quelquefois, mais je n'ai » jamais eu l'orgueil ridicule de n'en pas » convenir «.

Le Roi honora de ſes regrets la perte de ce Miniſtre, & lui fit rendre les honneurs funèbres les plus diſtingués.

ANNÉE 1762.

L'ATTACHEMENT le plus vrai n'eſt pas toujours le plus fructueux ; tel eſt celui de la plupart des Gens de Lettres pour l'Etat. Dans l'inſtant où la Nation ſignale ſon zèle avec ardeur, ils gémiſſent de ne point trou-

ver dans leurs facultés des reſſources relatives à leurs diſpoſitions patriotiques. C'eſt dans cette occaſion qu'ils peuvent légitimement déſirer des richeſſes. Comment peuvent-ils donc dédommager l'Etat & faire éclater leur zèle ?

Les Poëtes, les Orateurs, les Peintres ont un moyen de participer à la généroſité de leurs Concitoyens ; il eſt de leur devoir de le mettre en uſage. Qu'ils rappellent les talens à leur vraie deſtination, qu'ils célèbrent, qu'ils inſpirent la vertu ! Que les charmes de la Poëſie, l'attrait de l'Eloquence, l'énergie du Pinceau, la fidélité du Burin, la force du Ciſeau ſoient employés à conſacrer la bienfaiſance de ceux qui relèvent la Marine, à immortaliſer leurs noms, à les reproduire à la poſtérité ſous toutes les formes & dans tous les genres ; alors les Gens de Lettres & les Artiſtes s'acquitteront avec les fonds qui leur ſont propres !

Ce qu'a fait la France pour avoir une Marine formidable, vu avec enthouſiaſme par un François, eſt bien digne de l'attention du Philoſophe de quelque pays qu'il ſoit.

Avec quelle chaleur tous les ordres de l'Etat, toutes les Provinces, toutes les différentes claſſes des Citoyens offrirent & donnèrent les plus grands ſecours ; exemple

unique qui met dans ſon plus beau jour la confiance du Monarque & l'amour du peuple! Ce ne ſont point ici des loix, un Roi, des ſujets; c'eſt un père adoré, ce ſont des enfans chéris qui traitent enſemble. L'expoſition des beſoins d'un côté, la nature des efforts de l'autre, forment un tableau délicieux. Qu'un Peintre tranſporté de cette idée, repréſente Louis XV le viſage attendri, les bras ouverts! qu'un mêlange de nobleſſe & de ſenſibilité caractériſe ſes regards; qu'il ne ſoit point dans ſon Palais, mais au milieu d'une place publique, entouré d'une foule ardente, empreſſée, ſatisfaite, qui les yeux attachés ſur la perſonne ſacrée du Souverain, l'attitude inclinée, les mains jointes, la bouche entrouverte, ne permette pas de douter que ces mots: *Vive Louis le Bien-Aimé*, ne ſoient généralement prononcés! Que l'or ſoit entaſſé aux pieds du Prince! Que dans l'éloignement on apperçoive des vaiſſeaux qui s'élèvent! Que l'Angleterre perſonnifiée les regarde avec une ſurpriſe mêlée d'inquiétude! Ce tableau du plus grand effet, qui exprimera la bonté & la reconnoiſſance, pourra à juſte titre être nommé le tableau de la Nation.

Les Etats de Languedoc, de Bourgogne, d'Artois, de Lille, Douai, Orchies; l'Ordre du St-Eſprit, les Six-Corps des Mar-

chands de la Ville de Paris, les Receveurs-Généraux des Finances, les Fermiers-Généraux, les Administrateurs des Postes; la Chambre du Commerce de Marseille, les Comtes de Lyon, la Cour des Monnoyes, le Présidial, le Bureau des Finances de la même Ville; le Parlement & la Chambre du Commerce de Bordeaux, les Receveurs des Tailles du Bourbonnois, du Berry, du Dauphiné, de la Généralité de Soissons, de la Généralité de Caen; la Ville d'Arles; le Chapitre de l'Eglise Collégiale de Joinville, quoique très peu riche; les Receveurs des Tailles de la Généralité d'Ausch; les Maires & Echevins de la Ville de Montreuil-sur-mer; l'Evêque de Tarbes en son particulier; l'Assemblée générale des Communautés de la Province tenue à Lambesc; les Maîtres & Jurats de la Réole; les Présidiaux de Limoges & de Périgueux; les Juifs Avignonois établis à Bordeaux; le Présidial de Clermont & les différens Ordres & Etats de la Province d'Auvergne; la Ville de Strasbourg; les Receveurs des Tailles de la Généralité de Poitiers, & ceux de la Généralité d'Alençon; tous, ou fournirent chacun un vaisseau, ou se réunirent pour faire leur soumission. Les Prieur & Religieux de l'Abbaye de Relecq, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Laon, informés que les cent pieds d'arbres dont

Ils avoient obtenu la permiſſion de diſpoſer pour leur uſage étoient propres à la Marine, les offrirent au Roi pour être employés à la conſtruction de ſes vaiſſeaux. La ville de Salon adjacente à la Provence, fit également ſes offres. Pluſieurs Régimens voulurent ſacrifier leurs appointemens; mais le Roi déſirant plutôt augmenter les ſecours qui leur ſont néceſſaires pour continuer à lui donner des preuves de leur zèle, & à ſoutenir la gloire de ſes armes, les fit remercier. S. M. ordonna en même-tems qu'on leur témoignât ſa ſatisfaction, en leur donnant le double en gratification.

Les Habitans de la ville de la Suſe dans le Maine, ayant ſupplié le Roi d'accepter une ſomme proportionnée à leurs facultés; S. M. qui, bien éloignée de vouloir ſurcharger le peuple, n'étoit occupée que du ſoin de le ſoulager, ne déféra point à leur prière.

La ville de Clermont-Ferrand, le Chapitre des Comtes de Brioude firent leurs ſoumiſſions pour contribuer au rétabliſſement de la Marine. Les Etats des pays & Comté de Bigorre, offrirent au Roi tous les bois de conſtruction de la Province & de les tranſporter juſqu'aux extrémités de leurs pays.

MM. de Montmartel, la Borde, de Pange de Boullogne, Michel, le Maître,

Marquet de Bourgades & un Bourgeois de Paris, un Lieutenant-Général des armées du Roi, firent les dons les plus considérables. Enfin la sagesse de Louis, sa généreuse discrétion furent forcées de s'opposer à l'activité du zèle, à l'enthousiasme patriotique de ses fidèles sujets.

Nous ajouterons ici à la gloire des Lettres, que M. d'Arnaud immortalisa cet évènement par son Poëme intitulé : *la Nation*, avec cette Epigraphe :

Des Chevaliers François, tel est le caractère :

Zaïre.

Ce Poète estimable présente aux yeux de la France le tableau de ses grandeurs passées, de sa constance dans l'adversité, & de ses ressources infinies dans son amour pour la gloire & pour son Roi. C'est la troisième production en ce genre que nous donne M. d'Arnaud ; la *France sauvée* ; le *Maréchal de Saxe.*

M. Collardeau si avantageusement connu & par ses talens & par les qualités de son cœur, que la mort a moissonné dans ces derniers tems, signala également son zèle par son excellent Poëme du *Patriotisme.*

EXTRAIT d'une Lettre de Louis Beranger, Officier de la Frégate la Modeſte, *à ſon Oncle à Paris, datée de l'Eſtague le 22 d'Octobre.*

» MON CHER ONCLE,

» Je vous apprends avec une ſatisfaction » entière l'agréable nouvelle de notre arri- » vée à l'Eſtague. La ville de Marſeille re- » tentit de l'allégreſſe publique, & j'ai » voulu qu'elle allât juſqu'à vous. Je n'en » ſuis pas ſurpris, notre charge eſt au-deſſus » de trois millions & demi, & preſque » tous les Habitans de cette ville y ont di- » rectement ou indirectement quelqu'inté- » rêt. Je puis dire à la louange de notre » Capitaine Louis Simon, qu'il fait revi- » vre en lui les Jean Bart & les Caſſart. Sa » fermeté, ſon ſang froid & ſa prudence » dans les combats, ſont dignes d'admira- » tion.

» Le combat ſanglant que nous avons » livré à une Frégate Angloiſe de trente-ſix » canons, le 18 Septembre dernier, en » embouquant le détroit de Gibraltar, » juſtifie ce que j'avance de ce Capitaine.

» Nous fîmes dans notre traverſée des » priſes conſidérables, & qui donnent au » Marquis de Roux, notre Armateur, au » moins deux millions de bénéfice; il s'a- » giſſoit pour lui de cent mille livres de » rente confiées à la Providence. La grande » confiance qu'il avoit en nous n'a pas été » compromiſe; il avoit donné l'ord e ſur- » prenant à notre Capitaine de brûler tous » les vaiſſeaux Anglois qui faiſoient la traite » des Nègres en Guinée, ce qui a été exé- » cuté à la rigueur. Nous avons brûlé douze » priſes, nous en avons amariné trois, trois » autres chargées de troupes ont été remiſes » à M. de Blenac, & nous en avons expé- » dié deux à Londres contenant les équi- » pages de douze vaiſſeaux. Dans ce nom- » bre eſt compriſe une Frégate de vingt- » huit pièces de canon, qui faiſoit l'admi- » ration des Conſtructeurs Anglois, & qui » étoit la meilleure voilière qu'on ait ja- » mais vue; nous y avons pris douze bar- » riques des plus précieuſes marchandiſes. » Le Capitaine Anglois a demandé à ge- » noux la rançon de cette Frégate, & a » offert 5000 liv. ſterling de la coque ſeule. » Le Capitaine Simon lui a répondu; il en » coûté beaucoup à mon cœur de refuſer » des graces qu'on me demande à genoux; » mais dans cette circonſtance je ſuis forcé » d'immoler à ma Nation & les 5000 liv.

» sterling que vous m'offrez & les regrets » de ne pouvoir vous obliger. Votre Fré- » gate existante pourroit s'emparer à l'ave- » nir de quelques vaisseaux François, voilà » précisément le motif de mon sacrifice ; » & en prononçant ces mots : *Elle n'en » prendra certainement plus*, il y a mis le » feu de sa propre main.

» C'est à cette occasion que le Marquis » de Roux écrivant au Capitaine Simon » au moment de notre arrivée ici, pour » lui témoigner sa joie, lui mande :

» L'action mémorable que tu as faite, » mon ami, d'avoir brûlé la Frégate An- » gloise de vingt-huit canons au mépris de » 5000 liv. sterling de rançon, est si rela- » tive à ma façon de penser, que les termes » que je voudrois employer pour t'en re- » mercier, ne me sont pas connus «.

» Le Roi récompensa le Capitaine Simon » d'une épée, titre de noblesse digne de » ce grand homme «.

Le Duc de Praslin, Ministre du Roi, le Marquis de Grimaldi, Ambassadeur d'Espagne, & le Duc de Bedford, Ambassadeur Plénipotentiaire du Roi d'Angleterre, signèrent à Fontainebleau les préliminaires

de la paix entre la France, l'Eſpagne & l'Angleterre.

DANS l'affaire de Joannesberg dans la Heſſe, le Régiment de Bearn s'y diſtingua ſingulièrement. Jamais on ne vit plus de valeur de la part des Officiers & des ſoldats. Les Anglois & Hanovriens en fuite, un Caporal de la Compagnie de Bordenave, nommé Michel Rouſſillac, dit Auguſtin, originaire de St.-Auguſtin en Limoſin, élection de Brives, ſe porta ſeul au-delà d'un ruiſſeau que les ennemis paſſoient, il en tua pluſieurs & ramena 11 priſonniers. Le Maréchal de Soubiſe, témoin de cette action, donna ſur-le-champ quatre louis à ce brave homme.

LE Prince héréditaire dangereuſement bleſſé d'un coup de feu, repaſſa le Weter, laiſſant ſur le champ de bataille 600 morts, 1500 priſonniers, dont 30 Officiers, 3 Colonels, 1200 chevaux, 15 pièces de canon & 2 étendarts.

Le Régiment de Bearn ne perdit que 28 ſoldats dans cette bataille; mais il en eut 236 bleſſés. Le Comte de Boiſgelin,

Colonel du Régiment, porta la nouvelle du gain de cette bataille au Roi, qui le récompensa du grade de Brigadier. S. M. chargea le Maréchal d'Estrées de témoigner de sa part au Régiment de Bearn, combien elle étoit satisfaite des bons services qu'il lui avoit rendus dans cette fameuse journée. Ce Général s'en acquitta le jour même qu'on chantoit à l'armée le *Te Deum* en actions de grace d'une victoire aussi complette. M. de Larmandie qui commandoit le Régiment, reçut le compliment au nom du Corps. Sa Majesté marqua sa satisfaction d'une manière encore plus particulière, en comblant le Régiment de graces. Elle lui accorda 14 Croix de St.-Louis, des pensions aux Commandant de Bataillon, Major & Capitaines de Grenadiers; 7000 liv. de gratification aux autres Officiers, & 8000 liv. aux soldats.

Voici la copie de l'Ordre du Roi délivré pour le payement de ces deux sommes; les termes dans lesquels il est conçu, font l'éloge le plus complet de cet illustre Régiment.

» DE PAR LE ROI.

» Tréforier-Général de l'extraordinaire » des guerres, M. Jean-Baptiste-Thomas de » Pange, Nous voulons & vous mandons,

» que des deniers qui ſont en vos mains, » vous ayez à en payer comptant au ſieur » Comte de Boiſgelin, Brigadier & Colo- » nel du Régiment d'Infanterie Françoiſe » de ſon nom, la ſomme de 15000 livres » que Nous ordonnons être miſe entre ſes » mains pour être par lui diſtribuée ſur le » pied de 7000 livres aux Officiers de ce » Régiment, pour être indemniſés des per- » tes qu'ils ont faites à l'affaire de Fried- » berg, le 30 Août dernier; & ſur celui » de 8000 livres aux Sergens, Caporaux, » Anſpeſſades & ſoldats dudit Régiment, » laquelle ſomme nous leur accordons par » gratification extraordinaire, en conſidé- » ration de la diſtinction avec laquelle ils » ſe ſont comportés dans cette journée, &c. » Donné à Verſailles le 8 Septembre 1762«.

Le Régiment de la Couronne mit le comble à la gloire de celui de Bearn, en le félicitant ſur ſes heureux exploits. La lettre de MM. les Officiers de la Couronne à MM. de Bearn, fait trop d'honneur aux deux Régimens pour ne pas en donner ici la copie.

» MESSIEURS,

» C'eſt avec la plus grande ſatisfaction » que nous apprenons le ſuccès que vous » venez d'avoir, & la façon dont vous avez

» contribué à la gloire de Monſeigneur le » Prince de Condé dans cette dernière af- » faire-ci. La part que nous y prenons, » Meſſieurs, ne nous fait regretter que de » n'avoir pu partager avec vous les mo- » mens brillans de cette action où vous » avez ſi bien ſoutenu votre réputation. » Nous nous flattons que les liaiſons ancien- » nes, qui doivent vous aſſurer de no- » tre attachement & de toute notre eſtime, » vous feront recevoir les témoignages que » nous vous en donnons, comme un gage » nouveau de tous les ſentimens & de l'a- » mitié la plus inviolable avec laquelle » nous avons l'honneur d'être, Meſſieurs, » vos très-humbles & très-obéiſſans ſervi- » teur. *Signés*, Blangy, la Salle, St.-Vaaſt, le Chevalier de Mirman, le Chevalier de Curſol, Guichard, de Hillerin. Au Camp ſous Dunkerque, le 11 Septembre 1762.

Meſſieurs de Bearn, ſenſibles aux marques d'une amitié auſſi peu commune, firent à cette lettre la réponſe ſuivante.

» MESSIEURS,

» La Victoire qui nous a favoriſés, nous » eſt bien glorieuſe dès qu'elle mérite » vos ſuffrages. Qui peut mieux que vous, » donner un prix à la valeur! D'elle ſeule

» vous tenez votre nom (*), & elle fit
» toujours votre caractère. Quels auroient
» donc été nos ſuccès, ſi vous ayant pour
» compagnons, nous avions pu frapper de
» concert ! La gloire que nous nous ſom-
» mes acquiſe vous auroit été commune,
» & nous vous en aurions fait part avec
» d'autant plus de plaiſir, que nous ne pou-
» vons ignorer combien vous ſavez la mé-
» riter. La préſence du Prince, pour lequel
» vous vous intéreſſez, & qui le mérite à
» plus d'un titre, auroit également animé
» votre audace, & les mêmes lauriers au-
» roient ceint votre front. Tels ſont nos
» ſentimens, Meſſieurs, ſenſibles autant
» que nous devons l'être à ceux que vous
» nous témoignez, nous ne déſirons que
» l'occaſion de vous prouver avec combien
» d'eſtime & d'attachement, nous avons
» l'honneur d'être, Meſſieurs, vos très-
» humbles & très-obéiſſans ſerviteurs. *Si-
gnés*, Boiſgelin, Larmandie, Chevalier
Dumeſnil, Cantis, la Forgue, Marveliſe,
Sarrant, Duvauroux, Deshaulles, Petity.

(*) Ce Régiment créé ſous le nom de la Reine mère Anne d'Autriche, en 1643, prit au ſiége de Maeſtricht en 1673, le nom de la Couronne que Louis XIV lui donna, pour lui marquer combien il étoit ſatisfait de ſes ſervices.

LA

LA Patrie & les Lettres firent cette année une perte irréparable par la mort de l'illuſtre Titon du Tillet, né à Paris; excellent Citoyen, Ecrivain eſtimable, Académicien de preſque toutes les Académies de l'Europe, homme au-deſſus de la claſſe ordinaire de ſes ſemblables; aſſez ardent, aſſez généreux pour avoir conſacré une partie de ſa vie & de ſa fortune à élever, à la gloire de ſon Prince & de ſa Nation, le Parnaſſe François, monument auſſi durable que le bronze dont il eſt formé.

Ne perdant jamais de vue les Gens de Lettres qu'il accueilloit & qu'il obligeoit, on lui préſenta le petit-neveu du Grand-Corneille. Le voir & s'intéreſſer à lui fut l'effet du premier inſtant; il employa ſon crédit & ſes amis aſſez heureuſement auprès de M. de Voltaire, pour procurer à Mademoiſelle Corneille un ſort convenable au beau nom qu'elle portoit.

Cet homme illuſtre mourut le 26 de Décembre, âgé de 85 ans, onze mois & 21 jours. Il n'eſt guères poſſible d'accumuler plus d'honneurs Littéraires qu'il en a reçus pendant ſa vie. Il étoit de 28 Académies, ſans compter d'autres lettres d'Académicien de diverſes autres Sociétés

qu'il reçut encore dans la ſuite. Tous ces illuſtres Corps Littéraires ſe trouvoient honorés de l'avoir pour Membre ou pour Aggrégé. Il n'en eſt aucun qui n'eût fait les premiers pas pour ſe l'attacher. C'eſt par la raiſon contraire qu'il n'a été d'aucune Académie de Paris. Il l'eût déſiré ſans doute, & ſon Parnaſſe en eût été le prix; ſon caractère modeſte le retint toujours, & lui faiſoit répondre à ceux qui l'invitoient à faire quelques démarches; » qu'il n'en étoit pas » digne «. Mais une diſtinction qui lui étoit particulière, c'eſt que quand il alloit à leurs Séances, on lui préſentoit le fauteuil, on lui donnoit un jeton & on l'invitoit à venir aux Aſſemblées.

Le grand Rouſſeau, dans une lettre adreſſée à M. Titon, lui dit en parlant de ſon Parnaſſe & des Auteurs qui y ſont placés: » Vous pouvez donc vous aſſurer, » Monſieur, quoique vous n'y ayez peut-» être pas penſé, que vous avez travaillé » pour votre gloire autant que pour la leur; » & que ce monument que vous avez élevé » à leur mérite, en ſera un éternel du » vôtre «. Qui ne lui dira donc pas avec Madame l'Héritier de Villadon.

Peut-on aſſez priſer ton ſavoir & ton zèle!
Non ſans doute; & tes ſoins & ta plume fidèle,

Ayant éternisé tant d'illustres Auteurs;
Couvert d'une gloire immortelle,
Ton nom doit à jamais briller parmi les leurs.

LA célébrité des talens n'est rien en comparaison de celle des vertus. La première n'est souvent fondée que sur la vanité, l'orgueil & l'opinion des hommes; mais la seconde est le sceau de la vraie gloire & de l'immortalité. Les noms ne périssent jamais quand ils ont pour base & pour soutien la généreuse bienfaisance, le zèle de la religion, la charité chrétienne & l'amour de l'humanité.

Charles Tabourin, né à Doulevant-le-Château, près de Joinville en Champagne, se consacra de bonne heure à l'instruction des jeunes gens, d'abord dans le Collége de Ste.-Barbe. Dès-lors en relation avec un grand nombre de personnes de piété qui connoissoient son amour pour les pauvres, lui donnoient de quoi les assister. Exact jusqu'au scrupule aux devoirs qu'il avoit à remplir; c'étoit une loi pour les Maîtres de la Communauté de Ste.-Barbe de ne jamais manger en ville. Un particulier se présente à M. Tabourin & lui promet cent écus pour les pauvres, à con-

dition qu'il viendroit les recevoir en dînant chez lui. M. Tabourin les refusa, & il ne se seroit point rendu aux instances, quoique réitérées, si Monsieur Durieux, Supérieur, n'eût levé son scrupule.

Ne voyant rien de plus utile que l'établissement d'Ecoles où les enfans de l'un & l'autre sexe fussent solidement instruits, il fournissoit à l'entretien, à la nourriture & au logement d'un très-grand nombre de Maîtres & de Maitresses, habilloit les enfans, les mettoit en métier, les nourrissoit & leur donnoit des livres. Les Hopitaux, les pauvres Communautés, différentes Paroisses de la Capitale avoient part à ses distributions. N'étant point en état de fournir lui-même à tant de dépenses, plusieurs personnes de piété qui le connoissoient pour un fidèle économe, se prêtoient volontiers à toutes ses bonnes œuvres, même pour les perpétuer autant qu'il seroit possible. Il mourut âgé de 85 ans.

UNE rivalité d'émulation & de gloire peut justement régner parmi les vrais talens sans déroger au mérite. La basse jalousie, l'envie & ses fureurs ne peuvent être le partage que de la médiocrité.

Edme Bouchardon, Sculpteur ordinaire

du Roi, &c. mort à Paris dans la soixante-cinquième année de son âge, convaincu du mérite du sieur Pigalle son Confrère, jugea qu'il ne pouvoit être mieux remplacé que par ce digne Artiste pour mettre la dernière main aux ouvrages que la mort ne lui permettoit pas d'achever. En conséquence, quelques jours avant son décès, il écrivit au Prévôt des Marchands pour supplier le Bureau de la Ville d'agréer que M. Pigalle fût chargé de tout ce qui restoit à faire pour l'érection de la statue équestre de Louis XV. Dans la même lettre, il ajouta que tout ce qu'il avoit composé relativement à cet objet, seroit remis par ses héritiers à M. Pigalle.

M. de Brou, né à Paris, Maître des Requêtes, Intendant de la Généralité de Rouen, & Académicien Titulaire de cette Ville, y mourut, emportant dans le tombeau les regrets publics.

On se rappellera avec reconnoissance ses Ordonnances sur la police des corvées, les exemptions qu'il accorda aux pères de famille qui avoient donné un certain nombre d'enfans à l'Etat; les encouragemens procurés autant qu'il étoit en son pouvoir, à l'Agriculture, au Commerce & aux Arts,

les bienfaits enfin dont l'Académie de Rouen lui eſt redevable.

Louis XV, attentif à récompenſer ſes fidèles ſerviteurs juſques dans leur poſtérité, juſtifia les juſtes éloges donnés à la mémoire de M. de Brou, par des marques publiques de ſa bonté. Tandis que les perſonnes qui avoient été les plus chères à l'illuſtre défunt, retirées à la campagne, y déploroient une perte ſi imprévue & ſi cruelle, S. M. leur envoya annoncer la part qu'elle prenoit à leur juſte douleur, & qu'elle donnoit une penſion au jeune enfant, ſeule & unique eſpérance de cette famille déſolée.

Il ſe forma cette année une Ecole de Pharmacie à Pouance en Anjou. Les exercices charitables de cette inſtruction commencèrent à l'Hôtel-Dieu de Pouance, le 18 d'Avril, & furent ouverts à toutes les filles de charité que les Archevêques, Evêques, Abbés, Doyens, Curés, les Seigneurs & Dames de Paroiſſes choiſiſſent & jugent à propos d'envoyer pour y recevoir les inſtructions capables de mettre ces filles en état de rendre ſervice aux pauvres malades. Les Elèves formés & diſtribués dans les Campagnes y font tant de bien,

en rétabliſſant les Laboureurs & en les rendant à l'Agriculture, que de pluſieurs provinces on s'y rend à tous les printems, & on en ſort inſtruit au mois de Septembre ſuivant. La penſion des Elèves fut fixée cette année à 10 liv. par mois.

DANS l'horreur du déſaſtre par lequel, la nuit du 16 au 17 Avril, tout l'enclos de la Foire de St.-Germain fut réduit en cendres; le Roi inſtruit du zèle avec lequel ceux dont le ſecours pouvoit être utile ou néceſſaire, s'y étoient portés pour arrêter le progrès des flammes; il ne fut pas moins touché de voir dans la proximité, les Palais des Princes devenir l'aſyle des malheureux, & avec quels ſentimens d'humanité, ſur un auſſi bel exemple, tous les habitans des maiſons circonvoiſines s'étoient empreſſés de procurer un abri sûr aux marchandiſes, que des mains auſſi courageuſes que charitables avoient pu dérober à l'impétuoſité du feu. S. M. ſenſible à la perte qu'avoient faite dans cet incendie des Marchands établis à cette Foire, ordonna qu'il ſeroit remis une ſomme de 200,000 liv. pour les ſecourir. Cette ſomme fut priſe ſur les dons que pluſieurs Corps de Ville avoient faits pour l'aug-

mentation de la Marine ; & la grace du Roi, en procurant un ſoulagement prompt à des ſujets malheureux, ne rallentit point la conſtruction des vaiſſeaux que S. M. avoit ordonnée pour cette année.

UN déſintéreſſement noble & généreux doit caractériſer tout homme de Lettres. Faire trafic de ſes talens, c'eſt les deshonorer & manquer eſſentiellement à l'eſprit d'une profeſſion libre & honorable.

Dans la Séance publique de l'Académie de Beſançon, tenue le 24 d'Août, M. de Fraſne, Avocat-Général honoraire du Parlement de Franche-Comté, Préſident de l'Aſſemblée, déclara que le Prix des Arts avoit été également adjugé à M. Perreciot, Etudiant en Médecine, & à André Vaucheret, Thuilier, demeurant au village de Four en Franche Comté. Cette déciſion occaſionna un acte de généroſité dont l'Académie eut la ſatisfaction d'être témoin avec le public. M. Perreciot refuſa de profiter du partage dont le Prix étoit ſuſceptible ; il s'empreſſa de céder à ſon Concurrent la médaille d'or de la valeur de deux cent livres, & ne ſe réſerva que la gloire de la mériter deux fois. Un procédé ſi digne des Arts & des Lettres, auxquels

il consacroit sa jeunesse, excita les justes applaudissemens de toute l'Assemblée.

LA charité est de tous les âges, de tous les sexes & de tous les états. Dès la plus tendre enfance, lorsque le germe précieux de cette vertu règne dans un cœur, il s'étend, se développe, & bien-tôt ses heureux effets se font sentir aux Membres souffrans de l'humanité.

Une Demoiselle d'Orléans, âgée de 10 ans, née de parens opulens, demeuroit, en qualité de Pensionnaire, chez des personnes de piété pour y recevoir une éducation chrétienne. Elle étoit depuis long-tems dans l'habitude de retrancher quelque chose de ses repas pour le distribuer aux pauvres. Un jour un jeune orphelin, âgé de 8 ans, sans connoissance, sans appui, sans protection, se présente à elle, lui expose avec ingénuité, sa détresse & son embarras. Elle lui donne sur-le-champ tout ce qu'elle avoit, lui recommande de l'attendre jusqu'au soir, tems auquel on venoit la prendre pour la ramener à la maison paternelle. Le soir la Gouvernante arrive, cette demoiselle prend l'enfant par la main, & engage sa Bonne à l'accompagner chez le Curé de sa Paroisse, dont elle étoit par-

ticulièrement connue & singulièrement estimée; elle présente l'orphelin à son Pasteur & le recommande avec zèle à ses charitables soins. Ce digne Pasteur, plein de considération pour cette aimable bienfaitrice, se chargea sur-le champ de l'enfant & le plaça quelques jours après très-avantageusement.

On tiroit la Milice à Villeloin, Bourg de la Généralité de Tours. Il y avoit trente-un billets; trois frères nommés Plazenelle, fils d'un Marchand Drapier d'Ecueillé, près des confins du Berry, étoient du nombre des Tireurs; l'aîné, nommé François, avoit environ 32 ans, & le plus jeune appellé Louis, n'en avoit pas 18; François Plazenelle demanda & obtint de tirer le trentième, mais son tour étant venu, il fut interdit, & comme il hésitoit à prendre son billet, le plus jeune de ses deux frères, Louis qui avoit déja tiré, se présenta de nouveau pour tirer en sa place. Il exposa que si le sort tomboit à son aîné, il ne pourroit s'établir de long-tems; que pour lui il étoit encore jeune & éloigné de songer à un établissement; que d'ailleurs en tirant pour son frère, il auroit la satisfaction de l'avoir soustrait au sort qui

ſembloit le menacer, & par-là, de devenir l'inſtrument de ſon bonheur. Après ces mots il tira avec la plus ferme conſtance, amena le billet de Milicien, ſe fit enſuite inſcrire pour ſon aîné, & prit la cocarde en l'embraſſant.

UN vieillard Proteſtant, reſpectable par ſes mœurs, Jean Calas, âgé de 69 ans, ayant été accuſé d'avoir pendu ſon fils âgé de 28 ans; on ſuppoſa que pour empêcher ce fils de quitter ſa religion, il s'étoit déterminé à ce forfait horrible; lui, qui depuis 30 ans avoit dans ſa maiſon une Servante Catholique; lui, qui avoit ſouffert qu'elle convertît un autre de ſes enfans; lui, qui après cela gardoit encore cette même ſervante & faiſoit une penſion à celui de ſes fils qui avoit abjuré. Le 9 Mars ce vieillard malheureux fut condamné à être rompu vif & jetté au feu, & l'on vit ce vieillard expirer ſur la roue avec une fermeté héroïque, en proteſtant de ſon innocence, & conjurant le Ciel de pardonner à ſes Juges & à ſes ennemis.

Tel eſt le ſujet de l'Epitre en vers, ſous le nom de Jean Calas à ſa femme, & à ſes enfans, que M. Blin de Sainmore donna au public en 1767.

» Je dois à mon siècle, dit cet Auteur » ingénieux, je dois à la gloire de ma » Patrie, à l'honneur & à la bienfaisance de » mon Roi, de rappeller tous les efforts que » l'on a fait pour réparer, autant qu'il a été » possible, les maux affreux de la famille » de Calas. Sa veuve pleuroit dans la soli- » tude la perte de son fils & celle de son » époux; & ce n'est qu'à la sollicitation de » quelques personnes bienfaisantes qu'elle » s'est déterminée à venir se jetter aux » pieds du Roi pour implorer sa justice. » Elle a supplié le Conseil d'examiner sa » cause avec la plus grande sévérité, & de » la punir rigoureusement si elle étoit cou- » pable. Les Commissaires nommés par S. » M. ont revu le procès fait à Toulouse; » enfin le samedi 9 Mars 1765, quarante- » deux Juges assemblés ont cassé le premier » Arrêt d'une voix unanime; & Jean Calas, » sa famille & tous les accusés ont été re- » connus innocens & réhabilités avec dépens, » dommages & intérêts. Madame Calas, ac- » compagnée de ses filles, qui étoit présente » à cette décision, est sortie du Palais au » milieu des acclamations des Juges & » d'une foule de spectateurs qui les envi- » ronnoit «.

» Toute l'Europe a retenti de cette affai- » re; des larmes ont coulé de toutes parts; » tous les cœurs se sont émus, & j'ai vu

» les François vaincre par leur ſenſibilité & » leur bienfaiſance, toutes les autres Nations » de l'Europe.

» Notre Auguſte Monarque, dont la » bonté nous eſt ſi chère, ne s'eſt point bor- » né à une juſtice infructueuſe & ſtérile, il » a répandu ſes bienfaits dans le ſein de » cette famille infortunée; S. M. lui a ac- » cordé une gratification de 36,000 liv. » dont elle a voulu elle-même ordonner la » répartition.

Vivez, mes chers enfans, conſolez votre mère;
Et ſi de notre nom la gloire vous eſt chère,
Rendez-vous à la Cour, tombez aux pieds du Roi,
Demandez-lui l'honneur que vous perdez en moi:
Vous verrez qu'en ces lieux qu'on peint inacceſſibles,
Tous les cœurs, mes enfans, ne ſont pas inſenſibles;
Ce Prince bienfaiſant, touché de vos malheurs,
De ſon bandeau ſacré, peut eſſuyer vos pleurs.

» L'exemple du Monarque a été ſuivi » par tous les ſujets. M. de Carmontelle, » Lecteur du Duc de Chartres, a com- » poſé un tableau repréſentant les portraits » de la famille de Calas. D'autres per- » ſonnes l'ont fait graver à leurs frais, & » l'on a propoſé les Eſtampes par ſouſ- » cription, à ſon profit. Auſſi-tôt la France,

» l'Angleterre, l'Allemagne, l'Europe entière, s'eſt tellement empreſſée à la remplir, qu'on a été obligé d'en faire graver deux Planches, pour ſatisfaire les Souſcripteurs. Tous les Etats ſe ſont ſignalés en cette occaſion; & il y a eu un grand nombre de perſonnes qui, pour un ſeul exemplaire, ont donné beaucoup au-delà du prix fixé.

» Le Clergé de France, ſenſible à la ſituation de ces infortunés, vient auſſi dans ſa dernière aſſemblée générale, de gratifier l'un des Calas de 100 louis, en lui aſſurant une penſion annuelle. Rien n'eſt plus beau, plus généreux, plus capable de ſoutenir la majeſté de l'Egliſe Romaine, que de voir des Prélats Catholiques ſecourir des Proteſtans malheureux.

» M. de Voltaire fut le premier qui s'éleva en faveur de la famille de Calas. Frappé de l'impoſſibilité du crime dont on accuſoit le pere, ce fut lui qui engagea la veuve à venir demander juſtice au Roi. Sa plume, ſes ſoins, ſon argent, ſon crédit, il a tout employé pour faire éclater l'innocence, & ſecourir la vertu opprimée «.

On ne doit point paſſer ſous ſilence un fait des plus intéreſſans : le Maréchal Duc de Richelieu étant aux Délices devant une nombreuſe aſſemblée, demanda à M. de

Voltaire des détails de cette affaire. L'Auteur de la Henriade lui raconta tout avec une éloquence si forte, si pathétique, que le Maréchal & tous les spectateurs fondirent en larmes. Alors M. de Voltaire fit entrer un des Calas qui étoit dans une chambre voisine; & le Maréchal dit au jeune homme: » Monsieur, je suis per» suadé de l'innocence de M. votre pere; » vos malheurs m'ont vivement pénétré; » vous pouvez compter sur mon crédit & » sur mes secours; puisque vous n'avez » plus de pere, c'est à moi de vous en » servir «. C'est par des traits semblables qui ennobliroient un homme obscur, qu'un grand-Seigneur fait voir qu'il sort d'un sang illustre.

Voici un trait qui prouve qu'à l'humanité la plus tendre, Madame Adélaïde sait unir l'amour éclairé des Lettres. Lorsque Mesdames passèrent à Château-Thierry, on présenta à Madame Adélaïde une jeune fille de 5 ans, charmante pour la figure & les dispositions de l'esprit; c'étoit l'arrière-petite-fille du célèbre la Fontaine. Elle récita avec une grace infinie une Fable dont voici le sens:

Je ſuis ce lierre abandonné,
Vous, ce chêne divin que ma foibleſſe embraſſe;
Je vous ai peint mon ſort infortuné;
Votre appui ſeul peut en changer la face.

Madame Adélaïde écrivit ſur-le-champ à l'Abbaye de Fontevrault, où elle a depuis envoyé cet enfant, en déclarant qu'elle ſe chargeoit de ſon ſort.

Vers à Madame Adélaïde.

Digne ſang des Bourbons, illuſtre Adélaïde,
Auguſte fille de nos Rois!
Permets qu'une Muſe timide
Elève ici ſa foible voix,
Pour conſacrer au Temple de mémoire
Ce cœur ſublime & généreux,
Ce cœur ſenſible & reſpirant la gloire,
Ce cœur tranſmis par tes Ayeux....
Louis, les pas de ton auguſte fille,
A l'exemple des Immortels,
Comptés par les bienfaits, ſeront pour ta famille
L'heureux objet de nos vœux éternels.
O Lafontaine, ombre chérie!
De tes enfants un foible rejetton,

Preſque

Presque sans chaleur & sans vie,
Renaît par les bienfaits de l'aimable Bourbon.
Ta fille n'est donc plus un arbrisseau débile ;
La main qui la protége & lui donne un asyle
Est ce chêne divin,
Qu'un lierre languissant étroitement embrasse :
Jeune enfant, bénis ton destin !
De ton funeste sort, le bonheur prend la place.

ANNÉE 1763.

Le 17 Avril, sur les 8 heures du matin, la Statue équestre de Louis XV, que S. M. avoit permis à la Ville de Paris de lui ériger, qui avoit été fondue sur le modèle du célèbre Bouchardon, commença d'être conduite de l'attelier vers la place où elle devoit être posée ; on lui fit parcourir dans l'espace de trois jours, le chemin qu'elle avoit à tenir depuis la sortie de l'attelier, hors de la barrière du fauxbourg du Roulle jusqu'à la Place ; & le 23, elle fut établie sur son piédestal aux acclamations d'un grand concours de peuple. Le service se fit en présence du Duc de Chevreuse, Gouverneur de Paris, du Prevôt des Marchands, & du Bureau de la Ville, avec tout le succès que l'on pouvoit attendre des soins & de l'intelli-

gence des différentes personnes qui y étoient prépoſées ; & en particulier du ſieur Lherbette, Maître Charpentier à Saint-Denis, Entrepreneur des Ponts, Chauſſées, & Bâtimens du Roi, Auteur des machines pour le tranſport.

En paſſant devant la maiſon où le célèbre Bouchardon eſt décédé, on fit une décharge de canons, pour honorer la mémoire de ce grand Artiſte, qui, par cet Ouvrage immortel, s'eſt aſſuré une gloire que la Nation partage avec lui. Le lundi 20 Juin, l'inauguration de la Statue ſe fit avec toutes les cérémonies uſitées.

Le 6 d'Avril, la Salle de l'Opéra fut conſumée par le feu, avec une partie de l'aile du Palais-Royal qui y tenoit. Des circonſtances intéreſſantes qui concernent cet événement, ſont conſignées dans une lettre d'un vrai citoyen à l'Auteur du Mercure de France, ſecond volume d'Avril.

» Qui pourroit ſe refuſer à la ſatisfaction de vous faire part d'un ſpectacle, » toujours triſte à la vérité, mais très-honorable à nos concitoyens : au Jardin du » Palais-Royal on voyoit deux chaînes » différentes, compoſées de perſonnes de » tout état, ſans diſtinction de rang, de

» dignités, de leke même; l'une formée
» pour sauver les archives du Palais, l'au-
» tre pour fournir plus promptement l'eau
» aux pompes. Le zèle dont chacun étoit
» animé dans ce triste événement, redou-
» bloit sensiblement encore, ainsi que l'a
» remarqué un sage Magistrat, par le res-
» pect & l'amour dont tous les citoyens
» sont pénétrés pour le Duc d'Orléans &
» pour le Prince son fils, dont la présence
» les affectoit si vivement, que ce public,
» ajoute l'Auteur de cette lettre, dont tant
» de faux Philosophes s'avisent de mal par-
» ler, devient alors respectable «!

A ce trait qui fait tant d'honneur au Corps des Citoyens, j'en ajouterai un autre d'un jeune Citoyen, qui prouve une grande présence d'esprit, une ame ferme & intrépide au milieu des plus grands dangers.

Un jeune homme de Troyes en Champagne, se trouve par hasard dans le Quartier Saint-Honoré, au commencement de l'incendie. Il entre dans la cour du Palais; apperçoit la fumée qui augmente d'un moment à l'autre. Il se fait conduire chez le Gouverneur pour être autorisé dans ses entrepriſes. Le Gouverneur lui accorde tous les secours qu'il demande. Ce jeune Citoyen, plein d'ardeur & de zèle, se transporte à la nouvelle Place de Louis XV, à

la tête de quelques soldats du Guet; fait marcher tous les Ouvriers, & grossit, pendant son retour, sa troupe de tous ceux qu'il rencontre.

Arrivé au Palais, il se fait ouvrir la magnifique Galerie des Tableaux du Prince, enlève tous ceux qui paroissent les plus exposés, & les met à l'abri de tout accident. Il se porte avec la même intrépidité du côté du feu, découvre dans un endroit voisin de la Salle de l'Opéra, une quantité prodigieuse de bois qu'il fait jetter par les croisées; sous ce bois des barils de poudre à canon qu'il fait également enlever, & qui sans l'attention du jeune Citoyen, auroient fait sauter & écrouler la plus grande partie du Palais, & auroient causé dans le voisinage un désastre affreux.

Quelques jours après, le jeune Troyen ayant paru dans la cour du Palais Royal, il fut reconnu. Des personnes les plus distinguées & les plus qualifiées, le comblèrent d'éloges. Il fut présenté au Duc d'Orléans, qui l'accueillit de la manière la plus flatteuse & la plus honorable.

M. MARIN, alors Censeur Royal & de la Police, fit imprimer cette année une Lettre adressée à la Princesse de.... sur

un projet intéreſſant pour l'humanité. Le but de cet écrit eſt de propoſer un établiſſement qui fait honneur à celui qui l'a imaginé. Il s'agit d'un Bureau de conſultations pour les pauvres qui ont des procès, & qui, faute de pouvoir payer des Avocats & des Procureurs, ſont obligés d'abandonner leurs droits; ils trouveroient donc une reſſource contre l'injuſtice dans la bonne volonté de quelques particuliers diſpoſés à payer les frais de la procédure. Ce Bureau s'établiroit par ſouſcription.

Ce qui ſans doute a fait naître à M. Marin l'idée d'un pareil établiſſement, c'eſt une hiſtoire pathétique au récit de laquelle les cœurs les plus durs ſont forcés de s'attendrir. Cet excellent Citoyen parle d'une femme malheureuſe, à qui il a été chargé de porter les aumônes de la généreuſe Princeſſe à laquelle il a dédié ſa brochure.

» J'ai erré, dit M. Marin, j'ai erré long-
» tems dans cette rue, où cette femme
» malheureuſe avoit vécu dans une ſorte
» d'opulence, ſans avoir pu découvrir ſa
» retraite; les voiſins qu'elle avoit ſi ſou-
» vent obligés, ont oublié juſqu'à ſon nom.
» Je déſeſpérois de réuſſir dans mes recher-
» ches, lorſqu'une jeune fille m'arrête &
» me tend la main en me cachant ſes lar-
» mes; je l'interroge, & par les réponſes

» que je lui arrache, je comprends qu'elle » sollicite la charité des passans pour cette » femme que je cherche. Je me fais con- » duire, elle me guide en tremblant; je » la suis dans un réduit obscur; j'entre, je » vois à la foible lueur d'une lampe, six » enfans aux genoux de leur mère, lui de- » mandant du pain; je vois une femme, » les yeux égarés, gardant le silence terrible » du désespoir, se meurtrissant le sein & » soutenant de l'autre la tête de son mari » étendu sur la paille, brûlé par une fièvre » ardente, couvert de cicatrices, & expi- » rant faute de nourriture.

» Comment vous peindre, Madame, » l'expression de leur reconnoissance, lors- » que j'ai annoncé à ces infortunés que leur » malheur étoit parvenu jusqu'à vous, & » que vos mains s'étoient ouvertes à leur » misère. La mère étouffant de sanglots, » embrassant ses enfans sans pouvoir pro- » férer une parole; le père agitant sa tête » & prononçant des mots mal articulés; » les enfans en larmes pressant mes genoux, » m'ont fait pousser un cri de douleur & » de joie, & m'ont plongé dans une espèce » d'anéantissement; mes pieds chance- » lans se déroboient sous moi; ma main » cherchoit un appui; mon cœur s'est gon- » flé, ma respiration devenue plus rare, » étouffoit ma voix, & je suis resté quel-

» que-tems immobile. Après les oppref-
» sions de sentimens que les ames cruelles
» sont indignes de concevoir, j'ai inter-
» rogé ces malheureux sur la cause de leur
» infortune, & voici ce que j'ai appris par
» leur récit.

» Ils exerçoient une industrie honorable;
» & se rendoient utiles à leurs Concitoyens;
» en multipliant ces échanges d'un bien
» réel contre un bien factice qui consti-
» tuent le commerce. Ils faisoient refluer
» dans le Royaume l'argent des étrangers;
» en ouvrant des débouchés à nos Manu-
» factures, & favorisant la main d'œuvre;
» qui, après l'Agriculture, est la première
» richesse d'un Etat, & la seule ressource
» des pauvres. Ils jouissoient du fruit de
» leurs travaux, & vivoient dans une ai-
» sance honnête, sans faste, sans orgueil;
» lorsqu'un voisin jaloux de leur bonheur;
» leur suscite un procès injuste. Assurés de
» leur innocence, ils dédaignèrent de se
» défendre & négligèrent d'observer ces
» formalités que la sagesse de nos Législa-
» teurs a rendues nécessaires dans notre
» Jurisprudence, & qu'une sagesse plus
» éclairée devroit réformer de nos jours.
» Ils perdirent leur cause, & s'avisant trop
» tard de leur négligence, ils aggravèrent
» leur malheur en suivant le conseil d'un
» de ces hommes que la Justice commet

» pour défendre les intérêts des Citoyens, » & qui trop ſouvent ne ſont occupés que » de leur ruine. Avec un tel guide ils » s'égarèrent dans les ſentiers ténébreux de » la chicane; chaque pas les entraînoit vers » l'abime & ils ne s'apperçurent du préci- » pice où ils ſe plongeoient, que lorſqu'il » fut impoſſible de revenir ſur leurs pas. » On ferma les ſources de leur commerce, » on enleva leurs meubles, on les chaſ- » ſa de leur propre maiſon. Ils cherchè- » rent un retraite obſcure & ils vendirent » ſucceſſivement pour ſubſiſter le peu d'ef- » fets qui leur reſtoient dans leur infortu- » ne, & qui auroient pu ſervir à les garan- » tir des rigueurs des ſaiſons.

» Vous ſavez, Madame, dans quel état » ils ſont réduits, & il ſeroit cruel de vous » attendrir de nouveau par cet affreux ta- » bleau; mais ce que vous apprendrez avec » plaiſir, c'eſt qu'il leur reſte encore des » reſſources. Ils ſont propriétaires d'un ter- » rain ſitué aux portes de Paris, ſaiſi par » les créanciers & par conſéquent inculte; » d'une maiſon inhabitée & tombant en » ruine; d'un amas de marchandiſes qui » ſe détériorent & perdent leur valeur par » les viciſſitudes de la mode; de pluſieurs » créances qu'ils ne peuvent exercer, &c. » Leur procès eſt de nature à pouvoir être » examiné de nouveau; mais l'impuiſſance

» abſolue dans laquelle ils ſont d'en pour-
» ſuivre la réviſion, rendent toutes leurs
» eſpérances vaines.

APRÈS le jugement rendu dans l'affaire du Canada, par MM. de Sartine, Lieutenant-Général de Police, le Lieutenant-Particulier & pluſieurs Conſeillers au Châtelet, Commiſſaires nommés par le Roi, contre François Bigot, ci-devant Intendant de Juſtice, Police, Marine & Finance en Canada & ſes Conſorts, condamnés au banniſſement & leurs biens confiſqués; la Sentence dreſſée, M. de Sartine fut la porter au Roi. Le cœur vraiment paternel de Louis XV, vivement ému à la vue de tant de ſujets coupables à la vérité de trahiſon & d'infidélité, mais d'autant plus malheureux, que par la confiſcation de tous leurs biens, leurs femmes & leurs enfans ſe trouvoient enveloppés dans la même diſgrace & réduits à la plus extrême misère. » Il n'eſt pas juſte, dit ce Monarque bien-
» faiſant, que les femmes & les enfans
» portent la peine de leurs époux & de
» leurs pères; leurs biens confiſqués à mon
» profit me laiſſeroient toujours dans l'in-
» quiétude ſur le ſort des innocens. Que le
» crime ſoit puni, la Loi l'ordonne; mais

» l'innocence, par cette même loi, doit » être protégée & soutenue ; je veux qu'on » réserve une partie des biens pour leur » subsistance «.

On doit mettre au rang des bienfaiteurs de la Littérature, M. de la Tour, Doyen du Chapitre de Montauban, & l'un des 30 de l'Académie des Belles-Lettres de cette ville : il fonda cette année un prix d'Eloquence, qui consiste en une Médaille d'or de la valeur de 250 liv.

Pierre Carlet de Marivaux, né à Paris, s'adonna à la composition de Pièces de théâtre. Il respecta toujours dans ses Ouvrages la religion & les mœurs ; il s'efforça même de tirer autant qu'il étoit possible, de ce genre de Littérature, quoique dangereux en lui-même, quelqu'avantage pour la société. Son but étoit de corriger les vices & les ridicules des hommes, en les amusant. » Je voudrois, disoit-il, rendre » les hommes plus justes & plus humains ; » & je n'ai que cet objet en vue «.

Simple, attentif, essentiel dans le commerce de l'amitié, il y portoit la délica-

teſſe & la ſincérité. Lorſque ſes amis, ſur-tout les Gens de Lettres, le conſultoient, tout autre conſidération le cédoit alors au deſir de leur être utile. Il ſavoit allier la douceur de l'inſinuation, avec l'expreſſion de la vérité.

Jamais il ne répondit à la critique, ſe contentant d'en profiter, ſi elle étoit juſte, l'abandonnant au jugement du public, ſi elle ne l'étoit pas. » J'aime mon repos; » diſoit-il un jour à Madame de Tencin; » & je ne veux point troubler celui des » autres «.

C'eſt par l'heureux aſſemblage des qualités chrétiennes & ſociales, avec les talens de l'eſprit les plus brillans, que M. de Marivaux s'acquit l'eſtime & la conſidération d'un grand Prince, & qu'il ſe fit un grand nombre d'amis dans un monde choiſi, particulièrement dans l'Académie Françoiſe, où il fut reçu d'une voix unanime en 1753. Feu le Duc d'Orléans, entr'autres témoignages de la bienveillance dont il l'honoroit, dota ſa fille à l'Abbaye du Tréſor, & fournit à tous les frais de ſa profeſſion religieuſe.

Rien ne prouve mieux la ſolidité de la Philoſophie de cet illuſtre Académicien, que ſon indifférence pour les richeſſes & les diſtinctions. Il ne ſollicita jamais les faveurs des Grands; jamais il n'imagina

que ſes talens dûſſent les lui mériter ; mais s'il crut devoir négliger la fortune, & ne faire aucune démarche vers elle, il ne refuſa point ſes dons, lorſqu'elle les lui offrit par l'eſtime & l'amitié, ou par les protecteurs déſintéreſſés des Arts & des talens. Sa reconnoiſſance eût voulu ne laiſſer ignorer à perſonne, ni les attentions généreuſes que lui prodiguoit Madame de Tencin, ni celles de Mademoiſelle de Saint-Jean, qui, en acceptant le titre de ſa légatrice univerſelle, continua ſi noblement d'être ſa bienfaitrice, même après ſa mort. M. de Marivaux jouiſſoit d'ailleurs d'une penſion ſur la caſſette du Roi, & d'une autre plus conſidérable que lui faiſoit payer, ſans que peut-être il le ſût lui-même, une Dame de la Cour.

Avec ces reſſources, M. de Marivaux ſe ſeroit fait une ſituation auſſi aiſée que commode, s'il eût été moins ſenſible aux malheurs d'autrui, & moins libéral. Il étoit né avec ces heureux penchans que ſes infortunes perſonnelles avoient d'ailleurs nourris & fortifiés dans ſon cœur ; & ſon premier plaiſir fut toujours celui de les ſatisfaire. On ſait que malgré la modicité de ſa fortune, il faiſoit beaucoup de dons ſecrets, & que ſa charité toujours bienfaiſante ne ſe rebutoit pas même d'obliger &

de ſecourir des ingrats. On l'a vu plus d'une fois ſacrifier juſqu'à ſon néceſſaire ; pour rendre la liberté, & même la vie à des particuliers qu'il connoiſſoit à peine, mais qui étoient ou pourſuivis par des créanciers impitoyables, ou réduits au déſeſpoir. Il ſuffiſoit d'être dans l'indigence, ou dans l'adverſité, pour avoir un droit aſſuré ſur ſa généroſité ; & ſi la reconnoiſſance les publioit, il n'en convenoit qu'avec peine. Il avoit la même attention à recommander le ſecret à ceux qu'il obligeoit, qu'à cacher à ſes plus intimes amis, ſes chagrins domeſtiques & ſes propres beſoins.

LETTRE à l'Auteur du Mercure de France ſur la mort de M. de Bullioud, Capitaine des Carabiniers, Chevalier de Saint-Louis, qu'une maladie de poitrine a enlevé à l'âge de 22 ans.

» J'aurois continué à gémir ſeul de la » mort de M. de Bullioud, ſi, voyant le » ſilence qu'ont obſervé tous les papiers » publics ſur cet évènement, je ne me » croyois obligé de l'annoncer. Ce n'eſt » pas ſimplement le devoir de l'amitié que » je remplis, ma douleur eût ſuffi ; mais » il étoit dans une claſſe d'hommes dont

» les tombeaux doivent être couronnés de » lauriers, & qui méritent autant d'encens » que de pleurs. Il s'eſt fait connoître à » l'âge de 16 ans, par une de ces actions » qui font honneur à la nation qui les » produit, & que l'on fait ordinairement » paſſer à la poſtérité. Tout le monde a » lu dans la Gazette le fait ſingulier qui » lui a valu à la bataille de Crevelt, la » Croix de Saint-Louis, & le grade de » Capitaine de Carabiniers, dans un âge » où à peine les meres oſent expoſer leurs » enfans aux dangers & aux fatigues de » la guerre «.

M. de Bullioud, âgé de 18 ans, Cornette de la Compagnie de Saint-André, dans la Brigade de Bovet du régiment des Carabiniers, après avoir forcé la ligne d'infanterie des ennemis, portant toujours ſon étendard, rallia quelques Carabiniers & des Maréchaux des logis, attaqua une batterie que les ennemis préparoient, coupa les traits des chevaux, tua pluſieurs Canonniers; & voyant de l'impoſſibilité à regagner l'armée Françoiſe, prit le parti d'aller en avant par derrière les lignes de l'armée ennemie, où il fit priſonnier un Colonel Hanovrien. Il traverſa les marais de la Niers, gagna Gladebec petite ville à quatre lieues de Crevelt, s'y arrêta pour faire manger ſes troupes, & ſe trouvant obligé

d'y passer la nuit, il en fit fermer & garder les portes. Il envoya aux environs des paysans, que le Bailly lui donna pour l'avertir de l'approche des ennemis qui paroîtroient, & il en partit le lendemain à la pointe du jour. Après avoir fait un grand tour, il arriva au camp de Neuss à deux heures après midi, & se présenta à M. de Boyet, avec un Maréchal des Logis, & 25 Carabiniers, dont huit qui étoient blessés, l'avoient suivi dans tout ce trajet, & l'avoient escorté avec l'étendard qu'il rapportoit à sa Brigade.

M. Bullioud, dit l'Auteur de la lettre, » joignoit aux qualités héroïques, toutes » celles de la Société. Je regarde sa mort » comme un malheur, & sa vie comme un » exemple «.

Bullioud est mort au printems de son âge;
Comme une fleur, il n'a duré qu'un jour;
De Mars il avoit le courage
Et l'air séduisant de l'amour.
La gloire en lettres d'or a gravé dans son temple
Un trait de sa prudence & de sa fermeté,
Pour qu'aux plus vieux guerriers il pût servir d'exemple;
Et lui valoir l'honneur de l'immortalité.

JACOB-Marc-Antoine Belichon, né à Paris, ſe montra de bonne heure tel qu'il devoit être pendant le cours d'une longue vie; ſage, judicieux, ami du vrai, & attaché à ſes devoirs. Pendant 60 ans qu'il a exercé la profeſſion d'Avocat, on l'a toujours vu le même, pieux, éclairé, doué du plus juſte diſcernement, & portant le déſintéreſſement juſqu'à l'excès. On a peu entendu ſa voix dans le barreau, parce qu'il fut plutôt l'arbitre que le défenſeur des cauſes ſur leſquelles il étoit conſulté. Les Grands comme les petits, les Prélats & les Seigneurs temporels, avoient également confiance en ſes lumières, qu'ils ſavoient tous être jointes à la plus étroite probité : mais ceux à qui M. Belichon rendoit plus volontiers tous les ſervices qui dépendoient de lui, c'étoient les pauvres que l'injuſtice opprimoit, l'orphelin qu'il voyoit ſans protection, la veuve qui étoit ſans appui, leurs cauſes devenoient les ſiennes. Il étoit l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le pere de tous ceux qui avoient beſoin de ſon ſecours. Son crédit, ſes conſeils, ſes démarches étoient à eux; & à cet égard, ſupérieur à tout intérêt, il n'en connoiſ-

ſoit

soit point d'autre que l'avantage de ceux qui avoient recours à lui. Saintement avare pour lui-même, il n'étoit prodigue que pour les indigens. Cet homme illustre est mort rempli de bonnes œuvres, âgé de 78 ans.

HUBERT le Tors, un des plus célèbres Avocats de la Bourgogne, né à Chablis, Diocèse de Langres, fut d'abord destiné par son pere à l'état ecclésiastique; il ne voulut jamais accepter des bénéfices qui lui furent offerts par Gabriel de Roquette, Evêque d'Autun, lequel étoit en liaison très-intime avec son pere. Il répondit généreusement au Prélat, » que c'étoit » dans l'enfance qu'il avoit reçu la ton» sure, & qu'il seroit obligé en conscience » de restituer, si son pere ou lui profi» toient des revenus de bénéfices qu'il » n'avoit pas intention de garder «. Il quitta en effet l'habit ecclésiastique, dès qu'il fut libre, & embrassa ensuite la profession d'Avocat. La Cause du pauvre fut toujours précieuse à ses yeux; il l'aidoit de sa bourse presque aussi souvent que de ses conseils; il en retiroit plusieurs de prison à ses dépens. Il mourut dans la quatre-vingt-douzième année de son âge. Il y eut à son

convoi un grand concours de personnes de tout état, & sur-tout de pauvres qui le pleuroient, comme leur plus tendre protecteur, leur pere & leur précieux appui.

CLAUDE-Antoine de Choiseul-Beaupré, comme l'aîné de sa branche, fut d'abord destiné à la profession des armes; mais à peine l'eut-il embrassée, que la mort de son pere lui laissa la liberté de suivre son attrait pour l'état ecclésiastique. Il entra au Séminaire Saint-Magloire, & après qu'il eut été élevé à la prêtrise, son oncle, Evêque de Saint Papoul, l'appella auprès de lui; & lui donna la Prévôté de la Cathédrale. Transféré à Mende, l'oncle voulut que son neveu l'y suivît, & il l'y pourvut d'un Archidiaconé. Dès lors M. de Choiseul s'appliqua avec un zèle infatigable aux fonctions du saint ministère. Revêtu en 1728 d'une charge d'Aumônier du Roi, son séjour à la Cour ne changea rien dans la maniere réguliere dont il vivoit.

Le 17 Mars 1734, ayant été sacré Evêque de Châlons à l'âge de 37 ans, son Diocèse le vit aussi-tôt après. Chaque année il faisoit la visite de son Diocèse. C'étoit dans ces pénibles fonctions que son ame,

pour ainſi dire, ſe déployoit. Il s'y conduiſoit en véritable Evêque, prêchant & cathéchiſant dans chaque Paroiſſe avec une onction qui lui étoit propre, réconciliant les familles diviſées, terminant les procès, établiſſant, autant qu'il le pouvoit, des Maitreſſes d'écoles où il n'y en avoit point, diſtribuant d'abondantes aumônes, & répandant beaucoup de bons livres pour leur inſtruction; on aſſure qu'il en a donné pour plus de 80,000 liv. Il ſe félicitoit d'une manière touchante lorſqu'il trouvoit le peuple inſtruit & porté au bien.

Sa charité pour les indigens n'avoit point de bornes, & il n'eut que trop d'occaſions de l'exercer; la diſette de l'incendie de Fère Champenoiſe & de l'Hopital-Général, &c. Tout particulier qui ſe trouvoit dans le beſoin avoit un droit acquis ſur ſa bourſe & ne ſortoit point de chez lui les mains vuides. Egalement acceſſible aux pauvres comme aux riches, il recevoit tout le monde avec une bonté qui annonçoit la candeur de ſon ame; jamais il ne parloit qu'avec indifférence de la nobleſſe de ſa maiſon & de ſon grand crédit à la Cour.

Un cœur auſſi bienfaiſant que le ſien, ne pouvoit que s'intéreſſer vivement à l'inſtruction de la jeuneſſe. Nombre de jeunes filles étoient élevées à ſes dépens dans des Communautés Chrétiennes. Ceux

qui gouvernent le Collége à la place des Jésuites, avoient une part singulière à son affection. Il les encourageoit par toutes sortes de marques de protection; il donnoit de l'émulation aux écoliers auxquels il se faisoit un plaisir de distribuer lui-même les prix.

Ce généreux Prélat mourut âgé de 65 ans & 11 mois. Sa mort jetta la ville de Châlons dans la plus vive affliction. Ce Pasteur respectable a laissé après lui de justes regrets dans les cœurs de ses Diocésains. Assidu à son ministère, exact dans ses fonctions, il ne s'éloignoit jamais de son troupeau, à moins que des affaires absolument essentielles, ou des services importans au peuple qu'il gouvernoit, ne l'appellassent dans la Capitale. Il faisoit des aumônes prodigieuses; non-content de son patrimoine & de son Evêché, il consacroit encore le revenu d'une Abbaye considérable à l'emploi des bonnes œuvres.

M. de Lastic, Evêque de Comminges, nommé pour succéder à M. de Choiseul, jaloux de marcher sur les glorieuses traces de son illustre prédécesseur, s'annonça dans son nouveau Diocèse par des charités abondantes qui le précédèrent. Digne de la confiance & de l'amour de son peuple, quelle réception ne devoit-il point espérer, lui

qui avoit déja gagné tous les cœurs par ſes bienfaits. La mort l'enleva le 23 Décembre de cette même année; mais la mort ne le ſurprit point, l'ayant trouvé plein de bonnes œuvres & de vertus.

UN Intendant qui connoît & qui ſent toute l'étendue de ſes obligations, doit être le père du peuple, le ſoutien & l'appui de ſa province. Tous ſes talens & toutes ſes vues ne doivent avoir pour but que le bien public & le ſoulagement des peuples confiés à ſes ſoins.

Quelques mois avant la mort de M. de Choiſeul, la ville de Châlons-ſur-Marne eſſuya un incendie des plus affreux, qui ruina de fond en comble pluſieurs familles. M. Caze de la Bauve, Intendant de la Province, apporta toute ſa vigilance pour arrêter les progrès de ce terrible fléau. Il n'en reſta pas là: ſon cœur généreux & plein d'humanité, attendri ſur le ſort de tant de Citoyens réduits à la plus extrême miſère, il ſe regarda dans ſes triſtes circonſtances comme ſpécialement chargé par état de pourvoir au rétabliſſement & à la ſubſiſtance de ces familles déſolées.

Le lendemain de l'accident, il envoya chercher un Meûnier qui avoit tout perdu.

Il exigea de lui l'aveu le plus sincère de ses pertes, & l'exacte valeur des choses. » Hé-» las! Monseigneur, répondit le Meûnier, » pour réparer mon infortune, je compte » qu'il me faudroit 2000 liv. — Voici la » somme, reprit l'Intendant, dont je vous » fais présent; rebâtissez votre maison sur-» le-champ & rétablissez votre industrie; » mais j'exige de vous, sous peine d'en-» courir mon indignation, de ne jamais » divulguer ce que je fais aujourd'hui en vo-» tre faveur «. Il fit venir ainsi tous les malheureux les uns après les autres, les dédommagea entièrement, mais sous les défenses les plus expresses de n'en point parler. Tous ces pauvres gens lui tinrent parole tant qu'il vécut.

A la mort de ce vertueux Intendant, il s'éleva un cri général des cœurs de tous les Citoyens. La Province sentit vivement la perte de ce Magistrat si chéri. Les infortunés qui lui devoient leur rétablissement & leur fortune, exprimèrent fortement par leurs regrets, les sentimens de la plus amère douleur; ils se racontèrent alors les uns aux autres tous les bienfaits dont il les avoit comblés. Ils reconnurent avec surprise qu'ils pleuroient tous le même père, le même bienfaiteur. Quelle oraison funèbre plus éloquente & plus glorieuse à la mémoire de ce grand homme!

DE toutes les passions qui élèvent & échauffent le cœur de l'homme ; la plus noble, la plus pure, celle qui règne encore sur le sage, lorsqu'il a adopté toutes les autres, c'est la gloire ou le désir d'exister honorablement dans l'opinion du public. Tel doit être le sort de l'Officier distingué dont nous entreprenons l'éloge, qui, après avoir versé deux fois son sang en Allemagne, traversa les mers pour chercher un péril nouveau sous lequel il devoit enfin succomber.

Le Vicomte de Belsunce, Lieutenant-Général des armées du Roi, & Gouverneur de St.-Domingue, né en Beam, entra dans le Régiment du Roi en 1739, & continua d'y servir jusqu'en 1745. On sçait que dans ce Corps respectable, la jeunesse reçoit des leçons en tems de paix, comme elle y trouve des exemples en tems de guerre. Rappeller les actions de ce Régiment, c'est raconter celles de M. de Belsunce, qui, n'occupant alors qu'un rang subalterne, se trouva confondu dans la foule des braves gens, & faisoit des choses mémorables sans pouvoir se distinguer. Personne n'ignore comment cette troupe valeureuse souffrit à Prague les horreurs

d'un siége & celles de la famine, & comment ces Guerriers invincibles alloient dans les ouvrages des ennemis braver la mort qu'ils retrouvoient ensuite sous un aspect encore plus horrible, lorsque rentrant en triomphe dans leurs murs, ils voyoient autour d'eux la disette & la contagion. Tels furent pour M. de Belsunce les prémices de la vie, tel fut le jour terrible qui brilla sur son printems. En 1745 il quitta l'infanterie & obtint une Compagnie de dragons. La guerre continuant avec la même vivacité, M. de Belsunce se trouva dans la plupart des actions qui se passèrent en Flandres. Le Prince de Monaco ayant été fait Maréchal de Camp, le Roi donna son Régiment au Vicomte.

En 1757, le Régiment de Belsunce servit en Allemagne, dans l'armée du Maréchal d'Estrées. La bataille d'Hastembeck, qui nous valut l'Electorat d'Hanovre, fut plus décisive que sanglante, l'attaque que M. de Chevert exécuta sur le flanc gauche des ennemis, en assura le succès avant que le reste de l'armée les eût pu joindre. Le Régiment de Belsunce, quoique destiné à une attaque, & ayant la tête d'une colonne, n'essuya qu'une perte légère. Le courage de M. de Belsunce le réservoit à de plus grands dangers.

Le Marquis d'Armentières, aux ordres

duquel il étoit, avoit jugé à propos de former une avant-garde de neuf Compagnies de Grenadiers. Ce Général croyant que M. de Belſunce préféreroit de reſter à la tête de la brigade qu'il commandoit, avoit confié la conduite de ce détachement à M. de la Blachette, Lieutenant-Colonel de ſon Régiment. M. de Belſunce, plus attaché à la gloire qu'à ſon grade, jugea que le poſte le plus honorable étoit où le danger ſeroit le plus grand, il reclama ſes droits & il fut écouté. Il précéda la diviſion de M. d'Armentières, & ſe porta rapidement ſur une batterie à laquelle s'appuyoit la gauche des ennemis. Il étoit prodigue de ſa vie; mais ſur-tout lorſqu'il pouvoit, en s'expoſant, épargner celle des ſoldats.

Avant de les conduire à l'attaque, il veut voir de plus près & reconnoître; il s'avance ſeul, & tandis qu'il examine il reçoit un coup de fuſil qui lui traverſe le bras. Cette bleſſure ne l'étonne pas, elle ne l'afflige que parce qu'elle l'oblige à ſe retirer, & l'empêche d'être plus long-tems utile à ſa Patrie.

L'armée ramenée ſur les bords du Rhin, M. de Belſunce n'y rencontra pas les mêmes périls que ſur les bords du Weſer. Il ſe trouva à la bataille de Crevelt, à la tête des Grenadiers, il reçut à la première décharge un coup de feu dans le bas-ventre,

que les Chirurgiens jugèrent sur-le-champ devoir être mortel. Il fut transporté à Cassel, de-là à Malpilg, sans force & sans mouvement, n'ayant que ce qu'il lui falloit pour entendre à chaque instant des soldats & des Officiers qui demandoient s'il étoit mort; question cruelle! à laquelle ceux qui le portoient, ne répondoient que par des soupirs, & que lui seul écoutoit sans être ému. La vigueur de son tempérament & sur-tout le calme de son ame, hâtèrent sa guérison. Au bout de six semaines il monta à cheval & reprit ses travaux ordinaires. Le Roi lui accorda le grade de Brigadier; il fut employé en cette qualité dans la ville de Dusseldorff, où sa mémoire est encore chérie, ainsi que dans tous les lieux amis ou ennemis où il eut quelques commandemens.

On ne se souvient que trop de la campagne de 1759. Le premier d'Août à 9 heures du matin, l'armée Françoise abandonna Hanovre & chercha une retraite assurée sur les bords du Rhin. Dans cette malheureuse journée, M. de Belsunce eut occasion de se distinguer à la tête de son Régiment. Les suites de cette bataille ayant ramené l'armée Françoise sous Giessen, M. de Broglie en vint prendre le commandement le 5 du même mois de Septembre, & déclara que le Roi avoit donné à M. de Belsunce la

place de Major-Général : celui-ci ne l'avoit demandée, ni désirée, mais cette grace fut le fruit de l'estime que son nouveau Général avoit concue pour lui.

Le Vicomte fit la Campagne de 1760 à la tête de son Régiment en qualité de Brigadier. Il n'y eut presque point d'action où il ne se trouvât comme volontaire ; & par-tout où il se rencontra il donna l'exemple.

Le Maréchal de Broglie, après avoir mis l'élite de ses troupes dans Goettingue, n'eut garde de négliger le choix des Commandans, il tomba sur le Comte de Vaux, Lieutenant-Général, & le Vicomte de Belsunce. L'histoire presqu'incroyable de ce qui s'est passé dans l'hiver de 1761, est le seul éloge qui soit digne d'eux. Il suffit de dire, qu'on n'a pas enlevé aux ennemis un poste de 30 hommes ; que M. de Belsunce ne l'ait été reconnoître lui-même, ou qu'il n'ait conduit les troupes à l'attaque. Le grade de Maréchal de Camp & le commandement d'une avant-garde, furent la récompense de ses services signalés.

Au milieu de ses opérations glorieuses, il reçoit ordre de se rendre à la Cour pour y recevoir de nouvelles instructions. Il obéit & se dispose à partir ; obligé de quitter ses braves compagnons, il est forcé d'éviter leurs adieux trop touchans & pour eux & pour

pour lui. Il apprend à ſon arrivée qu'il eſt deſtiné à commander un corps de troupes qu'on envoie à St.-Domingue.

Réſolu d'obéir, il ne demande plus qu'une grace, c'eſt d'emmener avec lui ſon ami. Il y avoit plus de vingt ans qu'il étoit lié d'amitié avec M. de Caſtra, Lieutenant-Colonel des Cantabres. Une eſtime réciproque avoit toujours reſſerré ces liens. Il voulut donc qu'il s'embarquât avec lui, ainſi que MM. de Renaudet & de Milly, Officiers de ſon régiment, dont il avoit éprouvé la valeur & la capacité.

M. de Belſunce s'embarqua ſur l'eſcadre commandée par M. de Blenac, le 24 de Janvier 1762. Le Duc de Choiſeuil qui, vingt ans auparavant, avoit fait connoiſſance avec lui, les armes à la main, ne lui montra ſa ſupériorité, qu'en appréciant ſes ſervices, & en lui faiſant obtenir des récompenſes qui auroient perdu de leur prix, ſi elles avoient été ſollicitées.

Il apprit qu'il avoit été fait Lieutenant-Général & Gouverneur de Saint-Domingue; mais ces honneurs ſi juſtement mérités, ne ſervirent qu'à décorer ſa mémoire. Il fut attaqué au mois de Juillet 1763, d'une maladie qui le conduiſit bientôt au tombeau. Il vit tranquillement la mort s'avancer vers lui; mais il lui manqua la conſolation d'expirer entre les bras

de l'amitié ; M. de Castra étoit absent. Averti de sa fin, il leva encore une fois les yeux, regarda autour de lui, & ne voyant pas ce qu'il cherchoit, il les referma soudain, comme s'il donnoit le signal à la mort qui s'apprêtoit à le frapper.

Déjà les regrets avoient succédé aux allarmes, déja le deuil étoit répandu parmi ceux qui l'environnoient ; M. de Castra arrive ; en vain on veut l'arrêter, en lui disant qu'il n'est plus temps ; il s'élance vers le lit de son ami, l'appelle avec des cris douloureux ; la mort semble les entendre, & lâcher sa proie ; M. de Belsunce sort de l'agonie, où il étoit plongé depuis 18 heures ; » C'est vous que je revois, lui » dit-il, que mon sort est changé ! C'en » est fait ; je meurs content «. A ces mots il voit couler les larmes de son ami, il se sent serrer dans ses bras, il veut le serrer à son tour, il retrouve des forces ; l'amitié, cette douce consolation de son être, en combat la destruction. M. de Belsunce paroît rappellé à la vie ; l'espoir renaît ; une joie timide & inquiette se répand dans sa maison ; M. de Castra lui-même se flatte de la conserver ; mais M. de Belsunce sentoit mieux son état ; » n'espérez » rien, dit-il, mes jours sont consom- » més ; la mort habite déja dans mes en- » trailles ; je sens l'endroit où elle me

» frappe ; ne lui oppoſons point une réſiſ-
» tance inutile ; mais tant que nous vivrons,
» ſoyons dignes de vivre «. Alors il em-
ploya le reſte de ſes momens à faire ſes dernières diſpoſitions ; l'équité la plus parfaite y préſida. A peine furent-elles conſommées, qu'il expira.

FRANÇOIS-Philippe Meſenguy, né à Beauvais de parens pauvres, fut ſoutenu dans ſes premières études par les libéralités de deux pieux Eccléſiaſtiques, MM. Wallon de Beaupuis, & du Tonchay, Chanoine de la Sainte-Chapelle.

Sa tendre compaſſion le rendoit ſi ſenſible aux beſoins des malheureux, qu'il ſe laiſſoit manquer lui-même des vêtemens les plus indiſpenſables. Sa charité vraiment généreuſe le portoit à tout entreprendre, pour procurer du ſecours à tous les indigens, juſqu'à ſe ſurcharger lui-même, en comptant toujours ſur les tréſors de la Providence. Ce grand homme mourut à Saint-Germain-en-Laye le 16 de Janvier, rempli de bonnes œuvres, & emportant dans le tombeau l'eſtime & les regrets de ſes concitoyens. Les cœurs vraiement François n'oublieront jamais ce qui a retenti par-tout, c'eſt-à-dire, la bonté avec la-

quelle Louis XV a témoigné s'intéresser pour ce fidèle sujet, qui a fait honneur à son règne par tant d'ouvrages si intéressans pour la religion, & pour les progrès de la vertu.

LA vertu est naturelle à tous les cœurs François; ils n'ambitionnent d'autre récompense que celle de faire le bien.

» Jeudi dernier, 17 Novembre, dit M. » Fréron (qui a consigné ce trait dans son » Année Littéraire) M. de..... passant » à sept heures & demie du soir dans la » rue Pavée, près de la Comédie Italienne, » entendit une femme qui, adressant la » parole à la sentinelle du coin de la rue » Françoise, s'écrioit: ah mon Dieu! il » n'y a plus de charité dans le monde. » Hélas! voilà dans cette charrette toute » une famille qui va périr de froid & de » faim, si la Providence ne vient pas à » son secours. La femme qui parloit ainsi, » avoit l'air d'une servante, dont l'accent » étoit Allemand. Elle montroit une petite » charrette couverte qui étoit derrière elle, » & dont un homme conduisoit le seul » cheval qui y étoit attelé. M. de..... » curieux de savoir ce qui donnoit lieu à » ces plaintes, s'approche de cette femme,

» & la queſtionne. — Monſieur, lui dit-
» elle, il y a là-dedans une malheureuſe
» famille d'Alſace, prête à périr de misère.
» L'homme qui conduit le cheval, eſt le
» pere ; il ne ſait pas un mot de françois,
» & n'a pas le ſou. C'eſt un honnête homme
» qui a des paſſeports, des certificats &
» des lettres de recommandation du Com-
» mandant, de l'Intendant de ſa Province,
» & du Bourguemeſtre de ſon canton. Il
» vient à Paris prendre un paſſe-port pour
» aller à Cayenne ; ſon deſſein eſt de ven-
» dre ſon cheval & ſa charrette pour ſub-
» ſiſter juſqu'à ſon départ. Depuis une
» heure & demie, je vais avec ce pauvre
» homme chercher un gîte, je lui ſers
» d'interprète, & je réclame la commiſé-
» ration de tout le monde. Cette charrette
» renferme une femme de 35 ans, une
» jeune fille fort belle de 14 à 15 ; un
» petit garçon de 6 à 7, & un autre d'un
» an encore à la mammelle ; mais, Mon-
» ſieur, tous ces infortunés n'ont pas
» mangé depuis deux jours. Entendez vous
» les cris du pauvre petit enfant ; ils expri-
» ment aſſez ſes beſoins. La mere épui-
» ſée par la fatigue, par le froid & la
» faim, n'a plus de quoi l'alaiter. — M.
» de..... attendri par le recit, dit à cette
» femme de le ſuivre ; & de faire mar-
» cher la charrette ; ils arrivent malgré tous
» les

» les embarras, à l'Hôtellerie de Saint-
» Claude, rue Montorgueil ; il engage
» l'hôteſſe à les recevoir, & à leur donner
» à manger. — Mais, Monſieur, reprit
» l'hôteſſe, connoiſſez-vous ces gens-là
» pour leur donner retraite ? — Ils ſont
» malheureux, dit le généreux Citoyen,
» ils ont beſoin ; je ſuis homme ; faut-il
» d'autres motifs pour être charitable ?
» Voilà 12 liv. que je vous avance pour
» ſatisfaire à leurs néceſſités preſſantes ;
» qu'on leur donne à manger, & qu'on
» en ait ſoin ! — M. de..... ne put
» aller voir ces bonnes-gens que le Samedi
» 19 ; il ne les trouva plus. L'Hôteſſe avoit
» conſeillé au malheureux pere d'aller ſe
» loger dans un Fauxbourg de Paris, parce
» qu'ils vivroient à meilleur compte, &
» qu'ils trouveroient plus aiſément occa-
» ſion de vendre le cheval & la charrette
» à quelque jardinier. Ce Monſieur leur
» apportoit une petite ſomme qu'il avoit
» ramaſſée auprès de ſes amis.

» L'Hôteſſe lui raconta la manière dont
» ces malheureux avoient pris le repas qui
» leur fut donné à leur arrivée. Que ce
» repas, dis-je, peint bien l'extrémité
» cruelle à laquelle ils étoient réduits !
» Repréſentez-vous un pere, une mere,
» & trois enfans autour d'une table. On
» leur ſert une grande ſoupe ; la mere

» tenoit ſon nourriſſon dans ſes bras. Auſſi-
» tôt que cette petite créature affamée
» apperçoit des alimens, elle s'élance loin
» du ſein de ſa mere, jette ſes deux petites
» mains dans la ſoupe bouillante, les re-
» porte pleines à ſa bouche, en jettant des
» cris que lui arrache la douleur de la
» brûlure. Les autres enfans ſe jettent avi-
» dement ſur le pain qui étoit devant eux,
» en déchirent des morceaux avec les on-
» gles, & les dévorent en un inſtant. Tout
» le monde fut attendri à ce ſpectacle.
» Cette famille a délogé ce matin, eſt
» allée demeurer au Fauxbourg Saint-Antoi-
» ne. Ces pauvres gens ont demandé par des
» ſignes les plus pathétiques leur généreux
» bienfaiteur. La femme & les enfans ſe
» ſont jettés à mes genoux, & m'ont arro-
» ſée de leurs larmes. Touchée de leur
» reconnoiſſance, & de leur ſenſibilité,
» je ne leur ai rien pris pour leur loge-
» ment, leur nourriture, & leur ai remis
» les 12 liv.

» M. de..... a parcouru tout le Faux-
» bourg Saint-Antoine, pour déterrer ces
» malheureux qu'il a enfin découverts; il
» ſe donne tous les ſoins imaginables pour
» leur procurer des ſecours & des paſſe-
» ports pour Cayenne. C'eſt une ſuite de
» bienfaits dont on trouve peu d'exemples,
» & qui eſt au-deſſus de tout éloge, puiſ-

» qu'il n'eſt entré dans toutes ſes démar-» ches, ni vanité, ni oſtentation «.

ANNÉE 1764.

L'AFFECTION ſingulière de Louis XV pour la Nobleſſe qui fait la gloire & la force du Royaume, le deſir d'en perpétuer l'éclat & l'utilité, ayant porté S. M. à inſtituer l'Ecole Militaire, l'expérience lui fit reconnoître que l'éducation qui ne ſe rapporte qu'à un ſeul objet, eſt ſouvent infructueuſe. Ce Prince jugea donc que le cours des études publiques deſtinées à préparer à toutes ſortes de profeſſions, devoit être le fondement de l'éducation de ceux qui ſeroient admis à l'Ecole Militaire; mais ce premier dégré d'inſtitution ne pouvant ſe trouver que dans une Ecole célèbre & nombreuſe; S. M. jetta les yeux ſur le Collége de la Flêche, qui, par l'étendue de ſes bâtimens, la nobleſſe de ſon établiſſement, & les grands biens dont il eſt doté, parut remplir l'objet qu'elle s'étoit propoſée. En conſéquence S. M. donna des Lettres-Patentes en date du 7 Janvier.

Louis XV, non-content de s'occuper de ſa jeune nobleſſe, l'eſpérance de la patrie, s'occupe encore à reconnoître & à récompenſer les ſervices des Officiers & ſoldats qui ſe ſont diſtingués dans le ſervice par leur zèle & leur valeur : perſonne n'ignore que le régiment de Champagne s'eſt toujours ſignalé dans toutes les actions où il s'eſt trouvé. La bonne diſcipline de ce Corps, ſoit en temps de guerre, ſoit depuis la paix, s'y eſt très-bien obſervée ; ce qui eſt conſtaté par différentes lettres du Miniſtre. Elles ſont l'éloge des Chefs & du ſoldat ; & ſont trop intéreſſantes à la gloire de ce régiment, pour n'en pas donner ici l'extrait :

Dans la première, datée de Verſailles le 24 Mai, écrite par le Duc de Choiſeul au Comte de Montbarrey, Maréchal de Camp, & Inſpecteur-Général de l'Infanterie ; on lit ce qui ſuit :

» S. M. a donné beaucoup de louanges » au zèle de MM. de Seignelay, Colonel, » de la Coſte, Lieutenant-Colonel, de » Champagny, Major, & de tous les Offi- » ciers de ce Corps, dont la diſcipline, » la ſageſſe, & la bonne tenue ont peu » d'exemples. Je vois en effet par le compte

» que vous rendez, que non-seulement
» les Officiers, mais encore les Sergens,
» les Fourriers, les Caporaux, les Appoin-
» tés, enfin chaque Soldat, concourent una-
» nimement à cimenter le bon esprit qui
» subsiste dans ce régiment. De cette har-
» monie si flatteuse, si intéressante au bien
» du service de S. M. est né le plaisir
» commun de vivre ensemble, lequel a
» donné lieu aux rengagemens si considé-
» rables qui se sont faits depuis la revue
» du mois d'Octobre, & auxquels ont
» voulu avoir part presque tous les Sergens,
» & la tête des Compagnies.

» L'Etat-Major, toujours surveillant,
» s'occupe au surplus du soin de suggérer
» aux caporaux qui ne sont pas assez inf-
» truits, les moyens de se former davan-
» tage par l'Ecole qu'il a établie; & je suis
» persuadé qu'ils s'y feront bientôt perfec-
» tionnés. Je ne finirois pas, Monsieur,
» si je voulois entrer dans le détail de tout
» ce que je trouve de distingué dans ce
» régiment.

» Il ne doit pas aussi m'échapper de vous
» faire connoître combien S. M. a été
» satisfaite de la sagesse & de l'économie
» du Soldat, si bien prouvée par l'article
» de l'emploi de la masse affectée au linge
» & chaussure. Ces considérations ont dis-
» posé S. M. à accorder une gratification

» à chaque Sergent, Fourrier, Caporal, » Appointé, Grenadier, Soldat, & Tam- » bour; & je vous prie à cet effet de me » mander ce qu'on pourroit donner à cha- » cun de ces ſujets, & m'envoyer un état » de l'objet de cette dépenſe «.

La deuxième lettre écrite de Compiègne le 24 Juin, par le même Miniſtre, au Marquis de Seignelay, Colonel du régiment, eſt conçue en ces termes:

» M. de Montbarrey ne m'a pas laiſſé » ignorer, Monſieur, la diſtinction où il » a trouvé le régiment que vous comman- » dez, ſa diſcipline, ſa bonne tenue, & » ſon exactitude à remplir toutes les par- » ties du ſervice. S. M. à qui j'en ai rendu » compte, m'a chargé de vous en marquer » toute ſa ſatisfaction. Il ne lui a point » échappé d'applaudir en même-temps au » zèle de MM. de la Coſte, de Champi- » gny, Major, & même de tous les Offi- » ciers qui ont concouru ſi unanimement » à mettre ce corps dans l'état de perfec- » tion où il eſt, & je vous prie de les aſſu- » rer qu'elle récompenſera leur bonne vo- » lonté auſſi-tôt que l'occaſion s'en préſen- » tera. Elle a même réſolu de donner dès » à préſent des marques de ſes bontés à » chaque Sergent, Fourrier, Caporal, Ap- » pointé, Grenadier, Soldat & Tambour. » Pour remplir cet objet & en rendre en

» même-tems l'exécution avantageuſe aux » Soldats, il a paru qu'il convenoit de » compoſer leurs gratifications de l'avance » d'un mois du produit de la retenue du » linge & chauſſure, ce qui fera un béné- » fice de 2247 liv. pour la totalité du Ré- » giment, compris les 130 ſurnuméraires, » & avancera le moment où l'on pourra » faire à chaque Soldat le décompte de » l'excédent de ſon entretien journalier. Je » vous préviens en même-tems que S. M. » veut encore donner une marque plus par- » ticulière de ſa ſatisfaction à tous les Ser- » gens, Fourriers, Caporaux, Appointés, » Grenadiers & Soldats qui ſe ſont engagés » depuis la revue du mois d'Octobre der- » nier, juſqu'à l'époque de celle à laquelle » M. de Montbarrey vient de procéder, » & Elle a décidé qu'il leur ſeroit accordé » à chacun, ſuivant ſon grade, un mois » de plus de gratification, laquelle ſomme » aura la même deſtination que celle ex- » pliquée ci-deſſus pour le mois accordé » aux Soldats du Régiment. Je donnerai » des ordres pour la remiſe de ces fonds, » auſſitôt que M. de Montbarrey m'aura » envoyé l'état au juſte des hommes renga- » gés; mais je vous prie, en attendant, » d'informer tout le Régiment de la ſatis- » faction que S. M. a de ſes ſervices «.

LOUIS XV ayant réſolu de venir poſer la première pierre de la nouvelle Egliſe de Ste.-Géneviève, partit de Choiſy le 6 de Septembre, jour fixé pour cette cérémonie. Il arriva dans cette Capitale vers les 11 heures du matin, au bruit du canon & aux acclamations du peuple. S. M. entra dans l'ancienne Egliſe, à la porte de laquelle elle fut reçue par l'Abbé à la tête de ſa Communauté, & qui la harangua. Après y avoir fait ſa prière, le Roi, précédé des Chanoines Réguliers, entra dans la nouvelle Egliſe. S. M. ſe plaça ſur un prie-Dieu près du dôme, après quoi elle poſa la première pierre avec les cérémonies accoutumées. Les inſtrumens en vermeil dont le Roi ſe ſervit, furent remis par l'Architecte à qui ils appartiennent de droit pour être dépoſés dans le tréſor de l'Abbaye.

M. Plainchêne, Chanoine Régulier, fit à cette occaſion un compliment en vers pour être préſenté au Roi, qui rend parfaitement le vrai but de cette cérémonie, qui peint le zèle & l'amour pour ſon Prince, qui caractériſoit ce généreux Citoyen. Je ſaiſis avec ardeur cette occaſion de rendre hommage à la mémoire de cet ami qui

me fut ſi cher, en inſérant ſes vers, dernière production de ce Religieux mourant.

Vers adreſſés au Roi.

Roi chéri, Roi digne de l'être,
Louis, ton peuple eſt enchanté
De revoir ſon aimable Maître
Joindre à des traits de foi, des traits d'humanité!
Quel ſpectacle pour vous, plus doux, plus délectable,
François, que celui qu'en ce jour,
Poſant le ſceptre redoutable,
Vous offre un Roi, l'objet de votre amour!
Louis armé de la truelle
En tenant l'équerre en ſes mains,
Guidé par la tendreſſe, inſpiré par le zèle,
Vient ſe mettre au niveau du reſte des humains.
L'humanité reſpire & la foi ſe conſole,
Louis le Bien-Aimé, leur vengeur, leur ſoutien,
Au titre de Roi très-chrétien
Se plait à réunir, inſtruit à leur école,
Le titre de Roi Citoyen.

LE Roi, de concer avec M. de Laverdy, alors Contrôleur-Général, ſupprima les Chambres ardentes de Valence, Reims & Saumur, qui avoient été établies en faveur des Fermiers-Généraux, pour juger les Contrebandiers, & créa une Commiſſion pour la même fin, à la tête de laquelle eſt un Préſident de la Cour des Aydes, & deux Conſeillers de la même Cour; le premier aux appointemens de 12000 liv. & les ſeconds à 8000 liv. chacun.

LOUIS XV toujours porté à favoriſer les Sciences & à récompenſer le mérite, ayant ſouſcrit pour deux cens exemplaires de la nouvelle édition des Œuvres du Grand-Corneille, commentés par M. de Voltaire, S. M. ſe contenta de 50 & fit remettre les 150 autres au père de Mlle. Corneille. L'Impératrice de Ruſſie fit envers elle le même acte de généroſité.

EXTRAIT d'une Lettre du Comte de..... consignée dans le Mercure de France, premier volume de Juillet, sur la mort du Marquis de Bréhant.

» Le Marquis de Bréhant n'eſt plus..... » il emporte au tombeau les regrets de la » France entière, & je doute que la Na- » ture reproduiſe jamais un plus loyal » & un plus honnête homme que fut » cet illuſtre Breton pendant le cours de » ſa vie. Sa mémoire ſe conſervera long- » tems ſur la terre, & ſur-tout dans nos » cœurs. La bonne réputation que lui ont » mérité ſes vertus Civiles & Militaires, » ſera dans la poſtérité une époque glo- » rieuſe pour notre province de Bretagne, » qui a plus d'une fois vu naître dans ſon » ſein de ces ames franches & courageuſes, » dont la mode ſe paſſe un peu.

» On crut qu'il déplairoit à la Cour, » quand il y montra la première fois des » qualités ſi éloignées de celles de la plu- » part des Courtiſans. On avoit les yeux » ſur le maître pour voir ce qu'il en penſe- » roit; mais comme il ſçait eſtimer tous

» les gens de mérite, il ſçut gré à un bra-
» ve homme d'oſer y être ſincère parmi
» tant de gens qui n'ont pas le courage de
» l'être. Il fit reſpecter & chérir ſon autorité
» dans le premier Régiment de France, où
» il eut à rétablir l'ordre & la diſcipline
» peut-être un peu négligés par des Officiers
» d'ailleurs eſtimables, qui tous rentrèrent
» à l'envi dans leur devoir, en trouvant
» dans leur nouveau Chef un eſprit ferme,
» une juſtice ſévère; mais une amitié conſ-
» tante & éclairée qui n'admit jamais dans
» ſa conduite militaire, ni partialité, ni
» préférence.

» A la bataille d'Ettinghen, au milieu
» d'une grêle de coups de fuſil, il ſe retira
» le dernier, ralliant encore les débris de
» ſa troupe diſperſée par un feu ſupérieur,
» ou pour mieux dire, par le feu d'une ar-
» mée entière.

» Il étoit à la tête de ſes Grenadiers
» dans le fameux bois d'Aſtimbeck, où,
» ſous les ordres de M. de Chevert, &
» d'après les ſages diſpoſitions du Maréchal
» d'Eſtrées, il décida la conquête de l'E-
» lectorat d'Hanovre. Tout le monde ſait
» qu'à cette occaſion, il refuſa une penſion
» de 2000 liv. en priant le Maréchal de
» Belleiſle de tranſmettre cette récompenſe
» aux Officiers de ſon Régiment, qui n'a-

» voient pas moins que lui, disoit-il, mé-
» rité les graces de S. M. Le Roi qui sentit
» le mérite de ce noble & rare désintéres-
» sement, lui accorda dans la suite une
» inspection d'Infanterie, dont il a rempli
» les fonctions en général intelligent, & en
» honnête homme.

» Il avoit déja la tendre amitié du Prince
» de Condé, qui désirant dès sa jeunesse
» ajouter à la gloire de son nom, celle de
» mériter l'amour & la reconnoissance de
» l'Etat, distingua dans M. de Bréhant des
» qualités recommandables à la guerre, &
» dignes d'être proposées pour modèle à
» tous ceux qui se dévouent au service de
» la Patrie. Il témoigna les plus vifs regrets
» de ne s'être pas trouvé aux glorieuses
» journées de Groninguen & du Joannes-
» Berk; mais il en a partagé avec tous les
» bons François la joie dans son cœur.

» Il avoit dans l'esprit cette fleur de
» courtoisie, & dans l'ame les vrais senti-
» mens de l'ancienne Chevalerie autrefois
» fondée sur l'honneur, & dont la révolu-
» tion des tems a fait écrouler l'édifice.

» Sa famille, ses amis, l'Etat & la Société
» où il se faisoit aimer de tout le monde
» par la vérité & la gaieté de son caractè-
» re, perdent en lui un homme digne de
» vivre à jamais dans les fastes & dans le
» souvenir des François.

O toi ! dont la candeur égala le courage,
Héros, dont les vertus avoient devancé l'âge,
Dont la France comptoit & la tête & le bras,
Appui des malheureux, ami de tes ſoldats,
Bon père, heureux époux, & ſi bien fait pour l'être;
Pour tout dire en un mot, bon ſujet d'un bon Maître,
Bréhant ! c'eſt toi qui meurs, & dont le cœur gémit,
Comme a gémi Villars... de mourir dans ton lit.....
Reçois du haut des Cieux, ſi tu daignes m'entendre,
Et l'hommage & les pleurs que je dois à ta cendre !

L'ACADÉMIE Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, fit retentir ſes juſtes regrets dans ſa Séance publique, tenue le 11 d'Août ſur la perte du Maréchal de Luxembourg, ſon illuſtre protecteur. L'amour des Arts & des Sciences avoient inſpiré à ce Seigneur les ſoins les plus généreux pour encourager les talens, ſoutenir, animer le génie & entretenir les travaux Littéraires de ce ſavant Lycée.

M. le Cat, après avoir expoſé tout ce que le Maréchal de Luxembourg avoit fait pour l'établiſſement, les progrès & l'illuſtration de cette Compagnie, ajouta : » La

» reconnoiſſance que nous inſpirent tant de
» bienfaits, les ſentimens que nous devons
» à ſes qualités perſonnelles, font attendre
» de nous un éloge qui n'a été différé que
» pour le rendre plus digne de lui. Nous
» avions même beſoin, pour avoir le cou-
» rage de le faire, que nos premières dou-
» leurs fuſſent calmées par le tems, & plus
» encore par la conſolation que nous donne
» ſon illuſtre ſucceſſeur. Le Ciel a déja
» récompenſé nos juſtes ſentimens pour
» M. le Maréchal, en nous accordant un
» Chef qui nous rappelle ſes bontés, en
» nous honorant des ſiennes; un Patriote
» reſpectable & chéri, qui forcé par la
» paix de quitter le champ de Mars où il
» s'eſt rendu digne de ſes Ancêtres, vient
» ſe ſignaler également dans ceux de Cérès
» & de Vertumne; & qui déja diſtingué
» dans la carrière des Sciences & des Arts
» utiles, qu'il aime & qu'il cultive tous,
» étoit né pour préſider à nos ſéances, pour
» protéger & animer nos travaux. (C'eſt à
» ſa protection & à ſes bienfaits ſignalés,
» que notre Ville eſt redevable de l'établiſ-
» ſement de pluſieurs priviléges & Manu-
» factures; de l'inſtitution de l'Académie,
» & des prix qu'elle diſtribue tous les ans;
» de l'établiſſement des Ecoles de Deſſin,
» de Peinture, d'Architecture, d'Anatomie,
» de Géométrie, de Botanique, &c.)

» La mort du Maréchal de Luxembourg, » qui nous a toujours fourni tous les prix » de l'Académie, pouvant donner quel- » qu'inquiétude aux Auteurs qui ſe pro- » poſent de concourir, nous ſommes auto- » riſés à raſſurer leur émulation. La géné- » roſité de M. le Duc d'Harcourt, ſon ſuc- » ceſſeur, a prévenu là-deſſus les déſirs de » l'Académie. Il m'a chargé de lui annon- » cer qu'il regarde comme un de ſes privi- » léges les plus flatteurs, celui de lui four- » nir ſes prix toutes les années. Pourroit-on » douter un moment que ce nouveau Trip- » tolême, qui a donné à nos climats le rare » ſpectacle d'une forêt de mûriers, & tranſ- » formé la Baſſe-Normandie en Provence, » nous laiſsât manquer d'une branche de » laurier qui doit couronner les beaux Arts » dans la Capitale de cette Province ! «

FRANÇOIS de Verſias, né à Salliés, Bourg à deux lieues de Toulon, fut nommé en 1752 Curé de Fontenailles, dans le Diocèſe d'Auxerre. Il y a dans ce petit village preſqu'autant de pauvres que d'Habitans. Ce généreux Paſteur n'étoit jamais au dépourvu pour les ſecourir. Dès qu'il avoit épuiſé ſa bourſe & ſon grenier pour fournir aux beſoins des uns, il s'engageoit pour

pour les autres; & à cet égard, il étendoit ſa ſollicitude même hors de ſa Paroiſſe. Un jour qu'il ne lui reſtoit plus rien, un de ſes pauvres habitans étant venu implorer ſa charité, il envoya vendre ſa montre pour en diſtribuer l'argent. On ne conçoit pas comment il pouvoit ſuffire à tant d'aumônes avec un bénéfice de 300 liv. & 200 l. de patrimoine; il eſt vrai qu'il ne dépenſoit preſque rien pour lui-même. Ce digne Paſteur mourut au milieu des larmes & des regrets de ſon cher troupeau âgé d'environ 70 ans.

LA Capitale nous fournit un exemple d'intrépidité & d'amour pour le prochain dans l'action héroïque d'un garçon cordonnier, qui vole au ſecours d'un malheureux que deux ſcélérats aſſaſſinoient ſur les 11 heures du ſoir dans la rue St.-Denis; aux cris de la victime il accourt, met en fuite un des aſſaſſins, déſarme l'autre, le ſaiſit & le livre à la Juſtice; cet homme n'avoit d'autres armes que ſon intrépidité & ſon tendre zèle pour l'humanité. Ce trait généreux ſuffit pour nous convaincre que la vertu eſt de tous les états. Puiſſe-t-il ſervir à détruire ces injuſtes préjugés qu'on ſe forme dans le monde contre cette portion ſi utile dont l'induſtrie eſt entièrement dé-

vouée à nos besoins les plus essentiels!

Ton sort est d'être heureux, ta gloire est d'être utile;
Le vice seul est bas, la vertu fait le rang,
Et l'homme le plus juste est aussi le plus grand.

Epitre au Peuple, de M. Thomas.

UN Citoyen respectable, dont le nom ne nous est point parvenu, parce que la modestie, compagne fidèle du vrai mérite, & de la vertu, a su le voiler à nos yeux, étoit sur le point de marier une fille unique, digne objet de sa tendresse, & le seul appui qui lui restoit pour un âge plus avancé. Il avoit réglé sa dot à une somme de 40000 l. La mort ayant detruit en un instant ses projets & ses espérances, ce père distribua la dot à plusieurs paroisses de la Capitale; il déposa cette somme entre les mains des Marguilliers, ou Dames de charité, pour être dispensée fidèlement, & avec discernement, aux pauvres dont elles sont chargées.

M. Guérard, Curé de Saint-Germer, a donné au Collége de la Ville de Beauvais, le plus pauvre du Royaume, 160 liv. de rente, pour être employées par le Bu-

reau à acheter de bons livres, que les Administrateurs doivent distribuer en prix chaque année, afin de ranimer les études. Tout le Diocèse forme des vœux pour que le zèle de ce généreux Pasteur, trouve des imitateurs. Il a d'autant plus à cœur la conservation de son unique Collége, que, malgré sa pauvreté, il a produit plusieurs hommes célèbres, tels que les Baillet, les Herman, les Beaupuis, les Halé, les Simon, les Mesenguy.

» Nous croirions soustraire à la vertu, » dit M. l'Abbé Gros de Besplas, dans » son Traité des Causes du bonheur pu- » blic, (Ouvrage digne du zèle de cet » excellent Citoyen,) un hommage qu'elle » a droit d'attendre, si nous manquions » de rappeller ici la conduite admirable » d'une femme d'un rang distingué, aussi » noble par ses sentimens, qu'héroïque » par son courage. Le trait s'est passé sous » nos yeux : elle avoit hérité d'un fonds » de plus de 70,0000 liv. provenant de » différens intérêts dans les affaires. Il y » avoit quelque lieu de croire que ces » richesses avoient été mal acquises, & » au préjudice de l'Etat. Cette Dame qui » n'avoit qu'un bien très-modique, eut la

» force de demander l'avis d'un conſeil
» éclairé, & ſe ſoumit de reſter dans ſon
» premier état de néceſſité, plutôt que de
» jouir avec ſes enfans d'une fortune qui
» ſeroit injuſte. Les paroles qu'elle em-
» ployoit pour exprimer ſes peines, étoient
» d'une énergie remarquable; & il étoit
» difficile de les entendre ſans émotion.
» Cette illuſtre Dame eut toute la gloire
» de ſon ſacrifice, ſans qu'il lui fût oné-
» reux; on ne l'obligea de faire rentrer
» dans les coffres de l'Etat qu'une petite
» partie de cette ſucceſſion, qui y fut
» reportée par des mains sûres «.

» Il eſt peu de Paroiſſes, dit le même
» Auteur (que nous citerons toujours avec
» éloge) dans les différens Diocèſes du
» Royaume, mieux gouvernées que celles
» de Normandie; c'eſt que les Cures étant
» richement dotées, la plupart des titres
» de ces bénéfices ſont honorés & remplis
» par des hommes en qui coule un ſang
» noble. Ils gouvernent leur troupeau avec
» une autorité entière, avec des ſentimens
» dignes de leur naiſſance. Le bien, par
» leur miniſtère, a plus d'éclat, de ſtabi-
» lité, & de force; on voit plus d'har-
» monie entre le Paſteur & les ouailles,

» entre le même Pasteur & le premier » Seigneur. La plupart des Curés sont » parens des Seigneurs des lieux ; voilà » cette harmonie de l'autorité spirituelle » & temporelle si nécessaire au bien gé- » néral.....

» Si les Curés de campagne pouvoient » être tirés des familles honnêtes ou nobles, » outre qu'ils exerceroient sur leur troupeau » une plus grande autorité, ils inspire- » roient des sentimens plus élevés, sur-tout » à cette portion de la jeunesse destinée à » peupler nos armées. On sent combien » il seroit utile de préparer de bonne heure » leur cœur à une vertu guerrière digne » de la religion ; on trouveroit cette res- » source dans un Pasteur du caractère de » ceux dont j'ai parlé.....

» Je rappellerai ici un trait avec com- » plaisance, car la gloire d'un écrit est » d'intéresser les belles ames : un Curé de » Normandie dans le Pays de Caux, éga- » lement recommandable par la naissance » & par les sentimens, regardant comme » un de ses premiers devoirs, de préparer » pour l'Etat une milice vertueuse, com- » mence d'abord par combattre dans les » jeunes paysans, l'opposition pour les » armes ; il leur inspire ensuite des senti- » mens d'estime pour cet état, sur-tout » cette valeur chrétienne, & ces autres

» vertus ſi précieuſes, par leſquelles la » milice ſe diſtingue & s'honore. Quel » fruit produit l'heureuſe ſemence que ce » Paſteur jette dans les ames ? Lorſque le » temps marqué pour former des recrues » & les milices approche, aucun n'eſt » allarmé. On attend la diſpoſition du ſort » avec fermeté, & même avec joie. Quand » ce ſort eſt fixé, le petit corps de milice » ſe raſſemble ; le Paſteur généreux le con- » duit au ſaint temple ; il conſacre cette » nouvelle milice aux autels ; il lui adreſſe » devant le troupeau, une exhortation » mâle & touchante ; il charge ces derniers » de l'honneur du hameau, les avertit de » n'en pas démentir la vertu au milieu des » armes, de ne pas dégénérer de leurs » peres qui ont donné leur ſang à l'Etat, » & qui ſe ſont toujours diſtingués ſous » les drapeaux. Il leur déclare que, s'ils » aviliſſent leur profeſſion nouvelle, ils » ne ſeront pas reçus dans le canton ; tel » eſt le diſcours qu'il leur adreſſe.....

» Vous croyez peut-être que ce bon » Paſteur borne ici ſon zèle ; non : la vertu » religieuſe & noble eſt féconde en reſ- » ſources. Il paie une petite penſion à » chacun de ces braves ſoldats, tant qu'ils » ſe conduiſent en guerriers vertueux. Cette » penſion leur eſt comptée avec une extrême » fidélité ſur le témoignage du Capitaine

» de la troupe où ils ſont inſcrits. Quand » ils n'ont pas cette atteſtation, le bon » Paſteur ſuſpend ce don généreux ; & » s'ils deviennent totalement mauvais ſu- » jets, il le ſupprime entièrement.

» O digne Paſteur, s'écrie M. de Beſ- » plas, en terminant ce récit touchant & » pathétique ; ô digne Paſteur ! qui avez » fait oublier à vos tendres ouailles, juſ- » qu'au nom de la misère ; caché dans » l'obſcurité d'un hameau, vous croyez » ſûrement être oublié du reſte de la terre ! » Ah ! quelque foible que ſoit la voix que » je fais entendre pour vous célébrer ; s'il » eſt un ſeul cœur qui à ce récit ſoit ému » pour vous, j'ai payé le tribut que je » devois à vos vertus reſpectables. A tra- » vers le nuage qui vous cachoit mes re- » gards, je voyois votre main libérale ſe » porter dans le ſein du pauvre, & mon » ame ſe ſentoit attendrie. Votre nom, » je le dis avec confuſion, s'eſt échappé » de ma mémoire ; mais la plus noble » portion de vous-même, votre charité, » n'eſt jamais ſortie du fond de mon » cœur «.

ANNÉE 1765.

LA maladie de Louis, Dauphin de France, jetta le Royaume dans la plus grande conſternation ; les François, toujours empreſſés à faire éclater leur zèle, firent tout ce que leur amour leur ſuggéra pour prévenir une perte qu'elle regardoit comme une calamité publique.

Les différens Corps de toutes les Villes donnèrent dans cette occaſion, chacun à l'envi, les marques les plus édifiantes de leur piété & de leur attachement pour la Famille Royale.

On mandoit de Thionville que le 4 Novembre, le régiment Dauphin Dragons, en garniſon dans cette place, fit célébrer dans l'Egliſe Paroiſſiale une grande Meſſe, pour demander au ciel le rétabliſſement de la ſanté du Prince. Le Comte de Vaux qui commandoit dans la Province, en l'abſence du Marquis d'Armentières, aſſiſta à cette cérémonie, ainſi que l'Etat-Major de la Place, tous les Militaires qui ſe trouvèrent dans la ville, & un grand nombre d'autres perſonnes. Les Dragons s'étoient impoſé d'eux-mêmes un jeûne ſolemnel à cette occaſion, & la plupart d'entre eux diſtribuèrent aux pauvres la paye de ce jour-là.

Le 11 Décembre, jour indiqué par le ſieur le Bel, Recteur de l'Univerſité, pour l'aſſemblée-générale & la proceſſion qui ſe fait annuellement; il fut arrêté d'une voix unanime, que tous les Membres, au nombre de plus de 600, ſe rendroient ſur-le-champ en proceſſion dans l'Egliſe de Ste.-Geneviève; il fut arrêté en même-tems, que les Facultés ſupérieures & les quatre Nations feroient célébrer chacune une Meſſe ſolemnelle; que pendant neuf jours on diroit dans tous les Colléges une Meſſe & un Salut, auxquels aſſiſteroient les Maîtres & les Ecoliers, & que pour joindre les bonnes œuvres à la prière, on feroit une quête générale, dont les deniers ſeroient remis entre les mains du Recteur, pour être diſtribués aux pauvres Etudians.

La Compagnie des Arquebuſiers de Châlons en Champagne, créée en 1357 par Charles V, alors Dauphin & Régent du Royaume, pour la garde de ſa perſonne, fit également célébrer le 21 de Novembre une Meſſe ſolemnelle dans l'égliſe des Pères Auguſtins.

Avant de paſſer à l'époque fatale de la mort de ce bon Prince, attachons-nous à le peindre ſous les principaux traits qui le caractériſoient.

Avec ſes premières idées ſe développèrent les premiers germes d'une ſenſibilité

bienfaiſante. Dès qu'un malheureux lui offroit le ſpectacle attendriſſant de ſes beſoins, il ſongeoit à y pourvoir, & ſavoit ſouvent les prévenir. Si on lui parloit d'ajouter un ſupplément à ſa penſion : » Je » donnerai le ſurplus, diſoit-il ; j'aime » mieux qu'on le retranche ſur les tailles «. On ne l'étonna jamais en lui propoſant une action honnête, on l'attendriſſoit toujours en la lui racontant. Il n'aima point les eſclaves, il redouta les Courtiſans. Il ſçut ſe choiſir des amis, il étoit digne d'en avoir ; il leur fit oublier qu'il étoit leur maître, il l'oublia lui-même, & ſa confiance pour eux fut toujours la récompenſe de leur franchiſe.

Son Gouverneur, à l'occaſion d'une fête qui s'étoit donnée à Verſailles pour la naiſſance d'un Prince, diſoit qu'il ne comprenoit pas comment Aſſuérus avoit pu tenir à la fatigue des feſtins qu'il donna pendant 180 jours aux Grands de ſon Royaume. » Et moi, reprit-il, je ne ſçais » comment il a pu ſubvenir à la dépenſe, » & je préſume que ce feſtin de ſix mois » à la Cour aura été expié par un jeûne » ſolemnel dans ſes Provinces. Il faudroit, » diſoit-il, dans une occaſion, à l'Ambaſſa- » deur d'Eſpagne, pour qu'un Prince goû- » tât une joie bien pure au milieu d'un » feſtin, qu'il y pût convier toute la Na-

» tion, ou que du moins il pût ſe dire en » ſe mettant à table : *Aucun de mes ſujets » n'ira aujourd'hui ſe coucher ſans ſouper* «. Telle étoit l'ame, tels étoient les ſentimens de ce bon Prince, qui avoit travaillé toute ſa vie à y joindre des lumières propres à les diriger. Voici une réflexion qu'il fit un jour après avoir travaillé long-tems avec l'Abbé de St.-Cyr, ſur le Livre de la *Concorde*, du *Sacerdoce* & *de l'Empire*, de M. de Marca : » Hélas ! mon cher Abbé, » s'écria-t-il, qu'il en coûte de peines pour » accorder les hommes entre eux ! Un Ber- » ger la houlette à la main, met tout ſon » peuple en mouvement d'un coup de ſif- » flet, deux chiens ſont ſes ſeuls Miniſtres, » ils aboyent quelquefois ſans preſque ja- » mais mordre, & tout eſt en paix «.

Dans le récit des circonſtances de ſa vie & de ſa mort, on trouve que le Maréchal de Richelieu dit un jour tout haut : » Non, » il n'y a que la religion qui puiſſe inſpirer » tant de courage «.

Qu'on ſe rappelle encore ce que dit le Dauphin au ſujet du malheur qui lui étoit arrivé à la chaſſe en tuant un de ſes Ecuyers. Ce bon Prince ne pouvoit ſe conſoler d'avoir été la cauſe innocente de la mort d'un homme. » Vous direz tout ce » que vous voudrez, mais ce pauvre homme » eſt toujours mort, & mort d'un coup qui

» eſt parti de ma main. Je vois encore ; » ajoutoit-il, l'endroit où s'eſt paſſé cette » ſcène affreuſe, j'entends encore les cris » de ce pauvre homme, & il me ſemble » le voir à chaque inſtant qui me tend ſes » bras enſanglantés & me dit : Quel mal » vous ai-je fait pour m'ôter la vie ? Il me » ſemble voir ſa femme éplorée qui me » demande : Pourquoi me faites-vous veu- » ve ? Et ſes enfans qui me crient : Pour- » quoi nous faites-vous orphelins ? Ces » penſées importunes me ſuivent par-tout, » & l'uſage de ma réflexion ne ſert qu'à » me convaincre de plus en plus que ce » ne ſont pas des chimères «. On a beau- coup prêché l'humanité dans ce ſiècle ; voi- là celle qu'inſpire la religion.

Sa vivacité naturelle lui avoit fait con- tracter dès l'enfance l'habitude de remuer les pieds lorſqu'il ſe tenoit debout. Une Dame de la Cour qui avoit coutume de lui dire librement ſa façon de penſer, lui donnoit un avis à ce ſujet. Le Prince qui avoit appris depuis peu que cette même Dame s'étoit conduite dans une affaire d'une manière peu conforme aux principes rigoureux de droiture dont elle ſe piquoit, lui répondit en plaiſantant : » Je vous » avoue, Madame, que plus j'étudie la » Cour, plus je me perſuade qu'il eſt bon » de ſavoir s'y tenir tantôt ſur un pied,

» tantôt ſur l'autre «. La Dame qui ne manquoit point d'eſprit, ſentit bien où le coup portoit; & le Courtiſan qui entend à demi-mot, n'eut pas beſoin d'explication.

Un certain jour de fête qu'il avoit danſé avec Madame Henriette, ſa ſœur, quelqu'un lui faiſoit compliment ſur la manière aiſée & gracieuſe dont il ſavoit cadencer ſes pas. Un homme au caractère duquel il convenoit peu de louer la danſe, s'aviſa de ſe joindre au flatteur; c'étoit lui faire mal ſa cour, auſſi paya-t-il le compliment d'une ironie bien propre à faire ſentir le peu de cas qu'il en faiſoit. » Oui, oui, dit-il en » plaiſantant, une danſe faite avec délica» teſſe & ſelon les règles de l'art, a ſon » mérite; mais pour rendre la cérémonie » plus majeſtueuſe encore, il faudroit que » quand un Dauphin danſe, ce fût un Evê» que qui jouât du violon «.

Etant encore enfant, lorſqu'il rencontroit des pauvres, il leur donnoit tout ce qu'il avoit ſur lui. Son Gouverneur lui ayant repréſenté que par-là il ſe mettroit hors d'état de ſoulager ceux qui pouvoient venir dans la ſuite, il ſe rendit à cette réflexion. Ils convinrent enſemble que pour avoir de quoi donner à un plus grand nombre de pauvres, ſes libéralités ne paſſeroient pas un petit écu. Il ſuivoit ordinairement cette règle; mais lorſqu'il en ren-

controit qui lui paroiſſoient plus accablés de misères & d'infirmités que les autres, il ne pouvoit ſe réſoudre à donner ſi peu, alors il cachoit adroitement un louis d'or ſous le petit écu, afin que ſon Gouverneur ne s'apperçût pas de ce qu'il ajoutoit à la ſomme dont il étoit convenu. Il fit quelque choſe de plus pour un pauvre dont l'état l'avoit extrêmement touché; il lui dit tout bas de ſe trouver ſous les fenêtres de ſon appartement à une heure qu'il lui marqua. Ce pauvre ne manqua pas, comme on peut croire, de s'y rendre, & le Prince l'ayant reconnu, lui jetta quelques louis d'or par la fenêtre. L'Abbé de Marbeuf ſe trouvoit par haſard en ce moment-là dans ſa chambre, il ſe douta bien que cet Abbé s'étoit apperçu de l'acte de charité qu'il venoit de faire, & il en rougit. M. de Chatillon qui en fut bien-tôt informé, ne put s'empêcher de l'admirer, il lui recommanda ſeulement de ne pas répéter trop ſouvent de pareilles libéralités. Il y a une ſorte de pudeur bien aimable à rougir d'être ſurpris en faiſant le bien.

Il montroit à l'Evêque de Verdun le plan d'une maiſon royale qu'il avoit tracé avec beaucoup de ſoin. Le Prélat loua l'économie de la diſtribution, l'élégance des décorations, la nobleſſe de l'enſemble. Quand il eut fini ſes obſervations : » Vous

» me paroiſſez avoir du goût, lui dit ce » Prince ; je crois cependant que vous n'a- » vez pas apperçu ce qu'il y a de mieux » dans mon Château «. L'Evêque l'examina encore, & ne trouvant matière à aucune nouvelle obſervation, il pria le Prince de vouloir bien lui indiquer ce qu'il n'appercevoit pas lui-même. » C'eſt, lui répondit-il » en riant, que ce beau Château ne ſera » jamais bâti qu'en crayon, & qu'il ne » coûtera rien au peuple «.

On parloit un jour en ſa préſence d'une banqueroute conſidérable, & des riſques que couroient les particuliers en plaçant leur argent. Les uns diſoient qu'il falloit qu'ils exigeaſſent pluſieurs cautions; d'autres, qu'ils ne devoient point placer toute leur fortune d'un même côté. » Tout cela, » reprit le Prince, ne vaut pas le ſecret de » la Comteſſe de Toulouſe, elle place ſon » argent à fonds perdu, & pour plus de » ſûreté elle met hypothèque ſur l'huma- » nité toute entière, qui, de l'hiver der- » nier, lui eſt redevable de la vie de plu- » ſieurs milliers de malheureux en danger » de périr de misère ſi elle ne fût venue à » leur ſecours «.

Bien convaincu de la ſublimité de la religion, il en pratiqua toujours les devoirs avec exactitude. Il n'accordoit ſa protection aux Miniſtres de l'Egliſe que parce

» qu'il voyoit en eux, disoit-il, des Minis-» tres de charité, occupés tour à tour à » nous consoler de nos maux, & à nous » guérir de nos foiblesses «.

Après avoir perdu le Duc de Bourgogne, ce Prince tourna toute son affection & son attention vers le Duc de Berry & les Princes ses frères. Il partagea son tems entre les soins qu'il donna à leur éducation, & ses travaux particuliers. Tantôt il imprimoit dans leurs jeunes cœurs les grandes vérités de la religion & de la morale; il leur apprenoit que » les Rois ont au-dessus d'eux » un Juge à qui ils doivent compte de tous » les instans qu'ils n'auront pas consacrés » au bonheur de leur peuple; que tous les » hommes sont égaux aux yeux de la Di-» vinité; que le rang les élève, que la ver-» tu seule les distingue «. Tantôt il vouloit les conduire lui-même dans la chaumière du Laboureur, comme à la véritable école des Rois. » Montrez, leur disoit-il, » tout ce qui peut les attendrir; qu'ils » voyent le pain noir dont se nourrit le » pauvre, qu'ils touchent de leurs mains » la paille qui leur sert de lit! Je veux » qu'ils apprennent à pleurer; un Prince » qui n'a jamais versé de larmes, ne peut » être bon «.

Le jour où l'on célèbra les cérémonies de leur baptême, il fit apporter au milieu du

du Temple le Regiſtre dans lequel eſt inſcrit le nom de tous les enfans nouvellement baptiſés. Il leur montra que le leur étoit immédiatement précédé par celui du fils d'un Artiſan, & leur fit connoître par cette leçon admirable les premiers droits de l'humanité.

Modeſte & ſimple, il ne ſe fit connoître qu'à ſon père; il ne découvroit ſes vues qu'au Conſeil. Peu ſenſible à ſa propre grandeur, il cachoit volontiers tout ce qu'il étoit, & ne vouloit ſe montrer que ſoumis & reſpectueux; mais lorſque les circonſtances le forçoient à paroître ce qu'il étoit, on le vit dans des tems de trouble & de conſternation, agité d'inquiétude pour des jours précieux à ſon cœur, mépriſer le péril qui menaçoit les ſiens, donner au plus chéri des pères des témoignages multipliés de ſa tendreſſe; d'entre ſes bras courir aux pieds des Autels, de-là voler au Conſeil, s'y expliquer avec force, étonner les uns par ſa prudence, ſoutenir les autres par ſa fermeté. On l'a vu à Fontenoy raſſembler les troupes diſperſées, vouloir ſe précipiter ſur l'ennemi, ſe plaindre du zèle qui lui épargnoit des dangers; intimement perſuadé, comme il le dit lui-même dans ſon manuſcrit, » Qu'un Roi doit être prodigue » de ſon ſang, & avare de celui de ſes ſu» jets «. Ne pouvant ſignaler ſon courage,

& voulant au moins donner l'exemple du zèle & de la subordination, on le vit à Compiègne inspirer au soldat la confiance & gagner tous les cœurs par cette affabilité, cette générosité, cette bienfaisance dont le souvenir ne s'effacera jamais.

Depuis long-tems le Dauphin étoit consumé par des maux qu'il paroissoit se cacher à lui-même pour les cacher aux autres. Tranquille & serein au milieu de la consternation générale, il n'étoit occupé qu'à éloigner de tous les cœurs l'inquiétude qu'il ne laissoit pas approcher du sien. Le progrès du mal fait évanouir enfin ses espérances & les nôtres. Il pense à la mort, il remplit tous ses devoirs sans se laisser troubler par les larmes & les sanglots de ceux qui l'entourent; jusques dans son tombeau il veut ménager les intérêts de la France; le Dauphin, dans son testament, témoigne le désir d'être enterré sans frais & sans cérémonie. Sa sensibilité semble s'accroître avec ses douleurs, & se répand sur tout ce qui l'environne. Si on lui parle des vœux de la nation : » Pourquoi des » vœux si ardents ? s'écrie-t-il, je ne lui ai » pas encore été utile «. Puis il étend ses bras vers le Ciel, & fait à son tour des vœux pour elle.

S'il se rappelle un accident malheureux qui a fait le tourment de sa vie, c'est pour

prier le Roi de tenir lieu de père à celui qu'il en a privé. En 1756 les nouvelles publiques firent mention du malheur arrivé à M. Chambord, Ecuyer du Dauphin. Ce Prince, au retour de la chasse, voulant lui remettre son fusil, le chien se lâcha, le coup part & emporte l'épaule de cet Officier qui mourut le lendemain. Il seroit difficile de concevoir combien le Prince fut touché de ce malheur; la veuve de l'Officier étoit enceinte, & lorsque le tems de l'accouchement fut arrivé, le Dauphin lui écrivit la lettre suivante, lui ayant promis de tenir l'enfant dont elle accoucheroit.

» Vos intérêts, Madame, sont devenus » les miens, je ne les envisagerai jamais » sous un autre point de vue. Vous me » verrez toujours aller au-devant de tout » ce que vous pourrez souhaiter; & pour » vous & pour cet enfant que vous allez » mettre au jour, vos demandes seront » toujours accomplies. Je serois bien fâché » que vous vous adressassiez pour leur exé- » cution à tout autre qu'à moi. Ma seule » consolation, après l'horrible malheur » dont je n'ose seulement me retracer l'i- » dée, c'est de contribuer, s'il est possible, » à la vôtre, & d'adoucir, autant qu'il dé- » pendra de moi, la douleur que je ressens » comme vous-même «.

A ces justes témoignages de la plus gé-

néreuſe ſenſibilité, ce digne Prince ajouta une augmentation de 10,000 liv. de penſion à celle de 4000 liv. qu'il avoit déja donnée à Madame Chambord. Le Père de cet Officier fut décoré de la Croix de St.-Louis, & S. M. érigea ſa terre en Marquiſat. Le Dauphin renonça, depuis cet accident, à un amuſement pour lequel il avoit du goût.

S'il fait appeller autour de lui ſes amis, s'ils fondent en larmes & tombent à ſes pieds, il s'attendrit ſur leur état ſans paroître affecté du ſien. Si l'Evêque de Verdun raſſemble toute ſa force pour lui parler en ces derniers inſtans: » Il a bien du cou» rage s'écrie le Dauphin «. M. de Nicolaï étoit un des Evêques pour qui ce Prince avoit le plus de bonté, & ſur l'amitié duquel il comptoit le plus. Après que le Prélat lui eut parlé dans ce moment cruel, le Médecin ordinaire s'approche de ſon lit pour lui tâter le pouls; le Dauphin lui dit: » Tâ» tez-le plutôt à l'Evêque «.

Si la Dauphine lui continue ſes ſoins tendres, ſi Madame ſe joint à elle, il leur ſaiſit la main avec affection, détache lui-même deux boucles de ſes cheveux, les leur remet, & dit à l'une: » Noubliez pas » un époux à qui vous fûtes chère; à l'autre, » ſouvenez-vous d'un frère que vous ai» miez «. Si on lui enlève la Dauphine, il

prévoit ſa douleur. Ne pouvant plus voir ſa mère il voudroit voir les enfans, il ne ſauroit prendre ſur lui de les faire venir; il appelle le Duc de la Vauguyon, & pour dernières marques de bonté, le charge de ſes inſtructions pour eux.

» Je ſouhaite, lui dit ce Prince, je ſou-» haite à mes enfans toute ſorte de bon-» heur & de bénédictions. Inſpirez-leur la » crainte de Dieu, & le plus grand reſpect » pour la religion; qu'ils ſoient toujours » ſoumis au Roi, & qu'ils conſervent toute » leur vie pour Madame la Dauphine, l'o-» béiſſance & la confiance qu'ils doivent à » une mère auſſi reſpectable «!

Baignons-les de nos pleurs, ces paroles ſacrées;
Que des Maîtres du monde elles ſoient révérées!...
Grand Roi, ſon dernier vœu fut pour notre bonheur!
Le Ciel, d'après le vôtre, avoit formé ſon cœur.

Cependant le mal s'accroît, la foibleſſe augmente, les douleurs redoublent; il meurt, il expire & laiſſe en proie à la douleur la plus amère, ſon auguſte père, une mère dont la pieuſe réſignation n'affoiblit pas les tendres regrets; une épouſe chérie, dont la ſenſibilité fait encore plus admirer le courage héroïque; des ſœurs à qui

le Ciel a ravi, avec le meilleur des frères; le meilleur des amis; des enfans précieux qui, dans l'âge le plus tendre, ont ſenti toute l'étendue de leur perte. Nos voiſins, nos ennemis nous ont diſputé même la gloire de le pleurer. » Un grand homme, » s'écrioient-ils, eſt de toutes les Nations «.

Le Docteur Maty écrivoit de Londres, au Duc de Nivernois, le 31 Décembre: » Permettez, M. le Duc, à un Etranger » que vos bontés ont en quelque ſorte na- » turaliſé, de mêler ſes larmes aux vôtres » & à celles de toute la France. Germani- » cus pleuré des Romains, le fut également » des voiſins, des ennemis même de leur » Empire. Si M. le Dauphin jette encore » les yeux ſur la terre, il n'y voit en cet » inſtant que des cœurs François «.

Au milieu du deuil univerſel répandu ſur toute la France, le cri de la nature s'élève au milieu de la douleur générale de la Nation. La nature déſolée, dit M. Thomas, pleure une double perte. Quel moment que celui où un Roi qui vient de perdre ſon fils déja formé pour le trône! Un Roi ſenſible, un père tendre, pénétré de douleur, ſe fait amener les Princes ſes petits-fils, ſaiſit avec tranſport l'aîné de ces jeunes enfans, l'enlève entre ſes bras, le preſſe contre ſes joues mouillées de larmes, & s'écrie pluſieurs fois en pleurant: » Vous

» êtes donc mon ſucceſſeur «. A ce ſpectacle perſonne ne peut retenir ſes pleurs. Ainſi, après la mort du célèbre Duc de Bourgogne, on vit Louis le Grand, en cheveux blancs, panché ſur le berceau de Louis XV, le careſſer de ſes mains royales, & regarder avec attendriſſement dans ce jeune enfant, l'eſpérance d'un grand peuple.

Nous ajouterons ici la Lettre du Roi à l'Archevêque de Paris, dans laquelle S. M. peint & caractériſe la bonté de ſon cœur & ſa tendreſſe pour ſes enfans.

» La mort du Dauphin mon fils me » cauſe une douleur d'autant plus juſte, » qu'il joignoit à une ſolide piété les qua- » lités & toutes les vertus dignes de ſa » naiſſance; elles avoient paru en lui pen- » dant tout le cours de ſa vie, & elles lui » avoient acquis toute ma tendreſſe & toute » mon eſtime; elles ont encore été plus » particulièrement reconnues dans la lon- » gue maladie à laquelle il a ſuccombé. Ce » Prince a montré juſqu'à ſes derniers mo- » mens ſa ſoumiſſion aux deſſeins de la » Providence, & ſa confiance en ſa bonté. » Cette perte, qui pénètre mon cœur de » la plus vive affliction, & que tout mon » peuple partage, ne me permet pas de » différer d'unir mes prières aux ſiennes,

» pour demander à Dieu le repos de l'am
» de ce cher fils, & la consolation dont
» j'ai besoin dans une circonstance aussi
» douloureuse. A Versailles, le 24 de Dé-
» cembre «.

Extrait de la Lettre d'un Prisonnier du Cabanon, à l'Auteur du Journal Chrétien, sur une Cérémonie Religieuse établie dans le Château Royal de Bicêtre.

» MONSIEUR,

» Les papiers publics ont retenti des
» différentes relations auxquelles a donné
» lieu le zèle de tous les ordres de ce
» Royaume, de tous les états qui le com-
» posent à l'occasion de la maladie de feu
» Monseigneur le Dauphin. On n'y a pas
» vu celle que j'ai l'honneur de vous en-
» voyer, & qui, par sa singularité, par sa
» nouveauté, a de quoi surprendre & édi-
» fier les personnes qu'une juste prévention
» n'empêchera pas d'entrer dans le détail
» de l'auguste cérémonie qu'elle contient,
» en considérant le but que se sont proposé
» les Auteurs, ceux qui l'ont dirigée, &
» qui n'eût pas manqué d'être agréée de ce-
» lui qui en étoit l'objet. Ce Prince, qui
» fait aujourd'hui le sujet de son deuil &

» de ſes regrets, auroit joui de ce double » avantage que ſon ame bienfaiſante lui » faiſoit regarder comme l'unique bonheur » qui peut flatter un Prince ici bas; d'ai- » mer les peuples & d'en être aimé, ſi » Dieu, dont les deſſeins ſont impénétra- » bles, n'eût voulu hâter le moment de ſa » délivrance.

» Ce que je vous envoie vous convain- » cra que ceux que la plus affligeante de » toutes les calamités, un ſupplice d'autant » plus affreux qu'il eſt continuel, ceux que » des grilles, des chaînes, d'horribles murs » ſervent à contraindre; ceux dont les » maux trop réels ſont plus que ſuffiſans » pour occuper toutes les facultés de leur » ame, dont la ſituation inſupportable & » digne de la compaſſion de tous ceux qui » en ſont les témoins; ceux-là dis-je, n'ont » pas plutôt appris les craintes de la France, » ſes vives allarmes pour les jours précieux » de ce Prince, qu'oubliant tout-à-coup » leurs propres douleurs, ou plutôt faiſant » trève à leurs maux pour ne s'occuper que » de ceux de leur Nation, ils n'ont plus » penſé qu'aux moyens de concourir avec » le reſte de leurs compatriotes, à obtenir » du Ciel le rétabliſſement d'une ſanté ſi » chère.

» Qui l'auroit cru! dans une troupe d'in- » fortunés Captifs que le préjugé regarde

» indiſtinctement comme autant de coupa-
» bles fameux, dans ces ténébreuſes de-
» meures où la crédulité populaire attache
» toujours l'anathême & la réprobation!
» Qui l'auroit cru! ces mêmes infortunés
» ont été des premiers à donner des preu-
» ves de leur amour pour leur Prince,
» après la Métropole, en imaginant ce que
» la ſainteté, toute ingénieuſe qu'elle eſt,
» n'a ſçu peut-être exécuter ailleurs dans
» tout le reſſort de ſon Domaine! Ne
» peut-on pas bien dire ici, après St. Ber-
» nard, qu'on n'eſt pas ſans honneur pour
» être dans un lieu qui n'eſt pas honorable,
» comme on n'eſt pas Saint pour être dans
» un lieu Saint.

» Vous, Monſieur, dont les veilles ſont
» particulièrement employées à rendre pu-
» blics les ouvrages, les cérémonies qui
» peuvent contribuer à la propagation de
» la foi, à l'édification des fidèles, peut-
» être ne jugerez-vous pas indigne de vos
» feuilles une cérémonie approuvée par la
» piété qui ne peut manquer de diminuer
» l'horreur de l'idée qu'on ſe forme de la
» perverſité de nos mœurs & de nos carac-
» tères «.

Le priſonnier aux cabanons dont on vient de lire la Lettre, eſt également Auteur de la deſcription de la Cérémonie Religieuſe, dont il eſt, pour ainſi dire,

l'Inſtituteur, en ayant donné l'idée le premier, & en ayant propoſé le projet aux autres priſonniers. Cette cérémonie ſe fit le premier de Décembre, qui étoit le premier Dimanche de l'Avent.

Dès que les priſonniers furent inſtruits de la maladie du Dauphin, ces infortunés vivement pénétrés du danger auquel ce Prince étoit expoſé, ſe ſignalèrent par des marques de zèle qui honorent infiniment le nom François, & qui doivent prouver à tout l'Univers, qu'un François l'eſt par-tout, que ni les fers, ni les cachots, ni les contrées les plus éloignées, ſéparées par d'arides déſerts, par l'immenſité des mers, ne ſont pas capables de leur faire oublier ce qu'ils doivent à leur Prince & à ſon auguſte ſang.

Un d'entre ces infortunés ayant remarqué qu'il n'y avoit dans leur chapelle aucune image de la Mère de Dieu, en prit occaſion de propoſer à tous ſes confrères de faire un vœu par lequel ils ſe conſacreroient tous ſolemnellement à la Ste. Vierge, ſous l'invocation de *Notre-Dame des affligés*, afin d'obtenir du Ciel le rétabliſſement du Dauphin. Ce projet ayant été une fois au jour, fut généralement applaudi. Quelques priſonniers, ſur-tout de 15, 18 & 22 années de captivité, le reçurent avec une ardeur qu'on ne peut trop louer. Tous

en général ſe diſtinguèrent, les uns en ſe privant de tout ce qu'ils poſsèdoient, les autres de la meilleure partie, pour faire l'acquiſition d'une image de la Ste. Vierge, & pour fournir aux autres dépenſes néceſſaires.

Toute cette cérémonie fut exécutée ſous la direction de l'Abbé Lemaire, ſuivant la permiſſion qu'il en avoit obtenue de l'Archevêque. L'image de la Ste. Vierge ayant été dépoſée avant les vêpres dans l'égliſe de cette maiſon ; après les complies l'Abbé Lemaire en fit ſolemnellement la bénédiction au grand autel, après laquelle quatre enfans âges d'environ 12 ans, priſonniers de correction, chargés de chaînes, repréſentant les priſonniers des cabanons, ſans d'autres ornemens qu'une cocarde blanche à leur bonnet, vinrent ſe proſterner aux pieds de l'Autel, & reçurent du Célébrant chacun un ruban qui étoit attaché au brancard ſur lequel étoit déja poſée l'image de la Ste. Vierge, qui fut portée par deux Diacres aſſiſtans.

Une Compagnie de 40 Gardes ſous les armes, commandés par M. le Roi, Capitaine commandant la garde du Château, ſe rangea des deux côtés du brancard, & l'accompagnèrent juſque dans la Chapelle des cabanons, dont l'Autel orné tout en

blanc, offroit une noble & raviſſante ſimplicité. La Supérieure ſuivoit la proceſſion accompagnée d'un Garde, & étoit ſuivie de toutes les Dames de la Maiſon.

La ſtatue de la Ste. Vierge ayant été dépoſée ſur l'Autel, les quatre enfants qui repréſentoient les priſonniers s'avancèrent ſur le marche-pied, où ils ſe mirent à genoux, le Célébrant & les deux Diacres s'étant mis derrière eux. Pendant qu'on chantoit le Répons *Pro infirmo*, les enfans ſe levèrent & mirent chacun leur main droite ſur l'Autel aux pieds de l'image, & les y tinrent juſqu'à la fin de la cérémonie.

Après la Proſe, *Stabat Mater*, un priſonnier placé dans une des tribunes grillées, lut à haute voix, au nom de tous les autres, l'acte de conſécration qu'ils avoient tous ſigné la veille & le matin de la cérémonie, & cet acte fut dépoſé entre les bras de la Ste. Vierge, pour y demeurer pendant la neuvaine, qu'ils célébrèrent par des meſſes & des chants en ſon honneur, ſur l'Autel de laquelle des cierges, que les priſonniers avoient ſoin de fournir, furent allumés jour & nuit durant la neuvaine. Pendant ces jours, la plupart s'approchèrent des ſacremens & ſe ſanctifièrent par beaucoup d'œuvres de piété & de miſéricorde.

Afin de tranſmettre à la poſtérité une ſi

ſainte & ſi louable action, ils firent faire un tableau repréſentant l'Enfant-Jeſus, qui lui-même les tend à un priſonnier à genoux, & qui lui préſente deux tables ſur leſquelles ſont des inſcriptions qui contiennent l'expreſſion de leur zèle, de leurs vœux & de leur amour.

Dieu ayant diſpoſé des jours du Dauphin, les mêmes priſonniers firent célébrer dans leur Chapelle une Meſſe pour le repos de ſon ame. Deux jours après ils en firent célébrer une du St.-Eſprit pour la conſervation des jours du Duc de Berry, nouveau Dauphin.

Extrait d'une Lettre écrite de Calais à M. de la Place, Auteur du Mercure de France, le 11 Janvier 1766, à l'occaſion de la mort du Dauphin.

» Vous avez été, Monſieur, l'organe des » ſentimens que nous devions à la fameuſe » Tragédie du ſiége de Calais, qui a ré- » pandu notre patriotiſme dans toute l'Eu- » pe; votre cœur m'aſſure que vous le ſerez » de la douleur où nous a plongés la perte » que l'Etat a faite. A nos beaux jours a » ſuccédé la triſteſſe la plus profonde. Nous » nous étions flattés que le Ciel favorable » à l'ardeur & à la conſtance de nos prières

» publiques, nous conſerveroit un Prince ſi » cher & ſi précieux à la Nation. Il n'eſt » point d'actes de piété & de religion que » les Calaiſiens n'ayent exercés pour obte- » nir du Ciel ſa guériſon; il n'eſt point » d'allarmes & d'inquiétudes qu'ils n'ayent » éprouvées dans le cours de ſa maladie. » L'arrivée de chaque Courrier étoit pour » nous un redoublement de crainte & de » douleurs, de prières & de vœux. Les » Temples retentiſſoient des offrandes & » des larmes du peuple le plus fidèle au » ſang de ſes Rois. A peine ces mêmes » Temples ſuffiſoient au concours & à l'af- » fluence des Citoyens de tous les Etats. Le » Dieu qui nous avoit prêté ce Prince ver- » tueux pour le bonheur & l'édification de » la France, a ſans doute voulu qu'il en » fût déſormais auprès de lui l'interceſ- » ſeur. Cette penſée, quelque ſublime » qu'elle ſoit, eu égard à la religion, ne » l'eſt pas également lorſqu'il s'agit de la » nature.

» Tout parle à la raiſon, mais rien ne » parle au cœur. Tout François, tout Ca- » laiſien, en adorant la main qui les frappe, » ne rend pas moins à la mémoire du » Prince, tout ce que le ſentiment nous » inſpire dans cet inſtant douloureux.

» Un deuil univerſel pris par l'Etat-Ma- » jor, par la Nobleſſe, par toutes les Juriſ-

» dictions, par le Corps Municipal & les » Citoyens les plus distingués, joint au son » lugubre pendant neuf jours, de tout ce » que nos Temples ont de cloches, ont » annoncé à nos Citoyens désolés, ainsi » qu'aux étrangers en ce moment dans no- » tre Port, la perte que la France & nous » venons de faire; & les Officiers Munici- » paux indiquèrent pour le 8 de ce mois » un service solemnel où tous les Corps » Religieux, Militaires & Civils qu'ils y » avoient invités, s'empressèrent tous de se » rendre.

» Figurez-vous, Monsieur, une famille » entière dans le deuil & dans l'accable- » ment le plus profond, prosternée aux » pieds des autels, & mêlant ses larmes » aux prières des Ministres du Seigneur. » Tel est le tableau vraiment touchant de » cette triste & funèbre journée. Le Clergé » affecté des mêmes sentimens, célébra le » lendemain un service aussi solemnel que » le premier, où le concours ne fut pas » moins nombreux, & où M. Duteil, » Curé Doyen de cette ville, prononça » une Oraison funèbre digne de la réputa- » tion que ses vertus & ses talens lui ont » depuis long-tems acquise, & pénétra de » plus en plus ses Auditeurs des sentimens » dont il étoit lui-même pénétré.

» Nous attendons les ordres du Roi aux Prélats

» Prélats du Royaume ſur ce triſte évène-
» ment, pour nous y conformer. En les anti-
» cipant, nous avons cru devoir céder à ce
» qu'exigeoient de nous notre douleur &
» notre zèle «.

Autre Lettre du même, en date de St.-Germain, du 10 de Février.

» Les campagnes, Monſieur, à l'exem-
» ple des Villes, s'empreſſent de rendre
» au Prince auguſte, dont nous pleurerons
» éternellement la perte, le tribut de de-
» voir & d'hommages ſi légitimement dû
» à ſa mémoire. Jalouſes de ſe ſurpaſſer
» dans les triſtes & dernières preuves qu'el-
» les ont à lui donner de leur tendre atta-
» chement, elles n'oublient rien pour en
» rendre l'appareil auſſi ſolemnel que leurs
» facultés le permettent. J'ai été prié à une
» de ces pompes funèbres. Tout y portoit
» l'empreinte de la piété la plus profonde,
» tout y caractériſoit le plus parfait recueil-
» lement. Chaque habitant animé par l'e-
» xemple de ſon Paſteur, s'efforça de ſe-
» conder ſes pieuſes & louables intentions.
» S'étant interdit toute eſpèce de plaiſirs
» dans un tems de deuil & de conſterna-
» tion générale, il fut arrêté d'un commun
» accord, que le ſervice ordonné par M.
» l'Evêque, ſe feroit le lundi gras. On l'an-

» nonça la veille, 9 du mois, par le ſon de » toutes les cloches, qui ne ceſsèrent d'en » prévenir les fidèles juſqu'au moment où » commença cette lugubre cérémonie; elle » fut exécutée avec une édification peu » commune.

» Quarante femmes vétues de noir, » chacune un cierge à la main, rempliſ- » ſoient le milieu de la nef. Un pareil » nombre d'hommes, chacun auſſi avec un » cierge, en garniſſoient les côtés ainſi que » le chœur, au milieu duquel étoit élevé un » petit catafalque orné d'attributs ſymbo- » liques, & entouré de vingt-quatre cierges. » Sur le devant étoient écrits ces vers :

Il fut, tant qu'il vécut, l'objet de notre amour,
Menacé du trépas, celui de nos allarmes.
Il n'eſt plus, ô douleur! ô trop funeſte jour!
Un inſtant nous condamne à d'éternelles larmes.

Ces vers renferment le ſujet d'un diſcours pathétique & touchant que l'Officiant prononça par forme d'oraiſon funèbre.

» Je ſouhaite, Monſieur, que ce détail » puiſſe trouver place dans votre Journal. » La publication, je penſe, en eſt due au » zèle pieux & vraiement patriotique des » habitans de Nezel, Diocèſe de Chartres, » & de leur digne Paſteur «.

Les Académies & les Sociétés n'ont pas moins fait éclater leur zèle & leurs justes regrets.

La ville de Reims, à l'exemple de la Capitale & des principales villes du Royaume, érigea le 26 d'Août, une statue à Louis XV, dit le Bien-Aimé. » Aussi » flatté de cette auguste prérogative, qu'heu» reuse sous un règne aussi glorieux, » j'ai cru, dit M. Havé, Avocat au Par» lement, quelle verroit avec plaisir expri» més au bas de ce monument illustre, les » sentimens de son amour, par les quatre » vers présentés le 19 Juillet « :

Citoyens, Louis est fidèle
Aux sermens qu'il fit dans vos murs;
Transmettez aux siècles futurs,
Votre bonheur & votre zèle.

Le Dimanche 14 de Juillet, le feu prit à une heure après-midi au Bourg de Bolbec dans le pays de Caux, à la maison d'un Boucher. L'incendie fit de si grands progrès, qu'en trois heures de tems, tout le

Bourg fut embrâſé. Il y eut 864 maiſons de brûlées, & il n'en reſta pas dix qui n'euſſent été endommagées. L'Egliſe qui étoit très-ancienne, fut réduite en cendres. Un vieillard & ſa fille, victime de la piété filiale, qui étoit allée le ſecourir, périrent dans les flammes. Plus de 3000 perſonnes furent réduites à la dernière misère, par la perte de leurs maiſons & de leurs effets.

Les Ephémérides du Citoyen nous fourniſſent l'anecdote ſuivante, que les peres & meres ne peuvent trop remettre ſous les yeux de leurs enfans. Quel trait ſublime de morale & d'éducation !

Le ſieur le Blond, un de ces hommes doués par la Providence, d'induſtrie & du talent pour la Mercerie, profitable par ſon action & ſa vigilance à la ſociété, avoit peu-à-peu, par un long travail, conſolidé ſa petite fortune. Tout avoit proſpéré dans ſes mains, ſon bien, & ſa femme qui lui avoit donné neuf enfans, à ſavoir huit garçons & une fille. L'aîné de ces fils, porté par ſon goût vers l'étude du Barreau, étoit Avocat, & établi à Montivilliers, où il avoit épouſé une jeune perſonne qui lui porta aſſez de biens pour ſon état. Les autres avoient ſecondé leur père dans ſon commerce ; & faiſant tous bourſe commune, étoient demeurés auprès de lui. Le

bon pere les avoit souvent pressés de travailler pour leur compte, leur offrant de faire les avances de leur établissement, & leur alléguant que chacun à part, & dans divers cantons, ils feroient tous mieux leurs affaires : mais ces dignes fils ne voulurent point abandonner sa vieillesse, & refusèrent constamment d'être autre chose que ses facteurs.

Enfin, pressés par la tendre prudence de leur pere, & pour lui donner quelque satisfaction, ils convinrent de travailler encore concurremment, & pour la masse, sans que leur père renouvellât ses instances désormais; mais à la condition qu'ils consentiroient à la séparation, si-tôt que le résultat du partage général seroit tel, que chaque enfant en pût retirer dix mille écus pour sa part, & que cela fait, il restât encore 2000 liv. de rente au bon vieillard pour sa subsistance. Cet accord fut rédigé en acte, entre le pere & les frères, & tous continuèrent à travailler au bien commun, comme par le passé. Ils en étoient-là, quand le fatal incendie dévora leur maison, avec pour plus de cinquante mille écus de fonds de toutes les espèces renfermées dans leur magasin, & ne leur laissa rien au monde que leurs engagemens montans environ à 40,000 liv. O vertu ! tendresse, accord mutuel ! vous n'êtes pas des

effets combuſtibles ; votre généreux appui ſauve les ames honnêtes du déſeſpoir !

Cette pauvre famille dénuée de tout, & telle qu'au ſortir de la Nature, ſe retira chez le frere, qui heureuſement étoit établi. Le vieillard y porta ſa conſtance, y trouva ſa maiſon, y embraſſa ſa famille, y reçut ſes amis. Le ſoir, une table nombreuſe & domeſtique y réunit tous ſes enfans ſous ſes yeux. Un bon pere n'eſt vraiement atterré ſous les coups du ciel, que quand ils frappent ſes entrailles. La belle-fille qui, paſſé les premiers hommages, avoit peu paru, prit ſa place alors, & ſes enfans leur rang de dignité. A la fin du repas, un plat couvert, & placé d'une manière directe auprès du vieillard, excite ſa curioſité. Il lève la ſerviette, il trouve (meres & filles écoutez) la montre, l'étui, les boucles-d'oreilles de ſa belle-fille, un rouleau de 50 louis qu'elle avoit été bourſiller chez ſes parens, & 15 louis de ſon petit pécule, qui étoit tout tout ce qu'elle poſſédoit. Quelle offrande ! Lares ſactés d'une famille unie & vertueuſe, c'eſt à vos pieds que l'homme peut vraiement faire ſentir, & connoître toute l'étendue de ſon cœur ! Quel pere ! ajoute l'Auteur citoyen, quels enfans ! Quels ſeront ceux de cette digne Bru que la Providence ombragera déſormais de ſes plus doux regards !

Le vieillard réconforté, fidèle à la voix de l'amour qui lui rend l'espoir & la vie, mêle des larmes de bénédiction & de tendresse, à des larmes de respect & de consolation, accepte le tribut de sa fille, fait élever sur les cendres de son ancien domicile, un simple toît, un abri de terre & de bois, reprend les liens dispersés de son commerce & de ses correspondances. Ses enfans ranimés à sa voix, secondent ses vues, obtiennent du tems de leurs créanciers. Leur travail recommence sous les auspices de la résignation & de la confiance.

Le sieur le Marcis, moins touché de ses propres pertes, quoique très-considérables, que du malheur & de la désolation de ses compatriotes, vola dans le moment à leur secours, & sacrifia généreusement une partie des restes de sa fortune, pour procurer à ces malheureux les plus pressans besoins.

Louis XV attentif à se faire informer de tout ce qui intéresse l'homme & la fortune de ses sujets, connut l'action héroïque du sieur le Marcis; & pour première récompense des soins bienfaisans qu'il avoit pris, S. M. lui fit donner par le Contrôleur-Général, l'honorable commission de les continuer, en se chargeant de distribuer aux pauvres incendiés, les secours que la bonté paternelle du Roi

leur faiſoit adminiſtrer. Cette commiſſion fut ſuivie d'un brevet d'armoiries deſtinées à exprimer d'une manière ſenſible, le zèle patriotique dont elles ſont le prix, & d'une médaille d'or envoyée par le miniſtère de M. Bertin, avec cette inſcription : « Donné » par le Roi à P. J. le Marcis, pour les » ſecours fournis aux Habitans de Bolbec, » lors de l'incendie de ce Bourg en 1765 «.

Le Corps de Ville de Rouen, pour faire paſſer à la poſtérité la mémoire du ſieur le Marcis, & les récompenſes dont le Monarque l'a honoré, en fit regiſtre dans ſes Archives, en arrêtant en même-temps, que S. M. ſeroit très-humblement ſuppliée de permettre que ce zélé patriote jouît dans cette ville de tous les priviléges des citoyens les plus diſtingués.

Le Roi, voulant remettre les habitans de Bolbec en état de reconſtruire leurs maiſons incendiées, & de rétablir leur Commerce, leur accorda la remiſe de tout ce qui reſtoit dû de leur Taille & Impoſitions acceſſoires pour l'année 1765. Il ordonna en même-temps que pendant 25 ans, à commencer du mois d'Octobre de cette même année, chaque habitant de ce Bourg ne ſeroit taxé qu'à 5 ſols par an pour toute nature d'impoſitions, même pour les vingtièmes. Enfin, S. M. leur fit diſtribuer 200 métiers & 400 rouets à l'uſage de leur Fabrique.

LE 31 Mai, mourut dans la quatre-vingt-troiſième année de ſon âge, Jean-François Mahudel, Chanoine de la Cathédrale de Langres ſa patrie. Sa famille, l'une des plus diſtinguées de la ville, eſt recommandable par les ſervices importans qu'elle a rendus à l'Etat dans des temps orageux. Un de ſes Ayeux, Jean Rouſſat, d'abord Maire & Lieutenant de Police, enſuite Lieutenant-Général au Bailliage de Langres dans le ſeizième ſiècle, mérita la confiance des Rois Henri III & Henri IV, comme on le voit par plus de 100 lettres dont ces deux Princes l'honorèrent, & dont pluſieurs ſont de la propre main du grand Henri. Elles atteſtent que, malgré les efforts du Duc de Guiſe, Gouverneur de Champagne, & malgré les intrigues de l'Evêque Charles Deſcars, qui, à l'exemple de Guillaume Roſe, Evêque de Senlis, ſouffloit par-tout le feu de la Ligue, Jean Rouſſat maintint Langres dans la fidélité due au Souverain, & contribua par les intelligences ſecrètes qu'il ſut ménager dans les villes limitrophes, à ramener à l'obéiſſance légitime, Chaumont en Baſſigny, Vitry-le-François, Château-Vilain, & autres d'alentour. Auſſi les lettres des

deux Rois ſont pleines des ſentimens d'eſtime, de confiance, & de reconnoiſſance les plus flatteurs pour un ſujet; & la ville de Langres qui s'intéreſſe avec raiſon à la conſervation de pareils titres qui l'honorent elle-même, les a fait dépoſer dans ſes Archives. Ces faits ſont d'autant moins étrangers à l'éloge de M. Mahudel, qu'il a été auſſi dans un autre genre le bienfaiteur de ſa patrie, par l'abondance de ſes bonnes œuvres.

Son Evêque, M. de Clermont-Tonnerre, ouvrit bientôt une vaſte carrière à ſa charité, en lui donnant inſpection ſur les priſons. Ce ſoin étoit comme héréditaire dans la famille du généreux eccléſiaſtique. Il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer au ſuccès de ſa miſſion. En même-temps qu'il jettoit ſur cette terre, communément ſi ingrate, la ſemence de la parole divine, il y répandoit avec une eſpèce de profuſion, les ſecours temporels que ſes ſœurs, aſſociées à ſes bonnes œuvres, préparoient de leurs mains. Ce fut auſſi lui que M. de Clermont, & ſon ſucceſſeur, M. d'Antin, firent le dépoſitaire de leurs aumônes ſecrètes & publiques; & à leur exemple, tous les honnêtes gens de la ville prirent confiance dans la ſageſſe de ſes diſtributions. Tous ſe faiſoient honneur d'avoir des relations avec lui, par

rapport au soulagement des pauvres. La douceur de son caractère, sa politesse, sa piété achevoient de lui concilier tout le crédit nécessaire pour fournir aux besoins des indigens, à proportion que la misère des temps les multiplioit.

Le 11 d'Octobre 1727, le Chapitre de Langres qui choisit ses Membres, lui conféra tout d'une voix une Canonicat qui venoit de vaquer. Quoique, depuis longtemps, la mauvaise coutume se fût introduite de solliciter de porte en porte ces nominations, M. Mahudel n'avoit fait aucune démarche pour la sienne, & dans la suite il n'eut aucun égard à ses brigues. Il fut le modèle d'une vie vraiement Canoniale.

Une assiduité scrupuleuse ne lui permit jamais de profiter d'un seul jour de vacances accordées, ou plutôt tolérées par le Concile de Trente. Il étoit toujours prêt à suppléer ceux de ses confrères qui étoient absens pour cause de maladie, ou pour d'autres raisons; son exactitude à remplir tous les devoirs de Chanoine, le soin des Archives dont sa Compagnie l'avoit chargé, la direction des Clercs qui étoit une nouvelle preuve de l'estime que son Evêque avoit pour lui, ne rallentissoient point sa sollicitude pour les pauvres.

Il y a à Langres deux établissemens de

Charité, appellés vulgairement la grande & la petite Marmite. Le premier, qui doit ſon origine à M. Bocquin, Curé de la Paroiſſe de Saint-Pierre, eſt gouverné par les Dames de la Ville, ſous l'autorité des Curés; & les aſſemblées ſe tiennent le premier Dimanche de chaque mois, dans une maiſon deſtinée à cet effet.

Le ſecond eſt l'effet du zèle de M. Mahudel. Ce reſpectable Chanoine, pour ſuppléer aux petits beſoins des pauvres convaleſcens que la grande Marmite ne pouvoit ſouffrir, forma une aſſemblée de pieuſes Demoiſelles, qui, en renonçant au monde, ſe conſacroient aux œuvres de charité. Le dernier Dimanche du mois étoit fixé pour cette aſſemblée. Après une inſtruction, on expliquoit les différens devoirs que chaque Demoiſelle devoit remplir dans le diſtrict qui lui étoit aſſigné; & à la fin de chaque ſéance, on faiſoit regiſtre de ce qu'il convenoit de donner aux pauvres malades, pour faciliter leur rétabliſſement. M. Mahudel ſoutenoit cette bonne œuvre par l'abondance de ſes aumônes.

ANNE-Claude-Philippe de Thubières, de Grimoard, de Poſtels, de Levy, Comte de Caylus, né à Paris, Conſeiller d'Honneur-né au Parlement de Toulouſe, entra d'abord dans les Mouſquetaires, & dès la première campagne en 1709, ſe diſtingua par ſa valeur. Le Roi lui donna des éloges en préſence de toute la Cour, & le récompenſa d'un guidon de Gendarmerie.

Retiré du ſervice, il entra en 1731 dans l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, en qualité d'honoraire Amateur. Aimant à réaliſer ſes lettres, il n'épargna ni ſon travail, ni ſon crédit, ni ſa fortune, pour éclairer, aider, mettre en mouvement les Artiſtes. Ce qui prouve qu'il aimoit les Arts pour eux-mêmes, ce ſont les bienfaits ſecrets par leſquels il s'empreſſoit d'encourager les talens qui n'étoient pas ſecondés de la fortune. Il alloit les chercher juſques dans les retraites, où l'indigence les tenoit cachés. Il prévenoit leurs beſoins; il en avoit peu lui-même; ſa libéralité faiſoit tout ſon luxe. Quoique ſes revenus fuſſent fort au-deſſous de ſa condition, il étoit riche pour les Artiſtes; & lorſque vers la fin de ſa vie,

ſa fortune ſe fut accrue de celle du Duc de Caylus ſon oncle, il n'ajouta rien à ſa dépenſe, il ne lui ſurvint aucun nouveau beſoin, il mit à ſa place les Artiſtes & les Lettres. Tout l'héritage tourna à leur profit; il n'en fut que le Régiſſeur. Sa généroſité n'a été égalée que par celle de pluſieurs Artiſtes qui ont avoué ſes bienfaits.

Outre les préſens dont il gratifioit de temps en temps l'Académie de Peinture, il y a fondé un prix annuel pour celui des Elèves qui, dans un Concours, réuſſiroit le mieux au Deſſin.

Le Comte de Caylus fuyoit les honneurs; il rechercha cependant, par un attrait invincible, celui d'être admis au nombre des honoraires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Toujours prêt à obliger chacun de ſes Confrères, il s'étoit fait de l'Académie une nouvelle famille. Ne perdant jamais de vue les Artiſtes, il fonda un prix de 500 liv., dont l'objet eſt d'appliquer par les Auteurs & par les monumens, les uſages des anciens peuples.

Il laiſſa par ſon teſtament des récompenſes pour ſes domeſtiques; 1000 liv. aux pauvres de ſa Paroiſſe; & à ceux de ſes Terres, un quart de revenu de chacune.

Dans les promenades qu'il faiſoit preſque toujours ſeul, il s'amuſoit quelque-

fois à demander la monnoie d'un écu aux pauvres qu'il rencontroit. Quand ils étoient allé la chercher, il se cachoit pour jouir de l'embarras où ils seroient à leur retour : peu après il se montroit, prenoit plaisir à louer le pauvre de son exactitude, & le récompensoit en doublant la somme. Il dit plusieurs fois à des amis ; » Il m'est » arrivé de perdre mon écu ; mais j'étois » fâché de n'avoir pas été dans le cas d'en » donner un second «.

M. Dupaty, Tréforier de France Honoraire, pere de l'Avocat-Général au Parlement de Bordeaux, fut un Magiſtrat éloquent. Membre de l'Académie de la Rochelle, il y établit un prix qu'on donna cette année à l'éloge de Henri IV. Il obtint une place à cette Académie à l'âge de 23 ans. Il fut le premier qui y ait été admis ſi jeune. Son fils en a fourni depuis un nouvel exemple, y ayant été admis à l'âge de 19 ans ; diſtinction juſtement méritée par la ſupériorité des talens !

Cet homme illuſtre fut le bienfaiteur de l'Académie ; lors de ſon établiſſement, elle avoit été obligée de faire un emprunt pour payer l'enregiſtrement des Lettres-Patentes au Parlement, & ſatisfaire à

d'autres dépenſes. N'ayant pu le rembourſer, la libéralité de M. Dupaty la délivra de cette dette. Ayant pris les eaux de Barèges qui le ſoulagèrent, il s'occupa dès ce moment de faire une fondation qui procureroit tous les ans à deux malheureux, le moyen de faire le voyage aux eaux. Il ſe propoſa d'établir également un Hopital dans ſes Terres, pour les malades de la campagne. Cet excellent Citoyen mourut premier Secrétaire de l'Académie de la Rochelle.

Extrait d'une Lettre inſérée dans les Ephémérides du Citoyen.

M. de Boisguel, Curé de Saint-Victor de Chrétienville, eſt fils de M. Duhauray de Boisguel, ancien Brigadier des Gardes-du-Corps, & neveu des ſieurs de Boisguel-Courval, auſſi Brigadier, & de Lacour, Desbois, & Formancourt, Exempts dans le même Corps, tous cinq frères qui ont ſervi chacun 50 ans. Leurs ſervices leur avoient mérité la bienveillance du Roi, qui les ennoblit après la bataille d'Ettingen.

Le pere de celui dont nous entreprenons l'éloge, ſoutenu des bienfaits du Roi, l'envoya à l'Univerſité de Caen. On remarqua dès cet inſtant l'envie qu'il avoit d'obliger, & de ſe rendre utile; car il aida de ſes

ſes épargnes deux jeunes gens, qui, faute de ſecours, n'étoient pas à même de cultiver le talent que la nature ſembloit avoir formé en eux. Il eut depuis la ſatisfaction de les voir tous deux proſpérer & ſe diſtinguer.

Curé de Saint-Victor de Chrétienville, entre Bernay & Broglie, Bénéfice qui vaut au plus 3000 liv. réduit par les charges à environ 2000 liv., il trouva cependant le moyen, avec ce foible ſecours, de retenir dans l'intérieur de la Paroiſſe, plus de 80 pauvres mendians de tout âge, & de tout ſexe, qui vivoient à la charge des Paroiſſes voiſines. Son premier ſoin fut de prendre les meſures néceſſaires, pour retenir chez elles, & ſous les yeux de leurs mères, toutes les jeunes filles qui chaque jour marchoient avec un biſſac ſur l'épaule; & pour y réuſſir, il leur donna des rouets, du lin, & du chanvre, pour les occuper utilement. Il fit plus; les pères & les mères murmurant de ce qu'il entreprenoit de retenir leurs enfans, il leur fourniſſoit la ſubſiſtance, en habilla pluſieurs; & dans l'eſpace de ſix mois, on s'apperçut ſenſiblement de la différence du Gouvernement dans cette Paroiſſe. Il les obligea d'aller aux Ecoles & au Catéchiſme.

Son ſecond ſoin fut de procurer aux garçons les mêmes avantages; & pour exé-

cuter cette entrepriſe, il eſſaya d'engager les Tiſſerands, qui ſont en petit nombre dans cette Paroiſſe, de prendre chez eux, chacun, quelqu'un de ces enfans, pour leur apprendre le métier ; mais comme ces ſortes de gens tirent pour l'ordinaire près de 300 liv. de chaque Apprentif, tant en argent comptant, que par le travail gratuit, ces propoſitions furent ſans effet, parce que le Curé ne pouvoit leur offrir que quelques boiſſeaux de bled, & les récompenſes du Ciel dues à la charité. Enfin, ne pouvant trouver d'autres reſſources pour arriver à ſon but, il ſe détermina en ſacrifiant ſon aiſance & ſa tranquillité, à prendre à ſes gages des ouvriers Fabriquans. Il loua une petite ferme, afin de ſe procurer du logement pour les établir. Il fit apprendre le Commerce des laines & des frocs à un domeſtique qu'il avoit chez lui depuis long-temps, pour conduire cette école d'Apprentifs, ce qui lui coûta fort cher. Il fit venir d'Aumale un homme & une femme qui enſeignèrent une méthode de filer la laine, juſqu'alors ignorée dans le pays, méthode pourtant que la plupart des Tiſſerands, malgré l'envie, ont adoptée depuis. Il aſſembla les pères & les mères dont les enfans étoient dans le beſoin, leur fit ſentir le bien qu'il ſe propoſoit de leur faire, leur en fit con-

cevoir les avantages, & parvint à les persuader. Il acheta tous les uſtenſiles & métiers néceſſaires; enfin il entretint plus de 40 jeunes gens dans l'ordre le mieux réglé & le plus décent. Les filles ſont ſéparées des garçons, tous logés, couchés, nourris, & payés en proportion de leurs ouvrages. Aidé dans ces détails par les ſoins d'une ſœur très-intelligente, qui demeure avec lui, il a encore pris à ſes gages un Maître d'Ecole, qui, chaque jour, vient faire ſes inſtructions dans l'endroit où travaillent les garçons; & les filles ſont inſtruites par une Maitreſſe aux heures réglées.

Ce projet a déja été porté au point, que ces jeunes gens fourniſſent de quoi employer près de 20 grands ouvriers, ſoit Peigneurs, Cardeurs, & Tiſſerands. Il entretient de plus dans cette petite Manufacture, quatre vieillards eſtropiés de ſa Paroiſſe, qui mendioient leur pain, & qui actuellement ſe nourriſſent par leur travail. Depuis peu de temps il a fallu apprendre à 6 de ces enfans, l'art de filer le coton, afin de les mettre en état de faire chacun ce qui ſera le plus conforme à leur talent.

ANNÉE 1766.

Louis XV ayant établi des Ecoles publiques de Chirurgie dans la Capitale, & dans les principales Villes du Royaume, & entr'autres à Orléans, ſous la protection du Duc d'Orléans, par Lettres-Patentes du 23 Juin 1759, regiſtrées au Parlement le 7 de Septembre, & au Bailliage d'Orléans le 4 Décembre ſuivant; Louis le Blanc, Profeſſeur, Démonſtrateur Royal, Chirurgien Lithotomiſte de l'Hôtel-Dieu, fit l'ouverture des exercices de cette Ecole, le 13 de Mars de cette année.

Le ſieur Boileau de St.-Pau, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St.-Louis, & ancien Officier d'Artillerie, ayant formé le projet d'établir à Montargis une Ecole de 30 Gentilshommes deſtinés au ſervice de l'Artillerie & du Génie; le Roi voulut bien approuver cet établiſſement, & en accorder le commandement & l'inſpection à ce reſpectable Officier.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Montauban le 19 Novembre.

» On eſt ici dans la plus grande conſter-
» nation. La Rivière du Tarn a débordé ſi
» conſidérablement, que depuis trois jours
» elle environne trois fauxbourgs de cette
» ville, & les eaux minant les fondemens
» de toutes les maiſons qui y ſont ſituées,
» en ont déja fait écrouler 30. Elles ont
» tellement pénétré les terreins où elles ſe
» ſont répandues, que la grande rue du
» principal de ces fauxbourgs, qui eſt le
» quartier le plus riche de la Ville, s'eſt
» affaiſée en pluſieurs endroits. Plus de
» 200 familles qui habitoient les maiſons
» inondées, ont été obligées de ſauver avec
» précipitation leurs effets les plus précieux
» & d'abandonner le reſte, ainſi que les
» moiſſons mêmes, à la merci des eaux.

» L'Intendant de la Province a paſſé
» près de deux jours & deux nuits à donner
» ſur les lieux de l'inondation, les ordres
» néceſſaires, ſoit pour étayer les maiſons
» qui menaçoient ruine & en faire ſortir les
» particuliers qui expoſoient leur vie afin

» de ſauver leurs effets, qu'on a eu le tems
» de retirer des maiſons. Il a également fait
» diſtribuer dans les places publiques du
» pain au peuple qui ſe trouve ſans reſſource
» & ſans aſyle, & le ſoir les malheureux ſe
» retirent dans les égliſes. La perte que
» cette eſpèce de déluge a occaſionnée, &
» les ſuites qu'on a lieu d'en redouter, ne
» pourront être réparées de plus de 30 ans.
» Depuis ce matin, l'eau a baiſſé de trois
» pieds, & il y a apparence que ſes rava-
» ges ſe termineront par la chûte de plu-
» ſieurs maiſons lorſqu'elle viendra à ſe
» retirer entièrement. On ne parle juſqu'à
» préſent que d'un ſeul homme qui ait
» péri.

» On a reçu le 5 Décembre de nouveaux
» détails ſur les ravages que le déborde-
» ment du Tarn a faits dans les fauxbourgs
» de Montauban. L'écroulement des mai-
» ſons a commencé dans le fauxbourg de
» Sapiac. Le bruit de leur chûte s'eſt fait
» entendre dans le fauxbourg voiſin avec
» les cris de pluſieurs perſonnes qui deman-
» doient de l'aſſiſtance; mais comme l'eau
» environnoit entièrement le fauxbourg de
» Sapiac, il étoit très-difficile d'aller au
» ſecours de ſes malheureux habitans. La
» rivière prodigieuſement enflée & rapide,
» étoit chargée d'une grande quantité d'ar-
» bres d'une groſſeur énorme, qu'elle avoit

» déracinés & qu'elle entraînoit avec elle, » ce qui joint à l'obscurité, rendoit très- » périlleux le passage des bateaux. Ces » obstacles n'effrayèrent pas un Marinier » qui, malgré les prières & les larmes de » sa femme & de ses enfans, osa traverser » la rivière pour aller prendre sur son ba- » teau & sauver les malheureux qui étoient » prêts de périr. Son audace & son courage » animèrent plusieurs de ses camarades à » l'imiter & à le suivre, & au moyen de » leurs secours, heureusement il ne périt » personne. Les eaux se sont enfin retirées » le 23; mais tous les moulins ayant été » détruits par le débordement, il y auroit » eu lieu de craindre que la famine ne suc- » cédât à cette calamité, si l'Intendant n'a- » voit fait ouvrir les magasins de farines » destinées pour les Colonies, & ne les » avoit fait distribuer aux peuples.

» A Albi, le même débordement y a » causé aussi beaucoup de ravages. On a » été obligé d'abattre les parapets du pont, » dont l'élévation est de 40 pieds au-dessus » du niveau de la rivière, pour donner un » libre cours aux vagues qui passoient par » dessus ce pont. Les arches ont été fort » maltraitées par la grande quantité d'ar- » bres que la rivière entraînoit. Tous les » moulins de la Ville ont été emportés, il » y a eu plusieurs Tanneries englouties, &

» beaucoup de maiſons très-endommagées. » Les villages de la Condoumine, de Tré- » bus, de Villeneuve, du Tarn & tous » ceux qui bordent la rivière dans ces » cantons, ont été ſubmergés. Les habi- » tans ſont ſans farines & ſont forcés d'en- » voyer moudre leurs grains à deux ou trois » lieues de la ville.

» Le Cardinal de Bernis, Archevêque » de cette Ville, a donné tous ſes ſoins & » tous les ſecours imaginables que ſa ten- » dreſſe paſtorale lui a ſuggérés pour remé- » dier aux ſuites de ce déſaſtre. Le premier » Conſul étoit ſur le point de partir pour » aſſiſter aux Etats de la Province; mais le » Cardinal bienfaiſant l'a engagé à ne pas » ſortir d'Albi, où ſa préſence a paru né- » ceſſaire «.

DANS la Séance publique du 25 d'Août 1767, l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, célèbra la bienfaiſance & l'active vigilance de M. de Gourgue, Intendant de cette Généralité. M. l'Abbé Bellet, dans un diſcours ſur le bonheur des Villes qui voyent fleurir dans leur ſein les Sciences & les Lettres, prouve que ces connoiſſances ſervent à inſtruire la poſtérité

des ſecours récens que la Ville vient de recevoir de ſon généreux Intendant.

» Des fauxbourgs ſubmergés, ajoute ce » ſçavant Académicien, les travaux & les » fruits de l'induſtrie devenus la proie des » flots; des maiſons chancelantes au mo- » ment d'en écraſer ſous leurs ruines les » habitans endormis ou inconſidérés; là » mort ſur les pas de la faim dévorante ſe » préparant à ſemer par-tout la conſterna- » tion & le deuil; mais l'œil vigilant, » mais les ſoins actifs, mais la ſage ferme- » té de l'homme du Roi, faiſant les fonc- » tions de Tribun du peuple, arrachant » les uns au danger, prévenant les beſoins » des autres, calmant de ſang froid les al- » larmes de tous par l'immenſité de ſes » détails, ramenant l'ordre & la tranquillité » juſques dans le ſein de la confuſion & » des ténèbres, reclamant pour nous des » ſecours aux pieds du trône par le récit de » nos déſaſtres, & ne voyant plus enfin » couler des yeux de tous que des larmes » d'attendriſſement & de reconnoiſſance, » c'eſt-là ce que les Muſes doivent conſi- » gner dans vos annales, mais ſans art & » ſans enthouſiaſme, parce que des traits » naïfs ſuffiſent à la vérité hiſtorique pour » plaire & pour toucher. Il paroît que c'eſt » pour la troiſième fois que la ville de » Montauban a eſſuyé ce genre de mal-

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu les » ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi » heureuſement réparées. Cet évènement » mérite d'autant plus d'être tranſmis à » nos neveux, qu'il pourra par cet endroit » leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré- » ron dans une Lettre dont nous donnons » ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri- » vain ſur lequel il avoit jetté quelques re- » gards de bienveillance particulière. Cet » homme inconſolable de la perte de ſon » Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques » lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume » de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noissance ; mais son foible talent se ressentit de l'affliction de son ame. Vingt » fois il prit la plume, & vingt fois elle » échappa de ses mains tremblantes. Telle » a été ma situation, Monsieur, lorsque » j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc » de Lorraine & de Bar, venoit de terminer des jours auxquels tant d'autres étoient » attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'est que je » ne connois aucun Prince qui lui ressemble » plus que Stanislas. Illustre, ainsi que cet » Empereur Romain, par sa naissance, par » son génie, par sa valeur, par sa religion, » il est monté comme lui sur le trône par » son mérite, & il a su y associer les grandes qualités d'un Souverain aux qualités » aimables d'un particulier «.

Passons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établissemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne sera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaisant, que ses heureux sujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Stanislas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoissance envers Dieu qui l'avoit sauvé de périls imminens, son premier soin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre sa parole Evangelique. Il donna d'abord six cent vingt mille livres pour établir douze Missionnaires chargés

d'inſtruire les pauvres dans les différentes Paroiſſes de ſes Etats, & de leur diſtribuer tous les ans 12000 liv. d'aumônes. Depuis même le Prince a formé une pharmacie, pour procurer aux pauvres malades les remèdes néceſſaires dans le cours des miſſions.

Senſible enſuite à tout ce que ſouffre le peuple dans les tems de diſette, il a donné cent vingt mille livres pour établir des greniers publics à Nancy, à Bar, à Epinal & à Etain.

L'Hopital de Plombières ſera un monument éternel de la magnificence & de la libéralité de ce généreux Prince. Il la fit rebâtir & y a fondé vingt-quatre lits pour ſes ſujets Lorrains qui vont y prendre les eaux.

Sachant combien les Négocians ont beſoin de ſecours en certaines occaſions, & que ſouvent ils éviteroient des banqueroutes forcées par la néceſſité, s'ils trouvoient dans des momens preſſans de quoi faire face à leurs engagemens, ce Monarque a donné aux Marchands de Nancy cent quarante mille livres qui ſe prêtent aux Négocians de cette Ville pour 3 ans, par parties au-deſſus de 3000 livres & au-deſſous de 10,000 liv., au moyen d'abord d'un intérêt de deux pour cent, qui enſuite a été porté par les Marchands eux-mêmes à cinq pour cent; cet intérêt eſt deſtiné à augmenter le fonds principal à perpétuité.

Staniſlas voulant que ſa préſence fût le ſignal du bonheur de ſon peuple dans tous les lieux où il ſéjourneroit, a fondé 3600 l. de rente pour être diſtribuées aux pauvres de chaque lieu où il feroit ſa réſidence.

Sa ſageſſe & ſa tendre affection pour ſon peuple ont éclaté lorſqu'il a érigé la Chambre des Conſultations de Nancy, Tribunal inſtitué pour rendre l'homme raiſonnable pour ainſi dire malgré lui. Il eſt compoſé de 5 Avocats payés par le Roi pour donner leurs avis gratuitement à ceux qui veulent les conſulter avant d'entreprendre des procès, & nul ne peut ſe pourvoir par appel en la Cour Souveraine, ſans une conſultation de cette Chambre, ce qui met un frein à l'entêtement & à la mauvaiſe foi d'un grand nombre de mauvais plaideurs.

Je ne parlerai point de quantité d'Ecoles gratuites fondées dans pluſieurs villes de ſon obéiſſance ; de différens établiſſemens pour procurer l'éducation à de pauvres Gentilshommes, & à de pauvres Demoiſelles ; d'une inſtruction de Cadets, par laquelle 20 Gentilshommes Lorrains trouvent gratuitement leur inſtruction.

Je dirai ſeulement que les Arts & les Sciences ont trouvé auprès de lui la protection la plus marquée, & qu'il n'a rien omis, tant pour les encourager, que pour animer le zèle & les talens. Il a fondé une

Bibliothèque publique, deux Prix de 600 liv. chacun, un pour les Sciences, & l'autre pour la Littérature & les Arts. Cet établiſſement a été bientôt ſuivi d'une Académie, ſous le titre de Société Royale des Sciences & Belles-Lettres. Une Ecole de Peinture élevée ſous ſes yeux, prouve que ce grand Monarque vouloit réunir dans ſes Etats tous les talens & les Arts.

Je ne finirois point ſi je voulois faire mention des Egliſes & autres Monumens publics qu'il a fait élever, ſoit à Nancy, ſoit dans les autres Villes, avec une magnificence & une dépenſe preſqu'incroyable. Rien ne prouve davantage qu'un Prince véritablement grand, n'eſt pas toujours celui qui eſt le plus opulent & le plus puiſſant; mais celui qui s'occupe le plus à rendre heureux ſes propres ſujets.

Parmi le grand nombre de Manufactures de toute eſpèce, établies en Lorraine, on doit diſtinguer le motif de l'établiſſement d'une Manufacture d'Amidon & de poudre à poudrer, formés de pommes de terre, qui eſt d'épargner l'uſage précieux du froment.

Les Frères de la Charité de Saint-Jean de Dieu, furent établis à Nancy par Lettres-Patentes des 25 & 27 Avril 1750. Ils doivent accompagner les Miſſionnaires, porter les remèdes néceſſaires aux pauvres

malades, & ſe rendre aux endroits attaqués de maladies épidémiques; & de plus, obligés de viſiter les priſonniers à Nancy.

Il y a dans cette même ville pluſieurs Hopitaux pour le ſoulagement ſpirituel & corporel des pauvres de la Ville. Le plus conſidérable & le plus ancien, eſt celui de Saint-Julien, fondé dans le quinzième ſiècle par le Duc Charles II; il fut transféré dans la Ville neuve en 1598. Staniſlas l'augmenta conſidérablement, & y fonda le 21 de Février 1747, 24 places pour de pauvres orphelins de ſes Etats, 12 de chaque ſexe. On leur apprend pendant 4 ans la religion, à lire, à écrire, & un métier. Ils reçoivent en ſortant, ſur des certificats de bonne conduite, les garçons, 300 liv., & les filles 500 liv. L'Hopital Saint-Charles, fondé en 1626 par Pierre de Stainville, Grand Doyen du Chapitre, a été augmenté d'une Ecole gratuite, fondée en 1747 par M. de Tervenus.

Le Roi de Pologne, dont les ſoins paternels s'étendoient à tout ce qui peut intéreſſer le bonheur & la tranquillité des peuples, forma encore à Nancy un établiſſement très-utile, par contrat du 29 de Juillet 1749, & Lettres-Patentes du 18 Août ſuivant. Il a pour objet la correction des mœurs, & l'inſtruction de la jeuneſſe, ſous la direction des Frères de l'Inſti-

tut des Ecoles Chrétiennes. Ils ſont obligés d'y recevoir, au moyen d'une penſion de 300 liv., ceux qui y ſont envoyés par lettres de cachet, ces mêmes Frères ſont en poſſeſſion de toutes les Ecoles gratuites de la Ville neuve.

La Ville de Nancy accrue & embellie par tant de bienfaits, Staniſlas y fit conſtruire une grande place, pour y placer la Statue de Louis XV. En 1752 le 18 Mars, le Duc d'Oſſolinski poſa ſolemnellement la première pierre de ce monument. L'inauguration de la Statue ſe fit le 26 Novembre 1755.

Dans la Ville de Bar-le-Duc, S. M. P. a aſſigné au Collége deſtiné à l'inſtruction de la jeuneſſe, par Lettres-Patentes du 4 de Septembre 1752, une ſomme de 523 liv. 6 ſ. 8 d. à prendre annuellement ſur ſon Domaine, & 12000 liv. pour établir des Ecoles gratuites, laquelle ſomme eſt deſtinée à la ſubſiſtance & l'entretien de 4 Frères de l'Inſtitut des Ecoles Chrétiennes, pour y en tenir deux gratuites dans les emplacemens déſignés par les Officiers Municipaux; l'une dans la Ville haute, & l'autre dans la baſſe.

Enfin, ce Prince a établi une fondation de 5000 liv. de rente en faveur des Habitans de Nancy, dans le cas de maladies, pertes de biens, & malheurs imprévus, le 11 Avril 1765. Il

Il ordonna par Lettres-Patentes qu'il ſeroit inceſſamment remis par ſon Tréſorier, la ſomme de 100000 liv. dont l'intérêt de 5000 liv. ſerviroit annuellement à ſoulager ceux des habitans de la Ville & des Fauxbourgs, de l'un & l'autre ſexe, Nobles, Bourgeois, Roturiers, Ouvriers, & Artiſans de toutes Profeſſions, & gens de journée, qui, par quelques revers de fortune, ou autres accidens, ſe trouveroient dans la néceſſité d'une aſſiſtance paſſagère, ſuffiſamment reconnue par témoignages non-ſuſpects des Curés, Directeurs ou Directrices des Aſſemblées de Charité, ou toute autre perſonne animée des devoirs de l'humanité, en obſervant que la diſtribution deſdits ſecours ſe répande ſur le plus de ſujets qu'il ſe pourra.

En 1750, le Séminaire Royal des Miſſions fit élever un monument de reconnoiſſance à ce Prince ſon fondateur & ſon bienfaiteur. Ce monument qui donna lieu à une fête dans la maiſon du Séminaire, eſt un buſte du Monarque d'un très-beau marbre blanc, que le Pere Demenoux, Supérieur des Miſſions, avoit fait choiſir & ébaucher à Rome par le célèbre Slodtz, & qui fut fini en Lorraine par une main très-habile. Les Miſſionnaires le firent placer dans une très-belle ſalle de leur maiſon, ornée déja de huit grands

tableaux qui retracent les divers bienfaits de leur auguſte fondateur.

Le Roi de Pologne ayant déſigné le 6 de Décembre pour honorer cette Salle de ſa préſence, s'y rendit, & reçut avec bonté les différens témoignages de zèle & de reconnoiſſance qu'on lui donna.

Enfin, ce Monarque bienfaiſant que la Nation adoroit, mourut d'une mort tragique le 23 de Février, dans ſon château de Luneville.

Par une lettre du 4 Avril, inſérée dans le Mercure de France du mois de Mai, en réponſe à celle de M. Clos, ſur la dernière Rédemption des Captifs; il paroît que les éloges accordés au ſieur Breton, Religieux de la Mercy en Eſpagne, ſont dûs également à tous les Rédempteurs François que S. M. a honorés de ſa confiance, & à qui nous devons la liberté de nos compatriotes. » Un Officier captif » de mes parens, dit l'Auteur de la lettre, » ſe répandoit en éloges ſur le Pere Pays, » de la Mercy, bon citoyen, homme mo- » deſte, Religieux reſpectable; il m'aſſu- » roit que ce vertueux Patriote regardoit » ſes Captifs comme une famille qu'il avoit » adoptée, & qu'il ſe repoſoit ſi peu ſur

» des étrangers du ſoin de ſes chers en-
» fans, que la fatigue lui cauſa une mala-
» die dangereuſe qui le retint 17 jours au
» lit. Pluſieurs autres Captifs m'en ont dit
» autant des Trinitaires. Dans l'effuſion
» de leur reconnoiſſance, ils les appellent
» leurs peres, leurs libérateurs.

» Les Religieux de la Rédemption ſont
» tenus à remplir le vœu qui les oblige de
» demeurer en ôtages pour les Captifs, ſi
» les fonds de leur rançon ne ſuffiſent pas.
» Ce vœu eſt un engagement reſpectable
» qu'ils contractent avec la Patrie, & qu'ils
» n'ont jamais penſé à éluder. Le ſang
» généreux que leurs peres ont répandu
» pour la liberté de leurs concitoyens,
» n'eſt pas épuiſé. Le Philoſophe peut au
» ſein de la tranquillité, raiſonner le pa-
» triotiſme ; cette oiſive ſpéculation ne
» ſuffit pas aux Libérateurs de nos Captifs
» François. Honorés de la confiance de
» Louis le Bien-Aimé, le pere de la
» Patrie, qui connoît leur zèle, ils vien-
» nent de recevoir des ordres pour ſe pré-
» parer à racheter les 200 Captifs Fran-
» çois qui ſont reſtés à Maroc. Dans un
» temps plus fertile en panégyriſtes de la
» bienfaiſance, qu'en hommes bienfaiſans,
» ils auroient pu s'excuſer ſur l'épuiſement
» de leurs fonds ; mais les Religieux de la

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu les » ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi » heureuſement réparées. Cet évènement » mérite d'autant plus d'être tranſmis à » nos neveux, qu'il pourra par cet endroit » leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré» ron dans une Lettre dont nous donnons » ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri» vain ſur lequel il avoit jetté quelques re» gards de bienveillance particulière. Cet » homme inconſolable de la perte de ſon » Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques » lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume » de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noissance ; mais son foible talent se ressentit de l'affliction de son ame. Vingt » fois il prit la plume, & vingt fois elle » échappa de ses mains tremblantes. Telle » a été ma situation, Monsieur, lorsque » j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc » de Lorraine & de Bar, venoit de terminer des jours auxquels tant d'autres étoient » attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'est que je » ne connois aucun Prince qui lui ressemble » plus que Stanislas. Illustre, ainsi que cet » Empereur Romain, par sa naissance, par » son génie, par sa valeur, par sa religion, » il est monté comme lui sur le trône par » son mérite, & il a su y associer les grandes qualités d'un Souverain aux qualités » aimables d'un particulier «.

Passons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établissemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne sera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaisant, que ses heureux sujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Stanislas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoissance envers Dieu qui l'avoit sauvé de périls imminens, son premier soin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre sa parole Evangelique. Il donna d'abord six cent vingt mille livres pour établir douze Missionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu les
» ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi
» heureuſement réparées. Cet évènement
» mérite d'autant plus d'être tranſmis à
» nos neveux, qu'il pourra par cet endroit
» leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré-
» ron dans une Lettre dont nous donnons
» ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri-
» vain ſur lequel il avoit jetté quelques re-
» gards de bienveillance particulière. Cet
» homme inconſolable de la perte de ſon
» Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques
» lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume
» de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noiſſance ; mais ſon foible talent ſe reſ-
» ſentit de l'affliction de ſon ame. Vingt
» fois il prit la plume, & vingt fois elle
» échappa de ſes mains tremblantes. Telle
» a été ma ſituation, Monſieur, lorſque
» j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc
» de Lorraine & de Bar, venoit de termi-
» ner des jours auxquels tant d'autres étoient
» attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'eſt que je
» ne connois aucun Prince qui lui reſſemble
» plus que Staniſlas. Illuſtre, ainſi que cet
» Empereur Romain, par ſa naiſſance, par
» ſon génie, par ſa valeur, par ſa religion,
» il eſt monté comme lui ſur le trône par
» ſon mérite, & il a ſu y aſſocier les gran-
» des qualités d'un Souverain aux qualités
» aimables d'un particulier «.

Paſſons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établiſſemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne ſera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaiſant, que ſes heureux ſujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Staniſlas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoiſſance envers Dieu qui l'avoit ſauvé de périls imminens, ſon premier ſoin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre ſa parole Evangelique. Il donna d'abord ſix cent vingt mille livres pour établir douze Miſſionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu les » ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi » heureuſement réparées. Cet évènement » mérite d'autant plus d'être tranſmis à » nos neveux, qu'il pourra par cet endroit » leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré- » ron dans une Lettre dont nous donnons » ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri- » vain ſur lequel il avoit jetté quelques re- » gards de bienveillance particulière. Cet » homme inconſolable de la perte de ſon » Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques » lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume » de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noissance ; mais son foible talent se ressentit de l'affliction de son ame. Vingt » fois il prit la plume, & vingt fois elle » échappa de ses mains tremblantes. Telle » a été ma situation, Monsieur, lorsque » j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc » de Lorraine & de Bar, venoit de termi- » ner des jours auxquels tant d'autres étoient » attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'est que je » ne connois aucun Prince qui lui ressemble » plus que Stanislas. Illustre, ainsi que cet » Empereur Romain, par sa naissance, par » son génie, par sa valeur, par sa religion, » il est monté comme lui sur le trône par » son mérite, & il a su y associer les gran- » des qualités d'un Souverain aux qualités » aimables d'un particulier «.

Passons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établissemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne sera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaisant, que ses heureux sujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Stanislas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoissance envers Dieu qui l'avoit sauvé de périls imminens, son premier soin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre sa parole Evangelique. Il donna d'abord six cent vingt mille livres pour établir douze Missionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu *les*
» ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi
» heureuſement réparées. Cet évènement
» mérite d'autant plus d'être tranſmis à
» nos neveux, qu'il pourra par cet endroit
» leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré-
» ron dans une Lettre dont nous donnons
» ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri-
» vain ſur lequel il avoit jetté quelques re-
» gards de bienveillance particulière. Cet
» homme inconſolable de la perte de ſon
» Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques
» lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume
» de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noiſſance ; mais ſon foible talent ſe reſ-
» ſentit de l'affliction de ſon ame. Vingt
» fois il prit la plume, & vingt fois elle
» échappa de ſes mains tremblantes. Telle
» a été ma ſituation, Monſieur, lorſque
» j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc
» de Lorraine & de Bar, venoit de termi-
» ner des jours auxquels tant d'autres étoient
» attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'eſt que je
» ne connois aucun Prince qui lui reſſemble
» plus que Staniſlas. Illuſtre, ainſi que cet
» Empereur Romain, par ſa naiſſance, par
» ſon génie, par ſa valeur, par ſa religion,
» il eſt monté comme lui ſur le trône par
» ſon mérite, & il a ſu y aſſocier les gran-
» des qualités d'un Souverain aux qualités
» aimables d'un particulier «.

Paſſons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établiſſemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne ſera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaiſant, que ſes heureux ſujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Staniſlas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoiſſance envers Dieu qui l'avoit ſauvé de périls imminens, ſon premier ſoin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre ſa parole Evangelique. Il donna d'abord ſix cent vingt mille livres pour établir douze Miſſionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu les » ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi » heureuſement réparées. Cet évènement » mérite d'autant plus d'être tranſmis à » nos neveux, qu'il pourra par cet endroit » leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré» ron dans une Lettre dont nous donnons » ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri» vain ſur lequel il avoit jetté quelques re» gards de bienveillance particulière. Cet » homme inconſolable de la perte de ſon » Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques » lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume » de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noiſſance ; mais ſon foible talent ſe reſ-
» ſentit de l'affliction de ſon ame. Vingt
» fois il prit la plume, & vingt fois elle
» échappa de ſes mains tremblantes. Telle
» a été ma ſituation, Monſieur, lorſque
» j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc
» de Lorraine & de Bar, venoit de termi-
» ner des jours auxquels tant d'autres étoient
» attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'eſt que je
» ne connois aucun Prince qui lui reſſemble
» plus que Staniſlas. Illuſtre, ainſi que cet
» Empereur Romain, par ſa naiſſance, par
» ſon génie, par ſa valeur, par ſa religion,
» il eſt monté comme lui ſur le trône par
» ſon mérite, & il a ſu y aſſocier les gran-
» des qualités d'un Souverain aux qualités
» aimables d'un particulier «.

Paſſons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établiſſemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne ſera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaiſant, que ſes heureux ſujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Staniſlas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoiſſance envers Dieu qui l'avoit ſauvé de périls imminens, ſon premier ſoin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre ſa parole Evangelique. Il donna d'abord ſix cent vingt mille livres pour établir douze Miſſionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu *les*
» ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi
» heureuſement réparées. Cet évènement
» mérite d'autant plus d'être tranſmis à
» nos neveux, qu'il pourra par cet endroit
» leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré-
» ron dans une Lettre dont nous donnons
» ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri-
» vain ſur lequel il avoit jetté quelques re-
» gards de bienveillance particulière. Cet
» homme inconſolable de la perte de ſon
» Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques
» lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume
» de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noissance ; mais son foible talent se ressentit de l'affliction de son ame. Vingt » fois il prit la plume, & vingt fois elle » échappa de ses mains tremblantes. Telle » a été ma situation, Monsieur, lorsque » j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc » de Lorraine & de Bar, venoit de terminer des jours auxquels tant d'autres étoient » attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'est que je » ne connois aucun Prince qui lui ressemble » plus que Stanislas. Illustre, ainsi que cet » Empereur Romain, par sa naissance, par » son génie, par sa valeur, par sa religion, » il est monté comme lui sur le trône par » son mérite, & il a su y associer les grandes qualités d'un Souverain aux qualités » aimables d'un particulier «.

Passons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établissemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne sera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaisant, que ses heureux sujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Stanislas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoissance envers Dieu qui l'avoit sauvé de périls imminens, son premier soin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre sa parole Evangelique. Il donna d'abord six cent vingt mille livres pour établir douze Missionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu *les* » ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi » heureuſement réparées. Cet évènement » mérite d'autant plus d'être tranſmis à » nos neveux, qu'il pourra par cet endroit » leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré- » ron dans une Lettre dont nous donnons » ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri- » vain ſur lequel il avoit jetté quelques re- » gards de bienveillance particulière. Cet » homme inconſolable de la perte de ſon » Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques » lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume » de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noiſſance ; mais ſon foible talent ſe reſ-
» ſentit de l'affliction de ſon ame. Vingt
» fois il prit la plume, & vingt fois elle
» échappa de ſes mains tremblantes. Telle
» a été ma ſituation, Monſieur, lorſque
» j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc
» de Lorraine & de Bar, venoit de termi-
» ner des jours auxquels tant d'autres étoient
» attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'eſt que je
» ne connois aucun Prince qui lui reſſemble
» plus que Staniſlas. Illuſtre, ainſi que cet
» Empereur Romain, par ſa naiſſance, par
» ſon génie, par ſa valeur, par ſa religion,
» il eſt monté comme lui ſur le trône par
» ſon mérite, & il a ſu y aſſocier les gran-
» des qualités d'un Souverain aux qualités
» aimables d'un particulier «.

Paſſons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établiſſemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne ſera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaiſant, que ſes heureux ſujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Staniſlas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoiſſance envers Dieu qui l'avoit ſauvé de périls imminens, ſon premier ſoin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre ſa parole Evangelique. Il donna d'abord ſix cent vingt mille livres pour établir douze Miſſionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu les » ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi » heureuſement réparées. Cet évènement » mérite d'autant plus d'être tranſmis à » nos neveux, qu'il pourra par cet endroit » leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré» ron dans une Lettre dont nous donnons » ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri» vain ſur lequel il avoit jetté quelques re» gards de bienveillance particulière. Cet » homme inconſolable de la perte de ſon » Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques » lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume » de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noiſſance ; mais ſon foible talent ſe reſ-
» ſentit de l'affliction de ſon ame. Vingt
» fois il prit la plume, & vingt fois elle
» échappa de ſes mains tremblantes. Telle
» a été ma ſituation, Monſieur, lorſque
» j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc
» de Lorraine & de Bar, venoit de termi-
» ner des jours auxquels tant d'autres étoient
» attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'eſt que je
» ne connois aucun Prince qui lui reſſemble
» plus que Staniſlas. Illuſtre, ainſi que cet
» Empereur Romain, par ſa naiſſance, par
» ſon génie, par ſa valeur, par ſa religion,
» il eſt monté comme lui ſur le trône par
» ſon mérite, & il a ſu y aſſocier les gran-
» des qualités d'un Souverain aux qualités
» aimables d'un particulier «.

Paſſons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établiſſemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne ſera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaiſant, que ſes heureux ſujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Staniſlas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoiſſance envers Dieu qui l'avoit ſauvé de périls imminens, ſon premier ſoin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre ſa parole Evangelique. Il donna d'abord ſix cent vingt mille livres pour établir douze Miſſionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu *les*
» ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi
» heureuſement réparées. Cet évènement
» mérite d'autant plus d'être tranſmis à
» nos neveux, qu'il pourra par cet endroit
» leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze *cent* mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré-
» ron dans une Lettre dont nous donnons
» ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri-
» vain ſur lequel il avoit jetté quelques re-
» gards de bienveillance particulière. Cet
» homme inconſolable de la perte de ſon
» Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques
» lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume
» de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noiſſance ; mais ſon foible talent ſe reſ-
» ſentit de l'affliction de ſon ame. Vingt
» fois il prit la plume, & vingt fois elle
» échappa de ſes mains tremblantes. Telle
» a été ma ſituation, Monſieur, lorſque
» j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc
» de Lorraine & de Bar, venoit de termi-
» ner des jours auxquels tant d'autres étoient
» attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'eſt que je
» ne connois aucun Prince qui lui reſſemble
» plus que Staniſlas. Illuſtre, ainſi que cet
» Empereur Romain, par ſa naiſſance, par
» ſon génie, par ſa valeur, par ſa religion,
» il eſt monté comme lui ſur le trône par
» ſon mérite, & il a ſu y aſſocier les gran-
» des qualités d'un Souverain aux qualités
» aimables d'un particulier «.

Paſſons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établiſſemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne ſera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaiſant, que ſes heureux ſujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Staniſlas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoiſſance envers Dieu qui l'avoit ſauvé de périls imminens, ſon premier ſoin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre ſa parole Evangelique. Il donna d'abord ſix cent vingt mille livres pour établir douze Miſſionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu *les* » ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi » heureuſement réparées. Cet évènement » mérite d'autant plus d'être tranſmis à » nos neveux, qu'il pourra par cet endroit » leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré- » ron dans une Lettre dont nous donnons » ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri- » vain ſur lequel il avoit jetté quelques re- » gards de bienveillance particulière. Cet » homme inconſolable de la perte de ſon » Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques » lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume » de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noissance ; mais son foible talent se ressentit de l'affliction de son ame. Vingt » fois il prit la plume, & vingt fois elle » échappa de ses mains tremblantes. Telle » a été ma situation, Monsieur, lorsque » j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc » de Lorraine & de Bar, venoit de terminer des jours auxquels tant d'autres étoient » attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'est que je » ne connois aucun Prince qui lui ressemble » plus que Stanislas. Illustre, ainsi que cet » Empereur Romain, par sa naissance, par » son génie, par sa valeur, par sa religion, » il est monté comme lui sur le trône par » son mérite, & il a su y associer les grandes qualités d'un Souverain aux qualités » aimables d'un particulier «.

Passons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établissemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne sera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaisant, que ses heureux sujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Stanislas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoissance envers Dieu qui l'avoit sauvé de périls imminens, son premier soin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre sa parole Evangelique. Il donna d'abord six cent vingt mille livres pour établir douze Missionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu *les*
» ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi
» heureuſement réparées. Cet évènement
» mérite d'autant plus d'être tranſmis à
» nos neveux, qu'il pourra par cet endroit
» leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré-
» ron dans une Lettre dont nous donnons
» ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri-
» vain ſur lequel il avoit jetté quelques re-
» gards de bienveillance particulière. Cet
» homme inconſolable de la perte de ſon
» Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques
» lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume
» de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noiſſance ; mais ſon foible talent ſe reſ-
» ſentit de l'affliction de ſon ame. Vingt
» fois il prit la plume, & vingt fois elle
» échappa de ſes mains tremblantes. Telle
» a été ma ſituation, Monſieur, lorſque
» j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc
» de Lorraine & de Bar, venoit de termi-
» ner des jours auxquels tant d'autres étoient
» attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'eſt que je
» ne connois aucun Prince qui lui reſſemble
» plus que Staniſlas. Illuſtre, ainſi que cet
» Empereur Romain, par ſa naiſſance, par
» ſon génie, par ſa valeur, par ſa religion,
» il eſt monté comme lui ſur le trône par
» ſon mérite, & il a ſu y aſſocier les gran-
» des qualités d'un Souverain aux qualités
» aimables d'un particulier «.

Paſſons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établiſſemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne ſera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaiſant, que ſes heureux ſujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Staniſlas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoiſſance envers Dieu qui l'avoit ſauvé de périls imminens, ſon premier ſoin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre ſa parole Evangelique. Il donna d'abord ſix cent vingt mille livres pour établir douze Miſſionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu *les* » ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi » heureuſement réparées. Cet évènement » mérite d'autant plus d'être tranſmis à » nos neveux, qu'il pourra par cet endroit » leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze *cent* mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré- » ron dans une Lettre dont nous donnons » ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri- » vain ſur lequel il avoit jetté quelques re- » gards de bienveillance particulière. Cet » homme inconſolable de la perte de ſon » Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques » lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume » de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noissance ; mais son foible talent se ressentit de l'affliction de son ame. Vingt » fois il prit la plume, & vingt fois elle » échappa de ses mains tremblantes. Telle » a été ma situation, Monsieur, lorsque » j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc » de Lorraine & de Bar, venoit de terminer des jours auxquels tant d'autres étoient » attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'est que je » ne connois aucun Prince qui lui ressemble » plus que Stanislas. Illustre, ainsi que cet » Empereur Romain, par sa naissance, par » son génie, par sa valeur, par sa religion, » il est monté comme lui sur le trône par » son mérite, & il a su y associer les gran- » des qualités d'un Souverain aux qualités » aimables d'un particulier «.

Passons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établissemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne sera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaisant, que ses heureux sujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Stanislas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoissance envers Dieu qui l'avoit sauvé de périls imminens, son premier soin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre sa parole Evangelique. Il donna d'abord six cent vingt mille livres pour établir douze Missionnaires chargés

» heur ; mais elle n'en avoit jamais vu les » ſuites, ou auſſi peu meurtrières, ou ſi » heureuſement réparées. Cet évènement » mérite d'autant plus d'être tranſmis à » nos neveux, qu'il pourra par cet endroit » leur offrir une leçon & un modèle «.

Louis XV touché des malheurs que le Languedoc venoit d'éprouver par les ſuites des inondations & des intempéries de l'air, donna à cette Province des marques de ſa bonté paternelle pour ſon peuple. Les Etats du Languedoc étant convenus dans leur aſſemblée de lever le don gratuit & la capitation que le Roi leur avoit fait demander par ſes Commiſſaires, S. M. voulut bien accorder en pur don au Corps de la Province, un ſecours extraordinaire de douze cent mille livres pour être réparties, après l'examen le plus exact, entre ceux qui auroient fait les plus grandes pertes.

» LORSQUE Trajan mourut, (dit M. Fré» ron dans une Lettre dont nous donnons » ici l'extrait,) il y avoit à Rome un Ecri» vain ſur lequel il avoit jetté quelques re» gards de bienveillance particulière. Cet » homme inconſolable de la perte de ſon » Bienfaiteur, voulut tracer dans quelques » lignes arroſées de ſes pleurs, l'amertume » de ſes regrets & la vivacité de ſa recon-

» noissance ; mais son foible talent se ressentit de l'affliction de son ame. Vingt » fois il prit la plume, & vingt fois elle » échappa de ses mains tremblantes. Telle » a été ma situation, Monsieur, lorsque » j'ai appris que le Roi de Pologne, Duc » de Lorraine & de Bar, venoit de termi- » ner des jours auxquels tant d'autres étoient » attachés.....

» Si je vous ai cité Trajan, c'est que je » ne connois aucun Prince qui lui ressemble » plus que Stanislas. Illustre, ainsi que cet » Empereur Romain, par sa naissance, par » son génie, par sa valeur, par sa religion, » il est monté comme lui sur le trône par » son mérite, & il a su y associer les gran- » des qualités d'un Souverain aux qualités » aimables d'un particulier «.

Passons aux bienfaits dont il a comblé la Lorraine, & aux établissemens utiles qu'il y a fondés ; rien ne sera plus capable de confirmer le titre de Prince bienfaisant, que ses heureux sujets & tous les François lui ont décerné.

A peine Stanislas fut arrivé en Lorraine, que pénétré de reconnoissance envers Dieu qui l'avoit sauvé de périls imminens, son premier soin fut de lui procurer des Adorateurs, & de répandre sa parole Evangelique. Il donna d'abord six cent vingt mille livres pour établir douze Missionnaires chargés

de Domfront en Paſſays, mourut dans ſon Diocèſe. L'Hôtel-Dieu du Mans a été conſtruit & doté par ſes ſoins. La conſtruction de cette maiſon, ſi avantageuſe pour le ſoulagement des pauvres malades, étoit réſervée à la charité de ce Prélat, à ſon zèle, à ſon attachement pour le bien de la Ville & de ſa Patrie.

Froullay repoſe ici : la mort inexorable
Ne ſait point reſpecter ni titres, ni grandeurs ;
Mais laiſſons au tombeau ce qui fut périſſable,
Ses vertus & ſes faits ſont gravés dans les cœurs.

LA bienfaiſance naturelle à l'auguſte ſang des Bourbons, nous fournit un de ces traits mémorables digne d'être conſigné dans nos faſtes.

Le Prince de.... cachant ſous un habit ſimple les marques de ſa dignité, paſſe le matin en cabriolet avec un ſeul domeſtique dans la rue de la Verrerie. Arrêté tout-à-coup par un embarras de voitures, il apperçoit beaucoup de monde aſſemblé vis-à-vis d'une boutique. Il demande ce qui peut occaſionner ce tumulte, on lui apprend que de jeunes Marchands établis depuis peu, ne pouvant ſatisfaire leurs

créanciers pour une ſomme de 1200 liv., ſont impitoyablement dépouillés de tout par la vente forcée de tous leurs effets, & que la pauvre femme eſt en couches. Le Prince deſcend de ſa voiture, fend la preſſe, monte avec précipitation un mauvais eſcalier & arrive dans une chambre où règnent les pleurs & le déſeſpoir; il interroge l'Huiſſier pour s'inſtruire de cette fâcheuſe affaire; le Prince va conſoler les jeunes infortunés & promet de les ſecourir. Il revient à l'Huiſſier, jette 25 louis ſur la table & fait un mandat pour le reſte de la ſomme; l'Huiſſier qui avoit d'abord répondu bruſquement, reconnoit le Prince à la ſignature du mandat & demeure interdit; le Prince lui ordonne de faire remettre les choſes à leur place, que rien n'en ſoit diverti, & qu'il en répondra ſur ſa tête, & qu'enſuite il ſe rende ſur les deux heures à ſon hôtel pour recevoir le montant du mandat. Le Prince ſort auſſi-tôt, ſe dérobe aux applaudiſſemens du peuple, remonte dans ſon cabriolet & s'enfuit avec précipitation; malgré les précautions de ce Prince pour cacher une ſi belle action; tout Paris en fut imbu & retentit des louanges dues à ſa généreuſe bienfaiſance.

DANS les ames les plus communes, on découvre ſouvent les plus grands traits d'héroïſme & de vertu : Un particulier riche & opulent ſe tranſporte dans ſon équipage à la campagne, dans le deſſein de faire remettre à un Fermier une corbeille contenant un dépôt qu'il déſiroit confier à des mains ſûres & fidèles. A une lieue ou environ de l'habitation du Fermier, il rencontre un payſan qui travailloit à ſon champ. Il l'appelle, lui propoſe de porter cette corbeille au Fermier qu'il lui indique, & une ſomme de 12 liv. pour ſa peine; le payſan, chemin faiſant, ſent quelque choſe remuer dans cette corbeille, ſa ſurpriſe augmente lorſqu'il entend des cris; il découvre la corbeille & apperçoit un petit enfant. Arrivé chez le Fermier, il conte ſon aventure; le Fermier & ſa femme refuſent la corbeille & l'enfant. Le bon payſan, après avoir repréſenté l'injuſtice de leurs procédés & la barbarie de refuſer la nourriture à cette innocente créature; ajouta: » Eh bien, je » m'en charge, ma femme nourrit un de » mes enfans, je la prierai de ſe charger » également de celui-ci, & j'ai confiance » que Dieu nous bénira «. De retour chez lui, il fait part à ſa femme de ſes généreuſes

ſes intentions, & l'engage à ſe prêter à cette bonne œuvre. On ouvre la corbeille & l'on trouve une très-belle layette, une bourſe & un billet conçu en ces termes :

» Prenez ſoin de cet enfant ; vous trou-
» verez dans le fonds de la corbeille une
» bourſe de cent louis pour les premiers
» frais de ſa nourriture & de ſon entretien.
» On aura ſoin de vous faire parvenir de
» l'argent de tems en tems, & à la fin on
» vous donnera une bonne récompenſe «.
Le bon payſan rendit graces à Dieu d'avoir béni ſes intentions. Son village fut bien-tôt inſtruit de cette avanture intéreſſante, elle parvint juſqu'au Fermier qui avoit refuſé le dépôt. Il s'en repentit, & ſe crut en droit de le reclamer ; le payſan refuſa, repréſentant que la ſeule vue d'intérêt le déterminoit à cette reclamation, tandis que la ſeule commiſération pour cette innocente créature l'avoit porté à s'en charger. Le Fermier intente procès au bon payſan, celui-ci gagne avec dépens. Le Riche inſtruit par la voix publique de cette affaire, fit paſſer une ſomme conſidérable au bon payſan, avec promeſſe d'une grande récompenſe au terme de la nourriture de l'enfant. Quel trait ſublime ! il eſt le triomphe de la vertu, l'honneur & la gloire de l'humanité.

EXTRAIT des Regiſtres des délibérations de l'Hôtel de Ville de Troyes.

» A l'Aſſemblée de MM. les Maire, » Echevins, Conſeillers & Notables, tenue » ce jourd'hui 21 Avril 1767, trois heures » de relevée, pour l'élection de nouveaux » Echevins & Conſeillers de Ville, a été » dit par Me. Pierre-Jean Groſley, Avocat » en Parlement, Académicien libre de » l'Académie Royale des Inſcriptions & » Belles-Lettres, & l'un des Notables du » Corps Municipal de cette Ville:

» Que toute l'Aſſemblée a ouï parler, & » qu'une partie a été témoin de la manière » franche & généreuſe dont Jean-Jacques » Cuny, à peine âgé de 18 ans, s'eſt com- » porté au tirage de la Milice de la Ville, » fait en cet Hôtel commun le 31 du mois » dernier. Il devoit avoir part à ce tirage » avec deux de quatre de ſes frères, nés » comme lui du mariage de Jean Cuny, » Maître Cordonnier à Troyes, décédé de- » puis deux ans, & de Jeanne Gauvin ſa » femme.

» Avant le tirage le ſecond de ſes frères » avoit très-douloureuſement repréſenté

» l'état de ſa mère, réduite, ſi l'aîné de ſes
» trois fils tomboit à la milice, à fermer
» boutique, à ſe retirer à l'Hopital, & à
» laiſſer ſes enfans doublement orphelins.
» Malgré ces repréſentations que la Décla-
» ration du Roi ne permettoit pas d'admet-
» tre, les trois frères ayant tiré, & le ſort
» étant tombé ſur l'aîné, le ſecond avoit
» redoublé ſes gémiſſemens; ils étoient ſi
» vifs, que pour ſoulager ſa douleur, on
» lui ſuggéra de prendre le billet de ſon
» frère; mais ſur cette propoſition, après
» avoir long-tems combattu avec lui-mê-
» me, il avoit déclaré qu'il ne vouloit point
» être Milicien. Jean-Jacques Cuny, témoin
» muet & tranquille de ce débat, ne paroiſ-
» ſoit point y prendre part, & quelqu'un
» lui demandant quel parti il prenoit, il
» avoit froidement répondu; j'attends que
» ce bavard ait fini de crier. Les cris finis,
» il s'étoit avancé au Bureau & s'étoit fait
» inſcrire au lieu de ſon aîné, avoit pris la
» cocarde, étoit retourné en courant vers
» ſa mère pour la raſſurer ſur le ſort de cet
» aîné, & avoit enſuite repris ſa tâche à la
» boutique avec autant de tranquillité que
» s'il ne s'étoit rien paſſé d'extraordinaire de
» ſa part & à ſon égard. Cependant il ve-
» noit par un dévouement volontaire, de
» remplir tout ce que la piété filiale, tout
» ce que l'attachement d'un père pour ſa

» famille peuvent ſuggérer de plus géné-
» reux, & il l'avoit rempli avec cette ſim-
» plicité qui accompagne les actes très-rares
» de la véritable vertu.

» Que lui, Me. Groſley, frappé, ainſi
» que le public de cet acte généreux, en a
» fait part à M. le Comte d'Argental, Mi-
» niſtre Plénipotentiaire de S. A. R. l'Infant
» Duc de Parme, pour obtenir de ſon cré-
» dit auprès de M. le Duc de Choiſeul,
» une récompenſe que ſembloit d'autant
» mieux mériter cet acte de très-bon exem-
» ple, qu'il avoit été fait ſans aucune vue
» de récompenſe, ni d'intérêt. M. le Comte
» d'Argental l'ayant ainſi jugé & fait pré-
» ſenter ſous ce point de vue au Salon de
» Marly, où la Cour étoit alors, les Sei-
» gneurs & Dames ont à l'envi contribué à
» une collecte qui a produit 1032 liv. au
» profit du jeune Milicien, laquelle ſomme
» M. le Comte d'Argental a fait paſſer à
» Troyes.

» Pour mettre le Corps Municipal en
» état de contribuer de ſa part à la récom-
» penſe d'un acte que toute la Cour en a jugé
» digne, & d'en aſſurer d'autant plus l'effet,
» lui Me. Groſley, l'a requis de délibérer
» préſentement s'il ne ſeroit pas convena-
» ble qu'il ſe chargeât de 960 liv. préſente-
» ment miſe ſur le Bureau, en réſervant
» les 72 liv. reſtant pour les beſoins les plus
» urgens du jeune Milicien.

A été arrêté, &c. » Que ladite ſomme » de 960 liv. ſera remiſe entre les mains » du Syndic receveur, au moyen de quoi » l'Hôtel de Ville conſtitue à Jean-Jacques » Cuny une rente de 50 liv. payable par » chaque année, ſans aucune retenue, & » dont la première échéance au premier » d'Avril 1768, juſqu'au mariage dudit » Cuny, ſous l'obligation de lui remettre » le tout, ou moitié de la ſomme à ſon » choix, la rente continuant à courir à rai- » ſon de 25 liv. & en cas de décès, les » 960 livres remiſes aux héritiers dudit » Cuny, &c «.

LETTRE à l'Auteur du Mercure de France, en date du 23 Juin.

» J'ai lu, Monſieur, avec plaiſir dans le » Mercure du mois de Septembre dernier, » un extrait des Regiſtres des délibérations » de l'Hôtel de Ville de Troyes, dans le- » quel on voit la vertu récompenſée au » ſujet de la tendreſſe d'un fils envers ſa » mère. Voici, Monſieur, un acte aſſez » ſurprenant d'amitié d'un père envers ſa » fille. Le nommé Marille, Tailleur d'ha- » bits, demeurant à Courtenay, Election

» de Nemours, ayant envoyé le 25 de Juin » dernier, ſa fille âgée de 17 ans, tirer de » l'eau à un puits de 50 pieds de profon- » deur, cette fille tomba par malheur dans » ce puits qui étoit devant ſa boutique; à » l'inſtant même le père déſolé court à ſes » cris, & ſans délibérer ſur un danger im- » minent (puiſque la corde a caſſé le len- » demain) ſe précipite dans le puits par le » moyen de cette même corde, qui, quoi- » qu'elle lui déchirât les mains, ne l'empê- » cha point de retirer ſa fille du fond de » l'eau, ſans qu'elle en reçût aucun mal. » C'eſt au public à juger ſi cette action mé- » ritoit d'être enſevelie dans l'oubli, & je » lui demanderois volontiers s'il y a moins » de ſentimens dans ce qu'a fait ce père » pour ſa fille, que dans ce qu'a fait pour » ſa mère le jeune Jean-Jacques Cuny de » Troyes « ?

AUTRE. Lettre au même, en date du 23 de Septembre, écrite de Reims par M. Hedoin de Ponſludon, Officier Major.

» J'ai lu, Monſieur, avec grand plaiſir » dans le Mercure, un trait de piété filiale » qui fait honneur à l'humanité, & qui a

» obtenu une juste récompense. Le trait ne » pouvoit m'affecter qu'agréablement, puis- » qu'il s'est passé en Champagne, & qu'un » Champenois, mon compatriote, est le » héros de la scène; mais il n'est pas juste » de priver les autres Provinces qui engen- » drent des courages mâles, de l'honneur » qui leur est dû.

» Voici un fait que je puis vous garan- » tir, quoique je n'en sois pas témoin ocu- » laire, puisqu'il y a 40 ans environ qu'il est » passé, & que je n'en ai pas 30; mais ceux » que je cite sont vivans, & pourront cer- » tifier la chose. Faites-en l'usage que vous » jugerez à propos, & s'il peut contribuer » à élever un de mes semblables à penser » en Romain, je serai trop payé. *Placeat &* » *profit.*

» M. de..... né Gentilhomme & peu » fortuné, se voyant, ainsi que deux de ses » sœurs, dans la dernière nécessité, prit un » habit de paysan & fut s'offrir pour Mili- » cien à une Communauté riche, & dont » les garçons avoient fait entre eux 600 l. » pour celui sur qui tomberoit le sort. Il » fut toisé, accepté, inscrit sur le rôle, & » reçut l'argent qu'il porta sur-le-champ à » ses sœurs pour les aider à vivre. A la » revue de M. Dodard, alors Intendant, » & actuellement retiré dans sa terre près » de Bourges; il fut reconnu, tiré des

» rangs, fait Lieutenant de Milice, & par-
» tit avec le bataillon. Il s'y conduisit sa-
» gement, & ce même bataillon devant
» fournir des hommes au Régiment de
» Condé Infanterie, il fut choisi pour les
» conduire à l'incorporation. Le Régiment
» qui avoit beaucoup souffert, retint les
» hommes & retint l'Officier conducteur
» qui continua son service avec zèle & dis-
» tinction; il fut chargé de la partie des
» Recrues, où il fit paroître son intelligence
» & sa sagacité. Le moment de passer à la
» Compagnie arriva, ses camarades s'em-
» pressèrent de lui fournir les fonds néces-
» saires pour l'acquérir, & son économie le
» mit bien-tôt en état de restituer leurs
» avances généreuses. Après un long servi-
» ce il mérita la Croix de St.-Louis, & s'est
» fixé dans son pays natal, où il a épousé
» une veuve opulente dont il a fait le bon-
» heur.

» Comment un Rémois, direz-vous,
» peut-il être instruit d'une telle annecdo-
» te? le voici: Un séjour de deux ans que
» j'ai fait à Bourges comme Officier-Major
» du Régiment de cette Province en 1764
» & 1765, m'a fait connoître les témoins
» oculaires de cette avanture. L'Officier se
» nomme V***, & si j'avois l'honneur
» d'être lui, je ne tarderois pas à vous prier
» de supprimer les trois étoiles «.

UN Citoyen de la ville de Sancerre dans le Berry, qui n'a point voulu ſe faire connoître, donna cette année un exemple de généroſité qui mérite d'être rendu public : il a dépoſé une ſomme de 600 liv. pour diſpenſer de la corvée les ſexagénaires & les habitans pauvres de cette même Ville. M. Dupré de Saint-Maur, Intendant de cette Généralité, touché de cet acte de bienfaiſance, a diſpenſé de la corvée les habitans de Sancerre, non-ſeulement pour l'année 1767, mais encore pour celle de 1768. Il a donné en même-tems des ordres pour que les 600 l. dépoſées ſoient employées par adjudication à la conſtruction du chemin auquel les habitans de Sancerre devoient contribuer.

LETTRE, en date du 8 Mai, de Nicolas Lourdaut, Poſtillon de la Poſte de Trappe, qui a eu l'honneur de mener le Roi à Verſailles le jeudi au ſoir 6 Mai.

» Le Roi à tel fin que d'raiſon dret hier, » Couſin, s'eſt égaré de ſa chaſſe, accom- » pagné ſeulement de ſon Capitaine des » Gardes, M. de Beauvau; un grand dia- » ble de Cerf lui avoit fait cette malice par » exprès, pour afin de lui faire connoître » combien il eſt aimé de nous autres tre- » tous; car moi qui te parle, tu ſais que je » m'appelle Nicolas Lourdaut. Eh bien, » de ma nature, quoique je ſoyons lourd » quaſiment comme un plomb, jettions » devenu plus léger qu'une plume, itou nos » groſſes bottes ne péſoient point une once; » de même auſſi mes trois Roſſes alloient » comme des Satyres, & galopoient comme » un cheval de la grande Ecurie : auſſi, » Couſin, c'eſt que je menions le Roi, & » que par-tout où qu'il eſt, l'cœur eſt de la » partie; donc à tel fin que d'raiſon, nous » ſommes arrivés à la grille dorée. Ces » Meſſieurs les Gardes du Corps ne vou-

» lions point nous reconnoître ; mais le » Roi l'a dit : je ſons le Roi, & nous voilà » entré avec S. M. Sire le Roi. J'oublions » de te dire que je lui avons baillé des vers » de notre eſtoc, en façon de poëſie, où il » y a tout cœur. J'en avons reçu une ample » récompenſe, Couſin, par marque de po- » liteſſe de ſa généroſité, & jons crié com- » me un Satyre ; vive le Roi ! Je ſuis ton » Couſin Nicolas Lourdet.

Placet au Roi.

Le pauvre Poſtillon, l'autre jour ſur la brune,
Qui fut auſſi content qu'heureux de vous mener,
Ne craignoit nullement, Sire, de renverſer,
Sachant qu'il conduiſoit Céſar & ſa fortune.
Que ſon plaiſir fut grand, ſa gloire peu commune !
Mais vu que Poſtillon eſt toujours altéré,
Il oſe demander ſuffiſante pécune,
Sire, pour boire à la ſanté
Encore dans vingt ans, de Votre Majeſté.

ANNÉE 1768.

PARMI les évènemens publics on doit diſtinguer celui qui cauſa le deuil général de la Nation par la mort de Marie Leczinska, femme de Louis XV le Bien-aimé.

Cet évènement malheureux engagea l'Auteur de ce Recueil à donner au public *le premier cri d'un cœur François*, comme un hommage de ſon zèle & de ſa vénération dû aux vertus & à la mémoire de cette illuſtre Princeſſe.

Elle n'eſt plus cette Reine auguſte que le Ciel accorda dans des tems plus heureux aux vœux de la France & aux déſirs d'un Monarque qu'elle aima tendrement. Fille unique d'un Roi Philoſophe, dont l'eſprit étoit orné de belles connoiſſances, & la main accoutumée à répandre des bienfaits; dont l'ame s'étoit agrandie, fortifiée, affermie au ſein même des adverſités; fille enfin d'un Roi dont les vertus immortaliſeront ſon nom; elle profita de ſes ſublimes leçons, & ces précieuſes ſemences fructifièrent dans un cœur né généreux, tendre & compatiſſant.

Marie Leczinska ne ſe fit connoître à la Cour & à ſes peuples que par des actes d'humanité. Lorſqu'elle ſe vit appellée au trône, une Ayeule reſpectable fut la confidente de ſes ſentimens. » Ah! je crains, » lui dit-elle, que cette couronne qu'on » me préſente ne me prive de celle du » Ciel! « Quel langage! Ce fut celui d'une jeune Princeſſe déja inveſtie de tout l'appareil de la Royauté, & plus effrayée que flattée du rang ſuprême où elle montoit.

Metz ! vous conſervez dans vos faſtes le ſouvenir du digne uſage qu'elle fit des vaſes d'or qui lui furent préſentés ! Le 21 Août 1725, paſſant par Metz, elle reçut des Juifs établis dans cette Ville des vaſes d'or ; elle les envoya auſſi-tôt à l'Evêque pour en faire diſtribuer le prix aux pauvres.

Les habitans de Jouarre ont le bonheur de recevoir la Reine dans leurs murs. Ils font éclater leur joie & ſe livrent aux plus vifs tranſports d'allégreſſe. La Reine ſenſible à leur amour, marque la place honorable qu'ils occupent dans ſon cœur, & tout l'intérêt qu'elle leur porte. Elle étendit les bras vers le peuple avec une bonté qui charmoit tous les cœurs. S'étant retirée ſous une allée d'arbres à l'entrée de la Ville, on lui préſenta, ſuivant l'uſage, le pain & le vin ; cette Princeſſe le ſaiſit avec empreſſement, en mangea, ainſi que de quelques fruits de la ſaiſon ; tout le monde fut pénétré de cet acte de bonté. La Ville a conſigné dans ſes Regiſtres cet évènement ſi flatteur & ſi honorable pour ſes habitans.

Ainſi l'humanité fut toujours le caractère propre de la véritable grandeur. Ainſi la Reine montroit qu'on n'eſt vraiment grand que lorſqu'on ſait s'abaiſſer & ſe mettre au niveau, pour ainſi dire du plus ſimple ſujet. Je ne puis mieux peindre ſa bonté qu'en

empruntant une comparaiſon faite par un grand homme. » La bienfaiſance de la » Reine, dit Boſſuet, eſt comme un fleuve » majeſtueux qui porte paiſiblement dans » les Villes l'abondance qu'il a répandue » dans les campagnes en les arroſant, qui » ſe donne à tout le monde, ne s'élève & » ne s'enfle que lorſqu'avec violence on s'op- » poſe à la douce pente qui le porte à con- » tinuer ſon tranquille & paiſible cours «.

Cette même bonté pour ſes peuples étoit fondée ſur la Religion, qui ſeule peut rendre les vertus brillantes & ſolides. La Reine apprit d'elle à devenir modeſte, affable & d'un facile accès; ſes malheurs & ſon cœur furent les premiers maîtres qui lui apprirent à ſupporter les adverſités. Ce ne fut qu'à travers les peines, les dégoûts, les proſcriptions, que la Providence lui fraya la route de la grandeur ſuprême & la fit aſſeoir à côté d'un des plus puiſſans Monarques de l'Europe.

Le nouvel éclat qui l'environnoit ne diminua rien de ſa modeſtie. Elle ſe fit un plan de conduite dont elle ne ſe départit jamais; ſa parure, ſon ajuſtement furent toujours les mêmes. Les remontrances des Dames de la Cour pour l'engager à mettre du rouge, ne purent jamais la déterminer à s'en ſervir.

Sa maxime ſur les ſpectacles, fut celle du

Prince de Conti, frère du grand Condé, qui disoit : » Le but de la Comédie est » d'émouvoir les passions «. Au contraire, tout le but de la Religion Chrétienne est de les calmer, de les abattre & de les détruire autant qu'il est possible. Aussi ne parut-elle jamais s'occuper de spectacles avec plaisir, elle ne les regardoit que comme des amusemens que la politique tolére pour délasser l'oisiveté.

Que ne puis-je recueillir ici les fruits de ses libéralités au milieu des calamités qui nous affligeoient ! Que ne puis-je rappeller ses tendres sollicitudes sur les besoins du peuple ! Riches durs & insensibles qui n'êtes prodigues que pour vos plaisirs, apprenez par son exemple à être souvent économes pour être généreux quelquefois !

On sait combien cette Princesse chérissoit & assistoit dans leurs besoins ceux qui gémissoient dans la misère & dans l'affliction. Sa plus douce occupation étoit de faire du linge pour les pauvres.

Voyons la sortir de son Palais ; comme une source vivifiante, elle répand sur toutes les Provinces les fruits de ses bienfaits. Ainsi s'exprime à ce sujet M. Tannevot, Poète estimable & Religieux :

Sa faveur court chercher la piété sincère ;
A l'aspect de son trône, à ses regards Chrétiens,

Du mérite indigent s'éclipſe la misère,
Par elle viſités, & partageant ſes biens,
Les Pauvres, dans la Reine, ont acquis une mère,
Membres de Jéſus-Chriſt, ils deviennent les ſiens.

Verſailles, Paris, Compiegne, Fontainebleau, décelez aux yeux de la Nation ces tableaux touchans cachés dans le ſecret d'une multitude de familles honnêtes! Là, je trouve l'innocence prête à ſuccomber, triompher par ſes ſoins. Ici, je la vois faire ceſſer le beſoin qui ſouvent eſt la cauſe de la dégradation de l'ame & de la baſſeſſe des actions.

Il n'eſt pas juſqu'aux plus grands criminels qui n'ayent reſſenti les effets de ſa protection. S'agit-il d'employer ſon crédit, de ſolliciter des graces pour ces infortunés? comme Eſter elle ſe préſente devant la majeſté du trône, n'ayant d'autre cortége que ſa bonté compatiſſante. Le cœur du Monarque s'émeut à ſon aſpect; il n'a rien à refuſer à la vertu; mais de quel éclat ne brilloit pas cette vertu dans une Reine aimée avec tant de juſtice?

Epouſe fidèle à ſes devoirs, elle marcha au milieu de ſa maiſon dans la paix & l'innocence. Quel reſpect, quelle prévenance, quelle douceur envers le Roi ſon auguſte époux!

Mère

Mère tendre, quel amour pour ſes enfans ! gravant elle-même dans leurs jeunes cœurs les qualités de Chrétien & de Citoyen, elle leur apprit à devenir un jour par leur amour, par leur accueil aiſé & gracieux, plutôt les pères que les maîtres de leurs ſujets.

Senſible aux pertes de l'Etat, parce qu'elle ſçut apprécier le mérite & les talens ; elle partagea l'admiration, la reconnoiſſance & les juſtes regrets de la France à la mort trop prompte d'un Héros (le Maréchal de Saxe) naturaliſé François. » Quel dommage, dit la Reine, de ne » pouvoir dire un *De Profundis* pour un » homme qui a fait chanter tant de *Te* » *Deum* « !

Ayant appris la mort du Duc d'Orléans décédé à Ste. Geneviève : » C'eſt un bien- » heureux, dit-elle, qui laiſſe après lui » beaucoup de malheureux «.

Ne ſembleroit-il pas que tant de vertus euſſent dû aſſurer à la Reine une ſuite conſtante de bonheur & de proſpérités ? Hélas ! les conditions les plus élevées ſont expoſées aux plus grands revers, ainſi que les cédres aux tempêtes & à la violence des orages.

L'hiſtoire des épreuves de la Reine n'eſt autre que celle des malheurs publics. Tandis qu'elle ne s'occupoit que de la flatteuſe idée des victoires préparées aux armes de

ſon auguſte Epoux; tandis qu'elle meſuroit avec complaiſance l'eſpace qu'il devoit franchir; Louis voloit d'une de ſes frontières où ſa préſence avoit déconcerté les projets de ſes ennemis, à une autre pour la défendre contre leurs invaſions. Tout-à-coup elle apprend qu'une maladie violente l'arrête dans ſa marche rapide. Les Courriers ſe ſuccèdent les uns aux autres; ils apportent la nouvelle d'un danger qui s'accroît, & qui bien-tôt paroît extrême. Quels ſanglots ſe firent alors entendre de toutes parts! De quelles lamentations retentirent les Villes & les Campagnes! Quelle foule innombrable de Citoyens vinrent remplir nos Temples & les baigner de leurs larmes! Il eſt inutile de s'étendre ſur tant de témoignages de zèle, d'amour, d'affection & de douleur. La conſternation étoit générale; les faſtes de la Nation en perpétueront le ſouvenir.

La Reine vivement pénétrée, crut que ſa tendreſſe exigeoit encore d'autres ſoins que des pleurs & des vœux. Inſtruite à peine de l'extrémité du Roi, elle précipite ſon départ; ſi d'un côté le paſſage d'une Reine éplorée redouble l'épouvante, de l'autre ſa préſence & ſes vertus raniment l'eſpoir & la confiance. On attendoit tout de ſa piété pour détourner le fléau qui nous menaçoit. Elle vit de près le danger le plus imminent,

ſon cœur en fut ſenſiblement frappé; mais Dieu ſe rendit à ſes inſtances & à celles de la Nation; il n'avoit ainſi éprouvé la Reine que pour la préparer à de grands ſacrifices.

De quel courage n'eut pas beſoin de s'armer cette tendre mere, lorſqu'elle vit l'impitoyable mort moiſſonner autour d'elle tant d'illuſtres rejettons chers à la Patrie & à ſon cœur. D'un côté un jeune Prince dans un âge encore tendre & capable d'intéreſſer; d'un autre un Dauphin dont la vie appliquée nous promettoit un jour un Roi politique & un vertueux Citoyen. Le Ciel ne fit que montrer ce Sage aux François, & les François ne le virent que pour le regretter. Staniſlas devenu tout-à-coup victime de la mort la plus tragique;

Enfin, Marie-Joſephine de Saxe, l'exemple des mères, la gloire & l'honneur de l'amour conjugal, percée quelque-tems après du même trait que ſon Epoux, ſe réunit à lui dans la nuit du tombeau.

La Reine elle-même devoit ſceller par ſa mort les malheurs de la France. Une maladie longue & douloureuſe annonce à cette Princeſſe ſon dernier inſtant, elle lui fait entrevoir la jouiſſance du véritable bonheur, digne prix de ſes vertus.

A la première nouvelle de cet accident, la France allarmée va ſe proſterner aux

pieds des autels. Le Ciel ſenſible aux premiers cris de ſa douleur, ſemble ſuſpendre le coup terrible qui la menace; le Monarque inquiet redouble ſes tendres ſoins & ſon aſſiduité auprès d'une épouſe ſi reſpectable. Les pauvres & les malheureux lèvent leurs mains tremblantes vers l'Auteur ſuprême de la Nature, en implorant ſon ſecours pour leur bienfaitrice & leur mère.

Cette Princeſſe mourante, voyant l'empreſſement des Médecins pour lui faire éprouver les effets de leur ſcience : » Rendez-moi, dit-elle, mon père & mes enfans, & vous me guérirez «. Rempliſſant avec édification tous ſes devoirs, elle redouble de ferveur pour nos ſaints Myſtères, d'amour pour ſon Epoux, & de mépris pour la vie. Elle voudroit que ſes jours retranchés fuſſent ajoutés à ceux du Roi; ſon ſeul regret eſt de le quitter; ſon ſeul déſir, qu'il ſoit heureux. L'heure eſt venue, la mort briſe enfin les liens fragiles de ſon humanité, & la Reine reçoit le coup qui nous l'a enlevée, avec cette réſignation qu'elle avoit toujours montrée durant ſa vie. Le Monarque affligé pleure ſa mort, & les larmes de Louis ſont le plus digne éloge de Marie.

L'INHUMATION de la Reine donna lieu à cet enthousiasme attendrissant de la part d'une foule nombreuse de François rassemblés autour du tombeau du bon Henri, dans le caveau de St. Denis. Ce trait d'une Nation amante de ses Rois, & si digne d'en être aimée, est rendu avec toute l'énergie du sentiment par M. de la Harpe, dans la péroraison qui termine l'éloge qu'il a fait de ce grand Monarque.

» O Henri ! si les sentimens de nos ames » peuvent encore affecter la tienne, com- » bien n'as-tu pas dû jouir de cet hommage » universel que l'on vient de rendre à ta » mémoire ! Elles s'ouvrent ces tombes au- » gustes où reposent tant de Princes & de » Souverains, & le peuple court en foule » contempler ce qui reste de ses maîtres. » Il passe près de ces grandeurs détruites ; » mais un cri général, un transport unanime » le rassemble autour de toi. Hommes de » toute condition, de tout âge, tous n'ont » qu'un sentiment & une parole : *Où est* » *Henri IV* ? & ce nom répété par toutes » les bouches, roule dans ces profondeurs » ténébreuses. Le tems a dévoré les vains » ornemens qui couvroient ta cendre ; mais » c'est elle que l'on révère, que l'on s'em-

» preſſe de toucher, il ſemble que ton eſ-
» prit l'anime encore. Ce cercueil défiguré
» eſt couvert de baiſers & de larmes. On
» diroit que toutes ces ombres royales ont
» diſparu devant toi, & que la tienne ſeule
» remplit cet aſyle de la mort; c'eſt que
» l'on juge la gloire & qu'on aime la bonté.
» Rois Conquérans, Héros, voyez les
» pleurs d'attendriſſement qui coulent ſur
» cette tombe! Celui qu'elle renferme n'en
» fit jamais verſer d'autres; dépoſez à ſes
» pieds vos palmes & vos trophées! Philo-
» ſophes, Légiſlateurs, venez y dépoſer vos
» ouvrages! Son exemple peut bien plus
» que vous. Hommes de toutes les Nations,
» pleurez de ne l'avoir pas eu pour maître!
» Si les vôtres lui reſſemblent, ils voudront
» mériter de telles larmes; s'ils ne lui reſ-
» ſemblent pas, ils ne ſauront pas même ſi
» vous pleurez «.

L'AGRICULTURE, le premier & le plus néceſſaire des Arts, a beſoin d'être encouragé, & ne peut l'être plus puiſſamment que par l'exemple d'un Prince bienfaiſant qui honore le travail du Cultivateur. C'eſt le ſpectacle intéreſſant, & nous pouvons le dire, édifiant, que Louis XVI, alors Dauphin, donna le 15 de Juin de cette année;

ce Prince avoit choisi pour sa promenade un champ qu'on labouroit. Il contempla la manœuvre simple & nécessaire par laquelle on rend la fécondité à la terre qui demande ce secours. Il examina ensuite la méchanique de la charrue; il raisonna sur son usage si utile. En passant bientôt de la théorie à la pratique, il voulut aussi être Laboureur, il le fut & se montra maître dans cet exercice auquel la nature semble porter & former l'homme. Ce Prince traça avec autant de force que d'adresse un sillon non moins profond & aussi bien dirigé que les sillons parallèles. Les spectateurs ne purent retenir leurs applaudissemens & leur ravissement; le Laboureur étonné, marquant sa joie & son admiration, reprit avec transport le timon de sa charrue ennoblie par les mains augustes qui venoient de la conduire.

» M. de Fleins, dit l'Auteur des Ephé-» mérides du Citoyen, en apprenant ce fait » par la lecture de notre ouvrage périodique, » a très-sagement pensé que ce trait de » bienfaisance méritoit un monument du-» rable, & il n'y a point de doute que ce » ne soit un trait digne d'occuper l'éloquent » pinceau du célèbre Greuse, & le ciseau » de nos plus grands Maîtres «.

En attendant que tous les Arts s'empressent à consacrer par leurs efforts le présage flatteur que des goûts si sages dans un jeune

Prince offrent à la Nation ; M. de Fleins voulut du moins y emploier le premier eſſai d'un nouveau genre de gravure inventé par le ſieur Boiſot, Architecte, qui compoſa & exécuta une eſtampe dédiée au Dauphin, repréſentant ce Prince labourant. M. de Fleins eut l'honneur de la préſenter le 10 de Septembre 1769 à toute la famille Royale.

Précieux Rejetton d'une race adorée,
Héritier des vertus de cent Rois tes Ayeux ;
Par tes mains aujourd'hui la charrue honorée
Aſſure au Laboureur un titre glorieux !
Qu'on doit bien augurer d'un Prince de ton âge,
Qui forme ſes loiſirs d'un devoir important !
Un Dauphin à quinze ans habile au labourage,
Peut-il manquer un jour d'être un Roi très-puiſſant ?

Un jour ce même Prince avec ſes Auguſtes frères ſuivoient la chaſſe. On entend ſonner la mort du Cerf ; les Princes par un empreſſement naturel, s'écrient : » Cou» rons, courons « : on court ; & le cocher, pour abréger le chemin, veut couper par un champ de bled. Le Dauphin qui s'en apperçoit, ſe précipite à la portière, donne ordre d'arrêter & de changer de route. » Ce bled, » dit le Prince, ne nous appartient pas,

» nous ne devons point l'endommager «. Le Comte d'Artois, frappé de ce cri d'un cœur bienfaisant, manifeste aussi des sentimens généreux, en regardant son frère avec attendrissement, & s'écriant: » Ah! que la » France doit se féliciter d'avoir un Prince » si juste «! Ces paroles mémorables de M. le Comte d'Artois ont été consacrées par la poësie dans une pièce qui lui a été adressée:

Double soutien d'une couronne auguste!
Oui, le François doit se féliciter
D'avoir un Prince, un Dauphin aussi juste,
Et de l'avoir, quand tu sais le vanter.

LA Société Royale d'Agriculture de Lyon proposa pour Prix une Médaille d'or de 300 liv. au meilleur mémoire, concernant l'utilité résultante de la libre exportation des grains, &c. On est redevable de ce prix à la libéralité de M. de Flesselles, Intendant de la Généralité.

Celle d'Orléans proposa également un Prix de la valeur de 300 liv. qu'elle doit au zèle & à la bienfaisance de M. de Cypierre son Intendant.

M. Bioche, Notaire, donna un rare exemple de générosité & de désintéressement. M. Coignard, son oncle, en l'instituant son Légataire universel, n'avoit fait à ses autres neveux ou parens, que des legs modiques ; mais M. Bioche prouva qu'il étoit digne de cette préférence, en augmentant tous les legs des autres héritiers en raison de leur aisance particulière ; action qui ajoute un surcroît à l'estime générale qu'il s'étoit déja acquise dans son état.

LETTRE du Duc de Charost, adressée aux Officiers Municipaux de la ville de Calais, en date du 9 de Novembre.

» MESSIEURS,

» Le Roi toujours occupé des besoins de » son peuple, qui fait l'objet le plus cher » & le plus pressant de ses soins, vient » de rendre un Arrêt de son Conseil d'Etat, » pour établir par la concurrence dans la » vente des grains, un prix plus modéré » & plus uniforme, rétablir la communica-

» tion de ce commerce avec l'Etranger que » la crainte des gênes avoit éloigné de nos » Ports, & encourager les Négocians Fran- » çois à l'importation des bleds chez l'é- » tranger par des gratifications payées à leur » entrée dans les Ports.

» Je ne doute pas, Meſſieurs, que les » Négocians de Calais ne s'empreſſent, » moins par l'appas des récompenſes que » par le déſir de les mériter, de ſeconder » les vues paternelles de S. M. Je déſire en » même-tems, autant qu'il m'eſt poſſible, » concourir en quelque choſe au bien-être » des habitans du Gouvernement que le Roi » a bien voulu me confier ; je le regarde » comme un devoir. En conſéquence, j'ai » réſolu d'accorder pour Prix, une Médail- » le d'or de 200 liv. au Négociant du pays » reconquis qui, d'ici au premier de Fé- » vrier 1769, aura importé dans le Port de » Calais, la plus grande quantité de bled » venant de l'Etranger. J'en deſtine auſſi un » ſecond, conſiſtant en une Médaille d'ar- » gent de même valeur à celui qui, dans » le même intervalle, aura importé dans » tel autre Port du royaume que ce ſoit, la » plus grande partie de bled étranger, & ce » Prix ſera donné ſur le vû du certificat » authentique du Port où il aura fait arriver » leſdits grains qu'il ſera tenu de repréſen- » ter, &c «.

Lettre du ſieur Pigault de Lépinay, Maire de Calais, adreſſée à l'Auteur du Mercure, en date du 20 Novembre.

» MONSIEUR,

» Il eſt du deſcendant du Grand Sully » d'en avoir les ſentimens, & tout Calai- » ſien doit déſirer que les traits de bienfai- » ſance & de bonté qui caractériſent la » maiſon de Charoſt, ſoient inſérés dans » votre Journal. La lettre précédente prou- » ve que l'on peut être grand & humain en » même-tems, & qu'à l'exemple du Roi » que nous honorons, la véritable gran- » deur eſt de faire des heureux. Mon ame, » que cette idée tranſporte, croiroit man- » quer à la reconnoiſſance & à l'amour de » la Patrie, ſi elle ne vous tranſmettoit, » Monſieur, toute l'effuſion de mon » cœur, &c «.

EXTRAIT d'une Lettre du 28 Juillet, de M. Hell, Bailly du Comte de Montjoye, dans la partie de la haute-Alſace, appellée le Sundgaw.

Les habitans de cette contrée ſe ſont rendus recommandables par leur amour pour le Roi, & par leur zèle pour ſon ſervice. M. Hell s'étant trouvé préſent aux tirages de la milice des années 1766, 1767 & 1768, qui furent faits par M. Baudoin, Commiſſaire-Ordonnateur de la haute-Alſace, au Château du Comte de Montjoie à Hirſengen, fut témoin de pluſieurs traits ſemblables à ceux de Jacques Cuny, & de Louis Plazénelle.

Le ſort étant tombé ſur Jean Stethlin, fils d'un Laboureur de la Communauté de Wolschwiller; tous les garçons du même lieu demandèrent à tirer une ſeconde fois, en criant: » qu'il n'étoit pas » juſte que Jean Stethlin, qui avoit déja » ſervi le Roi pendant 7 ans, & qui auroit » été diſpenſé du tirage s'il en avoit parlé, » fût milicien pour eux; qu'ils deman- » doient à tirer de nouveau «. Ils tirèrent

en effet une seconde fois, après avoir renvoyé Jean Stethlin, que le sort remplaça par Nicolas Sthetlin.

Parmi les garçons de la Communauté de Hemersdorf qui tiroient la milice, il se trouva deux frères, Xavier, & Jean Rosbourger. L'aîné perdit au sort; le cadet pria le Commissaire de le recevoir à sa place. Alors il s'éleva entre les deux frères un combat qui attendrit tous les spectateurs. Lorsque l'un se mettoit sous la toise, l'autre le repoussoit, & cherchoit à prendre sa place. Ils sollicitoient la préférence avec une égale vivacité, lorsque le Commissaire, pour terminer cette dispute touchante, décida que celui qui auroit perdu au sort, devoit rester milicien. » Je ne dirai pas, ajoute » M. Hell, combien le cadet parut affligé » de cette décision. Sa générosité n'étoit » pas la première impulsion d'une vive » compassion; elle étoit l'effet du pur amour » fraternel: en voici la preuve «.

Quelques heures après le tirage, le jeune homme revint trouver le Commissaire pour se faire inscrire au lieu & place du nommé Jean Weldi, Milicien pour la Communauté de Carsparch, disant qu'il ne vouloit pas vivre sans son frère.

UNE jeune Princeſſe qui appartient à la Maiſon la plus auguſte & la plus bienfaiſante, avoit 1200 liv. à employer dans un *domino*, pour une fête dont elle devoit faire l'ornement & les honneurs. Dans une circonſtance ſi brillante, ſon cœur plus noble par ſes ſentimens généreux, que par l'éclat de ſa naiſſance, eut le courage de ne choiſir qu'un domino de 300 liv. & de donner 900 liv. aux pauvres & aux malheureux. Tant d'humanité & de ſenſibilité au milieu d'attraits ſi attrayans pour la jeuneſſe & pour la beauté, paroîtra ſans doute l'effort héroïque de la vertu.

EXTRAIT d'une Lettre d'un Gentilhomme Breton.

» UN Recteur, ou Curé de Bretagne, » eſt devenu Cultivateur, ſans ceſſer de » remplir les devoirs de ſon état, & a » trouvé le moyen de faire paſſer ſon ſu» perflu entre les mains des pauvres, en » détruiſant la fainéantiſe dans ſa Pa» roiſſe. Il y a une Lande très-vaſte & très-

» proche du Bourg. La partie qui en eſt
» la plus voiſine, appartient à un Gentil-
» homme, Seigneur d'une portion du lieu ;
» elle contient environ 70 arpens ; ils s'ar-
» rangèrent enſemble il y a 4 ans, pour
» la défricher. Le Gentilhomme qui de-
» meure toujours Propriétaire, s'obligea
» de faire conſtruire une maiſon, & de
» faire faire les foſſés néceſſaires pour la
» clôture. Le Recteur s'obligea de ſon côté
» à défricher & cultiver le terrein, à con-
» dition d'en avoir l'uſufruit pendant ſa
» vie. La maiſon fut conſtruite, & les
» foſſés furent faits. Le Recteur commença
» le défrichement, & fit travailler avec
» tant de vivacité, qu'il ſema en 1768
» 30 arpens. Il fit de plus des prairies arti-
» ficielles d'une grande étendue, de ſorte
» que le peu qui reſtoit à défricher, a dû
» l'être cette année. Cette entrepriſe a ſans
» doute beaucoup coûté au Gentilhomme
» & au Recteur ; mais ils ont eu la ſatis-
» faction d'occuper les pauvres de leur
» Paroiſſe, & de leur avoir procuré la
» ſubſiſtance dans des années très-dures. Le
» Propriétaire ſera ſans doute dédommagé
» de ſes dépenſes, par le bon état où il
» trouvera les terres à la fin de l'uſufruit ;
» & il eſt à déſirer que le Recteur le ſoit
» également des ſiennes par de bonnes ré-
» coltes. Il avoit cueilli d'excellent bled en
» 1767 ;

» 1767 ; & il a lieu d'en eſpérer bien davantage les années ſuivantes. Il eſt intelligent & bon cultivateur ; il connoît le » ſol de la terre, & y fait ſemer le grain » qui lui convient. Il cultive à moins de » frais qu'on ne le fait dans ce pays-ci ; » il ſe ſert de charrues différentes, il emploie la herſe, le rouleau, & laboure » en planches, ſes labours ſont plus unis » & plus propres, de ſorte que ſon exemple » pourra être auſſi utile au public, que ſes » dépenſes l'ont été aux pauvres «.

Le ſage Recteur de Pleſtan, & M. de Tramain, voilà les noms illuſtres de ces généreux Bienfaiteurs de l'humanité. L'Auteur des Ephémérides du Citoyen qui nous a fourni cette lettre dans ſon Ouvrage, inſiſte de la manière la plus intéreſſante ſur un ſi bel exemple, qu'il propoſe à l'imitation des riches & des Grands dans leurs Domaines. » L'aumône, dit l'Auteur Ci» toyen, eſt toujours une action louable » en elle-même ; mais l'entrepriſe d'un » travail productif qui fait gagner aux hom» mes que l'on veut ſoutenir, l'argent » qu'on leur eût ſans cela donné gra» tuitement, eſt incomparablement plus » louable «.

ON avoit défendu anciennement en Dannemarck aux Etrangers d'aborder dans l'Iſle de Liſlande pour y porter des marchandiſes; il leur étoit auſſi défendu de pêcher aux environs de cette iſle. Cette dernière défenſe ayant été levée, des Calaiſiens allèrent à la pêche de la morue; mais un gros tems les ayant portés dans Liſlande, ils ne réſiſtèrent pas à l'envie d'y aborder & d'y faire la contrebande. On les arrêta, on fit leur procès, & ils furent condamnés ſuivant la Loi; ils en appellèrent au Roi, dont la bienfaiſance, la juſtice & l'humanité ſont ſi reconnues dans toute l'Europe. Le Monarque donna d'abord la grace aux priſonniers François, il leur fit rendre ce qu'on avoit ſaiſi & les fit reconduire. Enſuite examinant la loi, il la jugea trop ſévère & l'abolit.

Ce trait de bienfaiſance publié avec reçonnoiſſance par les Calaiſiens mêmes qui en avoient été l'objet, fut repréſenté dans un tableau expoſé dans une fête que le Prince de Croy donna lors du ſéjour que le Roi de Dannemarck fit à Calais pour ſe rendre en Angleterre.

Ce même Prince étant revenu à Calais pour ſe rendre à Paris, reçut un placet d'un Déſerteur qui imploroit ſa médiation.

Auſſi-tôt le premier mouvement du Monarque fut de faire partir un Coutrier pour Verſailles demander la grace de ce malheureux, & il eut le plaiſir de la lui faire annoncer. L'héroïſme d'un grand cœur conſiſte à ſecourir l'humanité.

Chriſtian VII, à l'exemple de Pierre le Grand & de Chriſtine, voyagea en Philoſophe à l'âge de 19 ans. Ce Prince, pendant ſon ſéjour en France, prit beaucoup d'intérêt aux talens, aux Arts, aux Spectacles, aux mœurs des François qui le virent avec tranſport & avec admiration.

L'Académie Royale de Peinture & de Sculpture eut l'avantage de recevoir la viſite de ce Monarque. Le Marquis de Marigny étoit à la tête des Profeſſeurs & des Académiciens; les Elèves rangés autour des modèles poſés en grouppe, firent voir une émulation qui fut remarquée & louée par ce Prince amateur, éclairé & protecteur bienfaiſant des Arts. Comme M. de Marigny nommoit & préſentoit les Artiſtes de cette Académie, ce Monarque eut la bonté de l'interrompre en diſant: » Je ſais » que cette Académie eſt remplie d'hom» mes diſtingués, dont les talens & les » noms ſont répandus dans toute l'Europe «.

S. M. Danoiſe, ſenſible au vrai mérite & aux talens diſtingués, manda un des jours du mois de Novembre auprès de ſa

perſonne une vingtaine des principaux Sçavans de la Capitale ; entre autres, MM. de Mairan, d'Alembert, Saurin, Marmontel, la Condamine, Diderot, Helvetius & l'Abbé de Condillac, avec chacun deſquels elle s'entretint ſur les ouvrages qu'ils avoient mis au jour.

EXTRAIT d'un Lettre d'Amboiſe, en date du 10 Août.

Un pauvre Cultivateur eſt mort dans ce pays après une maladie de trois jours; il a laiſſé une femme dans la misère avec quatre enfans en bas âge. Cette femme tombe malade peu de tems après, & ſuit ſon époux au tombeau. La famille s'aſſemble & ſe partage les trois enfans les plus âgés; mais perſonne ne veut ſe charger du quatrième âgé de 4 mois. On députe un des parens pour aller conſulter un Eccléſiaſtique vertueux qui, dans un Château voiſin, préſidoit à l'éducation de deux enfans, auxquels un père éclairé, rempli de religion, demeurant à Paris, n'a pas voulu laiſſer reſpirer l'air dangereux de la Capitale. L'Eccléſiaſtique ne voit d'autre reſſource que d'envoyer le malheureux orphelin à

l'Hôtel-Dieu de Blois, ou aux Enfans-Trouvez de Tours; mais l'un des Elèves âgé d'environ 12 ans, témoin de la consultation & de la réponse, s'écrie: » Je me » charge de l'enfant; allons le voir «. Son Instituteur lui représente pour l'éprouver, que ses moyens ne pourront suffire à la dépense, & que d'ailleurs M. son père est déja accablé d'une multitude de pauvres. » Quoi, mon bon Maître, répondit-il » avec vivacité, ce Laboureur qui vient » vous consulter avec la plus grande con- » fiance, & qui peut à peine faire vivre une » mère infirme, trouve dans sa misère des » ressources pour se charger d'un de ces » malheureux orphelins; & moi, fils d'un » père riche, je ne trouverois pas pour se- » courir ce petit enfant encore plus infor- » tuné ? Je sacrifierai avec la plus grande » satisfaction tous mes menus plaisirs, & je » démanderai à mon papa une culture pour » fournir aux besoins du petit innocent; » partons pour rassurer au plus vîte sa fa- » mille «. On court aussi-tôt, on arrive à la cabanne, on trouve l'enfant, qui par une sorte d'instinct, semble reconnoître son bienfaiteur en tendant vers lui ses petits bras; il le caresse, on eût dit que le Ciel le lui désignoit. Le jeune homme l'embrasse avec transport, & dit aux plus proches parens: » N'ayez plus d'inquiétude sur cet

» enfant, je m'en charge, il eſt à moi, » cherchez une bonne nourrice le plus près » que vous pourrez du Château, je veux » être à portée de veiller à ſes beſoins «.

Depuis ce tems-là ce bon jeune homme n'eſt occupé dans ſes récréations que de ſon cher enfant qu'il appelle ſon fils; il entre dans le détail de tout ce qui lui eſt néceſſaire, & le lui fournit avec une joie extrême, c'eſt-là ſa grande récréation après l'étude. Que ne doit-on pas attendre d'un jeune homme ſi bien né? il ſera ſûrement digne de ſon père que l'on peut appeller le modèle de la bienfaiſance.

DANS la Séance publique de l'Académie de Dijon, tenue le 7 d'Août, M. Maret, Secrétaire, annonça que pour augmenter l'utilité de l'Ecole de Deſſin établie par les ſoins de MM. les Elus de la Province, M. Legouz de Gerlan, Académicien honoraire, avoit remis trois médailles pour être diſtribuées aux Elèves de cette Ecole; une d'or, une de vermeil & une d'argent.

Louis Mangenot, Chanoine du Temple, né à Paris, étoit neveu du célèbre Palaprat. Il avoit reçu de la nature le goût & le talent de la poëſie légère & délicate. Au ſeul récit de quelque trait d'humanité, ſa ſenſibilité ſe manifeſtoit par des larmes, & ſouvent on l'a vu diſpoſer par avance du revenu de ſon bénéfice pour en aider des malheureux, & ſe mettre lui-même dans les embarras de l'indigence.

Claude-Nicolas le Cat, Ecuyer, Docteur en Médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, Lithotomiſte Penſionnaire de la même ville, Profeſſeur & Démonſtrateur Royal en Chirurgie & Anatomie, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Rouen, naquit à Blérancourt, un des plus beaux Bourgs de France entre Noyon & Coucy. Claude ſon père, Chirurgien, étoit Elève du célèbre Maréchal, premier Chirurgien du Roi. Il avoit refuſé par attachement pour ſes parens, dont il étoit fils unique, des places très-avantageuſes que lui offroit M. Maréchal; mais qui l'auroient éloigné de ſa famille.

Son fils, non moins zèlé Patriote, marcha sur ses traces. En 1733 il fixa sa résidence à Rouen ; en 1736 il établit une Ecole publique de Chirurgie & d'Anatomie. La plus grande partie de l'amphithéâtre fut construite à ses dépens. Il y professa ces deux arts à ses frais & sans aucune récompense pendant 10 à 12 ans, au bout desquels il obtint une pension du Roi sur les octrois de la Ville.

En rassemblant chez lui les Amateurs & les Sçavans les plus distingués, il devint, sans y penser, le fondateur d'une Société Littéraire qui est aujourd'hui Académie, & dont il fut ensuite Secrétaire.

Le Parlement de cette Ville, pour reconnoître le zèle & la générosité de ce respectable Citoyen dans ces divers établissemens, lui accorda une gratification annuelle de 1000 liv. pendant quelques années.

En 1740 le célèbre de la Peyronie le pressa vivement de quitter la ville de Rouen & lui offrit à Paris un établissement des plus avantageux, ne lui dissimulant pas qu'il avoit sur lui les plus grandes vues. Malgré les instances que ne dédaignèrent pas d'employer les premiers Magistrats du Parlement, & celles de ses Concitoyens les plus distingués de Rouen ; son attachement à ses devoirs à l'Hôtel-Dieu, l'intérêt qu'il

prenoit aux Ecoles publiques & particulières qu'il avoit fondées, à la Société Académique dont il étoit l'Instituteur, sa reconnoissance pour les distinctions flatteuses dont l'avoit honoré la Ville qu'il s'agissoit d'abandonner, enfin son désintéressement lui firent refuser la fortune évidente qui lui étoit offerte.

En 1742 il contribua à procurer à Rouen l'établissement d'un Ecole de Dessin, en prêtant son amphithéâtre à M. Descamp, Peintre Flamand, pour y rassembler ses Elèves.

Il ouvrit en 1746 un Cours public de Physique expérimentale qu'il continua toujours depuis, sans que ses Cours ordinaires de Chirurgie & d'Anatomie en fussent dérangés.

Il fonda en 1749 3 Prix d'Anatomie. Madame le Cat, digne par ses vertus & son mérite de seconder les vues patriotiques de son mari, fournissoit les Prix des Elèves de l'Ecole de Dessin.

Au Printems de 1755 il fut appellé à Lille & dans les Pays-Bas, pour rendre la vue à plusieurs personnes du premier rang, affligées de la cataracte. Il y fut accueilli avec la plus grande distinction par les Magistrats de cette Ville, & fit dans ce voyage des cures surprenantes. En 1759 le Roi fit augmenter sa pension, & lui assura, sa vie

durant, les appointemens qu'il avoit à l'Hôtel-Dieu.

Enfin comblé de gloire; mais épuisé de veilles & de fatigues, ce généreux Citoyen termina sa carrière âgé de près de 68 ans. On doit à la piété conjugale de sa vertueuse épouse, les renseignemens qui ont servi de matière à cet éloge.

LETTRE à l'Auteur du Mercure, datée de Bayeux le 12 Mars.

» Je croirois manquer aux devoirs de la » Société, si je n'avois pas l'honneur de » vous proposer de rendre public par votre » Mercure, une acte de générosité auquel le » tirage de la Milice vient de donner lieu » dans la ville de Bayeux.

» Un Bourgeois, nommé Potier, de la » Paroisse de Saint-Vigor-le-Petit, assujetti » par l'Ordonnance à tirer pour la milice, » venoit de perdre sa femme en couches » & l'enfant; son frere, exempt du tirage » par sa qualité d'Ecolier, ne voulut pas » souffrir que ledit Potier, déja pénétré » de chagrin des deux pertes qu'il venoit » de faire, eût encore celui de tirer pour la » milice. Il se présenta au Commissaire

» pour en courir les risques à sa place ;
» mais les autres garçons de la Paroisse
» touchés d'un si tendre & si noble pro-
» cédé, dispensèrent les deux frères de
» tirer «.

UNE de ces femmes destinées à transporter les provisions de la Halle dans les grandes Maisons de la Capitale, servoit d'habitude l'Hôtel d'un de nos Princes. Prête d'accoucher, le besoin & la nécessité lui firent continuer son service jusqu'au dernier moment. Elle arrive en effet le 19 Juin chargée à l'Hôtel, & surprise tout-à-coup par les douleurs. Le Prince averti de cet évènement, mande son Chirurgien-Accoucheur, fait préparer & bassiner un lit pour cette pauvre femme qui accouche de trois enfans. Il donne ses ordres pour procurer tous les secours que lui inspire sa tendre & généreuse bienfaisance, fait acheter trois layettes pour les trois enfans dont il veut bien se déclarer le protecteur. Quel bonheur pour cette pauvre mere ! Quel trait de bonté & d'humanité de la part du Prince si digne de nos éloges !

JOSEPH-Nicolas de Liſle, né à Paris, ſe rendit célèbre dans l'Aſtronomie. Agé de près de 70 ans, lorſque ſes forces commencèrent à diminuer ſenſiblement, il ſe retira en 1763 à l'Abbaye de Sainte-Geneviève. Son revenu qui étoit plus que ſuffiſant pour ſes beſoins, étant de près de 8000 liv. de rente, étoit partagé avec les pauvres. Il alloit viſiter les malades, faiſoit des penſions, payoit des loyers; il faiſoit tout cela avec une profuſion & une facilité dont on abuſoit ſouvent, mais dont il ne ſe repentoit jamais, lors même qu'il s'étoit refuſé le néceſſaire.

UN Chanoine de la Cathédrale de Toul, diſtingué par ſon mérite, par ſes talens pour la Chaire, & par l'Oraiſon funèbre du Dauphin qu'il prononça dans le tems, ayant appris l'état malheureux de la Picardie par la diſette des bléds, conſacra une partie des revenus d'un Prieuré, à ſoulager les pauvres, & en ordonna la diſtribution ſelon le beſoin de chaque famille.

ANTOINE de Parcieux, de l'Académie Royale des Sciences, naquit à Clotet de Ceſſoux ſur le Gardon, Paroiſſe de Pierre-Mâle dans le Diocèſe d'Uzès. L'envie de s'inſtruire fit ſa fortune ; & l'on n'apprit qu'il avoit reçu les premières inſtructions à Portes & à Saint-Florent, Villages voiſins du Clotet-Ceſſoux, que par la fondation qu'il fit avant de mourir, de quelque prix en bons livres pour les Ecoles de cette Paroiſſe. Cet établiſſement eſt un témoignage ſignalé de ſa gratitude & de ſa bienfaiſance.

Paris doit conſerver pour la mémoire de cet excellent Citoyen, une vénération particulière. Sans aucunes vues d'ambition, ſans aucun intérêt, il dirigeoit ſes recherches & ſes expériences vers tout ce qui pouvoit intéreſſer les habitans de cette ville immenſe, ſoit pour prévenir les inondations, ſoit pour amener à Paris les eaux de la rivière d'Yvette.

Il aimoit à faire le bien ſans prétention, ſans faſte, ſans éclat. Son teſtament eſt encore un monument de ſa gloire & de ſa vertu. Sa bienfaiſance y éclate de la manière la plus noble, quoique reſſerrée dans les limites étroites d'une fortune

très-médiocre. Il laiſſe peu de bien à ſes parens ; mais ſon exemple & l'eſtime publique ſont leur héritage.

Le ſieur Pierre Jacques Meſlé de Grandclos, Négociant à Saint-Malo, très-renommé dans le Commerce, fut annobli cette année par Lettres-Patentes du Roi, en conſéquence de la promeſſe faite par S. M. dans l'Arrêt de ſon Conſeil du 30 Octobre, de donner tous les ans des lettres de nobleſſe à deux Négocians en gros qui ſe ſeront diſtingués dans leur profeſſion.

François Boucher, premier Peintre du Roi, né à Paris, fut un des Elèves du célèbre le Moine. Ami de la jeuneſſe, il étoit ſouvent entouré de jeunes Artiſtes auxquels il prodiguoit ſes ſoins les plus affectueux. Noble & déſintéreſſé, il enrichiſſoit ſes amis à ſes dépens, en leur abandonnant gratuitement ce qu'ils paroiſſoient déſirer de ſes Ouvrages. Il mourut âgé de 64 ans, après avoir recommandé à ſa femme de donner à M. Poiſſonnier l'aîné, ſon Médecin & ſon ami, le dernier des tableaux auquel il avoit travaillé.

La défiance de ſoi-même, & le reſpect

pour les hommes célèbres, ſont le caractère diſtinctif des vrais talens. On préſentoit un jour à M. Boucher un tableau de l'immortel le Moine. L'Amateur à qui il appartenoit, avoit fait pour lui donner un pendant, ajouter des rallonges à ce tableau. Il prioit M. Boucher de le remplir. » Je » m'en garderai bien, répondit le modeſte » Artiſte; de tels Ouvrages ſont pour moi » des vaſes ſacrés; je craindrois de les pro» faner en y portant la main «. Belle retenue & digne d'un grand homme!

Mlle Guimard, célèbre Danſeuſe de l'Opéra, édifia le public par un Acte ſignalé de bienfaiſance. S'étant préſentée au Curé de Saint-Euſtache, elle le pria de lui donner la liſte des plus indigens & des plus infortunés de ſa Paroiſſe. Dès qu'elle l'eut obtenue, elle alla elle-même juſques dans les greniers, diſtribuer de ſa propre main plus de 900 liv.

ANNÉE 1769.

LE Gouvernement érigea cette année à Nanterre, dans le Collége tenu par les Chanoines Réguliers de Sainte-Géneviève, une Ecole de Mathématiques, où l'on n'admet que des Gentilshommes qui ſe deſtinent à entrer dans le Corps du Génie.

On fixa à 24 ou 30 au plus le nombre des Elèves, pour chacun desquels la pension est de 1000 liv.

LE Jeudi 15 de Février, on donna un grand Concert dans la gallerie de la Reine au Palais des Tuileries. Ce Concert s'exécuta au profit des Ecoles Royales gratuites de Dessin, avec la permission du Ministre du Département, & des Directeurs du Concert spirituel, qui se prêtèrent avec plaisir à des vues si bienfaisantes.

M. Gaviniez, aussi connu par son désintéressement que par ses rares talens, animé d'un zèle vraiment patriotique, rassembla un très grand nombre de Musiciens célèbres qui se firent honneur de suivre son exemple, & de le seconder.

Mlle Fel, recommandable par les qualités estimables du cœur, autant que par la beauté de sa voix & par le goût de son chant; MM. le Gros, Durand, Duport, Bezozzy, & beaucoup d'autres célèbres Artistes, s'empressèrent de contribuer à cette action généreuse, & à la perfection de ce Concert.

A ce trait de bienfaisance nous en ajouterons un autre de M. le Comte, Vinaigrier

grier du Roi, qui donna dans le même temps 3000 liv. aux Ecoles gratuites.

LES Habitans de la Ville de Saint-Quentin, touchés de la misère que le haut prix du bled faisoit éprouver à une partie de leurs concitoyens, firent un Règlement bien propre à exciter l'émulation des autres Villes & Bourgs du Royaume, où la disette se fait sentir. Le Chapitre, l'Etat-Major, le Corps Municipal, les Négocians, toutes les Communautés se taxèrent volontairement à une aumône extraordinaire, destinée au soulagement des malheureux. On distribue chaque semaine 800 pains de huit livrés, & 200 l. d'argent; par ce moyen, il n'y a pas un mendiant dans les rues. Les pauvres assurés de leur subsistance, travaillent chez eux, & ajoûtent le produit de leur main-d'œuvre au nécessaire, qui leur est fourni gratuitement.

L'année précédente, les mêmes besoins existoient; on fit pendant 4 mois les mêmes charités avec le même succès.

MM. les Administrateurs du Collége de la Ville de Beauvais, formèrent dans une

Salle de leur Collége, un commencement de Bibliothèque. Ils ſe propoſent d'ajouter à leurs premières libéralités, & de porter cet établiſſement auſſi loin qu'il leur ſera poſſible. Déjà ils comptent un nombre aſſez conſidérable de bons livres que les Citoyens ont envoyés à leur exemple. Les Dames Beauvaiſines, accoutumées à ne point céder aux hommes en matière d'utilité générale, ſe ſignalèrent en cette rencontre.

L'Abbé Nollet donna ſes Ouvrages à la Bibliothèque, comme un gage de ſes ſentimens pour le Collége de ſa Patrie, dans lequel il a étudié. Cet homme célèbre, né à Pimpré, Diocèſe de Noyon, fut bientôt connu. La Renommée porta ſa réputation juſques dans les Pays Etrangers. Il fut appellé à Turin par le Roi de Sardaigne, pour faire un Cours de Phyſique Expérimentale devant le Duc de Savoie. Le Roi en fut ſi ſatisfait, qu'il voulut que tous les inſtrumens de l'Abbé Nollet demeuraſſent à l'Univerſité de Turin, pour perpétuer les lumières que venoit d'y répandre ce célèbre Phyſicien.

En 1774, il eut l'honneur de faire un Cours en préſence de M. le Dauphin. En 1757, il reçut le brevet de Maître de Phyſique & d'Hiſtoire Naturelle des Enfans de France, & fut nommé Profeſſeur de

Physique des Elèves de l'Artillerie & du Génie établis à la Fère ; & en 1761, il obtint le même titre pour l'Ecole de Mézières. Louis XV fonda une Chaire au Collége de Navarre, & y nomma ce grand homme.

Il ne faisoit pas un seul voyage à la Fère, où ses fonctions le conduisoient tous les ans, sans se détourner au retour, pour aller passer quelques jours avec sa famille, à laquelle il laissoit des marques essentielles de sa tendresse & de sa bienfaisance. Il n'étoit pas même nécessaire de lui appartenir pour éprouver la bonté de son cœur. On a trouvé dans ses papiers des lettres par lesquelles on le remercioit de sommes considérables qu'il avoit données, & dont on n'avoit nulle connoissance. On sait même qu'il avoit fait quelques voyages seul, & avec le plus grand secret. Ces lettres ont trahi sa modestie & donné la clef de ces mystérieuses absences.

Le Roi ayant fixé au 5 d'Avril le mariage du Duc de Chartres avec Mlle de Penthièvre, il fut célébré en présence de S. M. & des Princes du Sang, par le Grand-Aumônier de France, dans la Chapelle de Versailles. C'est à cette occa-

sion que les Ducs d'Orléans & de Penthièvre firent répandre dans les Terres de leurs appanages, des sommes considérables.

LES Receveurs-Généraux des Finances donnèrent un exemple de patriotisme digne d'admiration. Ayant su que le Ministre avoit besoin d'une somme pour des opérations relatives à l'économie générale, ils arrêtèrent dans une Assemblée d'envoyer offrir au Contrôleur-Général, 7 millions 200 mille livres. Le Ministre sensible à cette démarche, les fit assurer qu'il ne la laisseroit pas ignorer au Roi. En acceptant leur offre, il leur désigna un objet qui devoit les remplir dans un an.

M. Verton de la Mortière qui commandoit cette année l'artillerie du Camp de Compiègne, représenta au Ministre de la Guerre qu'il ne pouvoit accepter le grade de Brigadier dont S. M. venoit de l'honorer, à moins qu'on ne l'accordât également à quatre de ses camarades plus anciens que lui, & d'un mérite supérieur au sien. Sur la parole qu'on lui donna d'avoir égard à sa représentation, il sollicita une lettre

où fût exprimée cette promesse ; ensorte que, sans rien perdre des bienfaits du Roi, il se concilia l'estime & l'amitié de son Corps.

S. M. accorda des Lettres de noblesse au sieur Abraham Poupart, Seigneur & Baron de Neufliſle, en considération de la perfection à laquelle il a porté la Fabrique de ses Draps à Sédan, & de l'étendue du Commerce qu'il en a fait.

L'ACADEMIE des Sciences de Lyon annonça dans sa Séance du 29 Août, que le sieur Pouteau fils, Chirurgien, son Associé, avoit remis une somme de 600 liv. Prix destiné à l'Auteur qui traiteroit le mieux les causes du vice cancéreux.

FRANÇOIS de Chevert, né à Verdun-sur-Meuse, embrassa dès l'enfance le parti des armes. Une étude profonde de la Tactique, un amour extrême de ses devoirs, un desir ardent de se distinguer ; tels furent

les protecteurs qui veillèrent à son avancement.

Le siége de Prague commandé au mois de Novembre 1741, par le Maréchal de Saxe, fit connoître le mérite & les talens du brave Chevert. Il monta le premier à l'assaut, entra le premier dans la Ville. Cette conquête due à sa valeur, lui mérita le brevet de Lieutenant de Roi de Prague. Il y maintint l'ordre & la discipline tant que cette ville demeura au pouvoir des François. Bientôt elle fut assiégée par les Autrichiens, qui, ne pouvant la reprendre, se contentèrent de la bloquer. Pressé par la famine & par une armée nombreuse qui entretenoit des intelligences avec les Habitans, il songea à en sortir, en obtenant les conditions les plus favorables. Ce grand homme ne voulant laisser que des traces honorables du séjour des François & des Alliés dans Prague, exigea qu'on lui remît deux canons aux armes de l'Empereur Charles VII; menaçant de n'entendre à aucune capitulation; si on les lui refusoit. Il les obtint, & les envoya à S. M. I. L'Auteur écrivit à ce sujet au Maréchal de Belle-Isle une lettre datée de Francfort le 8 de Janvier 1743.

» Je suis très-sensible à l'attention qu'a » eue le Brigadier Chevert de demander » les deux pièces de canon; vous me ferez

» plaiſir de l'en remercier de ma part, & » de lui dire que je ſerai charmé de lui » en marquer ma ſatisfaction. Vous ſavez » que j'ai toujours beaucoup eſtimé cet » Officier qui s'eſt diſtingué dans toutes » les occaſions, & particulièrement à la » priſe de Prague, ce qui m'avoit engagé » à le nommer mon Lieutenant dans cette » Ville. Il s'eſt comporté dans ſes fonctions » avec tant de fermeté, de prudence & » d'eſprit, de conciliation & de juſtice, » qu'il s'eſt attiré la confiance de mes » ſujets. J'attends que vous ſoyez ici, pour » voir ce qui lui ſera plus de plaiſir. Sur » ce, je prie Dieu, &c. «.

Après ces exploits, il paſſa en Italie, où ſon courage éprouva les plus grands dangers. Le Prince de Conti qui n'oublioit de parler que de lui-même dans les relations qu'il envoyoit au Roi de ſes victoires, lui mandoit; » la bravoure & la » préſence d'eſprit de M. de Chevert ont » principalement décidé de l'avantage «.

Elevé au grade de Lieutenant-Général, il contribua beaucoup au ſuccès de la bataille d'Haſtembeck gagnée par le Maréchal d'Eſtrées. La victoire de Lutzelberg fut en partie ſon ouvrage. Sa conduite dans cette journée mit le comble à ſa gloire. Le Roi de Pologne lui écrivit une lettre pleine d'éloges, en lui envoyant les marques de

l'Ordre Royal de l'Aigle blanc, avec ſon portrait dans une boîte d'or enrichie de diamans :

» M. le Lieutenant-Général de Chevert, » mon fils, le Comte de Luſace, ne m'a » point laiſſé ignorer la part que vous avez » eue au gain de la bataille de Lutzelberg, » ni les attentions que vous avez eues pour » lui dans toutes les occaſions, & ſur-tout » à cette journée, en lui procurant l'hon- » neur de contribuer à la tête d'un Corps » de mon Infanterie, à la gloire des armes » du Roi très-Chrétien. Cette heureuſe » nouvelle eſt la plus conſolante que je » puis recevoir. Je ſais combien on doit » dans cette circonſtance à votre expérience, » à votre valeur, & à la ſupériorité de tous » vos talens militaires. Je n'ai pas voulu » voulu différer à vous faire cette lettre, » & d'y joindre une marque de mon eſtime » & de ma bienveillance la plus parti- » culière «. A Varſovie le 12 Novembre 1758.

M. du Gueſclin, Evêque de Cahors, le pria avec inſtance de prendre ſon neveu pour Aide-de-Camp, déſirant que le précieux rejetton de ce grand & vertueux Connétable, n'apprît point à d'autre Ecole le métier de la guerre. Auſſi eſt-il à remarquer que tous ſes Aides-de-Camp ſont aujourd'hui des militaires de la première diſtinction.

Dans les préparatifs d'une action, surtout lorsqu'il devoit répondre du succès, l'impétuosité de son caractère n'avoit point de bornes; mais il sembloit que le feu qui couloit dans ses veines, n'avoit fermenté que pour se rendre au-dehors, & se communiquer à tout ce qui devoit lui obéir. Tranquille, & l'esprit toujours présent pendant l'action, il donnoit les ordres les plus nets & les plus précis.

Avant la fameuse bataille d'Hastembeck, le Marquis de Bréhant qui avoit toute la valeur & la noble franchise de l'ancienne Chevalerie, vint trouver M. de Chevert. » Bréhant, lui dit ce grand homme d'une » voix animée, & le regardant fixement, » jurez-moi foi de Chevalier, que vous » & tout le Régiment de Picardie, vous » vous ferez tuer jusqu'au dernier, plutôt » que de reculer. Je vous donnerai l'exem- » ple. — Je le jure, répondit le Marquis » d'un air & d'un ton qui rendoient le ser- » ment superflu «. Jamais engagemens réciproques ne furent mieux gardés.

Les Officiers du même Régiment firent prier M. de Chevert de prendre sa cuirasse. Il répond, en montrant les Grenadiers: « Et ces braves gens-là en ont-ils? «. — On lui vient dire qu'il n'y a plus de poudre: » Nous avons, dit-il, des bayonnettes «.

La véritable valeur, toujours prudente

& mesurée, ne donne rien au ressentiment, à l'estime des hommes, à la gloire personnelle; mais elle tend uniquement au bien public, à la gloire de l'Etat, & au bonheur de l'humanité. C'est à ces traits vraiment héroïques qu'on doit reconnoître M. de Chevert: ce brave & généreux guerrier, dans l'affaire à jamais mémorable de la Ville de Soëst, qui avoit mérité de subir les châtimens les plus sévères, dut son salut à la clémence & à la modération de son vainqueur.

M. de Chevert étoit campé avec un Corps de 3000 hommes à peu de distance de cette Ville, lorsqu'il apprit que les ennemis s'avançoient au nombre de 22000 hommes vers lui. Pour éviter d'être surpris, il fit prendre les armes à ses troupes, & passa la nuit au Bivouac. Le lendemain de grand matin il envoya plusieurs patrouilles sur le grand chemin de Lipstad, par où naturellement les ennemis auroient dû passer. Ces patrouilles n'ayant rien rencontré, on quittoit les armes, lorsqu'en effet on apperçut les ennemis qui avoient fait dans la nuit un grand détour pour surprendre ce Corps. On étoit déja à une portée de fusil, on se défendoit vigoureusement, lorsqu'on vit clairement qu'on alloit être accablé par le nombre, & qu'il n'étoit pas possible d'y résister.

Le Corps de M. de Chevert voulut se jetter dans la Ville ; mais les Habitans lui fermèrent les portes. Cette ressource ayant manqué, il s'agissoit de se défendre en se repliant peu-à-peu. Le terrein qui étoit entre la Ville & ce Corps, se trouva occupé par les Hanovriens, auxquels les Habitans ouvrirent les portes. Non-contens de nous avoir refusé l'entrée dans Soëst, les habitans eurent la cruauté de barrer & d'embarrasser les rues, pour retenir les équipages que nous y avions, de couper les jarets de nos chevaux dans les écuries, de s'armer & de tirer sur nos troupes, d'exciter l'ennemi à massacrer les François qu'ils avoient retenus prisonniers ; enfin d'apporter des cordes pour pendre quelques Valets, Boulangers, & Vivandiers du Corps de M. de Chevert, qui avoient été pris par les Hussards. Telle étoit la fureur de leur haîne contre les François ; mais cette inhumanité ne devoit pas rester long-temps impunie.

Quelques jours après, l'ennemi ayant abandonné la Ville, les François y rentrèrent. Par les loix de la guerre, Soëst devoit être réduite en cendres ; mais nos Généraux François avoient d'autres leçons d'humanité à donner à leurs ennemis. M. de Chevert se contenta d'exiger de cette Ville 80 millions de contribution, payables

en quatre jours. A la vérité, cette ſomme fut exigée ſans aucun ménagement ; meubles, vaiſſelle, bagues & joyaux de femmes, on enleva tout pour completter la ſomme. Dès le premier Novembre, jour où l'on devoit payer la troiſième partie, on apporta l'argenterie & les vaſes ſacrés des Egliſes ; cependant la moitié de la contribution n'étoit pas encore fournie. On ne ceſſoit d'en preſſer le paiement par les menaces les plus terribles. Les principaux Habitans étoient en priſon ; les plus coupables craignoient pour leur vie, ou du moins pour leurs maiſons qu'on devoit raſer. On n'écoutoit ni leurs ſoumiſſions, ni leurs prières. Enfin le 6 de Novembre, jour marqué pour l'exécution des menaces, lorſque ces miſérables Habitans s'attendoient à la juſte repréſaille de leurs cruautés, M. de Chevert leur fit grace, leur remit la moitié de l'impoſition ; bien plus, les força de reprendre l'argenterie des Egliſes, en leur faiſant entendre que les François ne ſe déshonoroient point dans leur vengeance, & qu'ils remettroient même les diamans & les autres effets non-monnoyés. Rien de plus attendriſſant que les larmes de reconnoiſſance & de joie de ces malheureux Citoyens.

Elevé loin des Cours, & formé dans les Camps, il joignoit aux talens du Géné-

, la droiture & la franchiſe d'un Che-
lier François, & les vertus d'un Citoyen.
idolâtroit ſa patrie & ſon Prince. Rempli
: zèle pour la gloire du Roi, de recon-
oiſſance pour ſes bienfaits, d'amour & de
ſpect pour ſa perſonne ſacrée, il ne ſe
ppelloit point ſans attendriſſement, &
roit payé de ſon ſang le mot que S. M.
ut la bonté de lui dire en prenant congé,
près une longue maladie qui avoit retardé
on départ: » je voudrois vous donner des
» ailes «.

ON doit regarder comme une perte publique la mort d'un Citoyen bienfaiſant; & telle eſt celle que fit cette année la Capitale par la mort du Chevalier de *** ſi digne de nos éloges & de nos regrets. Une juſte reconnoiſſance m'engage particulièrement à rendre hommage à ſa mémoire.

Ce généreux Chevalier ne s'occupa toute ſa vie qu'à ſoulager les malheureux dans l'indigence & l'humanité ſouffrante, par des remèdes qu'il leur donnoit gratuitement. Arrachant au vice & à la proſtitution de jeunes filles ſans reſſource & ſans appui, il s'en déclaroit le pere & le Protecteur. Il en plaçoit un grand nombre dans des

Couvents pour y recevoir une éducation chrétienne, & soulager leur famille. Jouissant de la confiance la plus intime du premier Pasteur de la Capitale, de ce Prélat si respectable par ses vertus & sa bienfaisance, il étoit le canal des graces du Pontife, & l'Agent de ses bonnes œuvres.

Entre mille traits intéressans & journaliers, nous nous contenterons de citer celui-ci.

Par-tout où le généreux Chevalier savoit qu'il y avoit des malheureux, il s'y transportoit. Averti qu'une famille entière réduite à la misère la plus extrême, cachoit ses malheurs & ses larmes dans le réduit le plus obscur; il y vole aussi-tôt. Dans la crainte d'être surpris, ces infortunés se barricadoient & n'ouvroient à personne. Le Chevalier frappe; une voix à demi-mourante demande qui ce peut-être. — » Ami, » répond le Chevalier, avec ce ton qui inspire la confiance. — Ami! reprend la » voix; hélas! des Amis; qu'il en est peu » de vrais & sincères. — Ouvrez, repartit » le Chevalier; soyez sûr de trouver en » moi un Ami véritable «. La porte s'ouvre; deux jeunes filles presque nues s'enfuyent dans le réduit le plus obscur, se serrant l'une contre l'autre, pour mieux cacher à ses yeux ce qu'exigent la pudeur & la modestie. » Ne vous effrayez point,

» mes Enfans, leur crie avec bonté le gé-
» néreux Chevalier; je viens ici dans l'in-
» tention de vous être utile : Et vous,
» Madame, dit-il à la mère, où est votre
» mari? — Presque aussi nud que ces en-
» fans, répond cette mère désolée, & seu-
» lement couvert d'une mauvaise redin-
» gotte; il sort tous les jours dès quatre
» heures du matin pour subvenir à nos be-
» soins, & ne rentre que lorsque la nuit
» est avancée ». — Après plusieurs informations & quelque soulagement qu'il leur donne, le Chevalier sort, leur promettant les secours les plus prompts & les plus efficaces : ce qu'il exécuta. Le Chevalier plaça très-avantageusement le père de cette Famille infortunée, homme rempli de talent, & le mit en état de procurer à sa femme & à ses enfans une honnête subsistance.

Ce généreux Citoyen avoit chez lui une petite Pharmacie pour les pauvres malades qui venoient implorer sa bienfaisance.

MARIE-Hélène Desmottes, plus connue sous le nom de Lamotte, Actrice de la Comédie Françoise, mourut à Paris âgée de 65 ans. Un moment de sensibilité peu réfléchie, un égarement qu'elle se reprocha

ſouvent, lui fit embraſſer fort jeune une Profeſſion pour laquelle elle n'étoit pas née.

Reçue à la Troupe du Roi & jouiſſant de l'aiſance que donnent les talens, elle trouva dans les peines & dans l'infortune où ſa mère & ſa ſœur étoient plongées, une occaſion de recouvrer ce qu'elle pouvoit avoir perdu de l'eſtime de ſa famille, & ſe livra toute entière aux charmes de la bienfaiſance. Les vingt dernières années de ſa vie ne furent qu'un tiſſu de ſoins tendres & ſuivis pour le bonheur de ſa mère, le ſoutien de ſa ſœur & de ſa nombreuſe famille.

FRANÇOIS-AUGUSTIN-PARADIS de Moncrif, né à Paris, parvint par ſon eſprit & par ſon mérite littéraire, à tous les honneurs auxquels puiſſe atteindre un Homme de lettres. Nommé à la place de Lecteur de la Reine, il ſut bientôt mériter la confiance & même l'amitié de cette Auguſte Princeſſe.

L'uſage qu'il fit de ſa fortune & de ſa reconnoiſſance, juſtifie la bienveillance de ſes Protecteurs. Malgré l'attachement qu'il devoit aux bontés dont la Reine l'honoroit; ce fut à ſes genoux qu'il courut demander la grace de ſuivre dans ſon exil le Comte

Comte d'Argenſon. Peliſſon & lui ſont les ſeuls Littérateurs Courtiſans qui ayent riſqué de déplaire & de ſe perdre par une conduite dont la Cour fournit ſi peu d'exemples. Tous les ſacrifices que Moncrif vouloit faire, ne furent point acceptés; mais il fut un de ceux à qui l'on permit d'aller tous les ans témoigner ſa reconnoiſſance à l'illuſtre exilé, qui ne perdit rien de la haute conſidération où il avoit toujours été, & dans laquelle il eſt mort.

» L'ame de Moncrif étoit, comme dit » Montagne, une des meilleures Pièces de » ſa naturelle condition «. Une Lettre qu'il écrivit à M. Duclos, ſon Confrère & ſon Ami, ſur la Bienfaiſance, nous trace l'image de ſon cœur. Il y repouſſe loin de lui ces cris ſi ſouvent répétés par bien des gens contre de prétendus ingrats, dont ils ne ſont pas dignes d'avoir à ſe plaindre. Il ne voit & ne veut voir de prix dans le bienfait, que le bienfait même. En effet, cet homme que la fortune & le grand monde n'avoient pu gâter, ne vit jamais dans ſon aiſance rien de plus ſatisfaiſant, que les moyens qu'elle lui procuroit d'être utile.

Nous citerons ici la Lettre d'un Militaire ſon Ami, auſſi connu par ſa bravoure, que par ſon amour pour les Arts:

» C'étoit un honnête homme, un hom-

» me honnête, un bon Citoyen, un bon » Ami, un bon Parent, qualités rares dans » ce siècle. Il élevoit, il soutenoit de pau» vres Parens, qui ne rougissoient pas des » bienfaits dont il les combloit ; il n'en » parloit jamais lui-même ; & cette géné» rosité seroit ignorée sans leur reconnois» sance. Jamais il n'a connu un pressant be» soin, qu'il ne s'en soit fait un plus pressant » encore de le soulager. Quant à ses Amis » particuliers, son plus grand bonheur étoit » de leur rendre service, quand il appre» noit pouvoir leur être utile ; un plus grand » bonheur encore étoit de les prévenir. Per» sonne n'obligeoit comme lui ; il eût pres» que fait souhaiter d'être malheureux, pour » avoir à se vanter de ses secours «.

Nous ajouterons à ces traits, que M. de Moncrif avoit un Domestique digne de lui, auquel il laissoit toujours une somme d'argent, dont il faisoit, sans intérêt, la distribution aux malheureux qui recouroient à lui.

C'est ainsi que cet Homme illustre, si cher à l'humanité : parvint à l'âge de 83 ans voici l'Epitaphe que lui fit M. de la Place, son Ami. :

Des mœurs dignes de l'âge d'or,
Ami sûr, auteur agréable,
Ci-gît, qui vieux comme Nestor,
Fut moins bavard & plus aimable.

ANNÉE 1770.

LE 25 Avril, le Comte de Noailles, nommé par le Roi pour aller sur la frontière recevoir Madame la future Dauphine, prit congé de Sa Majesté & de la Famille Royale. Ce Seigneur, en recevant des mains du Prince de Staremberg, Commissaire de Leurs Majestés Impériales & Royales, la jeune Princesse, prononça ce Discours, aussi pathétique qu'ingénieux.

» La Commission honorable que le Roi, » mon Maître, a bien voulu me confier, » met le comble à la reconnoissance que » je dois à ses bontés. Il ne manque à mon » bonheur que de pouvoir peindre fidèle- » ment à Madame la Dauphine les senti- » mens de Sa Majesté, & tout son em- » pressement de la voir bientôt partager sa » tendresse avec son Auguste Famille. La » Nation, dont je suis également l'Inter- » prète, soupiroit après l'heureux instant » qui annonce à deux grands Empires la » perpétuité de leur bonheur, en assurant » aux deux plus anciennes Maisons de l'U- » nivers, la durée des nœuds qui les unis- » sent : que ne devons-nous pas espérer » d'une Princesse élevée aux vertus par une » Auguste mère, la gloire de son sexe, & » le modèle des Rois ! Formée par de si

» grands exemples, Madame la Dauphine » trouvera dans la félicité dont elle jouira, » l'heureux gage de celle qu'elle doit pro- » curer à la France «.

Le mariage de l'Archiducheſſe Antoinette avoit été célébré à Bruxelles de la manière la plus noble & la plus élégante par le Baron de Bon, Miniſtre Plénipotentiaire de Sa Majeſté Très-Chrétienne. L'on commença par des aumônes, que ce Miniſtre fit diſtribuer aux Pauvres des ſept Paroiſſes de la Ville.

Le Roi étant informé de la marche de Madame la Dauphine, partit de Verſailles le 13 de ce mois, vers midi, avec M. le Dauphin, Meſdames Adélaïde, Victoire & Sophie, pour ſe rendre à Compiegne, où il reçut le ſoir des nouvelles de l'arrivée de cette Princeſſe à Soiſſons. Le lendemain Sa Majeſté, accompagnée de ſon Auguſte Famille, alla au-devant d'elle juſqu'au pont de Berne, ſitué dans la forêt de Compiegne. Lorſque la Dauphine apperçut le Roi, elle deſcendit de carroſſe, & marcha au-devant de Sa Majeſté, ayant auprès d'Elle le Comte de Saulx-Tavannes, ſon Chevalier d'honneur, & le Comte de Teſſé, ſon premier Ecuyer, qui lui donnoient la main. Elle étoit accompagnée de la Comteſſe de Noailles, de la Marquiſe de Duras, de la Ducheſſe de Pecquigny, de la Mar-

quiſe de Tavannes, & de toutes les perſonnes que le Roi avoit nommées pour l'aller recevoir ſur la frontière. Cette Princeſſe étant arrivée auprès du Roi, qui étoit deſcendu de ſon carroſſe, ſe jetta à ſes pieds. Sa Majeſté la releva ; & après l'avoir embraſſée avec beaucoup de tendreſſe, lui préſenta le Dauphin, qui l'embraſſa.

Les ſix Corps des Marchands de la Ville de Paris, voulant célébrer, par un acte de bienfaiſance, le mariage du Dauphin, ſe tranſportèrent le 17 de Mai dans les Priſons, & délivrèrent toutes les perſonnes détenues faute de payement des mois de nourrice, & firent célébrer une Meſſe ſolemnelle dans l'Egliſe Royale & Paroiſſiale de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Dès les premiers pas que Madame la Dauphine fit ſur les terres de France, cette Princeſſe put reconnoître les ſentimens que ſa préſence faiſoit naître dans le cœur des François. L'empreſſement que chacun avoit de la voir, excité d'abord par la curioſité, fit bientôt place à l'admiration ſincère des rares qualités qui brillent dans ſa perſonne. Les graces naturelles qui accompagnent toutes ſes actions, une gaîté douce, une affabilité majeſtueuſe lui gagnèrent dès les premiers inſtans les cœurs de tous les Peuples, qui lui donnèrent des témoignages éclatans de leur joie dans tous les lieux de

ſon paſſage. L'allégreſſe publique qui avoit accompagné cette Princeſſe ſur ſa route, redoubla à ſa première entrevue avec le Roi & la Famille Royale. Le tendre reſpect avec lequel Madame la Dauphine aborda Sa Majeſté, & la ſatisfaction qui brilloit dans les yeux du tendre Monarque & du Dauphin, formèrent un ſpectacle bien touchant pour une Nation, dont le premier ſentiment eſt l'amour de ſes Rois. Le mariage du Dauphin ſe fit à Verſailles le 16 de *Mai*.

Copie de la Lettre de l'Impératrice Reine au Dauphin.

» Votre Epouſe, mon cher Dauphin, » vient de ſe ſéparer de moi. Comme elle » faiſoit mes délices, j'eſpère qu'elle fera » votre bonheur. Je l'ai élevée en conſé- » quence, parce que depuis long-tems, je » prévoyois qu'elle devoit partager vos deſ- » tinées. Je lui ai inſpiré l'amour de ſes de- » voirs envers vous, un tendre attachement » à votre Perſonne, l'attention à imaginer » & à mettre en pratique les moyens de » vous plaire. Je lui ai toujours recommandé » avec beaucoup de ſoin une tendre dévo- » tion envers le Maître des Rois, perſua- » dée qu'on fait mal le bonheur des Peuples » qui nous ſont confiés, quand on manque » envers celui qui briſe les Sceptres & ren- » verſe les Trônes comme il lui plaît. Ai- » mez-donc vos devoirs envers Dieu, je

» vous le dis, mon cher Dauphin, & je le » dis à ma fille; aimez le bien des Peuples, » sur lesquels vous régnerez toujours trop » tôt. Aimez le Roi, votre Aïeul; soyez » bon comme lui; rendez-vous accessible » aux malheureux: il est impossible qu'en » vous conduisant ainsi, vous n'ayez le bon- » heur en partage. Ma fille vous aimera, » j'en suis sûre, parce que je la connois; » mais plus je vous réponds de son amour » & de ses soins, & plus je vous recom- » mande de lui vouer le plus sincère atta- » chement. Adieu, mon cher Dauphin, » soyez heureux; je suis baignée de larmes «.

Le feu d'artifice de Paris, à l'occasion des réjouissances du mariage, réussit très-bien; mais l'empressement de le voir causa toutes sortes d'accidens. Madame la Dauphine & Mesdames qui vinrent à minuit pour voir l'effet des illuminations, s'en retournèrent sans passer par la place, sur ce qu'on leur dit une partie du désastre dont on étoit occupé. On ne peut exprimer la douleur que cet évènement causa au Roi, à la Famille Royale & à toute la Cour. Louis le Bien aimé dit à ce sujet » que la » fête devant être pour son Peuple, il eût » été essentiel de prendre les mesures né- » cessaires pour mettre sa vie en sûreté «. Louis XVI, alors Dauphin, donna à cette occasion une marque à jamais mémorable

de la bonté & de la ſenſibilité de ſon cœur. Inſtruit des malheurs arrivés dans un *jour* conſacré à la joie, que ſon mariage inſpiroit à tous les François, ayant reçu le lendemain les 6000 liv. que Sa Majeſté *lui* aſſignoit par mois pour ſes menus plaiſirs, les envoya à M. de Sartine, alors Lieutenant-Général de Police, avec la lettre ſuivante, écrite de ſa propre main, en date du premier Juin.

» J'ai appris les malheurs arrivés à *Paris* » à mon occaſion : j'en ſuis pénétré. On » m'apporte ce que le Roi me donne tous » les mois pour mes menus plaiſirs. Je ne » puis diſpoſer que de cela : je vous l'en- » voie ; ſecourez les plus malheureux. J'ai, » Monſieur, beaucoup d'eſtime pour vous. » *Signé*, LOUIS-AUGUSTE «.

L'exemple de généroſité que le Dauphin & la Dauphine donnèrent à l'occaſion de ce malheureux évènement, fut ſuivi par la Famille Royale. Madame Adélaïde fit écrire à M. de Sartine, pour qu'il lui envoyât l'état des Familles les plus malheureuſes, afin d'être à portée de pourvoir à leurs beſoins. De plus, ces divers exemples reſpectables furent imités par pluſieurs Citoyens, dont deux firent remettre au même Magiſtrat ; l'un, la ſomme de 3000 liv. & l'autre de 1200 liv., & le prièrent en même-tems de ne point chercher à les connoître.

L'on cita beaucoup de traits de courage, de force & de magnanimité qui eurent lieu dans cette nuit fatale, pour ſauver ou pour ſecourir des malheureux qui périſſoient.

Le Curé & les Marguilliers de la Paroiſſe de la Magdelaine de la Ville-l'Evêque firent célébrer le 13 de Juin un ſervice ſolemnel pour le repos des ames des cent trente-deux perſonnes trouvées mortes dans la rue Royale lors du déſaſtre. Le Curé renvoya à M. de Sartine les vingt-cinq louis qu'il lui avoit envoyés pour l'inhumation de ces cadavres & pour le ſervice ; il demanda ſeulement que cet argent fût appliqué aux Pauvres de ſa Paroiſſe.

Les Fermiers-Généraux, les Receveurs des Finances & les Adminiſtrateurs des Poſtes, envoyèrent de groſſes ſommes pour ſecourir les malheureuſes Familles de ceux qui avoient péri. Un grand nombre de Citoyens adreſsèrent à M. l'Archevêque leurs charités pour le même objet.

La cherté des grains qu'on éprouvoit cette année dans une partie de l'Auvergne, détermina les Villes de Saint-Flour & d'Aurillac à convertir la ſomme deſtinée à des réjouiſſances publiques pour le mariage du Dauphin, en une diſtribution gratuite & publique de grains aux perſonnes indigentes. Les principaux Habitans de ces Villes

s'étoient cottisés pour cet acte de bienfaisance.

C'EST dans les calamités, tant publiques que particulières, que la grandeur d'ame & l'amour pour le prochain se font le mieux connoître.

Le Curé d'un Village près de Bordeaux étoit dans cette dernière Ville, lorsque toute la campagne fut inondée. Son premier soin fut de voler au secours de ses ouailles. Le moyen de les rejoindre ! Une mer immense le séparoit de son troupeau. A l'aide d'une lunette d'approche, il voit les maisons du Village submergées, & les malheureux Habitans qui s'étoient réfugiés sur les toîts. Il offre aussi-tôt 25 louis à celui qui voudra les sauver, & les consigne. Un homme part dans sa barque ; mais revient bientôt saisi d'effroi & étonné du danger. « Quoi ! dit le Curé d'un ton à » amollir le cœur le plus dur, Quoi ! mon » ami, vous abandonnez vos frères ! «. Rejettant aussi-tôt toute idée de danger, il saute lui-même dans la barque, en disant : » Aucun ne veut de mes 25 louis ; j'irai » seul, puisque personne ne daigne m'ac» compagner «. Il se mettoit en devoir de partir, lorsqu'un autre homme encouragé

par l'exemple de ce généreux Paſteur, ſe préſente. Ils vont tous les deux au Village, y chargent 97, tant hommes que femmes & enfans, & ont le bonheur de les ſauver; le ſurplus étoit noyé.

On reçut de pluſieurs endroits de la Province de Guyenne, des détails affligeans, des malheurs & des pertes cauſés par le débordement des rivières. L'eau étoit montée dans la Ville de Bordeaux à 8 pieds. Plus de 80 navires qui étoient dans le port, avoient chaſſé ſur leurs ancres, & furent apportés juſqu'à une & deux lieues, & pluſieurs avoient échoué. A Bayonne, une partie conſidérable du Pont qui ſert pour la communication de la Ville avec le Fauxbourg du Saint-Eſprit, fut emporté. Les inondations causèrent auſſi des dommages très-conſidérables dans l'Agénois.

Les Maires & Echevins de Bordeaux, de Bayonne, d'Agen, & de la Réole, ſe diſtinguèrent par leur zèle & par leur empreſſement à procurer les ſecours néceſſaires dans ces fâcheuſes circonſtances. On doit auſſi des éloges à la fermeté & à la bonne conduite du ſieur de Saint-Marc, Juge de Layrac, & des ſieurs de Guilhem, de Juccaſſa, & de Bergogné, Conſeillers à

la Cour des Aides de Montauban. Ces bons Citoyens, pour encourager les matelots de Layrac qui craignoient de s'expoſer en portant du ſecours aux Habitans de ce lieu, dont les maiſons étoient ſubmergées, montèrent les premiers dans des barques, & engagèrent par leur exemple les matelots à ſauver pluſieurs familles qui étoient en danger d'être noyées.

Dans la Paroiſſe de Barſac, l'eau entra dans l'Egliſe avec tant d'abondance & de rapidité, que plus de 500 perſonnes furent obligées de ſe réfugier dans la Tribune, où elles reſtèrent pendant deux jours. Les maiſons étoient preſqu'entièrement ſubmergées; & les Habitans ne durent leur ſalut qu'au courage & à la bonne conduite des matelots du lieu qui donnèrent du ſecours à tous ſans diſtinction; & qui même aimèrent mieux ſauver de pauvres familles prêtes à périr, que de recevoir de l'argent que leur offroient des habitans plus riches, mais qui n'étoient pas dans un danger ſi preſſant: Louis XV, inſtruit de ce noble procédé, donna ordre de s'informer des noms de ces matelots, afin de les récompenſer.

PARMI les Diocèſes qui ont été maltraités par l'inondation de la Garonne, celui de Bazas eſt un de ceux qui a le plus ſouffert. Les Curés de ce Diocèſe ſe conduiſirent dans cette occaſion avec un courage, un zèle & une charité dignes de ſervir d'exemple.

Le ſieur Barberet, ancien Curé de Gironde, ayant apperçu les malheureux Habitans de Barcis, Annexe de cette Cure, ſur les toîts de leurs maiſons, où ils avoient paſſé la nuit, expoſés à la pluie, au vent, & prêts à périr, engagea les Matelots à les ſecourir; mais comme la rivière étoit dans ſa plus grande force, que le vent ſouffloit avec impétuoſité, & que la pluie tomboit avec abondance, ils refusèrent de s'embarquer: ſur ce refus, le ſieur Barberet ſauta dans une barque & ſaiſit l'aviron, en diſant qu'il périroit plûtôt que de ne pas ſecourir ſes Paroiſſiens. Son exemple encouragea les Matelots, quatre d'entre eux ſe joignirent à lui; il mit dans la barque du pain, du vin & de l'eau de vie. Il traverſa la rivière & la plaine de Barcis à travers les arbres dont elle eſt couverte, aborda aux maiſons qui ſont toutes diſperſées, reçut dans ſa barque hommes, fem-

mes & enfans, & les ramena à Gironde au nombre de plus de 80.

Le ſieur de Lugar, Curé de Morirés du même Diocèſe, montra le même zèle & la même charité envers ſes Paroiſſiens. Il voulut que le batteau ſur lequel on venoit le prendre, allât ſecourir ceux de ſes Paroiſſiens qui étoient en plus grand danger que lui. Pendant ce tems l'eau gagna la chambre, il n'eut d'autre reſſource que de ſe mettre ſur une fenêtre, d'où heureuſement on vint le tirer lorſqu'il commençoit a avoir les pieds dans l'eau.

L'Evêque d'Orléans, M. de Jarente, inſtruit par l'Evêque de Bazas des preuves de courage, de charité & de zèle que MM. de Boys, Curé de Gironde, & de Lugar, Curé de Morirés avoient donné dans ces cruelles circonſtances, en rendit compte à Louis XV, qui toujours prêt à récompenſer les belles actions, accorda à chacun de ces Curés 1000 liv. de penſion, ſur l'Evêché de Rhodès.

On parle auſſi d'un Officier de Marine établi auprès de Bordeaux qui ſe diſtingua beaucoup en ſecourant les payſans des environs de ſa terre, & de quelques Cultivateurs de Médoc qui firent des actions très-

nobles & très-courageuſes, pour ſauver en l'abſence d'un Seigneur aimé & bienfaiſant, les meubles & les effets de ſon Château.

» Pluſieurs de nos Correſpondans, dit » l'Auteur des Ephémérides du Citoyen, ſe » ſont empreſſés de nous donner les éclairciſſemens que nous avions demandés au » ſujet de cet Officier de Marine qui s'eſt » particulièrement diſtingué par ſa bienfaiſance intrépide, au milieu des malheurs » arrivés dans le dernier débordement de la » Garonne.

» Cet Officier, déja très-connu, a ſervi » avec beaucoup de gloire dans la dernière » guerre; c'eſt lui dont les gazettes ont tant » parlé ſous le nom du Capitaine Cornix, » & qui entre autres actions d'éclat, a pris, » avec un bâtiment inférieur en force, un » gros vaiſſeau Anglois que les papiers pu» blics ont dit chargé de diamans pour la » valeur de 4 millions.

» M. Cornix qui, comme le diſent tou» tes nos lettres, & comme le prouvent » encore mieux ſes actions, joint à la valeur » la plus réfléchie le zèle le plus ardent pour » le bien public & pour les choſes honnê» tes, ainſi que la modeſtie la plus grande » & le déſintéreſſement le plus rare, habite » dans un petit bien qu'il a acheté à trois » lieues de Bordeaux, & qu'il fait valoir

» lui-même; il y étoit lorſque le déborde-
» ment s'eſt fait ſentir. Ce débordement a
» été ſi conſidérable, qu'on dit que la ri-
» vière a monté de 30 pieds p us haut qu'en
» 1728, & la violence du courant étoit ſi
» terrible, qu'on aſſure que depuis Tou-
» louſe juſqu'à Bordeaux, il a renverſé
» 1600 maiſons, & qu'on voyoit la rivière
» couverte de cadavres, de beſtiaux & de
» meubles de toute eſpèce, qu'elle empor-
» toit avec une impétuoſité formidable.

» Les Matelots les plus courageux *pâliſ-*
» ſoient & n'oſoient ſe livrer à ce courant
» qui paroiſſoit irréſiſtible. M. Cornix ne
» pouvant réuſſir à en déterminer quelques-
» uns à le ſuivre de bonne volonté, fut ré-
» duit à forcer le piſtolet à la main quatre
» des plus vigoureux de monter avec lui
» dans un canot qu'il tient près de ſa mai-
» ſon pour ſon plaiſir. Avec ce canot il eſt
» allé ſucceſſivement dans toutes les mai-
» ſons de l'iſle St.-Georges, d'où il a retiré
» les habitans à demi-noyés & à moitié
» morts de frayeur. Il les a tranſportés tous
» en terre ferme, au nombre de plus de
» 600 perſonnes de tout ſexe & de tout
» âge, & depuis le vendredi 6 Avril, à
» midi, juſqu'au dimanche ſuivant à pa-
» reille heure, ce qui embraſſe tout le
» tems des plus fortes eaux, il n'a ceſſé de
» paſſer & de repaſſer la rivière, ſoit pour
» ſauver

» ſauver des ſubſiſtances à ceux qu'il avoit
» mis en ſûreté & à ceux encore des envi-
» rons qui, moins menacés par les eaux,
» étoient en danger de périr par la faim.
» Quoiqu'il ne ſoit pas riche, c'eſt à ſes
» frais qu'il a nourri pendant ce tems-là
» la plus grande partie de cette multitude.

» Le dimanche matin, moment de la
» plus vive force du courant, en arrivant
» peut-être pour la cinquantième fois à
» l'iſle Saint.-Georges, il s'eſt pris la main
» entre la charpente d'une maiſon & le bord
» de ſon canot, & s'eſt démis le poignet.
» Le bruit s'eſt répandu qu'il avoit eu la
» main emportée, & la déſolation étoit
» affreuſe parmi le peuple qu'il avoit ſau-
» vé, heureuſement que l'accident n'a pas
» été dangereux; au bout de trois ſemaines
» ſon poignet a été parfaitement rétabli.

» On eſtime à 12000 liv. la perte qu'il a
» faite par ſes granges & les bâtimens de
» ſa ferme qui ont été emportés; le peu qui
» en eſt reſté debout eſt ſi fort ébranlé,
» qu'il faudra le rebâtir. Quant à ce qu'il a
» dépenſé en alimens pour les malheureux
» qu'il ſauvoit, il n'y a que lui qui le ſache.
» Dès que le danger a été paſſé, il s'eſt
» retiré chez lui, s'y eſt tenu conſtamment
» renfermé, & s'eſt refuſé à tous les applau-
» diſſemens de la ville de Bordeaux. Qu'il
» eſt conſolant pour l'humanité que ce

» grand homme ſoit encore dans la force » de l'âge, & qu'on puiſſe eſpérer qu'il » pourra ſervir long-tems ſa Patrie « !

MADAME Louiſe de France s'étant rendue le 11 d'Avril aux Carmélites de St.-Denis, déclara en arrivant qu'elle vouloit ſe faire Religieuſe, & elle renvoya la Dame qui l'accompagnoit avec ſes équipages, en la chargeant de lettres pour la famille Royale, par leſquelles elle notifioit ſa réſolution. Toute ſa ſuite qui avoit cru n'aller qu'aux ténèbres, fondit en larmes.

Le 20 du même mois cette Princeſſe prit le nom de Sœur Alexis. Meſdames à qui elle écrivoit alternativement tous les jours, furent inconſolables d'en être ſéparées. L'Archevêque de Paris mit ſous les yeux du Roi ce que cette Princeſſe lui avoit écrit depuis qu'elle méditoit ſon ſacrifice, & ce qu'il répondoit pour l'en détourner. Tous les Prédicateurs du tems ne ceſsèrent de citer l'exemple touchant que cette auguſte Princeſſe donna au monde Chrétien.

Le 10 de Septembre fut deſtiné à la conſécration de Madame Louiſe, qui reçut le voile de la Religion des mains de Madame la Dauphine.

Le ſieur Pierre Martigny & ſes Aſſociés,

du consentement des Religieuses, construisirent à leurs frais une tribune au-dessus de la grande porte & dans toute la largeur de ladite église & à demeure. Les places y furent données par billets à cinq louis la place; & le produit desdits billets, après avoir prélevé les frais de la tribune, fut employé à distribuer du pain aux pauvres de la Ville, afin que dans une cérémonie qui met le premier sceau à la perte que les malheureux font d'une de leurs plus puissantes ressources, ils trouvent quelque dédommagement & quelques adoucissemens à leurs regrets.

DANS la Capitale du Royaume, le Marquis du Terrail légua par son testament une somme de 4000 liv. pour délivrer des prisonniers qui assisteroient à son convoi, après lequel il leur seroit réparti une somme de 1000 liv. Le Premier Président, Exécuteur testamentaire, proposa de joindre cette somme de 1000 l. aux 4000 l. afin de délivrer plus de prisonniers, observant qu'étant tous de la Ville, ils n'avoient pas besoin d'argent pour s'en retourner chez eux. Le Duc de Cossé, héritier, opposa qu'on ne pouvoit interpréter la volonté d'un Testateur, que lorsqu'elle offroit un sens équivoque;

mais qu'ici, elle étoit trop clairement exprimée pour pouvoir s'en écarter. On délivra donc, moyennant les 4000 liv., 69 pauvres detenus en prison pour des mois de nourrice; ils assistèrent au convoi, & revinrent ensuite à la maison du défunt pour recevoir ce qui leur revenoit du restant du legs. Tandis qu'on faisoit ce partage, ils entendirent des gens d'affaires qui raisonnoient sur l'opinion du Premier Président. Aussi-tôt les prisonniers se réunissent, se concertent, & tous d'une voix unanime opinent à la renonciation & demandent que la volonté de l'Exécuteur testamentaire soit suivie; chacun rend sa part de l'argent, & avec ces 1000 liv. on délivra 11 autres prisonniers. » O peuple! s'écrie l'Auteur des » Ephémérides du Citoyen, vous cessez de » l'être après un tel acte de vertu «!

Le Corps de Ville & plusieurs Citoyens distingués de Lyon, firent un fonds considérable pour faire venir du bled par la Méditerranée, afin de contribuer à l'approvisionnement de cette grande Ville.

LA Société d'Agriculture, du Commerce & des Arts de la Province de Bretagne, souscrivit pour la somme de 72,500 l. & les Magistrats du Parlement firent un fonds de 90,000 liv., pour les confier aux Négocians qui voudroient faire venir dans la Province du bled étranger pour y être vendu publiquement avec un profit égal à celui que peuvent prétendre des Négocians honnêtes, lequel profit seroit distribué en aumônes aux pauvres Invalides, & en salaire aux pauvres valides.

Le Roi adressa au Parlement de Bretagne des Lettres-Patentes pour lui témoigner sa satisfaction de sa souscription.

Les Secrétaires d'Etat & le Contrôleur-Général, marquèrent à la Société d'Agriculture la satisfaction du Roi de la souscription de ce Corps.

CLAUDE Péchon, âgé de 58 ans, pauvre vigneron du village de Mombré-lez-Rheims, & père de huit enfans, reçut chez lui, le 10 de Mars, un beau-frère, infirme & à charge à sa famille, qu'il s'étoit engagé de nourrir & loger le reste de sa vie,

moyennant une donation d'un bien modique, évalué 400 liv. Le Penſionnaire tombe malade le lendemain 11, meurt le 12, eſt enterré le 13. Après l'Office, on ſe rend à la cabane du défunt; alors Claude Péchon remet les titres du bien qui lui avoit été donné; & malgré les remontrances du Curé & du Notaire, il renonce à la donation, diſant: » Que pour deux jours qu'il a gardé » ſon Penſionnaire, il ne veut pas avoir, » au préjudice de ſes parens, la conſcience » chargée d'un bien acquis à ſi bon mar» ché «.

La ville de Toul en Lorraine, fit une perte des plus affligeantes par la mort de Marguerite Contault, veuve de Jean-François Gauché, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, & Médecin du Roi pour la ville de Toul. Cette Dame étoit couſine-germaine de MM. Pagel, deſcendans d'un des frères de la célébre Pucelle d'Orléans, dont ils portent les armes.

Madame Gauché vécut peu de tems avec ſon digne époux, également recommandable par ſa ſcience & par ſes vertus. Ils édifièrent l'un & l'autre le lieu de leur naiſſance, par une vie vraiment exemplaire. Dans ſon veuvage, elle trouva de grands

ſecours & de puiſſantes conſolations dans Madame Contault de Saint-Remy ſa mère, femme pleine de mérite & de vertu.

Livrée autrefois au grand monde, dont elle faiſoit les délices, & par ſon eſprit & par les graces de ſa perſonne, Madame Gauché rompit tout d'un coup avec le ſiècle, pour ſe livrer à la retraite & aux bonnes œuvres. Lorſqu'on l'engagea à entretenir ſes connoiſſances & les bonnes graces des perſonnes conſidérables de la ville, qui pouvoient l'aider à ſecourir les pauvres au ſervice deſquels elle s'étoit conſacrée; elle répondit: » Je ferai volontiers, en cas de beſoin, tout ce que je pourrai; mais je crois » devoir m'interdire toute viſite de cérémonie & d'uſage «.

Dès qu'elle eut fait divorce avec le monde, elle s'employa au ſoulagement des pauvres malades. Admiſe au nombre des Dames de Charité de la Paroiſſe, elle ſe chargea de la pharmacie dans laquelle elle ſe fit inſtruire. En pilant elle-même & broyant les drogues, elle s'affecta la poitrine & devint aſthmatique. Elle forma un établiſſement pour gouverner les pauvres malades, & pour inſtruire les enfans. Sans toucher à ſes fonds, pour ne point nuire à ſa famille, elle acheta de ſes épargnes, & des bienfaits de MM. Franſquin, Chanoine, Archidiacre, Grand-Vicaire du Diocèſe, de M. Bon-

net ſon Confrère, & de pluſieurs autres aſſociés à cette bonne œuvre, une maiſon où l'on diſtribuoit des viandes aux pauvres, & où l'on tenoit une école de vertu & d'inſtruction pour la jeuneſſe.

Cette généreuſe bienfaitrice ſe retira elle-même à la mort de ſa mère dans cette maiſon. Depuis pluſieurs années elle y vivoit avec les Sœurs de Charité; mais deſirant, avant ſa mort, aſſurer cet établiſſement, elle ſollicitoit depuis long-tems des Lettres-Patentes qu'elle ayoit peine à obtenir. Elle les obtint enfin par le canal de M. de Broquevieille, alors Supérieur du Séminaire de Toul. A cette nouvelle, Madame Gauché vit tous ſes vœux & tous ſes deſirs accomplis, & ne s'occupa plus qu'à ſe préparer à ſon dernier ſacrifice. Elle mourut pleine de bonnes œuvres, regrettée de toute ſa Province & de tous les pauvres, dont elle étoit la mère & le plus ferme appui.

Nous tirons ces particularités de M. Cherrier, Chanoine Régulier de Saint-Sauveur en Lorraine, qui a compoſé la vie manuſcrite de cette Dame.

L'AUTEUR des Ephémérides du Citoyen, nous fournit une Anecdote intéreſſante, qui a donné lieu à l'excellent tableau

du Père de famille paralytique, ſoigné par ſes enfans & peint par le célèbre Greuſe, le peintre de la Morale & de la Vertu. L'on aſſure qu'il a puiſé ſon ſujet dans cette famille réellement exiſtante. Quel modèle pour les pères & les enfans aſſez heureux pour concevoir les charmes & les douceurs de la vie rurale & patriarchale!

Fragment d'une Lettre écrite de Marſeille, &c.

» Je vais vous parler de la famille qui » habite la Baſtide dans laquelle notre Pa- » lais eſt ſitué. Il y a 91 ans que nous avons » les mêmes Fermiers. Le grand-papa a 95 » ans & 4 fils faits comme des Hercules, » mariés tous les 4, & qui ont chacun 7 à » 8 enfans, dont les premiers ſont des hom- » mes. Je paſſai ici il y a quatre ans; tout » cela étoit encore dans la maiſon pater- » nelle. Tant que la mère a vécu, les 4 » belles-filles lui obéiſſoient ſans replique, » & donnoient l'exemple à toute la maiſon. » Dès qu'elle fut morte, la femme de l'aî- » né eut la même autorité, & les autres lui » furent également ſoumiſes. Dans le voyage » que je fis, je trouvai, en arrivant, toute » la famille à table. Le grand-père étoit au » bout d'une table longue, & voyoit au- » deſſous de lui 44 perſonnes placées par » degrés d'âge, & tous ſes enfans. Il y avoit

» cependant encore la place d'un mouton,
» auſſi haut que la table, qui avoit la tête
» ſur les genoux du bon patriarche. Le
» vieillard m'embraſſa de joie. Tout ſe diſ-
» perſa pour l'ouvrage ; & comme il n'y
» étoit plus propre, & qu'il ne s'éloignoit
» pas beaucoup de la maiſon ; toute la fa-
» mille, tant grands que petits, demanda
» ſa bénédiction avant de ſortir. L'accord
» & la douceur des mœurs de cette famille
» ſont tels, qu'il n'arrive jamais la moin-
» dre querelle, pas même entre les petits,
» qui vont enſemble travailler à des ouvra-
» ges proportionnés à leurs forces «.

» Le bon vieillard ſe ſentant affoiblir, a
» fait lui-même le partage de ſes biens à
» ſes 4 fils, & n'a gardé avec lui, dans la
» Baſtide ; que l'aîné, ce qui fait encore
» aſſez de monde ; car il y a 8 enfans «.

» Depuis, le bon papa a eu une eſpèce
» d'attaque de paralyſie, qui lui a ôté l'u-
» ſage des jambes. Il eſt dans ſon lit, & a
» fait mettre dans la même chambre celui
» des deux derniers de ſes petits-fils. Il pré-
» tend que les jeux de ſes enfans l'amu-
» ſent. Vous ne voyez ſur le viſage du reſ-
» pectable vieillard aucune trace de cha-
» grin, de douleur & de malpropreté, ſui-
» tes ordinaires de la caducité. Je lui de-
» mandai, ſi l'on avoit bien ſoin de lui : —
» Ah ! me dit-il, en ſon patois, vous ne

» ſçauriez l'imaginer; il n'y a pas juſqu'aux » plus petits qui viennent dix fois par jour » me demander ſi j'ai beſoin de quelque » choſe. Quant à ceux qui ſont hors de la » maiſon, tous les Dimanches ils viennent » le voir en famille «.

» Le grand hiver ayant fait périr tous les » Oliviers, on lui diminua la ferme qui fut » continuée de la ſorte. Douze ans après, » étant venu renouveller le bail, mon père » dit qu'on n'avoit qu'à copier le précédent. » Maître, lui dit-il, les Oliviers ſont re- » venus, il faut rétablir la forme ſur l'an- » cien pied. — Mon père n'y ſongeoit aſſu- » rément pas «.

» Pendant la peſte, les Fermiers d'une » autre Baſtide que nous avons plus près » de Marſeille, étoient morts. Les Bohé- » miens s'y fourèrent & brûlèrent tout. On » ſait la déſolation où étoit alors ce pays- » là. Le bon Fermier voyant qu'on laiſſoit » périr le bien de ſon Maître abſent, fut » à M. de Langeron, qui commandoit » dans la Ville, & le pria de faire dé- » guerpir les Bohémiens, ce qui fut auſſi- » tôt exécuté; puis il y établit un de ſes » amis ſur la bonne foi de l'un & de l'au- » tre, ſans que perſonne leur paſsât bail. » L'on en donnoit tant, diſoit-il, tu en » feras de même. — Et ce dernier y eſt » encore «.

UN Intendant voyageoit dans ſa Généralité; il arrive ſur le ſoir à une Ville, une foule de monde l'attendoit ſur ſon paſſage. Il diſtingue dans la foule une jeune payſanne fort jolie, & la fait approcher. » Bon ſoir mon enfant, lui dit le Magiſ» trat «. La jeune fille rougit. » Vous n'êtes » point auſſi jolie ſans avoir quelque amou» reux ? — Oh ! oui, Monſeigneur, j'en ai » deux. — Vous voulez ſans doute vous » marier. — Je le voudrois bien, Monſei» gneur. — Vous ne pouvez cependant vous » marier avec tous les deux; lequel aimez» vous le mieux ? — Tous les deux; mais » je ne puis pas me marier, parce qu'ils » me demandent 100 liv. & que je ne les » ai pas. — Où ſont vos galans ? — Ils étoient dans la foule des Spectateurs; ils ſe préſentent auſſi-tôt & ſe rangent du côté de la fille. — » Les voici, Monſeigneur, » — Pour lequel vous décidez-vous mon » enfant ? — La timide Payſanne chancelle, les regarde tous deux, héſite; enfin ſon amour la décidant pour le plus joli : » Pour » celui-là, Monſeigneur, en prenant ſon » amant par le bras. — » J'en ſuis bien aiſe, » mon ami, vous ne demandez que 100 l. » pour épouſer cette fille ? — Non, Mon-

» ſeigneur. — Eh bien, voilà 150 liv. fai-» tes venir un Notaire pour dreſſer le con-» trat; je ſuis charmé de vous rendre heu-» reux l'un & l'autre «.

Cette avanture ſi touchante pour des cœurs ſenſibles, valut au généreux Intendant les plus vives acclamations de la part des deux amans & de tous les Spectateurs.

ANNÉE 1771.

LOUIS de Bourbon de Condé, Comte de Clermont, mourut à Paris, univerſellement regreté, âgé de 62 ans.

On peut dire hautement, d'après l'Europe entière, que la manière dont il devint Membre de l'Académie Françoiſe; que la démarche qu'il fit, honora tout à la fois ce Prince, le Corps qui en fit l'objet, & le Roi qui la permit. Il prit ſéance à l'Académie le 26 Mars 1754; à la fin de la ſéance il reçut pour ſa part quatre jetons, & dit en les prenant: » Qu'il déſiroit » qu'il fût d'uſage de les porter à ſon habit » comme les ordres du Roi, qu'il s'en fe-» roit honneur «. Paroles dignes d'être conſervées dans les faſtes de l'Académie & de la Littérature! Dès ſa plus tendre jeuneſſe, il avoit chéri & favoriſé tous les Arts; mais il n'en cultiva que deux, les deux Arts des

Héros & des Condés, les armes & les Lettres.

Rien ne peut donner une idée plus avantageuſe des talens militaires de ce Prince, que la pleine confiance avec laquelle le Maréchal de Saxe le chargeoit toujours des opérations les plus importantes. Il ſembloit que ce grand homme eût trouvé le génie dont il avoit beſoin pour entendre & ſeconder le ſien. Dans les ſanglantes journées de Raucoux & de Lawfeldt, il choiſit le Comte de Clermont pour conduire les attaques déciſives. L'héritier des Condés s'y comporta en Général & en Grenadier; l'intrépide Maurice trembla plus d'une fois pour les jours du Prince, & n'eut pas un moment d'inquiétude ſur la victoire.

On doit ſe rappeller combien l'armée Françoiſe avoit été affoiblie par tous les excès de l'indiſcipline & par les revers. La malheureuſe journée de Rosback l'avoit tellement découragée que les murmures ſe faiſoient entendre de toutes parts. Dans cette ſituation critique, la France retrouva ſa reſſource dans le Comte de Clermont. Il connoiſſoit l'état de l'armée, il ſentit les malheurs auxquels elle alloit être expoſée, & qu'en ſe mettant à la tête des troupes, il ſeroit forcé à des manœuvres qui ne lui feroient pas le même honneur aux yeux de la multitude, que l'éclat des batailles, des

victoires & des conquêtes. Plus généreux & plus grand, il ne ſongea qu'à ſauver des millions de François; il accepta le commandement & ſe diſpoſa à partir. Il cherche les ſources de nos maux, les découvre, & ſur-le-champ trouve les moyens de les tarir. Il voit d'abord que le ſoldat ne recevant pas aſſez de pain pour ſe nourrir, ni aſſez d'argent pour en acheter, ſe trouve naturellement porté à ſe débander & à piller pour ſe procurer le néceſſaire; que l'Officier qui ne veut point laiſſer périr de misère le ſoldat, eſt obligé de fermer les yeux. D'un autre côté il conſidère l'état particulier des Officiers, il voit que leur paye, qui dans des tems plus reculés leur donnoit de quoi s'entretenir & ſubſiſter dans les armées, ne ſuffiſoit plus dans ce tems pour le plus ſtricte néceſſaire. Il voit que le plus grand nombre d'entre eux eſt découragé & rebuté par ce malaiſe pénible & humiliant. Il montre au Conſeil la ſource de nos maux, fait preſſentir ceux qui peuvent en naître encore, indique les remèdes, preſſe d'y recourir & part pour l'armée.

Par une politique ſage & louable, on publie de toutes parts que le traitement des troupes va être infiniment meilleur, que leur paye va être augmentée, & qu'on doit ces heureux changemens au Prince bienfaiſant qui marche pour commander les

troupes Françoiſes en Allemagne. L'armée déſire ce Général & le reçoit enfin comme ſon reſtaurateur.

Le Prince reconnoît que l'indiſcipline étoit pouſſée encore au-delà de ce qu'on lui en avoit dit; que l'armée s'étoit exceſſivement affoiblie d'elle-même, qu'elle avoit détruit elle ſeule toutes eſpèces de ſecours & de reſſources, ſoit pour attaquer, ſoit pour ſe défendre, ſoit pour ſubſiſter, ſoit pour ſe retirer. Il voit une multitude de gens qui pillent, qui détruiſent également l'ami & l'ennemi. L'armée eſt au milieu d'un pays qu'elle a irrité par des brigandages & des concuſſions; ſes ennemis viennent la combattre ſur leur propre terrein pour délivrer & venger leur Patrie. Elle eſt enfoncée dans un pays froid, au fort d'un hyver rigoureux; elle a diſſipé les ſubſiſtances, détruit les chevaux; les chemins ſont rompus, une partie des ſoldats languit dans les Hopitaux. Vouloit retirer l'armée de tous ces dangers, ne point enrichir, ni fortifier l'ennemi de ſes dépouilles, traîner avec ſoi les malades, les équipages, l'artillerie & tout l'attirail immenſe dont elle eſt ſurchargée, l'entrepriſe paroiſſoit des plus difficiles.

Cependant les ordres & les inſtructions ſont déja diſtribués dans cette grande étendue de terrein que l'armée occupoit, & qu'elle

qu'elle eſt contrainte d'abandonner. Le Prince forme une colonne de quelques troupes au centre de cette retraite; quelques Généraux en forment de même à la droite & à la gauche, tout eſt en mouvement. On détruit ce qu'il étoit impoſſible d'emporter; mais encore on emporte beaucoup & l'on marche. Il falloit ne pas attaquer l'ennemi, mais l'arrêter, ſouvent l'attendre, & marcher quelquefois au-devant de lui pour ſuſpendre ſa pourſuite & laiſſer le tems aux convois d'Artillerie, d'équipages, de malades & de vivres, de joindre & de défiler. Il falloit ne pas s'arrêter à cauſe de la diſette des ſubſiſtances, & pour ne pas donner le tems aux ennemis de porter des forces ſur le chemin de la retraite, & cependant il falloit ſéjourner ſouvent pour recouvrer les ſoldats, les équipages, & ſe pourvoir de vivres. Il falloit avoir des nouvelles des mouvemens des ennemis & cacher les ſiens. Il falloit entretenir la communication entre les colonnes, & qu'elles ſe ſoutinſſent l'une par l'autre, & cependant tout étoit couvert d'ennemis, d'eau & de glaces. Il falloit encore aſſurer la communication du Weſer au Rhin & couvrir tout ce pays qui étoit déja occupé par des équipages de toute eſpèce & par plus de vingt mille ſoldats effrayés qui pilloient le pays, fuyoient ſans armes & ſans ordre, & cepen-

dant l'armée toujours affoiblie par les maladies & les fuyards, n'avoit plus ſous ſes drapeaux qu'un très-petit nombre d'hommes. Il falloit s'attendre à abandonner quelques pièces d'artillerie & des équipages; mais il falloit les briſer ou les brûler, & ne les abandonner que dans la plus urgente néceſſité & à propos pour éviter de plus grands maux. Il falloit ſe déterminer à ſacrifier quelques troupes; mais il falloit ne le faire que dans les momens les plus preſſans, les placer dans des lieux aſſez bien choiſis pour qu'elles euſſent le tems de ménager une capitulation, qu'elles arrêtaſſent l'ennemi, & que leur perte contribuât au ſalut de l'armée; c'eſt ce qui fut pratiqué à Minden.

On n'attaque point, on n'eſt point attaqué. On n'abandonne que le peu qu'on comptoit ſacrifier; enfin toutes ces manœuvres ſi difficiles s'exécutent. L'armée, ſon artillerie, ſes équipages, ſes malades arrivent au Rhin, le paſſent, & elle voit de ſa rive gauche l'ennemi qui l'avoit toujours ſuivie, confus & furieux, arrêté ſur la rive droite. Le Comte de Clermont ſauve l'armée; mais dans le fort des travaux pénibles qui l'occupent, il n'oublie pas d'autres entrepriſes auſſi nobles; il travaille encore à y établir l'ordre, à y ramener la diſcipline & à relever l'état militaire.

Pendant la retraite, étant à Hamelen, un de ces hommes que le désir de s'enrichir attirent à la suite des troupes, qui pillent également l'ami & l'ennemi, qui affament les armées, & par-là y occasionnent les murmures & les brigandages; cet homme profitant des momens critiques & tumultueux, ose prévariquer dans son emploi. Sous un général éclairé & sûr de ses opérations, un tel homme est bientôt découvert & n'est jamais ménagé; il est arrêté sur-le-champ & chargé de fers : par la Loi, il étoit destiné à une mort infame; mais cette punition trop prompte effraye dans le moment, & les impressions qu'elle fait durent peu. Le Prince laisse vivre ce malheureux pour que ses semblables tremblent en le voyant deux fois par semaine attaché au carcan, où il est en butte aux insultes de la multitude. C'est ainsi qu'en punissant sagement un coupable, son châtiment devient utile. Des Prévaricateurs effrayés se sauvent, d'autres quittent leurs fonctions, le reste se range à son devoir, & l'armée se trouve purgée de ces hommes avides qui par leurs odieuses manœuvres l'auroient précipitée dans un abyme de maux & de honte.

Au milieu de toutes ces agitations, il jette encore un regard tendre sur le soldat. Au sein de l'abondance, ce Prince a le bon-

heur de sentir qu'un soldat est un homme, & que cet homme est utile à l'Etat. Son cœur toujours ouvert à la pitié, lui suggère de solliciter de nouveau l'augmentation de paye ; il envoie des mémoires à Versailles, ils sont bien accueillis ; pouvoient-ils ne pas l'être. Ils étoient l'expression fidèle de l'honneur & de l'humanité. Cette augmentation de paye paroit absolument nécessaire, elle est accordée. La source de nos maux, de nos malheurs & de nos craintes est tarie ; les ravages en sont bientôt réparés.

Un Général à qui les Soldats, l'Officier, l'Armée, toute la Nation doivent de la reconnoissance, est toujours sûr d'être promptement obéi. Le Comte de Clermont prescrit la quantité & l'espèce d'équipages que chacun doit avoir ; il avertit qu'on n'aura plus la licence de prendre à son gré les voitures & les chevaux des pays où l'armée se postera ; & sur-le-champ, chacun fait la revue de son équipage, y réforme comme inutiles, quantité de choses qui lui paroissoient il n'y a qu'un moment, d'une nécessité indispensable. On renvoie des domestiques ; on diminue le nombre des chevaux ; on brûle des voitures.

Le Prince découvre encore que, malgré les châtimens & ses soins, quelques personnes profitant des différentes valeurs des

monnoies, osent encore faire des gains illicites sur la paye des troupes. Il avertit qu'il le sait, & sur-le-champ le soldat reçoit sa paie entière. Il fait connoître qu'il jette les mêmes regards sur les Hopitaux, sur les vivres & les fourages; alors l'équité, la droiture, l'ordre s'établissent sur les ruines encore fumantes de la confusion, de la rapine, & de l'inhumanité.

On soupçonne qu'il veut encore réprimer le luxe. Quantité d'Officiers prennent des arrangemens pour se défaire de leur argenterie & d'autres meubles précieux. Plusieurs commandent de la vaisselle d'étain & de fer blanc; & telle est la confiance de l'Officier & du Soldat pour le Général, qu'on vole au-devant de tout ce qui peut lui plaire, & mériter ses bontés.

Nous croyons avoir assez bien établi les qualités militaires de ce bon Prince, joignons-y les qualités du cœur; nous ne pouvons mieux, ce me semble, terminer son éloge.

On ne sauroit trop louer son humanité, sa bienfaisance inépuisable envers les malheureux, son penchant pour cette douce familiarité qui rapproche les ames, en faisant disparoître les rangs, & dédommage de la dignité par le bonheur. » Venez, écrivoit-il à d'anciens Officiers de son Régi-

„ment, venez, l'amitié vous attend
„bras ouverts; venez voir un bon Gentil
„homme dans son château «. Ce bon Prince prisoit infiniment ce titre de Gentilhomme, depuis qu'il l'avoit su mériter dans les tranchées de Namur & de Philisbourg.

Claude-Pierre de la Monnoye, petit-fils du célèbre Bernard de la Monnoye, né à Paris, fut un des plus sages & des plus profonds Jurisconsultes de son siècle. Avocat célèbre au Palais, Jurisconsulte au Cabinet, excellent Citoyen, il se montra toujours plein de zèle & d'amour pour sa Patrie & pour son Roi.

Retiré à sa maison de Soizy-sous-Etiole pendant les vacances, il fut apperçu, distingué de son Souverain, toutes les fois qu'il le rencontroit sur sa route dans la Forêt de Sénart. Un jour une question relative à l'ordre judiciaire, avoit été dans le carrosse du Roi, l'objet de la conversation, & le Comte d'Eu avoit osé n'être pas de l'avis de S. M. M. de la Monnoye se promenoit alors dans la forêt. Le Roi l'apperçoit, descend de sa voiture, l'appelle & lui explique le fait. L'Arbitre du Monarque & du Prince fut entièrement de l'avis de S. M. qui, se retournant vers

le Comte d'Eu, lui dit; » Vous ſerez » ſûrement de mon avis, puiſque j'ai pour » moi la Monnoye «. Dans une autre déciſion que Louis XV avoit eue de ce célèbre Juriſconſulte, il dit à un Seigneur qui ſe trouvoit dans le même cas; » Prenez cette » précaution, elle eſt indiſpenſable; c'eſt » l'avis de la Monnoye; rien n'eſt plus » sûr «. De pareils traits honorent le diſcernement & la bonté du Monarque, & le mérite du ſujet.

La modeſte ſimplicité de M. de la Monnoye, le préſerva toujours de l'orgueil, dont un traitement ſi honorable auroit pu enivrer tout autre que lui; il ne ſongea même jamais à le faire tourner ni à ſon utilité, ni à celle de ſa famille. Prévenu par les Grands, il ne vit jamais en eux leur crédit. On ſçait qu'un grand Seigneur Miniſtre, chez qui la généroſité étoit un trait de caractère, ſe plaignit un jour de ce qu'il ne l'avoit encore employé en rien pour lui: » Monſeigneur, lui répondit-il, » je vois les hommes en place pour eux- » mêmes & jamais par intérêt. Je n'ai rien » à leur demander «.

Il y a des exemples ſans nombre de ſommes conſidérables renvoyées par M. de la Monnoye, parce que, après avoir fixé lui-même ſes honoraires, il ne croyoit pas devoir accepter ce qu'on lui offroit au-delà.

Son esprit de justice & son inviolable équité, égaloient son désintéressement. Dans une affaire dont il étoit chargé, on lui avoit fourni une pièce fausse qui étoit victorieuse; mais après l'Audience, s'étant apperçu qu'on l'avoit exposé à tromper la Justice, il commença son plaidoyer par le désaveu formel, & de la pièce & de toutes les conséquences qu'il en avoit tirées en faveur de sa Partie. C'est par des faits multipliés de cette espèce, que ce grand homme avoit acquis l'estime universelle, & même une sorte de vénération publique.

La généreuse sensibilité que témoigna le Duc d'Orléans à la nouvelle de sa mort, fait également l'éloge de ce Prince chéri, & celui de M. de la Monnoye. » On trouve, dit ce bon Prince, des lumières dans » beaucoup de personnes; mais où trouver » un cœur aussi droit, & une ame dans laquelle on ait tant de plaisir à s'épan» cher «.

Le fils & le gendre de ce célèbre Jurisconsulte, furent admis à s'acquitter au Palais Royal du devoir que leur imposoit le triste évènement qui les pénétroit de douleur. Ils furent accueillis du Prince avec cette bonté qui lui est si naturelle, & il les assura qu'ils avoient à jamais dans son cœur & dans ses regrets, la protection la plus assurée.

ANNÉE 1772.

ROBERT-JOSEPH Pothier, né à Orléans, trouva dans sa famille des exemples qui furent pour lui un objet d'émulation & de zèle pour le bien public. L'étude du Droit avoit fixé son penchant & toute son application. Le célèbre d'Agueſſeau, qui l'accueillit & le diſtingua, l'avoit aſſocié à ſon projet de réforme de notre Juriſprudence. Nommé par ce Chef ſuprême de la Juſtice, à la Chaire du Droit François à Orléans, M. Pothier avoit établi dans ſa maiſon des Conférences ſur le Droit. Pluſieurs jeunes Avocats s'y aſſembloient. Devenu Profeſſeur, il deſtina une partie du revenu de ſa Chaire à deux Prix qu'il diſtribuoit tous les ans. L'Univerſité d'Orléans recouvra par ſes ſoins ſon ancienne ſplendeur. L'amour paternel qu'il avoit pour ſes Ecoliers, ne diminuoit rien de ſa ſévérité pour la diſcipline & de ſon inflexibilité dans leur admiſſion aux grades, rejettant ſans pitié ceux qu'il n'en jugeoit pas dignes.

Comme Magiſtrat, comme Juge, il donnoit l'attention la plus ſcrupuleuſe à l'examen des Procès; il ne s'en rapportoit qu'à lui-même; auſſi évitoit-il toute eſpèce de ſollicitation. Les Plaideurs ſe repoſoient entièrement ſur ſes lumières & ſur ſon in-

tégrité. Sans ceſſe en garde contre lui-même, il étoit inacceſſible aux ruſes de la mauvaiſe foi & aux erreurs de la prévention. Il lui eſt arrivé d'indemniſer une veuve qui s'étant engagée dans un Procès ſur ſon avis, le perdit; il aima mieux croire qu'il s'étoit trompé, que de ſoupçonner les Juges d'erreur.

Choiſi par le Duc d'Orléans pour remplir la charge de Conſeiller de la Chambre du Domaine au Châtelet de Paris, il y montra une inflexibilité déſeſpérante contre les gens de Finances, dont le dépit qu'ils en témoignèrent contre lui dans différentes occaſions, fait ſon plus bel éloge.

L'Echevinage de la ville d'Orléans lui ayant été déféré par ſes Concitoyens, il ſe diſtingua dans cette place comme dans toutes celles qu'il occupoit. Les Orléanois furent ſi contens de ſon adminiſtration, qu'après ſa mort, ils rendirent à ſa mémoire des honneurs qui avoient été réſervés juſqu'à lui à la Maiſon Royale, & à celle d'Orléans.

Jamais ce grand homme ne refuſa ſes conſeils à celui qui les lui demandoit; il les donnoit plus volontiers aux pauvres & aux opprimés, auxquels ſouvent il fourniſſoit l'argent néceſſaire pour ſecourir leurs droits.

Il avoit hérité de ſes Pères d'une fortune

honnête, il n'en retenoit que le pur néceſſaire; ſa bienfaiſance & ſa charité diſpoſoient du reſte, n'ayant jamais deſiré une fortune plus conſidérable, que pour faire plus de bien. On l'a vu dans des tems malheureux, prendre ſur ſon néceſſaire.

Sa Bibliothèque n'étoit qu'un dépôt, dont il ne ſe réſerva que l'uſufruit pendant ſa vie, & qu'il rendit au public après ſa mort.

ARMAND-JERÔME Bignon, né à Paris, Maître des Requêtes, Bibliothécaire du Roi, Prévôt des Marchands & Conſeiller d'Etat; toujours ſage, toujours modeſte, ne chercha jamais à ſe prévaloir de ſon mérite & de ſes connoiſſances.

Obligé ſouvent par état, de paroître à la Cour, il n'y ambitionna que l'eſtime de ſon Roi, & il eut le bonheur de l'obtenir. Louis XV. daigna lui donner en plus d'une occaſion, des marques diſtinguées de ſa bienveillance. Ce Prince eut la bonté de le retenir pendant quelques jours à Fontenoy, où il s'étoit rendu avec les Députés du Grand Conſeil, pour le féliciter de ſa victoire.

En 1760, nommé pour aller remplir auprès du Roi d'Eſpagne les fonctions de la charge de Maître des Cérémonies de l'Or-

dre du St.-Esprit, dont il devoit présent le Cordon à leurs Majestés, les Rois de Naples & des deux Siciles; ces Monarques le comblèrent à l'envi de témoignages d'estime & de magnificence. Il y fut sensible comme il le devoit; mais un Seigneur, à qui M. Bignon avoit été chargé de conférer aussi, de la part de son Souverain, le même Cordon, s'étant proposé de lui faire un présent très-considérable, auquel même plusieurs Artistes étoient déja employés; M. Bignon sçut se défendre avec tant de graces, d'accepter ce riche présent, que ce Seigneur ne put qu'applaudir à un désintéressement si rare; il se contenta de recevoir un fusil, pour lui faire connoître qu'il ne se refusoit qu'à sa générosité, & non pas à son amitié & à sa bienveillance.

Ce noble désintéressement, qui lui étoit si naturel, préjudicia même à sa fortune. Devenu Prévôt des Marchands, il commença par renoncer à la part qui lui appartenoit dans les rétributions que la Ville étoit en usage de faire à chacun des Membres qui composoient son administration; ensuite il proposa de réduire ces rétributions à moitié, & d'en appliquer le surplus aux besoins de la Ville. Les Echevins, qui étoient alors en place, se firent un honneur de souscrire à ses vues généreuses, & voulurent en partager le mérite.

Tendrement chéri de toute sa famille, M. Bignon fut institué trois fois Légataire universel de plusieurs de ses parens, & il dédaigna toujours de s'en tenir au bénéfice de la Loi. Son premier soin fut d'indemniser scrupuleusement les héritiers qu'il jugea dignes d'être associés au partage de ces legs, & d'assurer la subsistance des Domestiques qui pouvoient avoir été oubliés, & dont les services ne lui paroissoient pas suffisamment récompensés.

L'innocence opprimée, le mérite oublié ou sans appui, trouvoient en lui un asyle, un protecteur, un père. Dans le plaisir de faire du bien, il ne sembloit redouter que l'expression trop vive de la reconnoissance; il eût cru ne servir qu'à demi, s'il n'eût point épargné à ceux qu'il obligeoit l'embarras des remerciemens.

ANNÉE 1773.

COPIE d'une Lettre en date du 2 Novembre, contenant la Relation du désastre d'Abbeville.

» On présume qu'il devoit y avoir au-
» delà de cinquante milliers de poudre &
» plusieurs tonneaux de balles & de pierres à
» fusil, dans le magasin de cette Ville. Soi-

» xante-dix maiſons ſont détruites; tous les
» édifices publics ſont endommagés. Com-
» me il y a eu différens affaiſſemens, &
» qu'il paroît que la ſecouſſe a été prolon-
» gée ſous terre, on craint l'hyver & les
» pluies, & l'on n'oſe ſe flatter de conſer-
» ver la plupart des Ponts, des Fours & des
» voûtes. La Manufacture de M. de Van-
» robais a eſſuyé un très-grand dommage «.

» Les Dames de l'Abbaye de Villancourt,
» animées par la fermeté & le zèle de Ma-
» dame Feydeau leur Abbeſſe, ont eu le
» courage de ne pas ſortir de leur maiſon,
» qui n'étoit qu'à une portée de fuſil du
» magaſin. En un inſtant leur Jardin a été
» couvert de pierres, tous les bâtimens de
» de ce côté, Boulangerie, Braſſerie, Ecu-
» ries, Buchers, étables, ont été détruits,
» les portes & les fenêtres ont été empor-
» tées, les cloiſons dejettées & déplacées;
» l'Autel, le Tabernacle, les vitraux de l'E-
» gliſe renverſés, les murs de la cour inté-
» rieure lezardés; les perrons du rez-de-
» chauſſée repouſſés en terre, les portes des
» caves briſées, les grilles de fer rompues.
» Pluſieurs pierres qui tomboient ſur les
» toits, après avoir fracaſſé les couvertures,
» ont percé juſqu'en bas des planchers; elles
» peſoient depuis 80 juſqu'à 600 livres, &
» il s'en eſt enfoncé juſqu'à 15 pieds de
» profondeur. Aucune Religieuſe n'a été

» atteinte. Deux Domeſtiques ont été bleſ-
» ſés; Madame l'Abbeſſe a pourvu à tout,
» autant que la circonſtance le permettoit,
» & n'a pas même voulu que l'Office divin
» fût interrompu «.

» Il en eſt de même des Minimeſſes qui
» ont préféré de reſter expoſées aux ſuites
» de l'ébranlement, plutôt que de rompre
» leur clôture, en acceptant les retraites
» qu'on leur offroit.

» Les Officiers municipaux, bravant une
» pluie continuelle, & la fange dans laquelle
» il falloit enfoncer, n'ont ceſſé de faire
» débarraſſer les débris, de procurer aux
» bleſſés les ſecours les plus prompts, de
» maintenir par-tout le bon ordre, & de
» quêter de maiſon en maiſon, pour tant
» de malheureux. Dans cette calamité gé-
» nérale, on s'oublioit ſoi-même, pour ne
» s'occuper que des victimes les plus à
» plaindre «.

» MM. de Vanrobais ont donné 50 louis;
» MM. Michault père & fils, 20 louis. La
» Comteſſe de Mannay a abandonné le pro-
» duit d'une vente de futaye de 4 à 5000 liv.
» M. Lennel, Avocat, a retiré dans la mai-
» ſon qu'il habite, & dans une autre encore
» à lui, une partie de ceux qui ſe trouvoient
» ſans logement «.

» Une égale infortune ſembloit avoir
» rapproché tous les Citoyens, tant ils ſe

» ſont mutuellement entr'aidés & ſecou-
» rus avec empreſſement, ardeur & cor-
» dialité «.

» Par une ſuite des ſoins & de la ſageſſe
» bienfaiſante du Gouvernement & de M.
» l'Intendant; M. Maugendre, premier Se-
» crétaire de l'Intendance, bien digne par
» ſes ſentimens & par ſes lumières de cette
» honorable fonction, a été chargé de ſe
» rendre à Abbeville avec des fonds ſuffi-
» ſans pour ſubvenir aux néceſſités les plus
» urgentes, & prendre une connoiſſance
» exacte du dégât & de la perte «.

La Ducheſſe de Chartres diſtribua en aumônes & autres bonnes œuvres, la plus grande partie des préſens qu'elle avoit reçus à l'occaſion de la naiſſance du Duc de Valois ſon fils. Cette Princeſſe bienfaiſante donna 3000 liv. pour doter douze filles de la Paroiſſe St.-Euſtache.

Le 8 de Juin, le Dauphin & la Dauphine, firent leur entrée dans la Capitale. Le peuple accouru en foule ſur leur paſſage, fit retentir les airs de ſes acclamations. Les habitans donnèrent à cette occaſion des témoignages

moignages signalés de leur tendresse ; le Prince & la Princesse donnèrent à leur tour aux Citoyens, des marques de leur satisfaction. Desirant que leur voyage fût marqué par quelque bienfait appliqué particulièrement au soulagement du peuple, ils approuvèrent la proposition du Duc de la Vrillière, Ministre & Secrétaire d'Etat, de délivrer tous les prisonniers détenus faute de paiement des mois de nourrice de leurs enfans. Louis XV. ayant bien voulu agréer cette bonne œuvre, fit donner ordre à M. de Sartine, Lieutenant-Général de Police, de remplir les vues bienfaisantes du Dauphin & de la Dauphine.

PARMI les établissemens utiles formés cette année dans plusieurs endroits du Royaume ; on doit distinguer celui de M. du Petit-Thouars, Lieutenant de Roi de Saumur, qui fait distribuer avec succès dans son Château, des soins & des remèdes gratuits aux personnes attaquées de la rage. Il fournit encore aux frais de la nourriture.

M. de Marcheval, Intendant du Dauphiné, à qui l'on doit pluſieurs établiſſemens utiles, en a formé un pour le traitement des maladies Vénériennes ſur le plan de celui que M. de Sartine a ordonné dans Paris, en faveur de la portion indigente du peuple.

M. Turgot, Intendant de Limoges, envoya à Paris des Médecins & des Chirurgiens pour y ſuivre le traitement populaire ſous M. Gardane, Docteur de la Faculté, qui en eſt chargé, & l'adminiſtrer enſuite dans ſa Généralité.

M. de Fontette, Intendant de Caen, ordonna la réimpreſſion de l'ouvrage qui détaille ce traitement, & le fit diſtribuer *gratis* dans ſa Province.

M. de Chazerat, Intendant d'Auvergne, animé des mêmes vues, a eu la ſatisfaction de ſe voir ſecondé par les perſonnes de l'art, & par les Villes auxquelles il en a fait part.

Ainſi par le zèle & par le patriotiſme de MM. les Intendans, la contagion la plus rebelle & la plus commune, ſera un jour éteinte, ou du moins conſidérablement diminuée.

LE 6 de Septembre le Comte & la Comteſſe de Provence, firent leur entrée dans la Capitale. Le Prince, imitant l'exemple de ſon Auguſte frère, fit remettre de ſa caſſette, à M. de Sartine, une ſomme applicable à la délivrance des priſonniers détenus, faute de paiemens des mois de nourrice pour leurs enfans.

LE 3 du même mois, le feu ayant pris au village de Mantouges, ſitué entre la Marne & le grand chemin de Paris à Châlons, l'auroit entièrement réduit en cendres ſans les ſoins de M. Rolland de Juvigny, Seigneur du lieu. Ce généreux Citoyen ayant apperçu la flamme de ſon Château, aſſembla 5 à 600 Payſans, ſe mit à leur tête, travailla avec eux ſans relâche & parvint à éteindre l'incendie qui ne brûla que deux maiſons. S'étant chargé ſeul de tout le dommage, il récompenſa généreuſement les travailleurs.

M. Dufot, Médecin recommandable par ſes ſoins & ſes lumières, fut chargé par M. le Pelletier de Morfontaines, Intendant de Soiſſons, de faire un Cours gratuit ſur les Accouchemens, en faveur des Sages-Femmes de la Campagne.

Ce même Médecin avoit déja établi à Laon, ſa patrie, un dépôt gratuit de remèdes deſtinés aux pauvres payſans. M. Nacher, Docteur en Médecine de la même Ville, doit lui ſuccéder dans l'adminiſtration de ce ſecours véritablement utile, afin que les infortunés continuent d'être ſoulagés. Puiſſent ces exemples produire grand nombre d'imitateurs!

LE traitement populaire Antivénérien, que l'Intendant de Bretagne fait adminiſtrer à Nantes, eſt de même employé à Rennes par MM. Blin & Rapatel, Chirurgiens habiles, au zèle & au déſintéreſſement deſquels on ne ſçauroit trop applaudir.

M. de la Corée, Intendant de Franche-Comté, fit connoître, par une Lettre circulaire, adreſſée aux Subdélégués de ſa Généralité, le titre, le prix & le lieu de la vente

de l'ouvrage, qui indique la manière de préparer & de ſe ſervir des remèdes uſités dans cette méthode.

ON établit à Buis, petite ville du Dauphiné, une Pharmacie en faveur du public & des pauvres. Le Public y trouve des drogues de la meilleure qualité, & au prix le plus modéré; & les pauvres, un produit, qui joint aux aumônes ordinaires, permettra de les étendre un jour ſur la claſſe entière des malades indigens de Buis & des Campagnes voiſines. Cette entrepriſe patriotique autoriſée par l'Intendant, eſt dirigée par M. Nicolas, Docteur en Médecine, penſionné par la ville de Buis. Ce Médecin donne des Conſultations gratuites aux véritables pauvres, les Mercredis & Dimanches de chaque ſemaine, dans la Salle du Bureau de l'Hopital.

LA Faculté de Médecine, de la ville de Toulouſe, prenant en conſidération un objet auſſi important que le traitement populaire Antivénérien, établi dans la plupart des Provinces du Royaume, délibéra dans ſon aſſemblée du *prima menſis* du mois de

Juillet, non-seulement de donner des Consultations gratuites; mais encore, par une générosité vraiment estimable, de fournir à ses dépens, les remèdes prescrits pour la guérison.

Le Bureau se tient régulièrement tous les Jeudis dans une Salle des Ecoles de Médecine; il est composé du Doyen de la Faculté & de quatre Docteurs, qui donnent des consultations à tous ceux qui se présentent. Les jeunes Docteurs & les Licentiés, y assistent & écrivent les ordonnances.

M. Duquesnoy, Chanoine-Régulier, Curé de Vouxey en Lorraine près de Neuf-Château, empressé d'encourager parmi ses Paroissiens, l'Agriculture & les mœurs, a établi des Prix pour ceux & celles qui se distingueroient par leur travail & par leur sagesse.

La première distribution s'en fit le 26 de Septembre, en présence des Seigneurs & Gens de Justice du lieu. Il y en eut trois pour les filles qui avoient le mieux cultivé le lin; un pour la culture du chanvre; cinq pour les vignes & six pour les personnes du sexe qui se sont distinguées par leur bonne conduite. Les Prix distribués aux jeunes Laboureurs, étoient au nombre de huit.

Tous ceux qui ont concouru, ont été jugés par leurs Pairs; les filles l'ont été par leurs Compagnes; la pluralité des voix a prononcé de part & d'autre, & a adjugé les couronnes. Parmi les jeunes gens couronnés, on a distingué Jean Touvenin, qui a mis un soin particulier dans la culture de ses vignes, & qui s'est rendu recommandable par le plus respectueux attachement pour son père qui est aveugle. Les Prix consistent chacun en une Médaille d'argent, un bouquet de fleurs d'Italie, & un ruban de deux aunes.

LA Chambre des Vacations, dans la Capitale, ayant terminé ses séances, M. de la Briffe qui y présidoit, demanda que les 12000 liv. que le Roi donne pour la table du Magistrat en fonction, fussent distribuées aux pauvres Prisonniers. Cet exemple de générosité & de bienfaisance, mérita à M. de la Briffe, l'admiration de ses Concitoyens.

LE 16 d'Octobre il arriva à la chaſſe du Roi, un accident au village d'Achères, près de Fontainebleau. Un Cerf pourſuivi par les Chiens, franchit le mur d'un jardin où travailloit un Vigneron, & lui donna dans l'aîne un coup d'andouillet, qui le bleſſa dangereuſement. Sa femme étoit occupée dans les vignes avec deux de ſes enfans & deux autres femmes du Village. Le Roi, qui étoit alors avec le Dauphin & le Comte de Provence, ayant été inſtruit de ce malheureux évènement, ſuſpendit ſur-le-champ la chaſſe, fit aſſurer cette femme de ſes bontés pour elle & pour ſa famille, ordonna à ſon Chirurgien de quartier, de panſer le bleſſé, de lui rendre compte enſuite de ſon état, d'en prendre ſoin, & de lui donner tous les ſecours néceſſaires.

La Dauphine & la Comteſſe de Provence, qui paſsèrent un moment après dans leurs calèches, ayant trouvé cette femme éplorée, s'informèrent du ſujet de ſa douleur; elles deſcendirent de leur voiture, coururent à elle avec le plus grand attendriſſement. La Dauphine lui donna ſa bourſe, & lui dit, en fondant en larmes, tout ce qui pouvoit adoucir ſa douleur; elle l'aſſura de ſa protection, la fit monter dans ſa ca-

lèche, ainſi que les deux enfans, & les deux autres femmes qui étoient avec elles, & les fit conduire au village d'Achères. Ce ſpectacle attendriſſant, qui caractériſe la bonté de Marie-Antoinette aujourd'hui notre Auguſte Reine, excita la ſenſibilité de tous ceux qui y furent préſens. Dès que cette Princeſſe fut de retour au Château, elle envoya ſon premier Chirurgien ſur les lieux pour viſiter le malade. Louis XV ſe fit rendre compte très-régulièrement de l'état de cet homme dont on eſpéroit la guériſon par les ſecours en tout genre qu'on s'empreſſa de lui donner & qu'on lui continua par ſes ordres.

Enfin le Roi informé du parfait rétabliſſement de cet homme, donna ordre au Contrôleur-Général d'acheter un terrein où cet homme pût vivre à ſon aiſe avec ſa famille.

ANNÉE 1774.

Nous nous bornerons pour cette année à donner l'hiſtoire de la maladie & de la mort de Louis XV. C'eſt à cette époque funeſte qui répandit le deuil dans toute la Nation, & qui excita ſes juſtes regrets, que nous terminerons nos Mémoires. Nous nous réſervons de donner la ſuite des évènemens en commençant l'hiſtoire du règne de Louis XVI, ſi nos efforts pour les volu-

mes que nous publions obtiennent l'accueil & l'approbation du public.

Louis le Bien-aimé tombe malade; la petite vérole s'annonce dès les premiers jours par tous les symptômes qui la caractérisent; le 2 du mois de Mai l'éruption fut jugée complette. Dès que le bruit de cette maladie cruelle fut répandu dans la Capitale, la route de Paris à Versailles fut remplie dès cet instant d'une infinité de voitures & d'une affluence continuelle de monde.

Le Dauphin, les Princes & Mesdames furent très-instamment priés de ne point approcher de l'appartement du Roi; mais Mesdames dirent que leur vie ne pouvant être utile à l'Etat, elles croyoient devoir la consacrer à la douceur de soigner le Roi leur père, & Madame Adélaïde se chargea de lui donner ses bouillons. Elle le servoit le jour sans quitter le chevet de son lit, ne se permettant d'autre intervalle que celui des repas. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé ne quittèrent presque point l'appartement de S. M. & y passèrent même une partie des nuits.

Toute la famille Royale donna dans cette occasion un bel exemple à l'Europe par ses vœux, par son zèle & ses démarches pour la santé du Roi. Un des jours de la maladie où il y avoit sujet d'inquiétude, le Dau-

phin, les Princes ſes frères & leurs auguſtes épouſes étant allés prendre l'air ſur la terraſſe, où une grande multitude les entouroit en ſilence, Madame Adélaïde vint y apporter un bulletin de l'état de S. M. plus ſatisfaiſant que le précédent; auſſi-tôt la Dauphine le prit, le lut, le fit lire à haute voix de tous côtés, & recommanda de faire approcher le peuple pour en entendre la lecture. Un acte ſi touchant de ſentiment filial & de popularité, fit couler les larmes de tous ceux qui en furent témoins, & l'air retentit auſſi-tôt de mille cris de *vive le Roi & ſon auguſte famille*. La Dauphine montroit en pleurant au Prince ſon époux ce ſpectacle attendriſſant qui peignoit avec tant d'énergie l'amour des François pour leur Roi.

Si les Rois paroiſſent iſolés, s'il leur eſt ſi difficile dans ces cruelles circonſtances de trouver à la Cour de véritables amis; toute leur reſſource eſt donc en eux-mêmes, ſurtout lorſqu'il eſt queſtion d'arrangement de conſcience. Il faut donc dans un Roi beaucoup de courage & un grand fonds de religion.

En effet, le huitième jour de ſa maladie le Roi fit appeller de ſon propre mouvement l'Abbé Mandoux ſon Confeſſeur. Il demanda ſur les 7 heures du matin à recevoir le St. Viatique, qui lui fut apporté par

moignages éclatans de ſa piété & ſa bienfaiſance; la ſomme fut diſtribuée dans toutes les Paroiſſes de la Capitale.

Le même jour, veille de ſa mort, le Roi remit au Duc d'Orléans, qui ne l'avoit point quitté pendant toute ſa maladie, la clef de ſon ſecrétaire, où étoit enfermé ſon teſtament, & le chargea de la prendre ſitôt qu'il auroit ceſſé d'exiſter, & d'en reſter dépoſitaire juſqu'à ce que le Conſeil la lui demandât.

Le Roi paſſa la nuit du 9 au 10 dans les plus grandes ſouffrances. Il humilie ſa tête devant ſon Dieu; il poſe à ſes pieds ſon ſceptre, ſa couronne, ſa grandeur & ſon pouvoir. Il lui ſacrifie ſes jours, il lui offre ſes ſouffrances; il voudroit avoir à lui offrir & à lui ſacrifier mille fois davantage. » Mes douleurs ſont très-vives, diſoit ce » Prince mourant à ceux qui l'interrogeoient » ſur ſon état; mais elles ne ſont rien en » comparaiſon de celles que j'ai méritées. » Je ne puis ſouffrir aſſez pour ſatisfaire à » mon Dieu; je me jette dans les bras de ſa » bonté, je la ſupplie de m'envelopper, » de me couvrir du manteau de ſa miſéri- » corde. Il m'a rempli de graces pendant » ma vie, je lui demande la dernière, je » l'en conjure par le ſang de ſon fils; il eſt » mon Rédempteur & mon Sauveur, il eſt » mon appui, ma reſſource & mon eſpé- » rance «.

C'eſt dans ces ſentimens généreux & Chrétiens que ce Monarque termina ſa carrière le mardi 10 ſur les 3 heures & demie après midi, âgé de 64 ans & 3 mois moins 5 jours.

Son règne qui a duré 59 ans, ſera remarquable dans nos faſtes par le nombre de ſes victoires, par l'acquiſition de la Lorraine, par l'établiſſement de l'Ecole Royale Militaire, par pluſieurs édifices conſacrés à la religion, par une grande quantité de monumens publics, par des routes ouvertes dans tout le Royaume pour la facilité du Commerce; enfin, par ſa protection accordée aux Sciences & aux Arts.

A l'égard de ſes vertus perſonnelles, nous allons rapporter ici quelques anecdotes qui caractériſent parfaitement ce Prince plein de bonté, dont l'ame tendre & compatiſſante étoit naturellement portée à faire le bien, & dont toutes les inclinations étoient bienfaiſantes. Il avoit par devers lui des traits qui le rendront plus recommandable, que les qualités des plus grands Rois de l'Univers. Il ſuffit de connoître le prix des vertus, pour ſçavoir qu'il eſt plus aiſé à un Prince d'être grand à la tête des armées, que dans ſon domeſtique. Si quelqu'un des ſujets de celui-ci néglige ſes devoirs, au lieu de l'accabler du poids de ſa vengeance, il l'excuſe avec cette bonté pa-

ternelle, qui voit toujours un fils avant l'offenſe.

Un jour que ce bon Prince arrivoit de la chaſſe, l'Officier de la Garde-robe, qui devoit lui donner ſa chemiſe, ne ſe trouva pas à ſon poſte, de manière qu'il fut obligé d'attendre en ſueur plus d'un gros quart d'heure. Il arrive à la fin: le Gentilhomme de ſemaine, commença par lui reprocher ſa négligence; mais Louis, intercédant en quelque ſorte pour lui: » Laiſſez-le, dit-il, » ne le grondez pas, il eſt aſſez fâché d'a- » voir manqué à ſon devoir «.

On ſortoit toujours content de la préſence de ce Monarque, lors même qu'il ne pouvoit accorder ce qu'on lui demandoit, il répondoit avec tant de politeſſe, qu'on peut dire qu'on jouiſſoit de ſes refus.

Un vieil Officier, qui l'avoit long-tems ſervi, lui ayant adreſſé un Mémoire pour être placé, il fit appeller ſur-le-champ le Miniſtre qui étoit chargé de ce département; mais celui-ci lui repréſenta qu'il n'y avoit point de poſte vacant: » Vous voyez, » Monſieur, dit-il poliment à l'Officier, » l'impoſſibilité où je me trouve de vous » obliger; mais revenez me voir; j'eſpère » qu'une autre fois, je ſerai plus heureux » avec vous «.

Un autre de ſes Officiers s'étant préſenté pour lui expoſer qu'il avoit dérangé ſa fortune

ortune à ſon ſervice, le ſupplia de lui accorder une gratification de mille louis pour le mettre en état de continuer ſes Campagnes. Il la lui accorda; mais comme la Cour venoit de faire une grande remiſe pour l'Etranger, qui l'avoit épuiſée, celui qui étoit chargé de la payer, lui fit enviſager qu'il n'y avoit point d'argent au tréſor. » Eh bien, » dit-il, il n'y a qu'à lui donner de celui » qui eſt dans ma caſſette, deſtiné à mes » plaiſirs; il n'eſt pas juſte que le Roi ſe di» vertiſſe, tandis qu'un de ſes Officiers » ſouffre «. Pluſieurs de ſes Courtiſans ont aſſuré depuis, qu'il avoit paſſé plus d'un mois ſans jouer.

Il ſuffiſoit de lui faire connoître ſes beſoins par quelque allégorie, pour qu'il les prévint: un Brigadier de ſes armées qui n'étoit pas riche, vint de l'armée lui rendre compte d'une action où il s'étoit diſtingué. Louis tira de ſon doigt un diamant qu'il lui donna, en lui diſant que c'étoit une bague de famille qu'il portoit depuis pluſieurs années. L'Officier, qui avoit plus beſoin d'argent que de bijoux, lui répondit, que quelque eſtime qu'il fît des préſens de S. M., elle devoit lui permettre de refuſer celui-ci, attendu que s'il avoit ce diamant, il lui ſeroit impoſſible de le garder plus de vingt-quatre heures. Le Roi comprit ce que cela vouloit dire, & lui fit compter le len-

demain une somme plus considérable que la valeur de ce diamant.

L'Art de la guerre s'étant beaucoup perfectionné en Europe, si Louis XV eût eu l'ame ambitieuse & cruelle, la France auroit peut-être la triste gloire d'avoir fait dans cet Art, une révolution aussi grande que celle que produisit autrefois l'invention de la poudre à canon.

Un Dauphinois, nommé Dupré, qui avoit passé sa vie à cultiver la Chymie, inventa un feu si rapide & si dévorant, qu'on ne pouvoit ni l'éviter, ni l'éteindre; l'eau même lui donnoit une nouvelle activité. Sur le Canal de Versailles, en présence du Roi, dans les cours de l'Arsenal à Paris, & dans quelques-uns de nos Ports, on en fit des expériences qui firent frémir les Militaires les plus intrépides; comme les effets de la poudre à canon avoient fait trembler les anciens Chevaliers; Bayard lui-même avoit cette invention en horreur.

Quand on fut bien sûr qu'un seul homme avec un tel Art, pouvoit détruire une flotte, ou brûler une Ville, sans qu'aucun pouvoir humain y pût donner le moindre secours; Louis XV défendit à Dupré de communiquer son secret à personne; il le récompensa pour qu'il se tût; & cependant le Prince étoit alors dans les embarras d'une guerre funeste. Chaque jour il faisoit des pertes

nouvelles; les Anglois le bravoient jusques dans ses Ports; il pouvoit les détruire, mais il craignit d'augmenter les maux de l'humanité; il aima mieux souffrir. Dupré est mort, & l'on croit qu'il a emporté avec lui son funeste secret.

Cette anecdote que nous avons extraite du Journal de Paris, exige toute la reconnoissance de l'Europe, & son respect pour la mémoire d'un Prince dont elle prouve le caractère humain & bienfaisant.

Au milieu de la douleur publique, causée par la mort de ce bon Prince, la France ne trouvoit de consolation que dans les vertus de son Auguste Successeur, & dans celles de la Princesse que le Ciel a destinée à faire le bonheur de la Nation.

» La mort des Rois, dit l'Archevêque de Paris dans son Mandement, en date du 11 Mai, » est une grande leçon pour les » peuples, parce qu'elle offre le spectacle » le plus frappant du néant des grandeurs » humaines. Le Prince que nous pleurons, » étoit sur-tout recommandable par la clé- » mence & la bonté; ces vertus faisoient » le fonds de son caractère. Les sentimens » de Religion que ce Monarque a fait pa- » roître pendant sa maladie, offre à notre » juste douleur les plus solides consolations. » Tout intéresse notre sensibilité dans une » mort si affligeante. Eh! qui pourroit voir,

» ſans en être attendri, un Roi pour lequel » nous eſpérions encore des années *pré-* » cieuſes à ſon ſalut, & qui devoient *con-* » courir efficacement à la félicité publique; » paſſer tout-à-coup de la ſanté la plus flo- » riſſante au danger le plus imprévu. Envi- » ronné de ſa famille qu'il avoit toujours » tendrement aimée, & obligé de s'en ſé- » parer par la nature de ſa maladie, pleu- » rant & ſur l'abſence de ſes enfans que le » péril éloigne, & ſur la préſence de ces » Auguſtes & courageuſes Princeſſes qui ex- » poſent leur vie pour le conſoler dans ces » derniers momens, ſentant ſa langue liée, » lorſqu'en recevant les Sacremens qu'il » avoit demandés, dès que ſon état lui fut » connu, il veut s'humilier devant ſa Cour, » publier ſa réſignation & ſon repentir, & » déclarer que, s'il déſire la prolongation » de ſes jours, c'eſt uniquement pour les » conſacrer à la gloire de la Religion & au » ſoulagement de ſes Sujets. Bien-tôt con- » vaincu de l'impuiſſance des ſecours *hu-* » mains, & témoin de la déſolation de » ceux qui l'environnent, il répond avec » fermeté aux prières de l'Egliſe qui le pré- » parent à la mort, lève les yeux au Ciel » pour lui offrir ſes ſouffrances, & lui re- » nouveller ſon ſacrifice. Le moment fatal » arrive, & ce Monarque deſcend dans la » nuit du tombeau «.

» Mais au moment même où la France » eſt plongée dans le deuil, la bonté Di- » vine daigne nous accorder un Souverain » qui ſçaura eſſuyer ſes larmes, & d'autant » plus digne du trône qu'il a redouté d'y » monter. La Renommée a déja appris au » Peuple ce qu'on doit attendre de ſa foi, » de ſa piété, de ſon zèle pour la Reli- » gion, pour la pureté des mœurs, & de » ſa généreuſe bienfaiſance; les aumônes » qu'il vient de répandre dans la Capitale, » ſont un monument de ſa commiſération » pour les malheureux, comme elles ſont » un témoignage de ſon amour pour ſon » Auguſte Ayeul «.

Nous croyons ne pouvoir mieux terminer l'Eloge Funèbre de Louis XV, que par le témoignage de Clément XIV de glorieuſe mémoire. Ce Pontife célèbre apprenant que Louis XV venoit de mourir, s'écria: » Sa mort me fait verſer des larmes; mais » la manière dont il eſt mort, les eſſuye «.

FIN.

AVIS.

Les Journaux & Papiers publics rapportent journellement differents actes de bienfaiſance extraits des Affiches de pluſieurs Provinces du Royaume ; nous ſentons combien il nous ſeroit avantageux d'en avoir ſous les yeux la collection pour donner à chaque Province le tribut d'honneur & de gloire dans un Ouvrage conſacré à la Bienfaiſance Françoiſe. *Nous prions donc très-inſtamment tout bon Citoyen qui en ſera pourvu, de nous les faire parvenir ainſi que les Ephémérides ou Almanachs qui peuvent renfermer des traits intéreſſans pour la Nation. Nous nous ferons un devoir de rendre hommage à leur zèle, en contribuant à la perfection de ce Recueil. On aura la bonté d'adreſſer tout ce qu'on enverra, ſoit Lettres, Mémoires, &c. franc de port, à M. Baſtien, Libraire, rue du Petit-Lyon, fauxbourg St.-Germain. On remettra fidèlement, ſi on le juge à propos, les Recueils, Almanachs & autres Ouvrages imprimés à des perſonnes domiciliées à Paris qu'on voudra bien indiquer.*

TABLE

Des Années contenues dans le premier Volume.

ANNÉE 1715.	page 1
Année 1716.	32
Année 1717.	36
Année 1718.	64
Année 1719	79
Année 1720.	109
Année 1721.	120
Année 1722.	146
Année 1723.	179
Année 1724.	206
Année 1725.	226
Année 1726.	234
Année 1727.	242
Année 1728.	255
Année 1729.	269
Année 1730.	284
Année 1731.	299
Année 1732.	315

Année 1733. pag. 333
Année 1734. 349
Année 1735. 373
Année 1736. 381
Année 1737. 399
Année 1738. 409
Année 1739. 415
Année 1740. 428
Année 1741. 449
Année 1742. 471
Année 1743. 490
Année 1744. 517
Année 1745. 550
Année 1746. 575
Année 1747. 605
Année 1748. 624
Année 1749. 651

SECOND VOLUME.

Année 1750. page 5
Année 1751. 34
Année 1752. 76
Année 1753. 89
Année 1754. 110
Année 1755 161
Année 1756. 169
Année 1757. 192
Année 1758. 221
Année 1759. 238

DES ANNÉES. 649
Année 1760. 282
Année 1761. 390
Année 1762. 339
Année 1763. 369
Année 1764. 403
Année 1765. 424
Année 1766. 468
Année 1767. 495
Année 1768. 523
Année 1769. 559
Année 1770. 579
Année 1771. 605
Année 1772. 617
Année 1773. 621
Année 1774. 633

ERRATA.

TOME PREMIER.

PAGE 9, ligne 20, Roſen; liſez Rozen. Pag. 51, l. 6, Durcy; liſ. Durey. Pag. 73, l. 16, peur; liſez pour. Pag. 164, l. 19, tout, liſ. tous. Pag. 222, l. 23, que les regrets; liſ. quels regrets. Pag. 223, l. 9, affligée; liſez affligé. Pag. 262, l. 17, d'Hoſtein; liſ. d'Hoſtun. Pag. 292, l. 11, Burigny, liſ. Burigny. Pag. 382, l. 23, le; liſ. la. Pag. 385, l. 22, 1781; liſ. 1731.

TOME SECOND.

Page 20, l. 11, Carſernes; liſ. Caſernes. Pag 369, l. 6, chêne divin. Pag. 393, l. 10, étoit où le danger; liſ. étoit celui où le danger. Pag. 410, l. 1, de concer; liſ. de concert. Pag. 452, lig. 26, du Barteau; liſ. du Barreau. Pag. 461, l. 2, Poſtels; liſez Peſtels. Pag. 494, l. 19, laiſſé; liſ. laiſſée. Pag. 497 l. 9, confirmés; liſ. confirmées. l. 11, au concours; liſ. dans le concours. Pag. 523, l. 10, Lourdet; liſ. Lourdaut.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit qui a pour titre *Bienfaiſance Françoiſe* ou *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de ce ſiècle.* Cet Ouvrage, fruit des recherches les plus exactes ſur ce qui peut contribuer le plus à l'honneur de l'humanité, comme faiſant le caractère eſſentiel de la Nation Françoiſe, décèle dans l'Auteur un excellent Patriote qui ne connoiſſant de ſolide gloire que celle que donne la vertu, ſe plaît à la montrer triomphante dans les différens états où elle a le plus brillé depuis près d'un ſiècle parmi nous; & je crois que ce Recueil conſacré par ſon zèle à la perfection de ſes Concitoyens, préſentera à ceux-ci autant de puiſſans motifs d'imitation dans autant de modèles des vertus religieuſes & ſociales. Donné à Paris ce 6 Mai 1777.

LOURDET, Profeſſeur Royal.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos

Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé le Sieur DESSENE, Libraire, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public, *la Bienfaiſance Françoiſe*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires: A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de ſix années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres Perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance: comme auſſi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende, contre chacun

les contrevenans, dont un tiers à Nous ; un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui ; & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformement aux Règlemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilége ; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Hue de Miroménil, qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de Meaupou, & un dans celle dudit Sieur Hue de Miroménil, le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouïr ledit Exposant, & ses ayant-causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit

fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris, le onzième jour du mois de Juin, l'an de grace mil-ſept-cent-ſoixante-dix-ſept, & de notre Règne le quatrième. Par le Roi, en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XX. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 945. fol. 371, conformément au Règlement de 1723, A Paris, ce 14 Juin 1777.

LAMBERT, Adjoint.

Je céde & tranſporte à M. Baſtien, Libraire, le préſent Privilége pour lui en jouir autant qu'il le jugera à propos, ſans rien y prétendre. A Paris, ce 26 Août 1777.

DESSENNE.

De l'Imprimerie de CLOUSIER, rue Saint-Jacques, 1778.